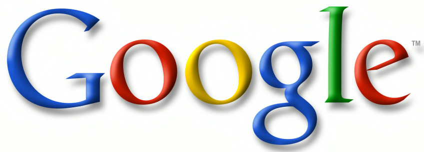
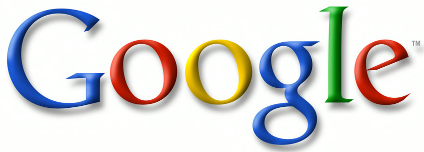






HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ALG

ÉCRITE SUR DES DOCUMENTS INÉ

ET AUTHENTIQUES

PAR

ALFRED NETTEMENT

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

ANCIENNE MAISON PÉRISSE FRÈRES DE PARIS

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEUR

90, RUE BONAPARTE, 90

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

NANTES. — IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

ÉCRITE SUR DES DOCUMENTS INÉDITS

ET AUTHENTIQUES

PAR

ALFRED NETTEMENT

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE

Ancienne Maison Perisse frères, de Paris

LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS

90, rue Bonaparte, 90

—

1870

INTRODUCTION

A l'époque où j'écrivais l'*Histoire de la conquête d'Alger* à laquelle j'avais l'intention de donner sa suite naturelle, l'*Histoire de la conquête de l'Algérie,* que je publie aujourd'hui, je me rendis à Bruxelles pour consulter les généraux Changarnier, Lamoricière et Bedeau, auxquels, par suite des événements du 2 décembre 1851, le territoire français était alors fermé. Je suis loin de dédaigner les documents écrits, et j'ai lu consciencieusement tout ce qui a été publié sur la conquête de l'Algérie. Mais je préfère, sans hésiter, les documents vivants avec lesquels on peut discuter le témoignage qu'ils donnent, engager un débat contradictoire, fertile en éclaircissements, auxquels on pose, sur des points bien définis, des questions précises qui provoquent des réponses catégoriques. Je ne doute pas que M. Thiers, sans préjudice de son talent incomparable, ait dû une grande partie de l'immense succès de l'*Histoire de la Révolution* et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* à l'enquête intelligente et opiniâtre qu'il a poursuivie auprès des contemporains, des acteurs mêmes des grands drames qu'il avait à raconter. Qu'il fût question d'administration, de finances, de politique, de guerre,

il allait droit au personnage dont les souvenirs personnels pouvaient l'éclairer. Comme un juge d'instruction, il interrogeait les témoins, en mesurant l'autorité de leur témoignage au rôle rempli par eux dans l'action, à la sûreté de leur jugement, à celle de leur caractère. Celui-ci savait admirablement tel épisode d'une bataille, c'était lui qui commandait la charge qui avait décidé le sort de la journée ; l'historien le prenait à partie, mettait le doigt sur la page qui était la gloire de sa vie, le replaçait sur le champ de bataille où il avait eu un quart d'heure de génie, et évoquait autour de lui tous les souvenirs du combat où il avait été si grand. Alors ce n'était plus un froid récit qui sortait de la bouche du vieux soldat à qui l'on rendait pour un moment sa jeunesse, son ardeur, son épée depuis longtemps suspendue à la muraille du foyer et le chant belliqueux de la trompette. C'était la bataille elle-même qui se déroulait ardente, échevelée, avec le bruit du canon, le roulement des tambours, les charges rapides de cavalerie, les grands mouvements d'infanterie, les manœuvres décisives, les sanglantes péripéties, la victoire enfin, si belle, malgré tout ce qu'elle coûte, et qui remplace pour le vainqueur, selon le mot de Tacite, tout ce qui lui manque et tout ce qu'il a perdu. S'agissait-il de finances? l'historien provoquait les souvenirs du comte de Corvetto ou du duc de Gaëte ; de diplomatie? ceux du prince de Talleyrand ou de M. de Narbonne ; de législation? ceux de Cambacérès. Voilà pourquoi son histoire, au lieu de cheminer lentement, marche à grands pas, pourquoi elle vit, pourquoi elle entraîne le lecteur.

Je parle de cette manière d'écrire l'histoire, non pas seulement par ouï-dire, mais en homme qui en a éprouvé

les avantages. J'en ai plus appris dans quelques heures de conversation avec l'amiral du Petit-Thouars sur les motifs qui déterminèrent l'expédition d'Alger, que dans tous les livres et dans tous les journaux du temps. C'est dans mes entretiens avec le duc des Cars, le général Colomb-d'Arcines, les fils du maréchal de Bourmont, M. Barchou de Penhoen, et quelques autres officiers de la glorieuse armée expéditionnaire, que j'ai trouvé la solution d'un grand nombre de questions qui, sans cela, seraient restées pour moi insolubles. Je vois encore la bataille de Staouëli se dérouler vivante et animée aux récits du comte Louis de Bourmont, et ce chemin qui marche, ouvert par le corps du génie, en suivant les progrès de notre armée.

Quand il s'est agi de raconter la conquête de l'Algérie, la parole militaire des généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, a de même évoqué devant mes regards les réalités de la guerre. Je crois encore entendre le général Lamoricière dans le salon de l'hôtel qu'il occupait, rue Ducale, 19, près du Parc-Vert à Bruxelles. J'avais d'abord essayé de l'interroger sur ses campagnes, sur la part qu'il avait prise à cette guerre aux expéditions rapides, aux vives escarmouches, aux impétueuses razzias, aux surprises soudaines, aux poursuites acharnées. Entreprise inutile! Parmi tant de qualités, Lamoricière n'avait point celle d'écouter et de répondre ; il ne laissait pas prendre l'initiative, il la prenait. Les souvenirs de ses jours de gloire lui revenant en foule, je le vis se transfigurer. Il marchait à grands pas dans son salon, la tête haute, l'œil en feu, la voix stridente comme le clairon qui sonne la charge. C'était peu de la sonner, il la conduisait. La guerre était là avec sa fièvre ardente, son haleine de feu, ses alertes,

ses élans sublimes. Je cherchais de l'œil les zouaves s'élançant au pas de course derrière leur vaillant chef qui leur avait communiqué les vives allures de son caractère et de son génie. Je voyais Abd-el-Kader pousser des pointes rapides du côté où il n'était pas attendu, puis disparaître en un instant avec son insaisissable cavalerie, pour reparaître de nouveau, toujours repoussé sans être découragé. Je voyais Lamoricière s'acharner à sa poursuite, le chasser de proche en proche, le refouler vers le désert, jusqu'à ce qu'enfin l'infatigable émir vînt se remettre dans les mains de son vainqueur, après avoir eu l'honneur de balancer pendant quelques années, en Afrique, la fortune de la France. Tous ces événements revivaient devant moi, j'y assistais.

J'avais interrogé le général Lamoricière sur la guerre de l'Algérie, il avait frappé du pied la terre, et la guerre elle-même en était sortie, en disant : « Me voilà ! » Puis, quand j'avais ainsi écouté, la plume à la main, le général Lamoricière, je prenais le chemin de fer de Malines qui me conduisait rapidement chez le général Changarnier qui habitait un petit appartement, place de la Cathédrale, à l'hôtel de la Grue. De nouvelles pages de la guerre d'Afrique se déroulaient alors à mes regards dans les récits de l'illustre général. J'assistais à cette glorieuse affaire du col de Teniah défendu par les troupes régulières de l'émir et tous les Kabyles des provinces d'Alger et de Titery, et où Abd-el-Kader avait fait exécuter de grands travaux : des redoutes reliées ensemble par des branches de retranchements et qui couronnaient tous les saillants de la position, et, sur le point le plus élevé du piton, un réduit presque inaccessible, muni d'artillerie.

La première colonne d'attaque se met en mouvement conduite par Duvivier et Changarnier, et gravissant une pente escarpée où il faut s'aider de ses mains pour monter, elle est destinée à s'emparer du grand pic de Mouzaïah, appelé par les Arabes Djebel-Enfour. La seconde colonne d'attaque, commandée par le colonel Lamoricière, se met à son tour en mouvement, elle se porte aussi vers les crêtes, mais en abordant la montée moins à gauche. Après avoir atteint une arête boisée, prenant naissance à droite du piton, elle s'élance sur cette pente presque impraticable, enlève successivement deux redoutes à la baïonnette, mais, tout à coup, elle arrive en face d'un troisième retranchement dont elle est séparée par une gorge aux pentes abruptes et où elle a à subir deux décharges meurtrières.

La position était difficile. Le maréchal Valée, qui dirigeait cette colonne, eut un moment d'anxiété pénible; mais bientôt il entendit la marche du 2e léger qui débouchait sur les derrières de l'ennemi. Ce fut un beau et dramatique moment que celui où le chant guerrier des clairons du 2e léger, arrivant aux oreilles de la seconde colonne, placée dans cette situation critique, lui annonça comme à toute l'armée que l'ennemi était tourné par le général Changarnier.

J'aimais aussi à interroger le général Bedeau que j'allais chercher dans le logement qu'il occupait rue de l'Esplanade, 15, près d'un boulevard de Bruxelles. Mais que d'efforts il fallait faire pour amener ce vrai chevalier chrétien à parler de lui! Quand il s'agissait des faits d'armes de ses vaillants camarades, les paroles venaient se placer d'elles-mêmes sur ses lèvres éloquentes. Fallait-il

au contraire raconter une action militaire où il avai rempli le rôle principal, il devenait silencieux, taciturne, gêné. Un jour que je dînais avec lui et le général Changarnier, chez le général Lamoricière, j'interpellai celui-c et je lui dis : « Général, j'avais entendu dire qu'un chef militaire nommé le général Bedeau avait eu quelque part aux guerres d'Afrique, mais je vois bien qu'il n'en est rien; car, depuis que je suis ici, je n'ai pu obtenir un seul mot de lui sur ses campagnes. » Les trois généraux rirent de cette boutade, et, Lamoricière et Changarnier aidant, je déterminai enfin le général Bedeau à parler.

Ce fut de lui que j'obtins les renseignements les plus intéressants sur les Kabyles. Il les avait souvent combattus, il avait traité avec eux, et, après les avoir vaincus, il les avait pacifiés. L'esprit conciliant et plein d'équité du général Bedeau, joint à un talent remarquable d'organisation, fut une de ses forces dans cette guerre. Il achevait par la confiance et l'estime qu'inspirait sa parole qui valait un traité, les succès obtenus par son épée. « Débarrassé de l'Émir, dit l'annaliste de l'Algérie, le général Bedeau, qui, en 1842, commandait la division de Tlemcen, s'occupa aussitôt à consolider par la paix ce qu'il venait d'obtenir par la guerre. La ville de Tlemcen sortit de ses ruines et se repeupla, les bonnes relations s'établirent entre les Français et les indigènes. Par sa conduite supérieure aux petites passions, le général Bedeau parvint en peu de mois à faire du pays le plus récemment conquis une des contrées les plus soumises de l'Algérie. »

Dans un de nos entretiens du soir, le général Bedeau me raconta que, dans une de ses expéditions chez les Kabyles du mont Aurès, il lui arriva une aventure étrange,

et qui le frappa vivement parce qu'elle touche à une question intéressante d'histoire. Il était dans l'Aurès, et un Arabe appartenant à l'aristocratie de sa tribu et nommé Ben-Daoud l'y avait suivi. C'était un homme au courant des habitudes européennes, et qui, ami des Français, avait obtenu la croix de la Légion d'honneur par d'utiles services rendus à notre cause. Le jour où, après la soumission des tribus, les différents chefs vinrent chercher leurs burnous d'honneur au camp français, l'Arabe Ben-Daoud crut devoir leur faire politesse. Il alla les recevoir, leur fit prendre le café, et, à titre de coréligionnaire, il leur expliqua tous les avantages moraux et matériels qui résulteraient pour eux de leurs relations avec les Français. Il parlait avec éloquence, en homme habitué à discourir et qui connaît les affaires. Quand il eut fini de parler, un des chefs dont les yeux bleus et le teint blanc contrastaient avec les yeux noirs et le teint basané de Ben-Daoud, lui répondit : « Tu parles bien, et celui qui t'a appris la rhétorique n'a pas perdu son temps ; mais tu perds le tien avec tes recommandations. As-tu oublié que tu es Arabe et que nous sommes Kabyles, que nos ancêtres ont connu les chrétiens, que plusieurs étaient fils des chrétiens, et que nous sommes plus rapprochés des Français que des Arabes. » Ben-Daoud resta interdit. Le vieux Kabyle disait vrai : dans les montagnes de Bougie on a trouvé des populations aux cheveux blonds, aux yeux bleus, formant des agglomérations séparées, et parfaitement connues par les agglomérations indigènes qui les entouraient comme descendants des anciens Vandales.

La différence si marquée qui existe entre les Kabyles et les Arabes a frappé tous ceux qui ont étudié sérieuse-

ment l'Algérie. Ce sont deux types entre lesquels il n'y a que des contrastes; la race, les mœurs, les usages, les goûts, la manière de vivre, rien n'est semblable ; un seul lien les rapproche, le mahométisme. La population kabyle est supérieure en nombre, dans l'Algérie française, à la population arabe et mauresque, que les calculs les plus autorisés portent actuellement à 1,500,000 âmes. Au physique, il est impossible, quand on voit un Kabyle et un Arabe l'un près de l'autre, de les confondre. L'Arabe a les yeux et les cheveux noirs, le visage allongé, le cou long ; le Kabyle a souvent les yeux bleus, son teint est généralement plus blanc que celui de l'Arabe ; sa tête carrée et posée sur un cou court est rapprochée de ses épaules. L'Arabe se couvre la tête de plusieurs calottes surmontées d'un *haïk,* espèce de voile maintenu avec des cordes tissées en poils de chameau ; il s'enveloppe de son burnous qu'il ne quitte que pour travailler. Le Kabyle marche tête nue, hiver comme été ; il est ordinairement vêtu d'une simple tunique de laine, et couvre le bas de ses jambes d'espèces de guêtres. Les mœurs et les habitudes des deux races ne diffèrent pas moins que leurs physionomies et leurs costumes. Le Kabyle est laborieux, et va chercher au loin le travail quand il ne le trouve pas à sa portée : c'est le Savoyard ou l'Auvergnat de l'Algérie ; il est sobre, quelques figues, trempées dans l'huile, suffisent à sa nourriture ; il est économe, l'argent qu'il gagne lui sert à acheter des choses utiles, et il place à intérêt ce qui lui reste, quand il a un fusil, un bœuf, une femme, je n'établis pas arbitrairement cet ordre d'achats, comme on l'entend bien, je me contente de l'indiquer tel que le Kabyle le suit. C'est un piéton intrépide qui tra-

verse de grandes distances sans avoir besoin de monture, et qui, lorsqu'il s'agit de combattre, devient un admirable fantassin. L'Arabe, au contraire, est paresseux; on l'a vu, dans la dernière famine de l'Algérie, préférer les angoisses de la faim au travail. Il fait des dépenses folles pour ses plaisirs. Il aime passionnément les chevaux; quand l'argent lui manque pour en acheter, il voyage sur un âne; mais il est au comble du bonheur et de l'orgueil quand il peut caracoler sur un cheval de prix: l'Arabe est un admirable cavalier. La manière de faire la guerre des deux peuples n'est pas moins différente que le reste de leurs habitudes. L'Arabe exécute des pointes rapides, des charges impétueuses; il arrive comme un ouragan, il disparaît de même par une fuite précipitée. Le Kabyle, au contraire, attaque de pied ferme, il soutient bravement le choc et regarde comme une honte de fuir. Les femmes kabyles, qui aident leurs maris dans les combats et leur apportent de la poudre, les accuseraient de lâcheté, si elles les voyaient reculer, et feraient, avec du charbon, de larges croix noires sur les chemises de laine de ceux qui manqueraient de courage, pour les dénoncer au mépris de tous.

On a souvent dit que l'on pouvait juger des mœurs et de la civilisation d'un peuple par la condition qu'il fait aux femmes. Rien de commun entre la femme kabyle et la femme arabe. La première est traitée comme la mère de famille et la maîtresse de maison; elle mange à la même table que son mari. Un étranger se présente-t-il? elle lui fait les honneurs de chez elle comme pourrait le faire une femme en France. Elle sort le visage découvert, elle fait les

provisions de la maison; c'est elle qui se rend au marché pour acheter ou pour vendre. A l'intérieur, elle file la laine et la tisse, elle fait aussi de la toile avec le lin qu'elle a recueilli et préparé. Rien de pareil, on le sait, pour la femme arabe : elle n'est point l'égale de l'homme, elle est son esclave. Elle n'a point d'âme, elle n'entre point dans la mosquée ; qu'aurait-elle à y faire ? Elle ne sort jamais de son intérieur. Si un étranger pénètre sous la tente, elle doit disparaître à l'instant ; comme si tout regard devait la flétrir, elle est toujours voilée. Après avoir obéi à son père, puis à son mari, elle obéit à son fils. Un voyageur français racontait avec étonnement une rencontre qu'il avait faite sur la route : « Nous nous croisâmes, dit-il, avec un jeune Arabe monté sur un beau cheval et couvert de riches habits. Il voyageait au grand pas de sa bête. Une vieille femme chargée d'un lourd fardeau pressait sa marche en avant, un peu sur le côté. Le jeune Arabe n'avait pas voulu trop charger son cheval ; cependant par pitié pour la vieille, et dans la crainte peut-être qu'elle ne succombât, il avait attaché une petite corde au fardeau qu'elle portait, et en tirant à lui du haut de sa monture, il allégeait un peu les épaules de cette pauvre femme : or cette femme était sa mère ! » Jamais un jeune Kabyle n'eût traité sa mère comme ce jeune Arabe traitait la sienne.

Au lieu d'être comme les Arabes un peuple nomade, les Kabyles sont un peuple sédentaire et cultivateur. Au lieu de séjourner une nuit sous des tentes enlevées le matin, ils habitent des maisons de pierre. Ils savent labourer, fumer le sol ; le drainage même ne leur est pas inconnu. Quand notre armée pénétra dans les montagnes du Jur-

jura qui s'élèvent non loin d'Alger, et qui sont entièrement peuplées de Kabyles, nos soldats, par un mirage facile à comprendre, se crurent en France, à la vue de belles cultures, de villages bien bâtis et qui offraient l'aspect de nos villages européens. Pour compléter l'illusion, ajoutait le général Bedeau, nous entendîmes une musique qui nous rappelait la musique d'Auvergne et le biniou de la Bretagne. Un officier de la colonne expéditionnaire écrivait à ce sujet : « Qui n'a pas parcouru cette contrée ne saurait se faire une juste idée de sa fertilité et de sa richesse. La France n'en présente aucune qui lui soit supérieure. C'est la terre promise des oliviers : ils y sont comparables pour la vigueur du tronc et l'ampleur de la couronne à nos chênes ordinaires. On les rencontre, non plus à l'état de plan ou même de bois, mais de forêts de plusieurs lieues d'étendue. Tous sont francs et surchargés de fruits. Les greffes nombreuses, pratiquées sur de jeunes oliviers sauvages, les petits sillons pour la conduite des eaux et l'irrigation des arbres, les travaux préparatoires pour l'ensemencement, quelques parties même fumées, prouvent l'entente d'une bonne culture. Les moissons, belles en général et même luxuriantes, s'étendent presque sans interruption sur la vallée dont la largeur varie de une à deux lieues ; les terres sont cultivées dans la montagne jusqu'au sommet des grands pitons. Sur les deux versants opposés et latéraux, on voyait de distance en distance de beaux, grands et nobles villages bâtis à mi-côte et plus généralement même sur les pitons les plus élevés ; vous eussiez dit des nids d'aigle d'où le Kabyle, dominant la plaine, semble défier ses ennemis. »

Quelle est donc l'origine, ou plutôt quelles sont les origines de ces populations kabyles, si profondément séparées de la race arabe, ce qui ne les empêche pas, cependant, de différer souvent beaucoup les unes des autres? Selon toutes les probabilités, les populations kabyles descendent des peuples qui occupaient l'Afrique avant l'invasion arabe. Ces populations, on le sait, n'appartenaient pas toutes à la même race, puisque cette partie de l'Afrique avait subi plusieurs invasions, entre autres l'invasion romaine et l'invasion vandale. Lorsque le flot des armées mahométanes se répandit sur l'Afrique, on peut croire que les populations vaincues, débris de l'empire romain et de la chrétienté africaine, se réfugièrent dans les montagnes et s'y amalgamèrent avec les Libyens, qui étaient en Afrique le peuple autochtone. Ces peuples plus ou moins mélangés ensemble, car il y eut des points où la fusion ne fut pas complète, et où même les populations gardèrent leur caractère original, sont aujourd'hui désignés sous le nom de Kabyles. Ils occupent toutes les montagnes du Tell, depuis Tunis jusqu'au Maroc, et il est remarquable qu'on les rencontre surtout dans le voisinage des anciennes cités romaines. Ainsi les Kabyles Béni-Mnacer occupent les environs de Cherchel, *Julia Cæsarea,* capitale de l'une des Mauritanies. Les Mouzaïas et les Ouzeras d'origine kabyle occupent les premières cimes de l'Atlas, au-dessus de Blidah et des ruines de l'ancienne colonie romaine de Sufasar. Comme la place manquait sur les montagnes pour recevoir tous ces réfugiés de l'Afrique romaine et chrétienne, ils émigrèrent dans le Sahara et y multiplièrent les oasis. C'est là surtout qu'on a pu les étudier avec le plus de succès,

parce qu'ils avaient moins subi le contact des Arabes. On a retrouvé chez eux la trace des municipes romains et le souvenir d'anciennes lois dont le nom seul suffit pour déceler une origine chrétienne : les canons. Au lieu de l'organisation féodale et militaire des Arabes, ils ont une organisation toute municipale fondée sur l'élection. Les villages des montagnes kabyles et les oasis du Sahara nomment à la majorité des voix une djemma, conseil composé d'une douzaine de membres élus. Ce conseil administre le village et son territoire, et délibère sur les intérêts communs. Il choisit un chef nommé *amine*, chargé du pouvoir exécutif, soit pendant quelques mois, soit pendant une année tout entière. Ce chef prend l'avis du conseil dans toutes les affaires. Au lieu des taxes et des impôts levés arbitrairement et violemment par les chefs arabes, il y a un budget régulièrement voté. Ce peuple chez qui l'égalité, au lieu d'être proclamée par des déclarations de principes, est fidèlement pratiquée, a les vertus d'un peuple libre. Il est fier, généreux, intrépide, fidèle à sa parole, hospitalier. Les Arabes, qui n'aiment pourtant point les Kabyles, reconnaissent que, si quelqu'un se réfugie en Kabylie, les habitants mourront plutôt que de le livrer. Dans la saison des fruits, les propriétaires permettent aux voyageurs d'entrer dans les jardins et d'en manger à discrétion, il leur est seulement défendu d'en emporter. Les pauvres dans chaque village sont nourris aux frais de la communauté. Quand les dattes mûrissent, chaque famille est tenue de désigner un palmier de son jardin dont les fruits, portés à la mosquée, sont distribués aux indigents. Ces palmiers portent un beau nom, on les appelle les *palmiers de l'amour de Dieu.*

Il y a en Kabylie des usages auxquels il est impossible de ne pas reconnaître une origine chrétienne. Je citerai en première ligne les *zaouïas*. Ces établissements, qui sont tenus par les marabouts, personnages universellement respectés pour leur piété et leur vertu, semblent calqués sur les établissements du moyen âge où l'église s'élevait entre l'école et l'hôpital, qui, comme son nom l'indique, était d'abord une hôtellerie hospitalière. Ces trois institutions se retrouvent dans les *zaouïas*. L'église, c'est le kouba, petit dôme qui recouvre ordinairement la tombe d'un marabout. A côté du kouba, s'élève l'édifice hospitalier, entretenu par une portion de la dîme, par les offrandes des habitants du voisinage et par les dons des riches pèlerins, qui reçoit, héberge pendant trois jours tout voyageur qui se présente, riche ou pauvre, en haillons ou bien vêtu. Ne reconnaissez-vous pas là l'usage établi dans tous nos monastères de la Trappe ? Tout près de cet hospice est situé le bâtiment destiné à l'école, à l'école primaire d'abord, où l'on reçoit tous les enfants kabyles ou arabes ; à l'école supérieure ensuite, où l'on vient se perfectionner. On peut presque dire que l'enseignement est gratuit, car chaque enfant ne paye à l'école primaire pour tout le temps de son séjour que quatre douros ou trente francs, et moyennant cette modique somme il est non-seulement instruit, mais nourri et habillé. Les élèves de l'enseignement secondaire payent encore moins : huit francs pour toute la durée de leur séjour. Ils apprennent là la théologie, qui comprend les commentaires sur le Coran et les conversations du prophète, le droit ou l'étude du Coran, au point de vue légal, les sciences, ce sont : l'arithmétique, la géométrie

et l'astronomie ; les lettres, ce sont : la grammaire et la versification. Quand j'aurai ajouté qu'à l'exception de l'*échour* et le *zekkah* dont le produit sert à entretenir les mosquées, à défrayer les écoles, à secourir les pauvres, les Kabyles ne payent aucun impôt, qu'ils ont pu exclure de leur code la peine de mort, et que, contrairement aux idées reçues chez les Arabes, ils n'ont point voulu admettre la bastonnade, comme attentatoire à la dignité humaine, j'aurai, je crois, le droit de demander pourquoi nous les appelons des Barbares.

Je m'arrête. On retrouvera ces détails dans mon récit. J'ai voulu dire où je les avais puisés. Des trois illustres hommes de guerre que j'étais allé visiter à Bruxelles, et de la bouche desquels je tiens la plupart des renseignements sur la période de l'histoire de la conquête de l'Algérie, qui s'étend de 1830 jusqu'en 1847, époque de la prise d'Abd-el-Kader, un seul survit, le général Changarnier. Il sera mon témoin. Le général Bedeau est mort, mort à la peine ; la blessure morale qu'il avait reçue au cœur, à la fin de 1851, ne s'est jamais fermée. Le général Lamoricière, plus heureux que lui, a pu encore une fois tirer l'épée, et tirer l'épée pour le Saint-Père, dans cette journée de Castelfidardo, où la gloire a été du côté de la défaite, et où la cause des vaincus a plu à Dieu, puisque c'était pour son vicaire qu'ils combattaient.

Pour que cette histoire fût complète, j'ai suivi les destinées de l'Algérie jusqu'au commencement de l'année 1869, en indiquant les principaux efforts tentés pour y assurer la domination française.

HISTOIRE

DE LA

CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE



CHAPITRE PREMIER.

Coup d'œil rétrospectif sur les origines historiques de l'Algérie et sa topographie.

I

LA CÔTE SEPTENTRIONALE DE L'AFRIQUE DANS L'ANTIQUITÉ.

Avant de raconter la conquête de l'Algérie, il convient de faire connaître le théâtre où se développe l'action militaire, sujet de ce récit.

L'Algérie, un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour s'en convaincre, même en laissant de côté les renseignements de l'histoire, a une importance considérable, tant par l'étendue de son

territoire que par sa position. Placée sur la côte septentrionale de l'Afrique, entre Tunis et Maroc, qu'elle disjoint, entre Gibraltar et Malte qu'elle sépare, à soixante lieues de la première de ces sentinelles britanniques, à cent lieues seulement de la seconde que l'Angleterre regarde de si loin, cette contrée, qui occupe une côte de deux cent cinquante lieues, à cent trente heures de Paris au moment de notre conquête, distance raccourcie de près de moitié depuis par la vapeur, à trois jours de Toulon et de Marseille, forme la base irrégulière d'un triangle dentelé à son sommet et qui, par Marseille, Toulon, Gênes et Livourne, vient s'inscrire à angle droit dans l'Europe. L'Espagne, depuis Gibraltar jusqu'aux Pyrénées, les côtes du Languedoc, de la Provence, de Gênes, et la Toscane, les États de l'Église, le royaume de Naples prolongé par la Sicile, forment les deux côtés de ce triangle, avec une brêche qui, ouverte à la gauche, entre le cap Bon, sur la côte de Tunis, et Marsala, sur la côte sicilienne, donne passage à la Méditerranée vers l'Asie. Au milieu du bassin bordé par ces plages historiques, la Sardaigne, la Corse, les Baléares, apparaissent comme des stations intermédiaires qui rapprochent des côtes déjà si voisines, et Malte garde celle des portes qui s'ouvre sur l'Asie, de même que Gibraltar garde

la porte par laquelle la Méditerranée communique avec le grand Océan.

Cette terre, qui faisait partie de l'ancienne Barbarie, a, du nord au midi, une largeur assez mal déterminée. « Les géographes, dit un écrivain dont l'ouvrage fait autorité [1], la poussent jusqu'au grand désert, quoique toute l'étendue de ce pays ne reconnût pas la domination des deys d'Alger. La contrée est sillonnée longitudinalement de l'ouest à l'est par deux chaînes de montagnes, bordant, au nord et au sud, une série de plateaux élevés qui en forment la zone centrale. Cette chaîne se détache de l'Atlas, soustrait aux études européennes par la difficulté de pénétrer dans le Maroc, où il est situé. Les géographes ont donné son nom à ses deux ramifications algériennes; ils ont appelé petit Atlas celle du nord, et grand Atlas celle du sud : dénominations défectueuses, car on trouve les pentes les plus abruptes et les sommets les plus élevés précisément dans la partie désignée sous le nom de petit Atlas.

« Quelques chemins transversaux vont çà et là d'une chaîne à l'autre en coupant les plateaux du centre, qu'ils partagent en diverses régions, tantôt ridées par des ondulations de terrain, tantôt planes et en partie couvertes par de vastes

[1] M. E. Pélissier de Reynaud, *Annales algériennes*, 2e édit., p. 1.

amas d'eau salée, connus sous le nom de sebkahs : ce sont des lacs dans la saison des pluies; dans les autres saisons, l'eau, s'évaporant, ne laisse sur le sol qu'une nappe de sel cristallisé. Les sebkahs sont les récipients des torrents qui n'ont pu s'ouvrir une issue à travers les chaînes, soit que leur peu de puissance ne leur ait pas permis de creuser des vallées d'érosion, soit que les combinaisons du soulèvement des masses rocheuses aient opposé à leurs efforts d'immuables obstacles.

« Les plaines qui se déroulent au pied de la chaîne septentrionale, sur les points où elle est le moins éloignée du littoral, sont généralement séparées de la mer par des collines terreuses dont les pentes fécondes couronnent le rivage d'un feston de verdure et réjouissent les regards des navigateurs. Ces collines forment ce que l'on appelle généralement le sahel (rivage), en le subdivisant par localité, comme le sahel d'Alger, le sahel de Cherchel, le sahel de Bone. Le pays qui vient après, jusqu'à la chaîne méridionale, est assez souvent désigné, dans l'ouest surtout, sous la dénomination générique de Tell. Quelques personnes ont cru voir dans ce mot un dérivé du mot latin *tellus*, comme si l'on avait voulu indiquer ainsi la terre par excellence, la terre à céréales, par opposition au Sahara, qui

n'en produit point ; c'est une erreur ; cette expression, purement arabe, signifie haut pays, pays élevé.

« Le Sahara, que nous venons de nommer, s'étend au delà de la chaîne méridionale. C'est une vaste zone de plaines sablonneuses, du sein desquelles s'élèvent, comme des îles, de belles oasis de palmiers [1]. Au delà règne le désert et ses mystères.

« L'Algérie est arrosée par beaucoup de petits cours d'eau ; mais il n'y a pas de rivière considérable, la constitution géologique du pays ne le comportant point. Le climat est assez généralement sain et tempéré ; le sol est presque partout fertile et se prête à une grande variété de culture : il est, sur plusieurs points, d'une admirable beauté. Cette contrée féconde produit, ou est susceptible de produire tout ce qui est néces-

[1] Il faut ajouter à ces détails donnés par M. Pélissier, que le mot *Sahara* ne signifie point désert, mais plaine, par opposition à *Tell*, qui indique les lieux élevés. Les versants de Djebel-Sahara sont bordés et coupés de vallées d'où s'échappent, même en été, des sources abondantes. On y trouve quelques montagnes peu élevées, donnant naissance à des sources. Enfin, à la saison des pluies, c'est-à-dire en hiver, une grande portion des plaines du Sahara algérien se couvre d'herbes, et fournit aux troupeaux d'abondants pâturages; ce sol brûlant n'est pas impropre à la culture, avec de l'eau il devient fertile ; or il y a sous le Sahara une vaste nappe d'eau que les indigènes appellent la *mer intérieure*, et qu'on rencontre quelquefois à quelques mètres du sol, généralement à soixante-dix ou quatre-vingts mètres. (Voir la *Guerre et le Gouvernement de l'Algérie*, par Louis de Baudicour.)

saire à la satisfaction des besoins matériels et sociaux de l'homme. »

La destinée d'une contrée aussi privilégiée et ainsi placée sur une mer qui baigne à la fois l'Afrique, l'Europe et l'Asie, semble écrite dans sa position géographique. Comme toute cette partie de la côte septentrionale de l'Afrique, elle paraît avoir été primitivement habitée par des peuples que l'antiquité désignait sous le nom générique de Libyens, et dont on retrouve aujourd'hui encore les types principaux dans les Berbères ou Kabyles, qui se rencontrent dans toutes les montagnes du Tell, depuis Tunis jusqu'à Maroc, réfugiés, selon l'usage des populations primitives chassées par de nouveaux arrivants, sur les portions montagneuses et naturellement fortifiées du littoral méditerranéen. Malgré des dissemblances de détail, la trace de la communauté d'origine est visible dans la langue, les traits physiques, le caractère et les habitudes. Ces populations, c'est la grande division qu'on peut établir dès le principe, sont sédentaires ou nomades. Les nomades, ou les Numides, pour leur donner leur nom historique, résistent à l'action des siècles qui passent sur eux sans les changer. Ces tribus errantes de cavaliers indépendants, intrépides, maigres et basanés, montés sur des chevaux de pauvre

apparence comme eux-mêmes, mais ardents et infatigables, qu'ils guident avec une corde tressée de joncs, les Phéniciens de Carthage et les Grecs de Cyrène les ont rencontrés, il y aura bientôt deux mille cinq cents ans. Les Romains, puis les Vandales, les ont rencontrés de même. Après eux, les Grecs de Byzance, puis les Arabes, puis les Espagnols, puis les Turcs, tous les conquérants du littoral, les ont retrouvés avec les mêmes traits, les mêmes habitudes, les mêmes passions, la même inconstance, le même esprit de discorde et de division, le même goût pour la vie de hasards et d'aventures, la même manière de vivre et de faire la guerre. Quand la France mit à son tour, en 1830, le pied sur le littoral africain, c'étaient eux encore qui, pour répondre à l'appel du dey, couvraient la plage de leur nombreuse cavalerie, toujours semblable à eux-mêmes, toujours ressemblant au portrait que traçait d'eux Salluste quand il les montrait sains de corps, agiles, résistant à la fatigue, mais légers, indépendants, aspirant au changement, et Virgile quand il les qualifiait d'*infreni*. Alors comme aujourd'hui leurs chefs avaient le goût des belles armes; ils étaient mobiles, impétueux, intrépides; alors comme aujourd'hui la partie inférieure de la nation présentait une race dure, habituée à la fatigue, couchant sur la terre nue,

et s'entassant dans ces *mapalia* comparés par Salluste à la carène renversée d'un vaisseau. Peuple singulier, gouverné de tout temps par le despotisme, mais par un despotisme condamné à se rendre populaire, sous peine d'être abandonné par ces hommes fiers et indomptables à qui le désert ouvre ses impénétrables asiles.

Les Libyens, qui occupent ce pays depuis un temps immémorial, virent donc leur littoral, en raison même de sa proximité avec l'Europe et l'Asie et des dons que la Providence lui a prodigués, attirer de nombreux envahisseurs. Les Phéniciens y parurent les premiers. On fait remonter leurs premières migrations à l'an 1259 avant Jésus-Christ. Mais ce n'est que quatre cents ans plus tard, l'an 800 avant Jésus-Christ, que l'empire carthaginois est fondé.

Moins de deux siècles après, la colonie grecque de Cyrène s'établit sur la côte d'Afrique.

II

L'EMPIRE CARTHAGINOIS.

L'empire carthaginois fut un grand comptoir commercial dont la base était trop étroite pour soutenir cette puissance maritime immense, mais peu solide, qui étendait ses longs bras sur toute

la côte méditerranéenne, sur les îles et sur les mers. Elle tenait peu à entamer le pays dans sa profondeur, elle préférait le longer dans son étendue, pour le toucher par plus de points, afin de multiplier ses communications intéressées et ses débouchés productifs. Au fond, elle faisait le commerce du monde avec l'Afrique, et de l'Afrique avec le monde, gouvernant par l'or au moins autant que par le fer, séduisant les Numides par les avantages qu'elle leur offrait en leur achetant, en leur vendant, les enrôlant dans ses mercenaires, leur ouvrant les rangs de ses colonies d'émigrants; elle était l'alliée naturelle des gouvernements despotiques de l'Asie contre les colonies grecques : de là ses guerres contre Cyrène, la Sicile. En même temps, elle avait à lutter sans cesse contre l'esprit indépendant des populations.

Elle lutta avec avantage tant qu'elle n'eut pas trouvé dans Rome une puissance mieux constituée que la sienne et qui, par conséquent, devait à la longue la vaincre, après l'épisode brillant, mais stérile, des victoires d'Annibal, dont le génie suspendit la destinée de sa patrie, sans pouvoir la changer.

Alors la puissance romaine succède, sur la côte septentrionale de l'Afrique, à la puissance carthaginoise, ou plutôt elle hérite de ses com-

bats éternels avec les tribus numides, infatigables cavaliers, ennemis insaisissables qu'il est encore plus difficile d'atteindre que de vaincre. Syphax, Massinissa, tour à tour alliés et ennemis des Romains, Jugurtha surtout, dont un grand historien a immortalisé le génie persévérant, hardi, plein de ruses et de surprises, les luttes incessantes et enfin la défaite définitive et le malheur, font déjà, dans cette partie de l'Afrique, la guerre que nous devions y rencontrer tant de siècles plus tard. Ce sont les mêmes embûches, les mêmes pointes rapides, les apparitions inattendues, les coups de main intrépides, les fuites calculées, les retours dangereux, à tel point qu'en lisant les pages dramatiques de Salluste nous avons pu nous demander plus d'une fois s'il racontait l'histoire de Jugurtha ou celle d'Abd-el-Kader, le plus redoutable de nos ennemis pendant un temps, notre prisonnier pendant plusieurs années, enfin notre hôte, notre obligé et en dernier lieu notre ami reconnaissant, comme il l'a prouvé à l'époque des massacres de Syrie, car la civilisation chrétienne, moins implacable que la civilisation romaine, se contente de vaincre ses adversaires, au lieu de les exterminer.

III

DOMINATION ROMAINE.

Rome tenait plus fortement que Carthage la terre qu'elle occupait, elle y imprimait plus profondément sa trace. Elle colonise, elle cultive, elle civilise l'Afrique; mais elle essaye en vain de substituer ses municipes aux tribus. Elle étreint vigoureusement cette terre, plutôt contenue que soumise, par trois lignes de points fortifiés, semblables à des bras puissants qui l'enlacent. La première est celle des places maritimes, la seconde, reliée à la première par des routes, se compose de villes, et traverse le Tell à une vingtaine de lieues de la côte; la troisième, située sur les confins du Tell et du Sahara, n'est qu'une suite de forts dont on retrouve encore çà et là les ruines, et qui avaient pour objet de contenir les tribus des oasis. Au commencement du règne de Vespasien, on comptait dans la seule Mauritanie césarienne treize colonies romaines, trois municipes libres, deux colonies en possession du droit latin, une jouissant du droit italique. Peu de temps avant la chute de la domination romaine dans ce pays, elle régnait sur toute l'étendue de côtes comprise entre l'ancienne Cyrénaïque et l'Océan. Les grandes divisions étaient

la Tripolitaine, la Byzacène, l'Afrique proprement dite ou la Proconsulaire, la Numidie, la Mauritanie sitifienne, la Mauritanie césarienne, la Mauritanie tingitane. L'Afrique romaine était devenue le grenier de Rome. Le christianisme, quand il parut, y ouvrit de brillantes écoles; dans cette contrée où l'ardeur du climat semble se communiquer aux esprits, il compta des apôtres illustres, saint Cyprien, Tertullien, saint Augustin; des martyrs héroïques, mais aussi de grands hérétiques, Donat et Arius[1].

Au milieu de ces progrès de la civilisation, de ces luttes de croyances, de ce développement de l'agriculture, le fond des populations indigènes change peu. Les Romains retrouvent les obstacles qui ont lassé les Carthaginois. Sous Tibère, ils ont une lutte de huit ans à soutenir contre Tacfarinas, qui a excité un soulèvement chez les populations des montagnes. En 297, les tribus comprises sous le nom général de Quinquegentiani, et qui paraissent avoir occupé la partie centrale et montagneuse de l'Algérie ac-

[1] L'Algérie française ne comprend, on le sait, qu'une portion de l'Afrique romaine, c'est-à-dire la province de Numidie, celle de la Mauritanie de Setif, et de la Mauritanie césarienne proprement dite. L'Afrique romaine compta à la fois près de huit cents siéges épiscopaux. Les trois provinces qui répondent à l'Algérie française en remplacent trois cent cinquante. (Voir l'*Essai sur l'Algérie chrétienne* par Mgr Dupuch, évêque d'Alger, page 41.)

tuelle, donnent le signal d'une insurrection générale. Au moment même où la domination romaine va tomber, en 371, sous Théodose, Primus, fils d'un prince maure, excite une redoutable insurrection, et son frère Gildon reprenant après lui les armes, Stilicon, chanté par Claudien, ne parvient à dompter cette rébellion que par des mesures exterminatrices.

Rome garda ses possessions africaines jusqu'au cinquième siècle après Jésus-Christ. En 427, sous le règne de Valentinien III, le comte Boniface, qui avait longtemps gouverné l'Afrique romaine avec autant de courage que de fermeté, étant tombé dans la disgrâce de Placidie, mère du jeune empereur, et ayant perdu tous ses emplois, appelle pour se venger les Vandales, à l'étroit dans l'Espagne, qu'ils disputaient aux Suèves et aux Romains. Il était plus facile de leur ouvrir la porte de l'Afrique que de la leur fermer désormais. Dès que ces barbares y ont mis les pieds, ils y sont les maîtres. L'esprit de secte venant réchauffer de ses flammes le génie dévastateur de ce peuple arien, qui a légué son nom à l'amour de la destruction, il commet d'effroyables ravages. Un long cri s'élève le long de la côte d'Afrique, où Genseric fonde un empire vandale par le meurtre, l'incendie, le pillage. Ce chef de barbares croyait, comme Attila, avoir

reçu de Dieu une mission d'extermination; c'est lui qui répondit un jour à ses pilotes, qui lui demandaient de quel côté il fallait tourner la proue de ses navires: « Du côté vers lequel souffle la colère de Dieu. »

Les dévastations des Vandales ne furent point circonscrites sur le littoral de l'Afrique; elles s'étendirent au littoral de l'Italie et jusqu'à Rome même, qui, prise par les barbares, fut pillée pendant quatorze jours. Par un de ces flux et reflux des choses humaines, Carthage vit rapporter dans ses murs par les mains des barbares les dépouilles de son ancienne rivale et de sa maîtresse.

La domination vandale, venant s'intercaler comme un entr'acte dans l'histoire de la domination romaine en Afrique, ne dura guère qu'un siècle. En 536, elle fut détruite d'un seul coup par Bélisaire, qui extermine les Vandales et leur roi Gelimer dans la journée de Tricaremon, en Byzacène (actuellement État de Tunis). Les Romains recommencent alors à exercer sur l'Afrique une domination contestée et troublée sans cesse par les révoltes de la population indigène, qui habitait, au nord-ouest, entre la Numidie, l'Atlantique, la Méditerranée, cette Mauritanie dont les frontières varièrent souvent, car, en l'an 108 avant Jésus-Christ, elle s'arrê-

tait à la Malucha, rivière qui, descendue des plateaux de l'Atlas, coule au nord vers la Méditerranée; et plus tard on appliqua cette dénomination à tout le pays qui s'étend jusqu'à l'Oued-el-Kebir, rivière de la Numidie, qui passait à Cirta, aujourd'hui Constantine, et se jetait dans la Méditerranée au sud-ouest du promontoire Tritium (cap Bugarone).

Les Maures, indifférents aux luttes des conquérants, n'ont qu'un souci, c'est de combattre leur maître, quel qu'il soit. Tour à tour ennemis des Carthaginois, des Romains, des Vandales, puis encore une fois des Romains après le retour de leur domination, souvent vaincus, jamais soumis, ces peuples conservent leurs mœurs et leur caractère sous ces gouvernements exotiques, acceptés à demi. A mesure qu'on s'enfonce dans le pays, la résistance des tribus sauvages qui l'habitent devient plus indomptable.

IV

DOMINATION ARABE.

On arrive ainsi jusqu'à la domination arabe, qui devait laisser des traces plus profondes dans ces contrées. L'Afrique fut une des premières à subir la terrible visite de ces armées fanatiques

que Mahomet lança sur le monde et qui, tenant d'une main le Coran, de l'autre l'épée, entreprirent de convertir la terre en la conquérant. Dans la vingt-deuxième année de l'hégire, correspondant à l'an 640 après Jésus-Christ, l'Égypte était conquise. Abdalah, parti d'Égypte en 647, pousse jusqu'en Numidie, et son armée, traversant facilement les sables sur ses chameaux, soumet les pays aujourd'hui compris dans l'État de Tripoli. En 686, Okbah entre de nouveau en Afrique, pénètre dans ses solitudes de sables inaccessibles aux autres nations; toujours vainqueur, il arrive jusqu'au grand Océan, qui baigne les côtes de Maroc et là, faisant entrer son cheval dans les flots : « Grand Dieu, s'écria-t-il, tu le vois, la mer seule m'arrête. » Mot plein de fanatisme à la fois et de grandeur, car ce soldat de l'Islam prenait ainsi Dieu lui-même à témoin que, dans son zèle pour répandre une loi qu'il regardait comme la sienne, il ne s'arrêtait que devant une de ces barrières invincibles de la nature, qui sont aussi une loi de Dieu.

Attaqué à son retour par les Maures, qui accueillaient facilement de nouveaux conquérants et s'en faisaient des auxiliaires contre leurs anciens maîtres, sauf à les combattre aussitôt qu'ils cherchaient à s'établir, Okbah vit son armée dé-

truite et perdit lui-même la vie. Zohéir renouvelle sa tentative avec le même succès au début, mais il éprouve ensuite des revers et va périr à Barca, sous les coups des Grecs de Constantinople. Avant de creuser son lit, le torrent perdait plus d'une fois ses eaux, mais il revenait toujours. Ce ne fut qu'en 698, un peu moins d'un demi-siècle après la première excursion des Arabes, que leur domination commença à s'établir sur cette côte de l'Afrique, après la défaite et la mort de Kahina, reine et prêtresse des Maures, vaincue et livrée au supplice par Hassan, d'abord vaincu par elle. Encore fallut-il, dans les années qui suivirent, déporter plus de trois cent mille indigènes pour mettre un terme à des prises d'armes sans cesse renaissantes. La déportation vint s'ajouter ainsi au glaive pour soumettre la Mauritanie en la dépeuplant.

Après s'être servis de ces moyens d'extermination, les Arabes en employèrent de plus doux et tout à la fois de plus efficaces. Il y avait entre eux et les Maures des affinités de mœurs, comme il y avait entre l'Arabie et la Mauritanie, aux déserts de sables, aux tribus nomades, des ressemblances de climat, de configuration, d'aspect. Avec une politique qui n'avait rien de barbare, le peuple conquérant s'efforça de persuader au peuple conquis qu'il y avait entre eux une pa-

renté d'origine, et qu'ils sortaient de la même tige, comme deux peuples frères, prédestinés par Dieu à la même mission. Une fois les esprits dans cette voie, il ne fut pas difficile d'amener les Maures à embrasser la religion de leur vainqueur, qui ne leur prêchait que la satisfaction de leurs passions dominantes, et la grande barrière, qui les avait séparés jusque-là des conquérants, tomba sans retour. Une nouvelle nationalité formée des Maures et des Arabes, dont le sang fut mêlé par des alliances, se cimenta dans les mosquées. Elle devait recevoir une consécration nouvelle sur des champs de bataille qui allaient s'ouvrir en Europe.

En 427 le comte Boniface avait ouvert l'Afrique aux Vandales qui venaient d'Espagne; en 710, le comte Julien ouvrit l'Espagne aux Arabes, et ceux-ci y conduisirent les Maures, qui trouvèrent dans ces belles provinces de quoi satisfaire, bien mieux qu'en Afrique, leur goût pour la guerre et pour le pillage. La conquête de l'Espagne opérée sur les Goths en une seule bataille, dans la quatre-vingt-douzième année de l'hégire, par les Arabes unis aux Maures, servit donc à assurer et à consolider la conquête de la Mauritanie en occupant et en enrichissant les populations remuantes et avides de cette contrée, et en amenant une portion de cette population à changer de patrie.

L'empire goth était tombé dans cette bataille qui dura, il est vrai, huit jours. L'empire arabe, auquel cette bataille de Xérès, livrée au mois de juillet de l'année 711, prépara des assises, ne dura pas moins de huit siècles, car ce ne fut qu'en 1492, après le mariage de Ferdinand, roi d'Aragon, avec Isabelle, reine de Castille, que Grenade tomba sous les efforts des vaillants descendants des Goths qui, réunis après la bataille de Xérès autour de Pélage, s'étaient réfugiés derrière les cimes inabordables de la Cantabrie, comme dans un nid d'aigle d'où la nationalité espagnole devait descendre pour conquérir pied à pied le sol, jusqu'à cette glorieuse journée où Boabdil, dernier roi de Grenade, vaincu sans retour, se reconnut sujet des rois catholiques, en emportant pour toute consolation de sa défaite et de ses larmes cette parole sévère de sa mère : « Pleure comme une femme le royaume que tu n'as pas su défendre en homme! »

On comprend que, pendant cette longue période de la domination arabe sur l'Espagne et la Mauritanie, l'histoire de l'une est profondément mêlée à l'histoire de l'autre. Les Maures, fondus avec les Arabes, Berbères ou Kabals, Kabyles ou Kbaïles, peuple de la famille atlantique qui, habitant surtout les hautes vallées de l'Atlas,

avait mieux préservé son individualité nationale et sa sauvage indépendance, éprouvèrent continuellement le contre-coup des événements qui se passaient en Espagne, et exercèrent à leur tour une influence marquée sur les luttes dont cette contrée fut le théâtre. Il y eut comme un flux et un reflux d'hommes, de prétentions, d'ambitions, d'entreprises d'Afrique en Espagne, d'Espagne en Afrique. Tantôt l'influence prépondérante échoit aux émirs d'Afrique, tantôt elle passe aux émirs d'Espagne, tant qu'enfin, en 954, l'Afrique mulsumane se trouve partagée entre deux grandes dominations, celle des califes de Cordoue, dont la puissance, traversant la mer, possède ce qu'on appelait alors le *Mograb-el-Aqci*, c'est-à-dire le couchant éloigné dans lequel se trouvaient Fez, Tahar, Tlemcen, et les califes de Cairouan, qui continuent à posséder le territoire de l'est, la *Feriquia*, comme on disait alors, c'est-à-dire Tunis et tout le pays environnant, qui finit par s'étendre de l'Égypte jusqu'à Bougie.

Ce partage, qui n'empêche point plusieurs petits États particuliers de subsister dans leur indépendance, se prolonge au milieu des guerres fréquentes qu'il suscite entre les deux califats, jusqu'en l'an 1070. A cette époque, un fait grave se produit dans le Mograb. Parmi les tribus indigènes qui habitaient au delà de la chaine

atlantique, dans les déserts de l'ancienne Gétulie et qui, tout en acceptant le mahométisme, avaient le mieux conservé leur physionomie nationale et leur indépendance, un homme se lève et se pose en législateur et en prophète : c'est Abd-Allah-ben-Hasim, marabout de Suz, célèbre par sa science et sa sainteté. Après avoir excité l'esprit religieux de ces tribus, il les pousse contre les tribus voisines qui avaient conservé les rites de leur idolâtrie primitive, et les convertit par le glaive. Puis il donne à son peuple, électrisé par le double enthousiasme de la foi et de la victoire, le nom d'hommes de Dieu, *Al-Morabeth* [1], dont nous avons fait, par corruption, Almoravides, et leur promet la domination du Mograb, occupé par des musulmans dégénérés. Ce fanatisme récent devait, en effet, triompher d'un fanatisme vieilli, et Abd-Allah les aidait à accomplir sa prophétie par la confiance même qu'elle leur donnait. Deux Berbères, qui héritèrent de son génie comme de son rôle, Abou-Beker et Ioussef, mais le dernier surtout, la réalisèrent complétement. Les Arabes, vaincus, furent obligés, dans tout le pays du Mograb, de se soumettre à sa domination, qui s'étendit depuis l'Atlas et le désert jusqu'à la Méditerranée et l'Océan. Le puissant Berbère reçut alors une

[1] *Al-Morabeth* signifie le fort, le constant, le confirmé (en Dieu).

ambassade des émirs de l'Espagne, morcelée en un grand nombre de petits États indépendants qui, par leurs discordes incessantes, offraient une proie facile aux chrétiens, surtout dans un temps où la Castille, la Galice et le Léon obéissaient au même roi, Alphonse VI, dit le Brave.

Entré comme auxiliaire en Espagne, Ioussef s'y conduisit bientôt en maître; il vainquit les chrétiens et déposséda ses alliés. L'Espagne et l'Afrique musulmane le reconnurent également pour dominateur.

La domination des Almoravides dura peu. Ce que le fanatisme avait élevé, le fanatisme le renversa. Un nouveau prophète, un nouvel ambitieux s'éleva parmi les tribus berbères, et, les hérésies du mahométisme venant en aide à ses prédications, il parvint à soulever un grand nombre des tribus, au nom de la doctrine des Schiytes, contre les Almoravides, qui professaient celle des Sunnites. La victoire lui resta en Afrique, après une longue lutte pendant laquelle les Arabes d'Espagne, coalisés contre le gouvernement des Berbères, réussirent à le renverser. La domination des Almoravides avait duré un peu plus d'un demi-siècle, depuis l'an 1086, époque du passage d'Ioussef en Espagne, jusqu'à l'an 1147, époque du triomphe définitif de leurs adversaires. Elle fut remplacée d'abord en Afri-

que, bientôt en Espagne, par celle des Almohades, qui tiraient leur dénomination de leur devise : « Allah est notre Dieu, Mohame est notre prophète, El-Modhi est notre iman; » c'était le nom de celui qui les avait soulevés contre la domination des Almoravides. Les Arabes d'Espagne, qui s'étaient unis pour renverser leurs maîtres africains, étaient revenus à leurs anciennes discordes aussitôt après le succès de leur entreprise. L'esprit de localité combattait chez eux l'esprit de nationalité, et leurs divisions irrémédiables les contraignaient d'appeler du dehors une force qui leur donnât l'unité, ne pouvant la faire eux-mêmes au dedans.

On aperçoit ici à découvert la loi qui domine, à cette époque, l'histoire du Mograb et celle de l'Espagne, si étroitement liées. Il y a, dans les tribus sauvages des Berbères, un fonds de fanatisme et d'ardeur belliqueuse aiguisée par la soif du pillage, qui permet aux ambitieux et aux sectaires capables, de manier à la fois la parole et l'épée, de fonder en Afrique, à l'aide du concours de ces populations, de puissantes dominations sur les ruines de celles qui, antérieurement fondées, ont vu peu à peu s'alanguir l'esprit d'enthousiasme et l'ardeur guerrière, mobiles de leur domination. Quand l'unité est fondée en Afrique, l'Espagne mahométane vient la lui de-

mander comme un remède contre l'anarchie qui la dévore ; et les Almohades prévalent ainsi, en Espagne, précisément par la même raison qui avait fait prévaloir les Almoravides. Mais, dans cette situation d'un empire à cheval sur les deux rives de la Méditerranée et mal affermi sur l'un et l'autre littoral, il y avait d'incessantes causes de ruine qui devaient produire leur effet. A chaque changement de règne, il éclatait des soulèvements en Afrique et en Espagne, surtout dans celui des deux pays où ne se trouvait point le chef des Almohades. Les petites principautés tributaires du Mograb aspiraient à ressaisir leur indépendance ; les Arabes, anciens conquérants du pays, essayaient de rétablir leur domination ; les tribus berbères, avec leur mobilité et leur ardeur habituelles, se ralliaient derrière quelque chef fanatique ; pendant ce temps-là les émirs arabes de l'Espagne, fatigués du joug des Africains et oubliant les maux déjà anciens de l'anarchie, en présence des maux plus récents de ce despotisme d'outre-mer qui pesait lourdement sur eux, se soulevaient contre les farouches musulmans d'Afrique, en prêtant ainsi le flanc aux chrétiens qui, souvent divisés, il est vrai, avaient cependant, avec une religion qui contenait les germes d'une civilisation supérieure, un principe de cohésion qui devait finir par leur donner la victoire.

Ces diverses causes agissant, non pas continuellement, non pas toujours avec la même intensité, mais agissant incessamment, devaient finir, un jour ou l'autre, par renverser l'empire des Almohades en Afrique et en Espagne. Leur domination fut détruite définitivement, dans ce dernier pays, par la bataille de las Navas de Tolosa, livrée en 1212 au pied des montagnes de la Sierra Morena, par les chrétiens d'Espagne, auxquels la croisade prêchée par le pape Innocent III avait donné pour auxiliaires des Français, des Allemands, des Italiens, accourus pour soutenir la cause de la croix contre celle du croissant. Elle se prolongea encore pendant un certain nombre d'années en Afrique, au milieu de luttes continuelles, de désordres sans fin, et d'alternatives de succès et de revers, pour être définitivement renversée en 1270, après avoir duré cent quarante-huit ans.

L'époque des gouvernements puissants et forts est alors passée pour le Mograb. Il y a des avénements de tribus suivis de promptes chutes, des fortunes élevées et détruites par des coups de main, et toujours une action et une réaction de l'Afrique sur l'Espagne et de l'Espagne sur l'Afrique, mais dans des proportions réduites. C'est au début de cette période que la seconde croisade de saint Louis prend place dans l'histoire, et que

le saint roi vient mourir malheureusement de la peste sur la côte de Tunis.

On arrive ainsi au dénoûment de la lutte de huit siècles pendant lesquels les chrétiens espagnols avaient été aux prises avec les Arabes et les Maures, et c'est quarante ans seulement après la prise de Grenade, par Isabelle la catholique, que la piraterie avait commencé à s'établir en grand sur cette côte d'Afrique (en 1450), où une armée française envoyée par le roi Charles X vint enfin, comme nous l'avons raconté, l'anéantir le 5 juillet 1830, après une durée de trois cent quatre-vingts ans. Mais, le lendemain de la conquête d'Alger, le gouvernement qui avait accompli cette glorieuse conquête fut renversé par une révolution. Qu'allait-il advenir de notre domination en Afrique? Serait-elle maintenue? Dans quelles limites serait-elle circonscrite? L'Algérie suivrait-elle le sort d'Alger? Tout se trouvait remis en question.

CHAPITRE II

Notre position en Algérie après 1830.

I

DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU NOUVEAU POUVOIR.

Au moment où la Restauration tomba en laissant Alger à la France, il devait presque inévitablement y avoir une ère d'incertitudes et de laborieux tâtonnements. C'était la conséquence à la fois de la situation de notre pays, de l'état général des affaires européennes, de l'origine même de la conquête, des idées qui s'y rattachaient dans un grand nombre d'esprits, de la chute du gouvernement qui l'avait faite, de l'avénement d'un gouvernement nouveau placé dans d'autres conditions, engagé dans un autre mouvement d'idées et d'intérêts, assiégé par mille difficultés, et enfin de l'ignorance profonde où l'on était sur l'Algérie.

La Restauration, en paix avec toute l'Europe, laissait à la France un état militaire réglé sur le pied d'une sage économie, 250,000 hommes

environ, dont 30,000 étaient à Alger. Ce chiffre de l'armée d'expédition d'Afrique n'avait rien d'excessif, et pouvait même être facilement augmenté sous la Restauration qui, assurée de la paix continentale, n'avait à prévoir que la possibilité d'une guerre maritime contre l'Angleterre. La Révolution de 1830 agitant l'Europe jusque dans ses fondements, et créant des éventualités, quelque chose de plus dans les premiers moments, des probabilités de guerre européenne, le gouvernement nouveau ne pouvait pas, même avec une augmentation d'effectif militaire, consacrer une part d'attention et de force aussi grande au développement de notre conquête. Le 25 juillet 1830, c'était l'affaire principale; après le 29 juillet de la même année, ce fut l'affaire accessoire. Les grandes questions européennes absorbaient l'attention.

Pour l'ancien gouvernement, Alger avait été une force; il devenait un embarras pour le gouvernement nouveau. Chez un assez grand nombre d'esprits, l'idée de la conquête d'Alger et celle d'un coup d'État avaient été solidaires; l'impopularité du coup d'État rejaillit sur la conquête. Il se forma de bonne heure, dans les Chambres, un parti anti-algérien qui, regardant l'expédition de 1830 comme une entreprise sans motif, refusait d'admettre qu'elle pût être féconde

en résultats utiles. Ce qui, dans l'opinion de ce parti, avait été un effet sans cause, devait demeurer, selon lui, une cause sans effet. Le mieux, pensait-il, eût été d'abandonner l'Algérie. Si l'évacuation ne pouvait être effectuée à cause des considérations tirées de l'honneur national, il fallait au moins restreindre l'occupation aux limites les plus étroites, et consacrer à l'Algérie le moins d'hommes, de temps et d'argent possible. Cette opinion, publiquement soutenue avec beaucoup de force et de persistance par des hommes convaincus, qui ne manquaient d'ailleurs ni de patriotisme ni de talent [1], devait avoir deux conséquences inévitables : encourager les résistances algériennes, décourager les efforts tentés pour conquérir et coloniser l'Algérie.

En outre, le gouvernement nouveau était gêné par son alliance étroite avec l'Angleterre. Parmi toutes les puissances, l'Angleterre seule avait élevé des objections contre l'expédition de 1830, et avait paru sur le point de s'y opposer par la force des armes. On comprend dès lors que son alliance fût moins favorable au développement de notre domination en Afrique que celle de la Russie, dont le souverain écrivait, dès 1821, au duc de Richelieu, pour proposer les États bar-

[1] M. Desjobert, membre de la Chambre des députés, fut un des membres les plus actifs du parti anti-algérien.

baresques à la France, dans le cas où les Turcs viendraient à être chassés de l'Europe par un effort commun. La conquête d'Alger n'était pas, on le voit, dans le mouvement naturel de la politique du nouveau gouvernement, à cause du système de ses alliances; ce n'était pas une affaire de choix, c'était une fatalité logique de situation.

On avait donc, au début, moins de forces disponibles pour l'Algérie; moins de liberté de mouvement dans cette sphère particulière à cause de la crise générale de l'Europe et de nos agitations intérieures; de la part de l'opinion dominante, et par conséquent des Chambres où elle se reflétait, moins de faveur pour ce que l'on tenterait de ce côté; enfin, des alliances moins sympathiques au développement de notre domination en Afrique. Ce n'était pas une œuvre personnelle, conçue et commencée par lui, que le gouvernement nouveau continuait, c'était une œuvre conçue et tentée par un autre gouvernement, une pensée écrite au testament de la Restauration récemment tombée.

Puis, et c'était là le principal obstacle, tout le monde en France était dans une ignorance profonde sur l'Algérie. On savait seulement qu'il y avait à Alger des Turcs dominateurs et pirates, et des Arabes et des Maures gouvernés. Hors de

là, on ne savait rien. Quelle était la situation intérieure du pays? Quels étaient les procédés du gouvernement des Turcs, les mœurs, la constitution sociale, le caractère des populations gouvernées, les éléments dont elles se composaient? Par quel gouvernement remplacerait-on le gouvernement renversé? Quelles relations pouvait-on lier avec les diverses provinces dont se composait la Régence? Quel système d'administration devait-on adopter? Quels étaient les influences, les intérêts, les idées du pays? Tout cela constituait un immense inconnu.

Le gouvernement nouveau se trouvait donc en présence de l'Algérie avec ces dernières et graves difficultés qu'eût rencontrées le gouvernement antérieur, mais en y ajoutant des obstacles d'une nature différente, nés de la situation nouvelle de l'Europe, de la situation nouvelle de la France, de l'état des idées et des intérêts, et de sa propre position.

Ce surcroît de difficultés donne un nouveau lustre à la gloire des hommes qui, après des tâtonnements inévitables, apportèrent, à des degrés divers, le concours de leurs efforts à l'œuvre commune, et qui, soldats, administrateurs, prêtres ou colons, eurent l'honneur de réaliser en Algérie cette chose rare dans les annales humaines, une conquête faite au profit

du pays conquis auquel elle donne une administration protectrice et probe, au lieu d'être oppressive et pillarde; une justice équitable et morale, au lieu d'être vénale et corrompue; un gouvernement humain et civilisateur, au lieu d'être cruel et barbare. Tel est le point d'arrivée à la fin de 1847 et, rapproché du point de départ, il devient plus brillant encore. Il y a sur le chemin, comme dans toutes les œuvres humaines, des fautes commises, les excès de plusieurs hommes, des torts et des abus qui sont l'exception à la règle de désintéressement et de haute probité suivie par notre armée, les maux de la guerre, conséquences inévitables de la conquête; mais l'éternel honneur de notre armée sera d'avoir, dans ses types les plus glorieux, joint aux qualités spécialement militaires ces grandes qualités morales qui asseoient sur de solides fondements les conquêtes échafaudées par les armes, et qui seules pouvaient faire réussir la France dans la mission qu'elle avait à remplir en Afrique.

Pour arriver à remplir cette mission, il y avait un problème préalable à résoudre, les premiers éléments de la solution, nous l'avons dit, manquaient alors à tout le monde et ne devaient être que lentement et laborieusement recueillis. Qu'était-ce que l'Algérie? Qu'y avait-il à y faire?

Quelle était la nature des intérêts avec lesquels on aurait à traiter, à compter ou à combattre? Pour que le lecteur voie dans l'histoire plus clair que les hommes de ces premières luttes ne pouvaient voir tout d'abord dans les faits, il importe de se servir des renseignements successivement réunis par eux, des lumières acquises ou plutôt conquises au prix de longs efforts, de pénibles labeurs, et payées de leurs sueurs et de leur sang.

II

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE.

Il est indispensable d'entrer dans quelques détails géographiques sommaires sur les divisions principales de l'Algérie telle qu'elle était sous la domination du dernier dey, afin de faire connaître le théâtre où la France allait agir.

La Régence se composait de quatre provinces, Alger, Titery, Oran, Constantine, formant, sur la côte septentrionale de l'Afrique, un territoire long de deux cent cinquante lieues, avec une profondeur variable, qui va de quatre-vingts à cent soixante lieues, entre les 30° 45' et les 37° 7' de latitude nord, les 4° 30' de longitude ouest, et 6° 30' de longitude est.

La province d'Alger s'étend de l'est à l'ouest,

depuis le territoire des Kabyles indépendants jusqu'à la petite ville de Tenez [1]. La ville d'Alger est située à peu près sur le point central du littoral de la province à laquelle elle donne son nom, et qui comptait cinq villes, Alger, Blidah, Coléah, Dellis et Cherchel, et onze districts ou outhans, ceux de Beni-Khelil, Beni-Mouca, Isser, Sebaou, Beni-Djaad, Beni-Khalifa, Hamza, El-Sebt, Arib, Beni-Menasser, El-Fhas ou banlieue d'Alger. Ce territoire, qui forme la portion centrale de la Régence, s'adosse au sud, à la province de Titery, et est borné à l'ouest par la province d'Oran, à l'est par celle de Constantine. On y comptait, en 1830, à peu près 250,000 habitants appartenant aux diverses races répandues dans le pays; mais il faut ajouter que les populations arabes de la province d'Alger avaient, pour la plupart, des habitations fixes et faisaient peu usage de la tente. Comme dans la plus grande partie de la Régence, le terrain de cette province présentait deux variétés, le Sahel ou rivage, le Tell ou les plateaux, dominés eux-mêmes par la chaîne du petit Atlas, au pied du versant septentrional de laquelle s'élève Blidah [2].

[1] Nous empruntons en grande partie ces détails aux *Annales algériennes* de M. Pélissier.

[2] C'est à Blidah que les anciens avaient placé le jardin des Hespérides avec ses pommes d'or. La ville romaine Bida-Colonia, construite en cet endroit, fut érigée en siége épiscopal vers les premiers temps de

C'est dans la province d'Alger qu'est située la belle et fertile plaine de la Mitidja. Parmi les tribus qui peuplent cette portion de la Régence, la plus belliqueuse était celle des Hadjoutes, habitants de la plaine de l'outhan d'El-Sebt. Elle est arrosée par plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont l'Oued-el-Harrach [1] qui, descendu des montagnes de la province de Titery par une coupure pratiquée entre deux rochers perpendiculaires, sur l'un desquels est placé le village de Mellouan, coule au nord et se jette, tout près d'Alger et sur sa droite, dans la Méditerranée, après un cours d'environ douze lieues ; le Mazafran qui, formé par la réunion de trois rivières, la Chiffa, le Bou-Roumi et l'Oued-Djer, se jette également dans la Méditerranée, à environ sept lieues et à la gauche d'Alger ; enfin l'Isser, qui descend du plateau de Hamza, et se jette dans la Méditerranée près du cap Tédélès.

La province de Titery est située entre les provinces de Constantine et d'Oran ; elle est prise,

l'introduction du christianisme en Afrique. Les voies romaines venaient se croiser dans cette portion de la Mitidja, pour mettre en communication les capitales des Mauritanies, les nombreux ports de l'Est et les villes de l'intérieur. Les Arabes en firent une ville de délices : ils l'appelaient la Rose de la Mitidja, Mitidja la voluptueuse, par contraste avec Coléah la sainte.

[1] Malte-Brun l'appelle l'Haratche, d'autres géographes le nomment l'Aratch.

pour ainsi dire, sur la profondeur de celle d'Alger, qui forme sa frontière au nord, et elle s'étend au midi jusqu'au Sahara. Sa partie septentrionale, qui est très-montagneuse, n'a rien qui rappelle l'Afrique; pendant l'hiver, le froid est aussi vif que dans le midi de la France. L'été, son aspect rappelle celui de la Bourgogne et de la Franche-Comté, avec leurs vignes, leurs luzernes et leurs chemins bordés d'ormeaux et d'aubépine. La province de Titery se composait de vingt et un districts ou outhans. Médéah, sa capitale, située dans la partie septentrionale, était entourée de sept de ces outhans déployés en éventail du centre à la circonférence. Ce sont, en commençant par le sud et en suivant la circonférence par l'est, Beni-Hassan, Hassan-ben-Ali, Beni-bou-Yakoub, Ouzra, Ouamri, Righa et Haoura [1]. Au sud-est de ces tribus, et sur un territoire à peu près de même nature, sont les

[1] Il y a quelques dénominations avec lesquelles il faut se familiariser pour ne pas être arrêté à chaque pas dans le récit des faits. On appelle le centre des populations des fermes des *haouchs*, les villages de la plaine des *djemas*, ceux de la montagne *dechera*. La montagne *djebel*, le rocher *kef*, la rivière *oued*, le gué *mokta*, le défilé *teniat*, la source *aïn*, la réunion des tentes *douar*. Les mots *beni* et *oulad*, qui entrent dans la composition du nom de presque toutes les tribus, signifient le premier *fils*, le second *enfant*. (*Annales algériennes*, t. Ier, p. 90.)

Nous ajouterons que, tandis que le mot de *beni* entraîne l'idée de la communauté d'origine par la filiation, le mot d'*oulad* indique plutôt la cohabitation dans la même localité, comme on dit en Bretagne les gas d'Auray, etc.

Rebaïa, les Oulad-Elân, les Adaôra, les Oulad-si-Ahmed-ben-Youssef, et enfin l'outhan du Djebel-Dira, limitrophe à la province de Constantine.

Les Turcs y avaient établi une garnison dans un fort bâti sur les ruines de l'antique cité d'Auzia, près de laquelle périt Tacfarinas, vaincu l'an 17 de notre ère, par Dolabella. Le Dira, pays élevé, fertile et froid en hiver, est le district le plus considérable de la province de Titery. Au sud des outhans qui entourent Médéah, et à une journée de cette ville, étaient placées les colonies militaires du bey de Titery, les Maghzen, qui présentaient une force de 1,200 cavaliers; plus au sud encore, plusieurs tribus, entre autres les Titery, petite tribu, probablement puissante jadis, puisqu'elle a donné son nom au pays, et la plus grande tribu de cette contrée, les Oulad-Moktar, dont le chef était, après le bey, le personnage le plus important de la province.

En s'enfonçant toujours dans le sud, on découvre le grand plateau de Zarès ou du Sersou, site parcouru par les tribus nomades des Oulad-Chaïb et des Bou-Aïch, qui s'y rencontrent souvent avec les Oulad-Moktar. La partie la plus méridionale de ce plateau est occupée par deux de ces vastes amas d'eau salée, formés par les torrents qui n'ont pu trouver d'issue parmi les

chaînes, et connus dans le pays sous le nom de Sebkahs : ce sont des lacs dans la saison des pluies ; aux autres époques de l'année, l'eau, en s'évaporant, ne laisse sur le sol qu'une nappe de sel cristallisé. Derrière, à l'extrême sud, s'étend le Sahara, avec ses sables entrecoupés d'oasis.

Dans la province de Titery, le Tell est arrosé par le Chélif qui, prenant sa source au sud du mont Ouenseris [1], pour aller se jeter, à l'ouest de Tenez, dans la Méditerranée, après un cours tortueux d'environ cent quinze lieues, sépare, sur plusieurs points, la province de Titery de celle d'Oran. Il est arrosé en outre par plusieurs affluents du Chélif, par l'Oued-Djennan qui se perd dans la sebkah de Msilah, par divers affluents de l'Isser, et enfin par l'Harrach et la Chiffa, dont la source est située dans cette partie de la Régence.

La province d'Oran avait une portion de son

[1] On appelle le lieu où le Chélif prend sa source Sbaïn-Aïoun, à cause des soixante-dix fontaines qui y versent leurs eaux. Le Chélif n'est en ligne droite, à vol d'oiseau, qu'à 140 kilomètres de son embouchure, mais il fait de grands détours. Il court d'abord vers l'est l'espace d'une centaine de kilomètres, puis se dirige vers le nord jusqu'à la hauteur de Médéah, qu'il laisse à sa droite ; de là il court à l'ouest jusqu'à son embouchure, en suivant une ligne parallèle au littoral, dont il n'est jamais plus éloigné que de 40 kilomètres. Dans cette dernière partie de son cours, l'espèce de presqu'île qu'il forme ainsi avec la mer est montagneuse et d'un accès difficile, mais du reste très-fertile. C'est là qu'on trouve la petite ville de Tenez. (*Annales algériennes*, t. Ier, p. 214.)

territoire sur la droite du Chélif. La presqu'île que forme celui-ci entre son embouchure et Tenez, constituait un petit royaume indépendant habité presque exclusivement par des tribus de race kabyle. On l'appelait le Dara ou le Magnuah ; la population s'élève à 25,000 habitants. Sur le versant sud des montagnes du Dara est la petite ville de Mazouna, à une dizaine de kilomètres de l'embouchure du Chélif. A l'est de Tenez, on trouve diverses tribus, entre autres celle des Zatima, formant une population de plus de 30,000 âmes. En descendant le Chélif, de sa source jusqu'au coude qu'il fait avant de se diriger vers l'Occident, on rencontre plusieurs tribus; la dernière est celle des Hachem du Chélif, au nord de laquelle est située la ville de Milianah, l'ancienne Malliana des Romains, sur le versant méridional du Djebel-Zaccar.

Non loin de cette ville et sur le territoire des Hachem, on traverse le Chélif sur un beau pont en pierre, construit en 1816 avec le reste d'un ancien pont romain. Au-dessous de ce pont, on rencontre plusieurs tribus, dont les dernières sont les Sbiah, connus par leur esprit remuant, et les Oulad-Sidi-Aribi, réunion de petites tribus soumises héréditairement à la grande et noble famille El-Aribi. Viennent ensuite les Hachem-Daro, auprès desquels est située la ville de Mos-

taganem, bâtie à 12 kilomètres de l'embouchure du Chélif, à 2 kilomètres de la mer, à 80 kilomètres d'Alger. La petite ville de Mazagran n'est située qu'à 4 kilomètres de Mostaganem.

La vallée du Chélif, dont la population est au moins de 80,000 âmes, est une des régions les plus fertiles de l'Algérie. Elle est traversée par de nombreux affluents de ce fleuve; les principaux sont la Mina, l'Oued-Djédiouia, l'Oued-Riou, l'Oued-Fodda, l'Oued-Rouina et l'Oued-Derder, qui tous se jettent dans le Chélif par la gauche.

Oran, la capitale de la province, est bâtie à 28 kilomètres de Mostaganem, à 260 kilomètres ouest-sud-ouest d'Alger, au bord de la mer, sur deux collines séparées par un ravin dans lequel coule un ruisseau qui arrose de beaux jardins. Les redoutables fortifications de cette ville ont été construites, on l'a dit, par les Espagnols. C'est à 6 kilomètres nord-ouest d'Oran que l'on trouve son véritable port, le port de Mers-el-Kébir, avec le fort qui le domine.

A 460 kilomètres ouest-sud-ouest d'Alger, à 102 kilomètres sud-ouest d'Oran et à 50 kilomètres est des frontières du Maroc, est la ville de Tlemcen. Entre cette ville et le Maroc habitent des tribus kabyles, entre autres les Trara et les Souahlia. Au nord de ces derniers, est la ville

de Nédrouma et, au sud, la position maritime de Djemma-Ghazaouat.

Au sud de la première chaîne atlantique, à peu près sous le méridien de Mostaganem, à 308 kilomètre ouest-sud-ouest d'Alger, on rencontre Mascara, que la tradition locale place sur les ruines de Castra-Nova. Tant que les Espagnols furent maîtres d'Oran, Mascara fut le chef-lieu du beylik; c'était là que résidait le bey. Mascara est bâtie à l'entrée de la plaine d'Eghrès, qui fait partie du territoire des Hachem, appelés pour cela Hachem-Eghrès. Cette puissante tribu ne compte pas moins de 20,000 âmes; elle se subdivise en deux fractions, les Hachem-Garraba et les Hachem-Cheraga.

Au sud des Hachem sont les Djafra et le pays de Yagoubia; à l'ouest des Djafra, les Beni-Amer et puis les Angad jusqu'au Maroc. Au sud de la Yagoubia, des Djafra et des Angad, s'étendent, de l'est à l'ouest, deux longues Sebkahs; la première s'appelle Chot-el-Cherguï, la seconde Chot-el-Gharbi. Au sud de ces Chots errent les deux grandes tribus des Hamian et des Harar. Au sud de ces tribus, la chaîne atlantique méridionale, puis le Sahara.

On évaluait à 500,000 âmes la population de la province d'Oran.

Comme toute l'Algérie, la province de Cons-

tantine se partage en trois zones, celle des montagnes du littoral, celle des plateaux et la zone saharienne. Elle est bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par la régence de Tunis, au sud par le Sahara, à l'ouest par les provinces de Titery et d'Alger. Sa longueur est de 380 kilomètres et sa largeur de quarante.

La chaîne atlantique septentrionale présente, au nord et à peu de distance de Constantine, une sorte de nœud formé par le Djebel-el-Ouahch. Ce nœud pousse trois contre-forts principaux. Le premier court vers le nord perpendiculairement à la mer et se termine au cap Boujarone; le second, qui se dirige vers l'est, se bifurque sous le méridien du cap de Fer, de sorte qu'une de ses bifurcations se prolonge, en suivant le littoral, jusqu'à Bone, et que l'autre s'en éloigne, et se termine au lit de la Seybouse, à 40 kilomètres de l'embouchure de cette rivière. Le troisième contre-fort, plus étendu que les deux autres, enveloppe le second par le sud et, se prolongeant vers l'est, va se rattacher aux montagnes du nord de la régence de Tunis. Ce massif est séparé de celui des montagnes de Djijelli et de Bougie par l'Oued-el-Kebir (la grande rivière) qui se jette dans la mer à peu de distance, et à l'est de la première de ces deux villes.

C'est, on s'en souvient, sur le littoral vers

lequel ces contre-forts descendent, que les anciennes possessions françaises étaient situées du temps des deys. Notre droit exclusif de pêche s'étendait de Bougie à Bone, bâtie entre le cap Rose et le cap de Garde, et c'est à l'est de Bone, entre cette ville et celle de Tabarka, que s'élevait jadis le bastion de France qui dominait le petit port de la Calle, centre du commerce français et du territoire sur lequel nous exercions un droit de souveraineté.

Dans cette région, entre le cap Boujarone, qui se dresse à l'est de l'embouchure de l'Oued-el-Kebir et le cap de Fer, s'enfonce le golfe de Stora, l'ancien *sinus Numidicus* des Romains. Au delà du petit port de la Calle, commencent les frontières de la régence de Tunis.

La partie de la province de Constantine dont il vient d'être parlé est arrosée par plusieurs cours d'eau. Les principaux sont de l'ouest à l'est, l'Oued-el-Kebir, l'Oued-el-Guebli, l'Oued-Safsaf, l'Oued-el-Kerka, la Seybouse et la Mafrag.

L'Oued-el-Kebir, formé par plusieurs affluents dont un coule sous les murs de Constantine, où il porte le nom d'Oued-el-Rummel (rivière de sable), se jette dans la mer assez près du cap Boujarone, dont il est séparé par l'embouchure de la Zhoure, dont le cours est parallèle au sien.

La Seybouse prend sa source à peu de distance et sous la parallèle de Constantine, coule longtemps sous le nom d'Oued-Zenati, entre le deuxième et le troisième contre-fort du Djebel-el-Ouahch, se redresse vers le nord, sous le méridien de Bone, traverse la vaste et belle plaine qui est au sud de cette ville, et se jette dans la mer auprès de Bone.

Cette contrée est habitée par de nombreuses tribus. Celles de la plaine sont arabes, celles des montagnes sont généralement d'origine kabyle.

« Elle est limitée au sud par la zone des plateaux du centre de l'Algérie. La partie de ces plateaux comprise dans la province de Constantine se divise naturellement en deux régions séparées, sous le méridien de Constantine, par un bourrelet montueux dont les points les plus saillants sont le Niff-en-Nesser (bec de l'aigle) et le Guérioun. Les plateaux situés à l'ouest de ce bourrelet sont séparés de la province de Titery par un chaînon transversal, qui joint le Djebel-Djurjura, la plus élevée de toutes les montagnes de la chaîne atlantique algérienne, au Djebel-Onennougah, situé plus au sud. C'est à travers ce chaînon qu'est le célèbre défilé des Biban (les portes de fer), gorge étroite et profonde entre deux rochers, dont l'aspect est en-

core plus sauvage que celui de la gorge d'Ollioule dans le Var. Ces plateaux, si ce n'est aux approches des Biban, sont dénudés. Les pentes des montagnes qui les bordent au sud et au nord se prolongent considérablement en allant à la rencontre les uns des autres. La ligne d'intersection de leurs plans, qui forment la superficie des plateaux, est indiquée à l'est par le lit de l'Oued-Rummel qui, dans cette partie supérieure de son cours, change souvent de nom, et à l'ouest par le cours sinueux de l'Oued-Bousselam. Cette zone mitoyenne est d'une grande fertilité; mais les parties les plus rapprochées des montagnes sont assez généralement pierreuses et stériles[1]. »

C'est le groupe atlantique désigné sous le nom de monts du Djurjura que nous avons appelé la Grande-Kabylie. A l'ouest des Biban est la contrée de Medjanah, habitée par les Hachems et quelques autres tribus. Le kaïd ou chef de la Medjanah était toujours choisi dans la noble famille des Oulad-Mokran. L'influence de cette famille s'étendait sur les tribus des montagnes d'Ouennougah. Au nord de la Medjanah est la petite ville de Zamora, à l'est l'outhan des Amer-Gharaba, où se trouve, à 140 kilomètres d'Alger, Sétif, sur les ruines de l'ancienne Sitifi romaine,

[1] *Annales algériennes.*

détruite par les Vandales, et qui avait donné son nom à la Mauritanie sitifienne. En tirant plus à l'est encore, on trouve la petite ville de Milah, distante de 36 kilomètres de Constantine. Le territoire situé entre ces deux villes, et celui qui entoure Constantine, dans un rayon d'à peu près 36 kilomètres, sont habitées par de petites peuplades appelées jadis par le gouvernement turc pour cultiver les terres domaniales, nombreuses dans cette province.

Les plateaux à l'est du Niff-en-Nesser sont moins élevés que ceux de l'ouest, et descendent en s'affaissant de plus en plus jusqu'aux frontières de Tunis. Deux tribus importantes, et dont les kaïds jouaient un grand rôle, les Harakta et les Hanencha, limitrophes de la régence de Tunis, tenaient la première place dans cette contrée. Toujours dans la direction des frontières de cette régence, mais plus au sud, est la ville de Tebassa, la Tevista des Romains.

Ces plateaux sont bordés au sud par les montagnes de Bellezma, qui appartiennent au même système que celles d'Ouennougah, c'est-à-dire au chaînon transversal des Biban, chaînon qui, par l'Ouennougah et le Bellezma, se rattache à l'Aourez, massif montagneux, qui fait partie de la chaîne atlantique méridionale et se relie au Djebel-Sahari de la province de Titery par le

Djebel-Meharka. Toutes ces localités montagneuses sont peuplées de nombreuses tribus.

Au sud de l'Aourez et du Djebel-Meharka, s'étend la partie du Sahara appelé le Zab, au pluriel les Ziban. La ville de Biskara, à 240 kilomètres sud-ouest de Constantine, est la plus importante de cette région, qu'on pourrait comparer à un archipel d'oasis où s'élèvent une quarantaine de petites villes ou villages. Entre ces oasis errent des tribus nomades, sauvages et guerrières.

On évaluait la population de la province de Constantine au moins à 1,500,000 âmes.

Ce rapide aperçu, emprunté presque tout entier au travail d'un homme qui a étudié la carte de l'Algérie sur les lieux[1], donne déjà une idée des difficultés qu'allait rencontrer la conquête française. Ces difficultés étaient de deux natures. Les unes tenaient aux lieux eux-mêmes. L'Algérie est, on l'a dit, un pays formé de trois espèces de terrains : la côte ou Sahel; le Tell ou les plateaux, qui n'occupent que le tiers du territoire et qui, du côté d'Oran, sont interrompus par des espaces incultes que nous avons appelés le petit désert; enfin le Sahara ou la plaine. Les chaînes de l'Atlas qui traversent le pays dans toute sa longueur, et qui sont entre-

[1] M. Pélissier de Reynaud.

coupées de vallées et de ravins où descendent les sources et les rivières, présentent partout des positions faciles à défendre, difficiles à attaquer, des pentes escarpées, des pics élevés, des gorges étroites et profondes, des cours d'eau torrentueux. La contrée saharienne offrait un autre obstacle dans ses plaines immenses, où de rapides cavaliers sont difficilement atteints. Nulle part de chemins frayés, partout la même nécessité de tout porter avec soi. Puis venaient les difficultés résultant de la nature des populations. Non-seulement on n'avait point affaire à une race homogène, mais les différentes races du pays étaient partagées en tribus indépendantes les unes des autres, de sorte qu'il fallait conquérir individuellement l'Algérie, tribu à tribu. Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails sur le caractère des différentes races.

III

RACES ET TRIBUS.

Au moment de la conquête, la population de l'Algérie se divisait en catégories très-distinctes d'origines, de mœurs, d'intérêts, de tendances.

On y comptait les Turcs, race conquérante et longtemps dominatrice, dont le gouvernement

venait d'être renversé à Alger; les Koulouglis, fils de Turcs et de femmes indigènes, race mêlée, souvent suspecte aux dominateurs du pays, qui ne la laissaient pas arriver aux premiers emplois, mais dont elle était cependant l'auxiliaire; les Hadars, auxquels les Européens donnaient le nom générique de Maures : c'était cette population dans les veines de laquelle coulait plus d'un sang, et dont le nombre s'était grossi par le retour des populations musulmanes et citadines chassées de l'Espagne; les Arabes, dont le séjour dans le pays remontait à l'ère de la prédication armée du Coran; les Kabyles, une des races autochthones du pays; et enfin, sur l'une des frontières, celle du Maroc, les Mograbins (que les Grecs et les Romains appelèrent les Maures), peuple également indigène et dont le pays, le Mograb, signifie le couchant en arabe. Les Arabes donnaient le nom commun de Berbères à toutes les populations autochthones qui, en dehors de leurs propres tribus, habitaient avec elles sur le sol. Il y avait en outre un assez grand nombre de Juifs dans les villes, et un certain nombre de nègres répandus sur tous les points, mais surtout dans les contrées voisines du Sahara, à travers lequel ils viennent du Soudan.

Les Arabes n'ont point changé de physiono-

mie, de mœurs, de caractère, de vie sociale, depuis les temps les plus reculés. Tels la Bible les a peints, tels on les retrouvait dans les plaines de l'Algérie : pasteurs nomades et cavaliers, abrités sous la tente, divisés, comme tous les peuples sortis de la race sémitique, en tribus de formes patriarcale, féodale et aristocratique, au lieu d'être divisés, comme les peuples de notre race, en communes attachées au sol. Chaque tribu (arche) se partage, lorsqu'elle est nombreuse, en subdivisions qui portent le nom de *farca*. Les farca ont chacune à leur tête un cheik principal qui prend quelquefois le titre de *cheik des cheiks*. Ces chefs de tribus et de farca sont la plupart du temps héréditaires, toujours choisis, quand il y a élection, en raison de la noblesse de leur race et de leur valeur personnelle. L'organisation arabe est toute féodale. La farca, cette subdivision de la tribu, se subdivise elle-même en *douars*. Le douar est la réunion de plusieurs familles vivant sous des tentes. C'est la dernière fraction de l'unité élémentaire de la société arabe, la tribu, commune errante de ce pays, mais commune plus complète que la nôtre, car elle a les caractères attribués chez nous à l'État. Le douar, dans certaines parties de l'Algérie, a des terres en commun, et le chef du douar fait, chaque année, la répartition des

terres à cultiver. Les tentes des douars, en laine noire ou brune, sont disposées en cercle, de manière à laisser dans le centre un vaste espace vide où l'on enferme, la nuit, les troupeaux, quand on craint les voleurs ou les bêtes de proie. Les chevaux sont entravés à des cordes tendues auprès de chaque tente; les armes et les selles sont prêtes et à portée de la main, de sorte que le douar peut, en cinq minutes, être à cheval en cas d'alerte. Pendant que les guerriers prennent les armes, les femmes, les enfants, les vieillards, plient les tentes et les bagages et les chargent sur les chameaux et sur les mules. Le douar se trouve donc à l'instant prêt pour le combat ou pour la fuite. Les Arabes de l'Algérie, comme leurs ancêtres du Yémen, combattent surtout à cheval. On évalue leur nombre en Algérie à 1,300,000, celui des Maures à 120,000, celui des Juifs à 30,000 [1].

Il y a parmi les Arabes deux aristocraties : l'aristocratie militaire et l'aristocratie religieuse. La première se compose des familles qui comptent, parmi leurs ancêtres, le plus grand nombre de guerriers illustres; la seconde, des familles qui ont eu, dans les générations précédentes, une longue suite de pieux marabouts. Les marabouts proprement dits sont des hommes qui se

[1] Voir la *Géographie générale* de M. Dussieux.

sont distingués par une dévotion singulière, leur science religieuse et leurs vertus; ce sont à la fois les saints et les lettrés de l'islamisme. Un de leurs priviléges, c'est de transmettre, avec leur sang, la noblesse religieuse, comme les guerriers illustres transmettent la noblesse militaire. On est marabout de naissance; mais pour jouir de l'immense influence religieuse attachée à ce titre, il faut avoir les qualités et les vertus qu'il suppose, et sans lesquelles il n'est plus qu'une dénomination honorifique. Il ne suffit donc pas de naître marabout, il faut l'être réellement [1]. On devient marabout par une haute piété et de grandes vertus, comme on cesse, en fait, de l'être personnellement par une mauvaise conduite, sans pour cela déshériter sa race. Les marabouts dignes de ce nom exercent une influence qui s'étend à toutes les populations musulmanes, sans distinction de nationalité. Pour un Kabyle comme pour un Arabe, un marabout est un marabout.

Les Kabyles sont les anciens Berbères qui, selon toutes les vraisemblances, formèrent la population primitive de l'Afrique septentrionale. D'où leur vient ce nom de Kabyles, ou plutôt de K'bails, que nous avons modifié? Le général Daumas propose trois étymologies : *Kuebila*, fé-

[1] Documents inédits.

dération, tribu; *Kobel*, prédécesseurs, devanciers; *Kabel*, il accepte, soumis *à la loi du Coran*. Cette dernière étymologie peut être soutenue comme les deux autres. En effet, les Arabes, après l'invasion de *Mauça-ben-Noceir*, obligèrent les habitants du pays conquis à subir l'islamisme; c'était une garantie que les vainqueurs exigeaient des vaincus.

Les Kabyles, qui diffèrent profondément des Arabes par leur physionomie extérieure comme par leurs lois et par leurs mœurs[1], résident sur les parties montagneuses du Tell algérien, puis au Tell marocain qu'on appelle le Riff, jusqu'à Tunis : c'est là qu'à l'époque de la conquête arabe se sont réfugiés les premiers habitants du sol. Dans toutes les invasions, les montagnes sont le lieu d'asile du peuple vaincu. Les Kabyles ont des domiciles fixes, des habitations groupées et permanentes; les plus riches les construisent à plusieurs étages et en pierres, et les couvrent d'ardoises. Ces habitations forment des villages, qu'ils appellent *dachour*, et même de petites villes. Peuple laborieux et industrieux, leur existence offre de grandes analogies avec

[1] Les Arabes ont les yeux et les cheveux noirs; les Kabyles ont souvent les yeux bleus, et leur teint est généralement plus blanc que celui des Arabes. Les Arabes ont le visage allongé et le col long; les Kabyles ont le visage carré et la tête rapprochée des épaules. (*La Guerre et le Gouvernement de l'Algérie*, par M. Louis de Baudicour.)

celle des populations des montagnes de l'Europe. Les irrigations, les murs de support, les aqueducs rustiques, construits en troncs d'arbres creusés et jetés sur des ravins, étaient en usage, au moment de la conquête française, chez ces laboureurs soigneux et habiles, qui fécondent par un travail intelligent un sol morcelé et partagé par héritage.

Quand on a parcouru les maigres cultures des Arabes, on est encore plus frappé de la richesse des cultures des Kabyles. Leurs montagnes sont couvertes d'oliviers et de figuiers; leurs plaines ensemencées de céréales. Dans un jardin kabyle, entouré de pierres sèches ou de haies, on voit fleurir des pêchers, des orangers, des vignes, des abricotiers.

Les Kabyles se livrent à l'industrie manufacturière comme à l'agriculture, travaillent les métaux, fabriquent des socs de charrue, des outils aratoires, des armes, entre autres des sabres très-renommés *(flissa)*, ce nom leur vient de Fliszeh-el-Bahr où ils sont fabriqués, des canons, des tapis, de la poterie, des étoffes. C'est de leurs mains que sort la poudre fabriquée dans le pays.

Ils ont à l'entrée de chaque village, et quelquefois dans l'intérieur des maisons, des pressoirs à vis bien montés, comme ceux dont se servent

les vignerons de la Saintonge. C'est avec ces pressoirs qu'ils expriment de leurs olives des flots d'huile dont ils font un grand commerce à Tunis, dans l'Algérie, et par Bou-Saada et M'sila jusqu'au pays des noirs. Un grand nombre de moulins, mus par des chutes d'eau, témoignent de l'industrie de ces montagnards, qui se livrent aussi à l'agriculture.

Un assez grand nombre d'entre eux vont, dans leur jeunesse, travailler dans les villes du littoral, ou s'enrôlent en qualité de soldats; mais, comme les habitants des montagnes de la Savoie, dès qu'ils ont amassé un pécule, ils retournent dans leur patrie, à laquelle ils sont profondément attachés. On retrouve dans leurs lois comme un reflet lointain du droit romain; leur constitution est toute démocratique, le principe de l'égalité y domine; c'est le peuple assemblé qui décide de tout, et qui nomme la *djemma* ou conseil. L'influence respectée des marabouts, qui surpasse celle de l'*amin*, ou chef du pouvoir exécutif nommé par la djemma, balance avec avantage les inconvénients inhérents à la démocratie. Rarement les tribus ont de grands cheiks permanents; ordinairement elles ne les nomment que pour une circonstance transitoire, comme les Romains nommaient leurs dictateurs.

Les Kabyles professent le mahométisme, mais

ils y mêlent beaucoup de superstitions sur les démons. Cependant on retrouve dans leurs mœurs, leurs institutions, qu'ils appellent des *canons*, et dans leurs usages, beaucoup de traits qui dénotent une ancienne influence du christianisme. La femme kabyle, au lieu d'être réduite à l'abjection de la femme arabe, a quelque chose de la dignité de la femme chrétienne, et tient sa place au foyer domestique.

« Elle sort le visage découvert, dit un officier français, et assiste au repas. La législation lui accorde des avantages que le Coran refuse à la femme arabe. Bien souvent même elle joue un grand rôle dans la politique. Ben-Khaldoun raconte que les Beni-Traten eurent jadis pour chef une femme qui fut d'un grand poids dans la conquête d'About-Ch'acen, en 1339. Récemment, à notre arrivée chez les Zouaoua, on s'entretenait beaucoup de della Fattema, reine et vierge, qui influençait la djemma de sa tribu et la poussait à résister à nos armes, jusqu'au moment où la soumission des tribus de cette contrée la fit tomber entre nos mains [1]. »

Signalons quelques autres différences remarquables.

« Le jour férié des musulmans arabes est le

[1] *Le Pays et la société kabyle. Expédition de* 1857, par le baron Henri Aucapitaine.

vendredi. Chez les Kabyles, c'est le dimanche, fait qui semble dénoncer une origine chrétienne. Le bâton, cette peine afflictive en usage chez les musulmans, qui ne la regardent pas comme déshonorante, est repoussée comme un déshonneur par les Kabyles. Le Coran dit : « Dent pour dent, œil pour œil. » Cependant la djemma kabyle ne prononce jamais une sentence de mort. Il n'y a pas d'exécuteur public; le meurtrier cesse d'appartenir à sa tribu, sa maison est détruite, ses biens sont confisqués, un exil éternel le frappe. Là s'arrête le droit de la vindicte publique; mais le champ reste ouvert à la vengeance particulière. C'est aux parents de la victime à appliquer la peine du talion dans sa rigueur. La loi ferme les yeux sur ces sanglantes représailles; l'opinion les exige, le préjugé les absout[1]. »

Le baron Aucapitaine ajoute : « Le Kabyle et l'Arabe n'ont qu'un point de contact, leur antipathie réciproque. Le mépris du montagnard laborieux pour l'habitant paresseux de la plaine ne peut être comparé qu'à l'orgueilleux dédain du cavalier de la tente pour l'habitant de la maison de pierre. Là, en effet, est la différence caractéristique des deux races : l'Arabe à l'esprit poétique et indolent, ami du luxe, est le type

[1] Le général Daumas.

de la vie nomade; le Kabyle aime par-dessus tout le foyer domestique, sa maison, son village. »

En Kabylie, les pauvres sont l'objet de la préoccupation la plus touchante de leur djemma; ils sont nourris à frais communs. Chez les Kabyles du Sahara, à la saison des dattes, chaque famille est tenue de désigner un palmier de son jardin, dont les fruits, remis à la mosquée, sont distribués aux indigents. Ces palmiers, je crois l'avoir dit, ont un beau nom : on les appelle les *palmiers de l'amour de Dieu.*

Il est vraisemblable qu'à l'époque de la conquête les populations anciennes, ne trouvant pas toutes un asile sur les montagnes, refluèrent jusque dans le Sahara, dont elles peuplèrent les oasis : c'est la seule manière d'expliquer les ressemblances de physionomie, de couleur, d'usages, d'institutions, d'idiomes, qui existent entre les Kabyles des montagnes et les tribus sahariennes, leur aversion commune pour les Arabes. On est fondé même à croire, d'après les plus récents voyages en Afrique, qu'une fraction de la race des Berbères dépassa le Sahara, et arriva jusqu'au pays du Soudan, et que les Fellata ou Foulah de la Nigritie sont d'origine berbère [1].

[1] Les voyages de MM. Richardson, Barth, Overweg et Vogel dans l'Afrique centrale, de l'année 1850 à l'année 1855, donnent une haute

Il ne faut pas que le nom de tribu, que nous appliquons également à la première unité sociale placée, chez les Kabyles et chez les Arabes, entre la famille et l'État, fasse croire à leur identité. La tribu arabe et la tribu kabyle diffèrent autant entre elles que la commune gallo-romaine et la commune slave, et, dans la langue arabe, elles sont désignées par deux mots différents : la tribu arabe par le mot de *neidjà*, la tribu kabyle par le mot de *kebyla*. La tribu arabe représente l'idée de la famille étendue, sous l'autorité d'un chef qui a quelque chose d'un père. C'est une organisation analogue à celle du clan écossais ; l'autorité vient d'en haut. Les membres de la tribu arabe s'appellent ordinairement les enfants d'un tel, et se donnent entre eux le nom de fils, d'oncles, ou de cousins. La tribu kabyle tire quelquefois son nom d'un homme, plus souvent d'un lieu. Ce nom est fréquemment précédé du mot *beni*, qu'on pourrait traduire par « les enfants, » mais sans que ce mot implique l'idée de filiation et de parenté, remplacée par celle de cohabitation dans la même localité, ou de telle ou telle qualité. Ils ne s'appellent pas entre eux

probabilité à cette conjecture, comme l'établissent les documents déjà publiés à Londres et à Berlin dans les journaux scientifiques anglais et allemands. On peut encore consulter, à ce sujet, *le Sahara et le Soudan*, documents recueillis par Cid-el-Hadj-Abd'-el-Kader, etc. Traduits de l'Arabe par l'abbé Barges.

cousins ou fils de mon oncle. C'est une agrégation plutôt qu'une famille; disons le mot, c'est une république. Ces peuplades, d'un esprit fier et indépendant, d'un cœur intrépide, de mœurs simples, mais d'un caractère défiant et farouche vis-à-vis des étrangers, hospitaliers et charitables quand il s'agit des leurs ou quand ils ont couvert le voyageur d'un de ces saufs-conduits qu'ils appellent leur *anaya*, et que jamais un Kabyle ne laisse impunément violer, sont capables de fournir une robuste et solide infanterie. Elles n'avaient jamais complétement accepté la domination turque.

Les différences de caractère, de mœurs, d'origine, se réfléchissaient dans les différences des langues. La plaine, séjour des tribus venues de l'Arabie, parlait l'arabe, qui était en même temps la langue religieuse; la montagne parlait le kabyle, dont l'origine est l'objet de discussions parmi les philologues, mais qui diffère complétement de la langue arabe, quoique quelques-uns lui donnent une origine sémitique [1], et qui n'a aucune espèce d'analogie avec la langue

[1] M. Pélissier incline à penser que le kabyle est l'ancien idiome punique, que l'on parlait encore dans les campagnes du temps de saint Augustin. M. Louis de Baudicour croit au contraire, avec raison, ce nous semble, que la langue kabyle a une origine libyque ou chamétique. Il fait observer, à l'appui de cette opinion, que les Kabyles ne parlent point l'arabe, tandis que les Juifs le parlent facilement.

turque. Le turc et quelques idiomes métis servaient aux communications dans les villes immédiatement placées sous la domination de la race conquérante; mais tout ce qui était arabe ou kabyle ne savait pas un mot de turc. Cette langue leur était antipathique, comme l'indique une anecdote significative.

Bien peu de jours seulement après la conquête d'Alger par les Français, un Kabyle — c'est ce peuple qui fait le commerce de charbon, — criait dans le marché de Bone : « Charbone, charbone! » Un Turc, furieux, sortit de sa maison le bâton à la main, et commença à le frapper en disant : « Ah! malheureux! en trois cents ans tu n'as pu apprendre le turc, et voilà que, quinze jours après l'arrivée des Français, tu parles déjà leur langue! »

On évalue en Algérie le nombre de Kabyles à 1,000,000.

Telles étaient, dans les quatre provinces de l'Algérie, les principales populations au moment de la chute de la domination du dey et de la conquête française.

La force dont disposait dans chacune de ces provinces le bey, représentant du gouvernement central, se composait de plusieurs éléments. Il avait auprès de lui une petite garde turque. En outre, dans chacune des trois villes où résidaient

les beys, comme dans la plupart des autres, les Koulouglis, hommes de main et de résolution, formaient une milice belliqueuse qu'on réunissait au besoin. Enfin il y avait, parmi les tribus arabes de la plaine, cette force associée au gouvernement turc qu'on appelait le maghzen.

Nous avons dit [1] comment les tribus maghzen payaient en service militaire leur redevance au peuple dominateur, levaient pour lui l'impôt, et en gardaient leur part. Il y a un mot caractéristique qui établit la différence entre les maghzen et les tribus contribuables : « L'Arabe, disait un des membres d'une tribu maghzen, est la vache, le maghzen est le berger; la vache fait le lait, le berger le boit. » Les maghzen fournissaient aux beys une cavalerie auxiliaire. C'était la gendarmerie indigène de la domination turque, redoutée comme elle pendant son existence, odieuse après sa chute.

La seule fonction gouvernementale des Turcs était la levée de l'impôt. Hors de là, ils ne faisaient rien dans le pays, rien pour le pays. La levée de l'impôt était confiée au bey. Il avait pour auxiliaire dans cette opération sa petite garde turque, le maghzen, cavalerie arabe de la plaine, les Koulouglis, milice des villes, et, quand les obstacles étaient trop grands, la milice

[1] Voir la *Conquête d'Alger*.

turque venait prêter main-forte. Le dey et les beys prenaient souvent aussi à leur solde quelques troupes auxiliaires d'infanterie, recrutées parmi les Kabyles, particulièrement dans la tribu des Zouwawa, entre Delys et Bougie. C'est l'origine du nom de Zouaves. Dans le cas de guerre, toutes les tribus devaient leur contingent d'hommes à cheval.

Hors du centre de leur domination, les Turcs n'intervenaient pas dans la justice. La loi, c'était le Coran; le juge, c'était le prêtre, le cadi. Quand un homme avait commis un crime et refusait de paraître devant le cadi, on disait qu'il tombait sous la juridiction du maghzen. Cela voulait dire qu'il était hors la loi, et c'est la signification du mot *Kharji* qu'on lui appliquait, et qui éveille la même idée que celui d'Out-law et celui de hors la loi. Il avait abdiqué son droit à la justice; en récusant la juridiction du cadi, il tombait sous la juridiction de la force. Le maghzen le traitait à merci.

Ce gouvernement singulier avait été soutenu pendant plusieurs siècles, malgré le petit nombre des dominateurs, par trois causes très-distinctes. La première, c'était la terreur : les Turcs excellaient à employer ce ressort. Quand les populations s'agitaient, ils appesantissaient le joug, et la vengeance inexorable qu'ils tiraient

des révoltés, venant s'ajouter au souvenir de celle qu'ils avaient exercée dans le passé, entourait leur puissance d'une auréole sanglante qui intimidait les plus hardis. A la terreur venait s'ajouter le respect. Les Turcs se posaient comme les protecteurs des populations musulmanes contre les chrétiens, comme les libérateurs du sol que les Espagnols avaient longtemps occupé, comme les champions de la guerre sainte qu'ils ne cessaient de faire contre les infidèles sur la Méditerranée ; de là le nom de *porte de la guerre sacrée* donné à l'entrée de plusieurs ports de l'Afrique. Enfin, quoique leur gouvernement fût à la fois concussionnaire et exactionnaire, il avait aux yeux des populations un mérite, c'était de ne pas chercher à intervenir, l'impôt une fois acquitté, dans les affaires intérieures des tribus, de les laisser s'administrer, et vivre selon leur génie, leurs usages, et à leur guise.

La chute du gouvernement turc à Alger, par suite de notre conquête, n'entraînait pas nécessairement l'abolition de la puissance turque dans les trois beyliks. Les beys restèrent debout à Titery et à Constantine, parce que les éléments de l'organisation sur laquelle ils s'appuyaient, les maghzen et les Koulouglis, avaient un intérêt de salut comme de puissance à ne pas se dissoudre, exposés qu'ils étaient, oppresseurs de la

veille, à la réaction des opprimés qui devait naître dès le lendemain. Le bey d'Oran était dans de moins bonnes conditions. Le siége de sa domination, placé sur la côte, était accessible et vulnérable; nous pouvions l'atteindre par la mer. Quoique seul d'entre les beys il ne fût pas venu de sa personne au secours du dey, il devait tomber comme lui, en raison de cette première cause, à laquelle venait s'ajouter une seconde cause de faiblesse : la révolte récente du marabout Ben-Cheriff avait profondément ébranlé la domination turque à Oran. Le bey ne tenta aucune résistance et, dès que nous voulûmes prendre sa place, il nous l'abandonna.

Nous nous trouvâmes donc, le lendemain de la conquête, en face de deux beyliks turcs demeurés debout, Constantine et Titery, et d'un beylik renversé dans la province d'Oran. Il en résulta que le pouvoir ancien, tombant dans cette province, sans être remplacé par le nôtre comme à Alger, ne laissa pour héritier que l'anarchie. Il y avait bien là le chef des maghzen du beylik, Mustapha, homme de courage et de conseil, qui fut plus tard général de brigade au service de la France; mais les maghzen, habitués à la domination turque, ne croyaient pas pouvoir revendiquer pour eux la puissance; ils se contentaient d'en être les auxiliaires et les instruments. Dans

le premier moment d'étonnement qui suivit la chute du bey d'Oran, Mustapha, qui ne pouvait plus servir les Turcs vaincus, qui ne voulait pas encore servir les Français vainqueurs, à cause de la différence des religions, ni se soumettre à un marabout à cause des antipathies de races, se trouvait donc dans l'embarras, comme un serviteur qui n'a plus de maître et qui ne croit pas pouvoir l'être lui-même.

S'il avait été possible de saisir alors ces nuances qu'une longue expérience devait seule mettre en relief, il y aurait eu là un trait de lumière. Nous devions tôt ou tard nous rapprocher de ceux qui cherchaient un maître, et puisque nous aspirions à gouverner, il y avait incompatibilité absolue entre nous et ceux qui posaient leur candidature à la souveraineté. Il y avait dès lors un homme qui commençait à prendre cette position, c'était Abd-el-Kader.

IV

COMMENCEMENTS D'ABD-EL-KADER.

Le moment est venu de parler de cet homme extraordinaire, qui eut l'honneur de tenir, pendant plusieurs années, en échec toute la puissance de la France en Algérie, et d'y rendre douteux l'affermissement de notre domination. Abd-el-Kader

sortait d'une grande famille du pays; il était d'une race de marabouts qui fait remonter son origine aux califes fatimites, ce qui établissait entre lui et l'empereur du Maroc une parenté éloignée dont il tira quelque profit. Son père, Mahiddin, marabout lui-même de fait comme de droit, jouissait d'une grande considération au moment de notre arrivée en Afrique. Abd-el-Kader, second fils de Mahiddin, tout jeune encore, ne semblait point appelé à jouer un rôle important dans une contrée où le droit de primogéniture a conservé tant d'empire; mais son heureux naturel, la manière dont il profita de l'éducation brillante qu'il reçut de son père, attirèrent de bonne heure sur lui les yeux et, un peu plus tard, son frère aîné fut le premier à lui céder les droits qu'il tenait de sa naissance.

Né à la guetna de Sidi-Mahiddin, aux environs de Mascara, sur le territoire de la puissante tribu des Hachem, Abd-el-Kader se faisait remarquer, dès l'âge de vingt ans, par toutes les qualités qui donnent à un homme de l'influence sur ses compatriotes. Nul n'interprétait mieux que lui les passages les plus difficiles du Coran. Il avait étudié l'éloquence et l'histoire. Orateur disert, théologien érudit, versé dans les annales de son pays, il était en même temps habile dans tous les exercices du corps et passait pour le

meilleur cavalier de toute l'Algérie. Il joignait à ces avantages acquis un extérieur imposant, une physionomie noble et belle, quelque chose de digne et d'affectueux dans les manières, le don et le ton du commandement, un esprit vif et prompt, applicable à tout, l'instinct de l'organisation, une bravoure brillante sur le champ de bataille et des qualités morales respectables chez un homme privé, précieuses chez un homme de gouvernement. Il eut de bonne heure foi dans sa mission. Ce fut une partie de sa force, parce qu'il communiqua bientôt cette foi à ceux qui l'entouraient. Les progrès rapides de sa fortune, partie d'assez bas pour arriver si haut, lui donnèrent la confiance qu'il parviendrait à tout. Au début il était, dans l'organisation arabe, ce que les féodaux appelaient dans leur langue expressive « une lance fournie », c'est-à-dire une lance entourée de quatre ou cinq hommes armés, et lui-même faisait allusion au point de départ de sa fortune quand il répondait plus tard à un officier français, qui lui conseillait de ne point céder à une confiance présomptueuse : « Il y a trois ans que je n'étais encore qu'un des quatre fils de mon père, obligé, lorsque j'avais tué un homme dans un combat, de m'emparer de son cheval et de son équipement pour augmenter ma chose. Tu vois ce que je suis

maintenant, et tu veux que je n'aie pas confiance en moi ! »

Dès que la chute de la domination turque à Oran eut fait naître l'anarchie, on vit paraître le jeune Abd-el-Kader parmi ceux qui essayèrent de donner à cette province un gouvernement. Des tribus qui avoisinent Mascara avaient voulu, en 1832, reconnaître le vieux Mahiddin pour chef suprême ; mais, alléguant son grand âge, il déclina cet honneur et présenta à sa place son fils Abd-el-Kader, qui fut agréé. Mahiddin raconta, à cette occasion, qu'étant en pèlerinage à la Mecque quelques années auparavant, avec son fils aîné et Abd-el-Kader, il rencontra un jour, en se promenant avec le premier, un vieux faquir qui lui donna trois pommes. « Celle-ci est pour toi, lui dit-il ; celle-là est pour ton fils que voilà. Quant à la troisième, elle est pour le sultan. — Et quel est ce sultan ? demanda Mahiddin. — C'est celui, reprit le faquir, que tu as laissé à la maison lorsque tu es venu te promener ici [1]. » Cette anecdote, répétée de proche en proche, contribua à la grandeur d'Abd-el-Kader, parce qu'elle le présenta aux imaginations comme un homme désigné d'en haut pour l'empire.

Le bey d'Oran avait fait sa soumission à la

[1] *Annales algériennes*, par E. Pélissier, capitaine d'état-major, tome Ier, page 361. Paris, 1836.

France aussitôt après la chute du dey d'Alger, et le général en chef avait envoyé son fils, le capitaine Louis de Bourmont, pour prendre possession de la ville et du beylik, mais, à la nouvelle de la Révolution de 1830, le général en chef, comprenant la nécessité de concentrer ses troupes, avait rappelé à Alger le corps expéditionnaire d'Oran. La province à laquelle cette ville donne son nom se trouvait dans une situation précaire, que les événements subséquents aggravèrent encore. Un bey bienveillant mais impuissant, la plupart des habitants en fuite, les Arabes insoumis : tel était, en résumé, l'état de cette province. Le maréchal Clausel n'ayant pas obtenu l'approbation du gouvernement français pour le traité par lequel il cédait à deux princes de la famille régnante de Tunis, moyennant un tribut d'un million, les deux beyliks d'Oran et de Constantine, et l'ancien bey de la première de ces provinces s'étant retiré volontairement en Asie pour faciliter cette combinaison, la province d'Oran demeura, sans gouvernement, dans une complète anarchie.

Au milieu de cette anarchie, tous ceux qui pouvaient aspirer à la puissance s'agitèrent. La force des choses amena un rapprochement naturel entre les débris de la domination turque. Les Kouloughs s'étaient emparés de la citadelle

de Tlemsen. Malgré la différence des races, la communauté des haines et des périls détermina les maghzen à se serrer contre des hommes qui avaient été, comme eux, les auxiliaires de la domination turque, et Mustapha, l'agha des maghzen, obligé de quitter Oran, prit son point d'appui sur Tlemsen.

Presque au même moment Abd-el-Kader, favorisé par les circonstances qui avaient amené cette espèce d'interrègne dans la province d'Oran, commença à lever le drapeau. Son influence sur la grande tribu des Hachem le mit à la tête de plus de quatre cents cavaliers. Il portait sur son front le prestige de la race des marabouts, et il agissait dans une province pleine encore du souvenir du marabout Ben-Cheliff. En outre, il se présentait dans un moment où la vacance gouvernementale produite par la chute des Turcs, faisait vivement sentir aux tribus le besoin de l'autorité. Enfin ses projets, qui commençaient à transpirer, et qui consistaient à substituer la domination des races gouvernées à celle de la race gouvernementale récemment déchue, flattaient l'orgueil des tribus auxquelles il s'adressait, et dont la chute du dey avait relevé les espérances et enflé les prétentions. Il augmenta son crédit par quelques expéditions tentées contre nous, et auxquelles une partie des maghzen d'O-

ran prirent part; car, dans l'incertitude et le chaos où se trouvait la province d'Oran, les anciens auxiliaires et les anciens sujets des Turcs tendaient à se réunir contre nous, sous la double pression du patriotisme et de l'esprit religieux.

Les Français se trouvaient donc engagés, sans pouvoir encore se rendre compte de leur situation, contre trois ennemis : deux débris de la domination turque, le bey de Titery et le bey de Constantine— c'était le passé qui cherchait à survivre,—et une puissance naissante qui s'appuyait sur les sympathies des populations indigènes, la puissance d'Abd-el-Kader, un de ces marabouts qui avaient mis plus d'une fois la domination turque en péril, et qui se trouvait cette fois dans des conditions bien plus favorables, car le sentiment musulman, surexcité contre les chrétiens, pouvait servir de contre-poids à l'esprit d'antagonisme mutuel des Kabyles et des Arabes, comme à l'esprit d'individualisme de tribu à tribu; — il y avait là un avenir qui cherchait à naître. Conquérants nouveaux, triplement étrangers au pays par la race, la religion, les mœurs, les Français ne pouvaient, dans ces premiers moments, avoir aucune idée sur ce qu'ils avaient à faire; ils sentaient seulement qu'ils étaient entourés d'ennemis; ils avaient l'épée à la main, ils s'en servirent à tâtons.

Le général Clausel, qui se trouva le premier en face de cette situation difficile, sans instructions précises, dépourvu de notions que personne ne pouvait lui donner, dans un pays inconnu, en face de populations plus inconnues encore, et avec un effectif réduit, possédait de hautes qualités militaires qui l'inspirèrent sur tous les champs de bataille, avec quelques défauts qui en diminuaient le prix. C'était un homme des grandes guerres, joignant l'expérience acquise à la rapidité et à l'étendue du coup d'œil; mais il n'était ni organisateur ni administrateur, il n'était que guerrier, et il portait dans ses entreprises une légèreté imprévoyante, de nature à l'engager dans des difficultés d'où il sortait ensuite par son intelligence militaire et par sa vigueur.

Ce fut avec lui que commença la première période de notre domination, période de tâtonnements, d'essais, pendant laquelle la question d'Alger est mise à l'étude, au milieu de combats continuels, sans direction bien systématique, mais souvent glorieux pour nos armes, utiles en ce qu'ils formaient des hommes, non-seulement capables de battre les populations guerrières de l'Algérie, mais de les comprendre, de chercher et de trouver la solution du problème de la conquête commencée par les armes, pour

être achevée par la politique. Là parurent d'abord, dans les débuts de leur fortune militaire, Duvivier, Changarnier, Lamoricière, avec les généraux Munck-d'Uzer, Achard, le colonel Rulhières, Baraguay-d'Hilliers, qui dataient de l'expédition de 1830, puis Bedeau, Cavaignac, Pélissier, tous hommes d'avenir, plus tard Bugeaud, appelé à s'illustrer sur une terre où il débuta par une faute considérable; plus tard encore, un homme, leur aîné et leur supérieur en grade, qui devait laisser dans l'Algérie le renom de la gloire la plus pure, et fonder une école de probité, de haute moralité militaire, qui a conservé de nombreux et de nobles représentants : nous avons nommé le maréchal Valée.

La première phase de notre domination en Afrique, ouverte sous le gouvernement du maréchal Clausel, en 1830, se ferme en 1837, par la seconde expédition et la prise de Constantine, sous le gouvernement du général Damrémont. C'est la phase des tâtonnements politiques et administratifs, des aventures militaires. Le résultat positif de ces sept ans de combats, c'est la disparition complète de la domination turque à Constantine, à Titery, à Oran, les trois centres où elle dominait.

La seconde phase s'étend de 1837 jusqu'en 1839. C'est une période de paix relative, quoique

cette paix n'ait jamais été complète. Nous essayons de constituer notre gouvernement dans la province d'Alger et dans celle de Constantine. Abd-el-Kader, qu'un premier traité signé par le général Desmichels, en 1834, avait désigné aux populations comme le représentant de la nationalité arabe, puisqu'en traitant avec lui nous le reconnaissions comme souverain, acquiert une mportance bien plus grande encore par le traité le la Tafna, faute politique glorieusement réparée par les succès militaires de celui qui avait signé ce traité en 1837. Tandis que nous nous essayons au gouvernement de l'Algérie, dans la province de Constantine et dans la banlieue l'Alger, Abd-el-Kader jette les fondements d'un gouvernement arabe dans la province d'Oran et lans celle de Titery, et il devient évident, par es progrès toujours croissants de sa domination, que nous devons détruire par la force des armes cet empire rival, ou nous résigner à être tôt ou tard expulsés de l'Algérie.

Cette situation aboutit à la rupture du traité le la Tafna en 1840. Alors s'ouvre la troisième phase, c'est la grande lutte de la France contre Abd-el-Kader. Elle remplit sept années, de 1840 à 1847, et se termine par la soumission d'Abd-el-Kader qui, à bout de voies, vient lui-même se remettre aux mains du général Lamoricière,

redoutable adversaire qui a eu une si grande part à sa ruine.

Ainsi lutte contre les débris de la souveraineté turque pendant sept ans, essai de bon voisinage entre la souveraineté française et la domination arabe pendant trois ans, lutte entre ces deux puissances pendant sept ans, et défaite définitive de la souveraineté arabe dans la personne de l'émir Abd-el-Kader : voilà tout le mouvement de cette histoire.

Au delà, et dans la quatrième période, nous comptons encore d'importantes expéditions, surtout celle de la grande Kabylie, mais notre domination en Algérie n'est plus menacée dans son existence. Nous réprimons des révoltes, nous cherchons à étendre, à fortifier notre pouvoir, nous essayons des plans plus ou moins heureux. Le redoutable problème *to be or not to be* n'est plus posé pour nous.

CHAPITRE III

Première phase : lutte contre les débris de la domination turque.

I

INCERTITUDES. — RAPIDE SUCCESSION DES GOUVERNEURS. — IGNORANCE DES CHOSES ET DES HOMMES. — ORAN ET TITERY.

Sans entrer dans le récit circonstancié des événements qui remplirent ces quatre périodes, il importe d'en indiquer du moins la portée et la direction, et de mettre en relief les faits principaux.

En dirigeant contre les débris du gouvernement turc le plus grand effort des armes françaises, le maréchal Clausel et ses successeurs suivirent l'impulsion qui nous avait amenés sur le littoral de l'Algérie et, pour être instinctive, cette conduite n'aurait rien eu d'impolitique, si l'on avait su remplacer après avoir détruit. Quand le terrain sur lequel on veut construire est occupé, il faut préalablement démolir les anciennes constructions; la démolition de la domination turque à Constantine, à Titery,

comme à Oran, devait donc précéder l'établissement de la puissance française dans l'ancienne Régence.

Par malheur dans ces premiers temps, l'incertitude des volontés est extrême; le gouvernement, en proie aux embarras d'un établissement nouveau, n'abdique pas le glorieux legs de la Restauration, mais, comme on l'a dit, il en est embarrassé. On ne sait ni ce que l'on peut, ni ce que l'on doit, ni ce que l'on veut faire. Ce vague des idées, ce tiraillement des volontés, se reflètent dans l'extrême et rapide mobilité dont est marqué le choix des hommes qu'on envoie gouverner l'Algérie. Naturellement chacun de ces acteurs nouveaux arrive sur cette scène, nouvelle pour lui, avec des idées particulières qu'il veut faire prévaloir. Le fil de la tradition est sans cesse rompu par ces nouveaux arrivants; au lieu de continuer, on recommence, et l'on piétine au lieu de marcher.

Quelques dates et quelques noms suffiront pour donner une idée de ces changements.

Le 2 septembre 1830, le général Clausel vint prendre le commandement de l'armée à la place du maréchal de Bourmont. Il n'y demeura, cette fois, que quatre mois, jusqu'au mois de janvier 1831, époque où il fut remplacé par le général Berthezène, qui conduisit les affaires de l'Algérie pen-

dant un an, jusqu'au mois de janvier 1832. Le général duc de Rovigo lui succéda à cette époque, et quitta l'Algérie au mois de mars 1833, pour cause de santé, après un peu plus d'un an de résidence. Il y eut, pendant la fin de mars et le mois d'avril, un intérim rempli par le général d'Avizard. Le général Voirol arriva au mois d'avril 1833, et quitta Alger le 28 septembre 1834, en laissant au bout de quinze mois le gouvernement au général comte d'Erlon, qui le conserva jusqu'au 8 août 1835. Le 10 août de la même année, le maréchal Clausel reparut pour la seconde fois en Afrique, en qualité de gouverneur général, revint en France en avril 1836 pour défendre ses idées, y demeura quatre mois, retourna en Afrique le 28 août 1836, et conserva ses fonctions jusqu'après le premier siége de Constantine, dont la mauvaise issue motiva son rappel à la fin de la même année. A l'époque de son retour en France, en janvier 1837, le général Rapatel exerça par intérim les fonctions de gouverneur. Le 3 avril de la même année, le général Damrémont débarqua en Algérie comme successeur du maréchal Clausel. Tué au second siége de Constantine, le 13 octobre 1837, il fut remplacé par le général Valée.

Ainsi, pendant la première phase de notre domination en Afrique, le gouvernement de

l'Algérie changea dix fois de mains en sept ans. Le maréchal de Bourmont, le général Clausel, le général Berthezène, le duc de Rovigo, le général d'Avizard, le général Voirol, le général d'Erlon, le maréchal Clausel pour la seconde fois, le général Rapatel, le général Damrémont, le général Valée, se succédèrent avec des idées presque toujours différentes, souvent contraires dans ce court espace de temps.

Il faut ajouter à cette cause d'incertitude, de mobilité et de tâtonnements continuels, la rivalité des intendants civils et des gouverneurs militaires, comme celle de M. Genty de Bussy et du général Voirol, et celle de M. Lepasquier et du maréchal Clausel, les allures indépendantes des généraux détachés au gouvernement d'Oran, le général Munck-d'Uzer, qui y laissa de bons souvenirs, le général Boyer, le général Desmichels, le général Trézel, qui s'opposa avec une intelligente fermeté aux concessions imprudentes qui créaient la puissance d'Abd-el-Kader; le général Brossard, et enfin le général Bugeaud.

Le maréchal Clausel avait de grandes idées sur l'Algérie; mais des idées hors de proportion avec les moyens réduits qu'on pouvait mettre à sa disposition, et ce fut principalement par là qu'il échoua. Au début, après quelques expédi-

tions heureuses et brillantes, qui montrèrent au loin le drapeau de la France, il avait voulu établir notre suzeraineté sur Oran et Constantine, qui auraient été gouvernés par des princes de la famille du bey de Tunis, disposés à devenir nos tributaires. Il espérait ainsi avoir la disponibilité de toutes ses forces et de toutes ses ressources pour organiser notre gouvernement central dans la province d'Alger et dans celle de Titery. Cette combinaison et le traité qui la consacrait ayant été désapprouvés par le ministère des affaires étrangères, dirigé alors par M. de Sébastiani, sa première retraite s'ensuivit. A son retour, il adopta l'idée de réduire par la force les résistances qu'il avait voulu d'abord conjurer en s'associant de grands feudataires indigènes et musulsans. Puis, après l'insuccès de la première expédition de Constantine, il revint à l'idée de contracter une alliance indigène et musulmane, et songea à traiter avec Abd-el-Kader.

Le général Berthezène ne soutint pas, pendant la courte durée de son administration, toute la réputation que lui avait acquise la manière dont il avait conduit sa division pendant la campagne de 1830. C'était un esprit honnête, mais plein d'une circonspection qui, lorsqu'on lui eut imposé une tâche politique étrangère aux habitudes de sa vie, écoulée en grande partie sur les

champs de bataille, dégénéra en incertitude, et ses actes administratifs comme ses actes militaires se ressentirent souvent de cette disposition d'esprit. Il opérait, d'ailleurs, dans un pays inconnu. Il eut la bonne intention de se concilier les sympathies des indigènes; mais l'ignorance où l'on était sur l'état des populations ne permit pas à cette bonne intention de s'exercer d'une manière toujours judicieuse. Enfin, il laissa nos armes sous le coup de la fâcheuse expédition du ravitaillement de Médéah qui, se terminant par un échec, ôta tout prestige à nos drapeaux.

Le général duc de Rovigo, venant après cette administration qui avait compromis nos affaires par l'incertitude et la mollesse, essaya de les relever par une fermeté qui dégénéra trop souvent en rigueur, et gâta la bonne pensée qu'il avait eue d'établir d'abord solidement notre puissance dans la province d'Alger, et de la faire rayonner progressivement dans le reste du pays. On voulut gouverner d'après le système turc, en imprimant la terreur aux populations rebelles à notre influence; mais les Turcs, qui connaissaient le pays où ils opéraient, savaient diriger et mesurer leurs coups. Cette mesure et cette expérience des hommes et des choses manquant à notre administration, nous excitâmes plus de haine que de terreur. Le pays se souvint long-

temps de l'exécution des kaïds des Beni-Khalil et du Sebt.

Pour apaiser ces haines, le général Voirol essaya d'un système de conciliation et de douceur envers les indigènes. Ce système produisit quelques bons fruits. Nos rapports avec les indigènes devinrent plus fréquents, plus intimes; nous apprîmes à les mieux connaître. Mais la fermeté manqua à cette administration, la fermeté, sans laquelle la bonté ressemble à la faiblesse et encourage les résistances. L'administration française, frappée d'impuissance et se résignant à laisser impunies toutes les offenses et toutes les agressions, cessa d'être crainte sans être respectée.

Le comte d'Erlon était un vieillard qui, après avoir montré en arrivant l'intention de corriger, par un mélange de fermeté intelligente, ce qu'il y avait de défectueux dans le système de son prédécesseur, se laissa bientôt aller à la dérive, au milieu des intrigues indigènes dont il ne put saisir les fils. Il retomba dans le système des concessions. Le colonel Duvivier, commandant de Bougie, et homme de guerre remarquable, qui avait imposé aux Kabyles, par une marche à la fois habile et hardie dans la vallée de l'Oued-bou-Messaoud, fut sacrifié à l'espoir d'une paix chimérique. Le général Trézel, après l'échec

de la Macta, fut destitué par condescendance pour Abd-el-Kader, qui devenait de jour en jour plus puissant.

Ce fut pour relever le niveau de notre influence politique et le renom de nos armes, que le maréchal Clausel, et après l'échec de celui-ci à Constantine le général Damrémont, furent successivement envoyés. Les choses en étaient arrivées au point qu'il n'y avait plus guère qu'une chose à faire en Algérie, c'était de combattre.

Cependant, dans cette période d'expériences malheureuses et d'avortements successifs, les éléments des succès de l'avenir commencèrent à paraître.

D'abord, nous l'avons dit, quelques hommes de la première conquête, comme les généraux Achard, Munck-d'Uzer, Damrémont, Rulhières, consacrèrent utilement leur talent militaire, et plusieurs leur sang, à cimenter notre possession; des hommes plus jeunes se formèrent à l'école des faits, la meilleure de toutes les écoles. L'Algérie n'était pas seulement un champ de bataille où l'on apprenait la guerre; il fallait traiter avec des idées, des passions différentes des nôtres, étudier et comprendre une civilisation, une société, des intérêts qui n'avaient rien de semblable à ce que nous connaissions. La diplomatie, la politique, l'administration, se

mêlant naturellement à la guerre, développaient les intelligences engagées dans ces luttes. Les noms de Duvivier, Changarnier, Bugeaud, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, Pélissier, et quelques autres commencent à figurer sur les bulletins. Ils eurent, sur la plupart de leurs devanciers, l'avantage de faire céder les idées préconçues de la routine à l'étude et à l'observation pratique, et de comprendre qu'il fallait, en face d'un ennemi nouveau, une nouvelle guerre, une conduite nouvelle.

En outre, le bureau arabe fut créé, institution éminemment utile dans ce temps, destinée à nous mettre en rapport avec les indigènes, non plus par l'intermédiaire d'interprètes, la plupart étrangers, quelques-uns suspects ou méprisés comme les juifs, mais par l'intermédiaire de nos propres officiers, initiés aux langues du pays et chargés de concentrer les affaires arabes, de mettre chaque jour sous les yeux du général en chef l'exposé de la situation du pays et la traduction des lettres les plus importantes.

Nos relations avec les populations acquirent une régularité et prirent une extension qu'elles n'avaient point eues jusque-là. Nous fûmes à portée d'étudier leur caractère, leurs mœurs, leurs habitudes, leurs usages, et de réunir ainsi les renseignements qui avaient manqué au gou-

vernement, à l'administration, aux chefs militaires, non-seulement pour conquérir l'Algérie, mais pour la pacifier et la gouverner. Le bureau arabe fut créé en 1832, sous l'intérim du général d'Avisard, par le général Trézel, chef d'état-major du corps d'occupation. « Le premier chef du bureau arabe, dit un écrivain qui un peu plus tard le dirigea lui-même [1], fut M. de Lamoricière, capitaine au bataillon des zouaves. On ne pouvait faire un meilleur choix. Cet officier connaissait déjà assez bien l'arabe pour traiter directement avec les indigènes, et les fonctions auxquelles il était appelé devaient nécessairement lui faire faire de rapides progrès. Il est de plus homme de résolution, plein de ressources dans l'esprit, et animé de la généreuse ambition de se distinguer par quelque chose de grand et d'utile. En se rendant plusieurs fois seul au milieu des Arabes, il prouva le premier que l'on pouvait traiter avec eux autrement que la baïonnette au bout du fusil [2]. »

Ce fut également au début de cette première période, au mois d'octobre 1830, que l'on jeta les bases de la formation du corps des zouaves, appelé à une si haute renommée militaire. « Afin

[1] M. E. Pélissier, capitaine d'état-major, chef du bureau arabe à Alger en 1832 et 1833. (*Annales algériennes*, tome II, page 72.)

[2] *Annales algériennes*, tome Ier, page 218.

de remplir le vide que le départ de plusieurs régiments pour la France laissait dans l'armée, dit le capitaine d'état-major Pélissier, un arrêté du 1er octobre 1830 ordonna la formation de bataillons indigènes sous le nom de bataillons de zouaves. M. de Bourmont avait conçu le projet de cette organisation, mais il n'avait pas cru devoir le mettre en exécution dans la position précaire où il se trouvait. Les zouaves ou plutôt les zaouaouas sont des Kabyles indépendants de la province de Constantine qui vendent leurs services aux puissances barbaresques, comme le font les Suisses en Europe [1]. »

Plus tard, la proportion des indigènes diminua peu à peu, dans ce corps d'élite, et comme l'historien des zouaves l'a raconté dans l'historique plein d'intérêt qu'il a tracé de ce corps illustré par tant de faits d'armes, les volontaires de la Charte, presque tous enfants de Paris, y entrèrent. Avec les années, les zouaves ne gardèrent de leur origine que le nom, l'uniforme indigène et l'esprit primitif de leur formation qui y attira les courages ardents, les caractères aventureux qui font souvent les grandes fortunes de guerre. Un de ceux qui les commandaient, le capitaine de Lamoricière, leur imprima, plus que tout autre, les allures de son esprit, l'acti-

[1] *Annales algériennes*, tome Ier, page 218.

vité que rien ne lasse, l'audace que rien n'étonne, l'impétuosité que rien n'arrête, avec une certaine indépendance de caractère qui exige, de la part de ceux qui commandent, une fermeté inébranlable sur les points essentiels, tempérée par une indulgence calculée sur les points secondaires. Avec une pareille troupe bien menée, on devait faire et l'on fit des prodiges. Plusieurs des officiers les plus distingués de l'armée commandèrent successivement les zouaves.

Dans ces corps mixtes qui mettaient en présence les deux nationalités, dans les bureaux arabes, où l'on se trouvait également en contact avec l'un des principaux éléments de la société algérienne, et dans un petit cercle d'officiers portés à la méditation, naquirent les idées qui montèrent peu à peu dans les régions plus élevées, et rallièrent tous les esprits droits au système dont l'adoption devait amener la pacification et la soumission de l'Algérie. On découvrit que la tribu était l'analogue oriental de la commune, qu'au lieu d'essayer de la détruire il fallait l'accepter et l'employer. Ceux qui, accueillant cette découverte, pensèrent qu'on pouvait organiser quelque chose en Algérie, furent, dans ces premiers moments, peu nombreux. La plupart arrivaient avec la routine des idées reçues, et ce lieu commun théorique qui dispense de

toute réflexion : là où est le drapeau français, là est la France avec ses lois, ses codes, ses institutions, ses habitudes et ses mœurs. D'autres, moins naïfs, regardèrent, au commencement de leur séjour, l'Algérie comme un champ de bataille héroïque où la France pouvait former ses armées à la guerre. Mais quelques-uns persistèrent à croire que l'Algérie pourrait devenir autre chose qu'un champ de bataille, si l'on renonçait à tenter la destruction violente de l'unité élémentaire et indestructible du pays, la tribu arabe ou kabyle, et que si l'on entrait en relation avec les populations, si on consentait à les gouverner d'une manière conforme à leur génie et à leur manière d'être, on obtiendrait des succès plus précieux et plus durables que les succès militaires. On sourit la première fois que ces idées furent énoncées. Un peu plus tard, on les écouta davantage, mais on accusa ceux qui les émettaient de vouloir renouveler le gouvernement des Turcs. Le jour allait venir où ils seraient compris, et le maréchal Valée devait avoir, le premier, l'honneur d'appliquer ce système déjà entrevu par plusieurs.

En attendant ce jour, on combattit avec des succès divers. Deux résultats caractérisent cette première période de combats : on en finit avec la domination turque ; on voit commencer la do-

mination arabe, avec laquelle il faudra lutter dans la période suivante. A Oran, le bey se retira de lui-même, on l'a vu. A Titery il suffit, en 1830, d'une expédition du général Clausel. Il jeta le bey sur une insurrection des Arabes de la plaine, qui le rejetèrent sur nos baïonnettes: comme nous ne menacions que son pouvoir, et qu'ils menaçaient sa tête, il aima mieux se rendre à nous. Mais, ignorants, comme nous l'étions, des intérêts, des idées, des mœurs des populations, nous ne sûmes rien organiser de nature à pourvoir à la vacance gouvernementale dans les deux beyliks. Les Turcs cessèrent d'y régner, mais nous n'y régnâmes pas à leur place. Nous occupâmes quelques points qu'il fallut ravitailler au prix de marches pénibles, de combats dangereux, qui plusieurs fois tournèrent à notre désavantage, plus souvent à notre gloire, mais sans fonder notre souveraineté.

Les populations, maîtresses de la campagne, étaient dans l'ivresse d'une indépendance que nous leur avions conquise sur les Turcs, et qu'elles avaient au moins à moitié conquise sur nous. Bientôt, entre ces tribus rivales, l'indépendance se changea en une affreuse anarchie qui fit éprouver le besoin d'un pouvoir modérateur. Abd-el-Kader, fils de nos fautes et de son génie, fut prêt avant nous. Son gouvernement

sortit de cette anarchie, parce que l'Algérie éprouvait la nécessité d'un gouvernement : ses titres furent sa supériorité sur ses compatriotes, quelques combats heureux contre nous, et les traités favorables que signèrent avec lui plusieurs de nos généraux.

II

PREMIÈRE EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

Notre tâche fut plus difficile à Constantine qu'à Oran et à Titery. Cette difficulté s'explique. Nous ne pouvions y aller par mer, comme à Oran, et nous en étions plus loin que de Titery ; les obstacles qui nous en séparaient étaient en outre plus considérables et plus nombreux, et le bey de Constantine, Ahmed, trouvait dans la population, qui craignait l'anarchie, un concours que n'avaient trouvé ni le bey de Titery ni le bey d'Oran. Le maréchal Clausel, lorsqu'à l'époque de son premier gouvernement il voulait donner Constantine à un prince de la famille régnante de Tunis, comptait que Tunis se chargerait de réduire Constantine. Lorsqu'il revint en Algérie, il nomma bey de Constantine un homme du pays que le premier succès de nos armes avait rallié à notre cause, Yousouf, un

de ces esprits aventureux, un de ces caractères mêlés d'adresse et d'audace, de l'espèce des mameluks, et qui sans savoir clairement d'où ils viennent, aspirent à tout. Yousouf s'était persuadé à lui-même et avait persuadé au maréchal Clausel qu'il avait de nombreuses intelligences à Constantine, et qu'une démonstration militaire suffirait pour déterminer un mouvement en sa faveur.

Pour ne rien cacher, il faut ajouter que le maréchal Clausel se trouvait dans une situation à avoir besoin de croire aux promesses de Yousouf. Il avait présenté en France, en 1836, un plan d'occupation générale de l'Algérie, il était parti avec l'espoir plutôt qu'avec la certitude de voir ce plan adopté. Peu de temps après son départ, le ministère de M. Thiers, avec lequel il s'était concerté, avait fait place à un ministère nouveau. Le maréchal Clausel avait espéré imposer ce plan à ce ministère, dont les opinions politiques s'éloignaient des siennes, et son aide de camp était parti pour Paris avec un ultimatum dans ce sens ; mais le plan avait été repoussé et, dans la prévision d'une démission possible, probable même du maréchal Clausel, le général Damrémont avait été désigné pour le remplacer. Le maréchal Clausel, qui voulait rester en Algérie, quoi qu'il arrivât, déclara

qu'il se passerait des renforts demandés, et qu'il agirait avec ses propres forces. Il est vraisemblable qu'il hâta les préparatifs de l'expédition de Constantine pour effacer la mauvaise impression que devait produire en France, où ses amis avaient annoncé d'une manière positive sa retraite, la nouvelle de sa persistance à garder son commandement, malgré les refus qu'il venait d'éprouver. Cet homme de guerre éminent se réfugiait sur le champ de bataille comme sur son terrain naturel, espérant couvrir par des succès militaires les fautes commises sur le terrain de la politique où il réussissait moins.

Par suite de ces circonstances, l'armée expéditionnaire de Constantine ne se composait que de 7,000 hommes, formant deux fortes brigades, commandées par les généraux de Rigny et Trézel, et subdivisées en petites brigades appuyées par une faible réserve. On emmenait peu d'artillerie, à cause des difficultés de la route; quatre obusiers de montagne, quatre pièces de campagne, six pièces de montagne, en tout quatorze pièces de canon. Cette artillerie avait en tout 1,400 coups à tirer. L'armée n'emportait que quinze jours de vivres, dont sept dans le sac des soldats. C'était assez pour une promenade militaire et un coup de main heureux, favorisé par

des intelligences intérieures; trop peu pour une expédition sérieuse contre un ennemi résolu à se défendre. M. le maréchal Clausel, comme tant d'autres hommes, prenait ses espérances pour des réalités, et croyait à tout ce qui autorisait une expédition nécessaire au raffermissement de sa position ébranlée.

Le 10 novembre 1836, on partit de Bône, où l'on avait concentré les troupes. M. le duc de Nemours, MM. de Mortemart, Baude, faisaient partie de l'expédition comme volontaires. Dès les premiers moments, le temps devint affreux, et rendit plus pénible la marche des troupes, déjà contrariée par la difficulté naturelle des lieux. Dans cette marche de onze jours, l'armée souffrit tout ce qu'il est possible de souffrir de l'absence des routes, de la pluie qui ne cessa de tomber, des torrents débordés, des cours d'eau qu'il fallut traverser à gué; puis, après avoir franchi la Seybouse et dépassé les ruines romaines d'Anouna, d'un froid glacial, qui augmenta à mesure qu'elle gravissait ces plateaux élevés où elle ne trouva aucun moyen de faire cuire ses aliments, à cause du manque absolu de bois. Les cadavres de nos soldats, morts de froid pendant la nuit, marquèrent la place de nos derniers bivouacs. Le 21 novembre 1836, le maréchal Clausel, après avoir dépassé avec beau-

coup de peine l'Oued-el-Ackmimin, à deux lieues de Constantine, pressa son cheval et arriva, avec son état-major et une faible escorte, sur le plateau de Mansourah, séparé de la ville par l'Oued-Rummel, rivière torrentueuse, grossie par les pluies. Il croyait fermement, d'après les promesses de Yousouf, qu'on allait lui apporter les clefs de la ville et, par un ordre du jour, daté de la veille, il avait annoncé la prise de possession de Constantine. Il fut accueilli à coups de canon.

Alors l'homme de guerre reparut. Il voulut essayer contre Constantine un coup de main hardi. Cette ville est assise sur un plateau entouré de trois côtés par un ravin profond, à berges escarpées, au fond duquel coule le Rummel. Ce plateau est incliné dans la direction de celui de Mansourah, de sorte, dit un homme qui a observé les lieux avec le coup d'œil du métier, que « la ville est située, pour l'observateur placé à Mansourah, comme le serait un tableau sur le chevalet. Elle communique avec Mansourah par un pont en pierre dont il faut aller chercher le tablier beaucoup au-dessous du sol du plateau. Au delà du Rummel, par rapport à Mansourah, est le plateau de Coudiat-Ati, qu'aucun obstacle naturel ne sépare de la ville; mais il y a là un mur d'enceinte en bon état. Sur les autres fronts,

l'enceinte est formée par des murs sans terrassement, contre lesquels les maisons sont souvent adossées; mais là les escarpements du terrain forment une défense naturelle. Constantine a quatre portes : celle du pont, ou Bab-el-Cantara, est du côté de Mansourah; les trois autres, Bab-el-Djedid, Bab-el-Oued et Bab-el-Djabia, font face à Coudiat-Ati. Il y avait là un faubourg, au-dessous sont les écuries du bey, appelées le Bardo[1]. »

Le maréchal envoya la brigade de Rigny sur le plateau de Coudiat-Ati, qui est le véritable point d'attaque; le reste de l'armée campa sur le plateau de Mansourah. Le 2e léger, sous les ordres du commandant Changarnier, reçut l'ordre de traverser le Rummel à gué, opération hardie et périlleuse, et d'occuper les vastes bâtiments du Bardo. Le maréchal dit au commandant Changarnier, qu'on commençait déjà à regarder comme un homme à la hauteur des tâches difficiles, d'aller s'établir dans ce bâtiment et d'y faire flotter le drapeau tricolore. « Cela, ajouta-t-il, produira un grand effet sur la population. » C'était un dernier sacrifice fait par le maréchal aux illusions qui l'avaient amené devant Constantine. Le bâtiment fut occupé sans coup férir, à la tombée du jour; le drapeau ar-

[1] *Annales algériennes*, par le capitaine Pélissier.

boré fut salué, le lendemain, dès que l'aube parut, par une vive canonnade qui ne fit point de mal au 2e léger retranché par son commandant dans les profondeurs du bâtiment. Sa présence dans le Bardo devenait inutile, puisque la démonstration sur laquelle comptait le maréchal avait manqué son effet; le commandant Changarnier saisit le moment où les troupes du bey exécutaient une sortie, se jeta rapidement sur leur flanc, contribua à les obliger à la retraite et se réunit à la division de Rigny.

Le lendemain 22 novembre, l'armée était donc ainsi disposée : la division de Rigny au delà du Rummel sur le plateau de Coudiat-Ati; la division Trézel avec le maréchal Clausel, sur le Mansourah. L'armée avait, les jours précédents, enduré des souffrances si rudes, qu'elle commençait à se démoraliser; des tonneaux d'eau-de-vie avaient été pillés et défoncés.

Ahmed-Bey avait laissé le commandement de Constantine à Ben-Aïssa, et tenait la campagne avec sa cavalerie. Le temps s'était mis au beau, mais le Rummel, grossi par la pluie des jours précédents, n'offrait plus de gué. Ahmed-Bey tenta une attaque sur les derrières de la division de Rigny; il fut vigoureusement repoussé par le 17e léger et par le bataillon du 2e. Cette affaire fit tant d'honneur à ce bataillon, que le général

de Rigny, ayant reçu par un soldat qui traversa le Rummel à la nage, un billet du commandant en chef, ainsi conçu : « Attaquez à minuit la porte qui est devant vous, » choisit pour diriger cette attaque le commandant Changarnier, en adjoignant à son bataillon trois compagnies d'élite du 17e léger. Un ordre plus détaillé arriva dans la soirée, vers les huit heures, grâce à la baisse des eaux, que le beau temps avait diminuées; le maréchal désignait pour commander l'attaque le colonel Duvivier; ce vaillant homme de guerre revendiqua son droit, qui dut être respecté.

Le maréchal, presque à bout de munitions et de vivres, ne pouvait songer à un siége régulier; sa seule ressource était de brusquer un assaut, sauf à se retirer s'il échouait. C'était le parti qu'il adoptait. A minuit, tandis que le colonel Duvivier tentait de faire sauter avec des sacs à poudre la porte Bad-el-Oued, le colonel Lemercier, de la division Trézel, essayait de faire sauter celle qui fait face au pont de Constantine. Toutes les circonstances se trouvèrent réunies contre cette double tentative. La pluie cessa, le temps se rasséréna; le clair de lune, qui dénonçait l'opération, favorisa les assiégés, ils dirigèrent sur les assaillants un feu meurtrier; il y eut de l'encombrement et de la confusion sur

les deux points, et la double attaque, qui ne pouvait guère réussir que par une surprise, échoua complétement.

Déjà on avait éprouvé des pertes cruelles. A l'attaque du pont, le général Trézel, gravement blessé, avait dû laisser le commandement au colonel Héquet. A l'attaque de la porte Bab-el-Oued, le commandant Richepanse, digne fils du général républicain de ce nom, avait été tué, et le capitaine Grand, de l'arme du génie, mortellement blessé. Il fallut faire retirer immédiatement les colonnes, labourées par les boulets ennemis, qui, dans ces masses vivantes, frappaient à coups sûrs. On envoya avertir le commandant en chef de l'insuccès de la double tentative. Il était trois heures du matin. Tout à coup, au milieu du silence profond qui avait succédé au bruit du canon, les nôtres entendirent des voix mâles et vibrantes qui, sur tous les points des remparts, entonnaient des chants d'un caractère grave et religieux. C'étaient les défenseurs de la ville qui, après avoir victorieusement repoussé nos colonnes, faisaient la prière. Dans l'accent de ces voix où frémissaient encore l'émotion du combat et la joie de la victoire, contenues par le recueillement d'une pensée qui se met en la présence de Dieu, il y avait quelque chose d'inexprimable que n'oublieront jamais ceux qui les ont entendues.

A quatre heures du matin, le maréchal Clausel donna l'ordre de la retraite. L'expédition avait échoué. Il n'y avait point à hésiter. Les vivres manquaient complétement, et les munitions allaient manquer. D'après les ordres reçus, la brigade de Rigny dut revenir prendre position sur le Mansourah. Ce mouvement était difficile à faire avec des troupes sous l'influence d'un échec, dans l'eau depuis plusieurs jours, mal nourries, et qui n'avaient pu se procurer un fétu de bois. Le général de Rigny confia au commandant Changarnier l'honorable mission de former l'extrême arrière-garde de son corps et de protéger sa retraite. Le commandant Changarnier exposa en quelques brèves paroles au bataillon du 2e léger l'importance du devoir qu'il avait à remplir et l'honneur attaché à la mission qu'on lui confiait. Ce frémissement d'approbation qui rappelle l'applaudissement armé de nos pères, lui prouva qu'il était compris. Peu à peu, le bataillon vit s'écouler la division du général de Rigny. Le jour commençait à poindre quand il opéra lui-même son mouvement. Les factionnaires ennemis avaient averti la population de la retraite de notre armée. Les soldats du 2e léger entendirent un grand tumulte s'élever de la ville, et bientôt une colonne profonde s'élança de la porte infructueusement attaquée et mar-

cha sur eux. L'étonnement des nôtres fut extrême quand ils reconnurent trente ou quarante hommes en capotes grises, courant mêlés aux éclaireurs de la colonne ennemie : c'étaient les soldats du poste d'une grand'garde oubliés par le 2e bataillon d'Afrique. Quoique les moments fussent précieux, le commandant Changarnier, ne pouvant se résoudre à sacrifier ces braves gens, fit faire face à son bataillon, le ramena au pas de charge au-devant de leurs camarades, et en recueillit les deux tiers. « C'est ainsi, dit le capitaine Pélissier, qu'il commença une journée qui devait être si glorieuse pour lui. » Pendant ce temps-là, le colonel Duvivier, en véritable homme de guerre, couronnait avec un bataillon la crête du ravin où coule le Rummel et, placé sur la rive droite, protégeait le passage du commandant Changarnier, qui était encore sur la rive gauche. Son bataillon, après ce retour offensif peu profond mais énergique, put ainsi passer le Rummel, sinon sans difficultés, du moins sans éprouver des pertes aussi considérables qu'on aurait pu l'appréhender [1].

Les deux divisions firent leur jonction sur le Mansourah; cependant, lorsque la queue de la division de Rigny arriva au lieu du rendez-vous, l'armée était déjà en pleine retraite. D'après les

[1] Documents inédits.

ordres du maréchal, le 63e et le 59e de ligne devaient couvrir cette retraite, mais le désordre était partout. Quand le commandant Changarnier, qui formait l'extrême arrière-garde, arriva sur le plateau du Mansourah, il fit faire halte à son bataillon, pour le laisser respirer un instant et, poussant son cheval vers un mouvement de terrain, il apprécia d'un rapide coup d'œil l'ensemble de la situation. Le spectacle n'avait rien de rassurant. La division Trézel achevait de s'écouler, marchant peu en ordre. Le 63e et le 59e de ligne s'étaient ébranlés et se retiraient précipitamment, ayant sur leurs derrières et sur leurs flancs des nuées d'Arabes qui les suivaient en poussant des cris affreux. Quelques caissons d'artillerie, le matériel du génie, deux obusiers de nos auxiliaires indigènes et, chose douloureuse à dire ! quatorze prolonges chargées de blessés étaient abandonnées, et aucun corps ne faisait mine de faire face à l'ennemi.

« Dans ce moment difficile, où l'armée se trouvait pressée par un ennemi implacable, supérieur en nombre et enflé de sa victoire, dit le capitaine Pélissier, la bravoure et l'habileté d'un simple officier empêchèrent peut-être le mal de devenir plus grand encore. Le commandant Changarnier, arrivé à Mansourah au moment où le 59e et le 63e effectuaient leur retraite, se

trouva former l'extrême arrière-garde, avec son bataillon réduit à un peu moins de trois cents hommes. Il arrête sa petite troupe, la forme en carré : — *Allons, mes amis,* dit-il, *voyons ces gens-là en face ; ils sont six mille et vous êtes trois cents, vous voyez bien que la partie est égale.* — Les soldats auxquels il s'adressait, tous dignes d'un chef digne d'eux, attendent l'ennemi à portée de pistolet et le repoussent par un feu de deux rangs nourri, bien dirigé, et dont l'effet fut des plus meurtriers. L'ennemi, renonçant alors aux charges, reprit son système de tiraillement, et fut pendant tout le reste du jour contenu à distance. »

Cette vigoureuse résistance, arrêtant court les vainqueurs au moment opportun, sauva, on peut le dire, l'armée. « Dans un moment si grave et si difficile, dit le maréchal commandant en chef dans son rapport, M. le commandant Changarnier s'est couvert de gloire, et s'est attiré les regards et l'estime de toute l'armée [1]. » Pendant qu'un petit nombre de braves contenaient ainsi l'ennemi, le maréchal Clausel, qui retrouvait ses grandes qualités militaires dans les circonstances périlleuses, remit de l'ordre dans sa

[1] Voir au *Moniteur* du 16 décembre 1836 le rapport du maréchal Clausel, daté de Bône le 1er décembre 1836. Horace Vernet a retracé dans un tableau ce fait d'armes du commandant Changarnier.

colonne de retraite, et pourvut à tout avec autant de présence d'esprit que d'énergie. D'un autre côté, les Arabes, les Kabyles et les Koulouglis, qui étaient sortis de Constantine, après les fatigues d'une nuit de combat, sans vivres et avec peu de munitions, ne pouvaient fournir une longue poursuite. Du moment que l'armée française avait soutenu et repoussé leur premier choc, ils étaient obligés par la fatigue et la faim de retourner en arrière ; ce fut ce qui arriva. On peut dire que le 24 novembre, à midi, l'armée était sauvée[1]. Elle pouvait encore être inquiétée, mais non détruite par la cavalerie d'Ahmed-Bey, qui continua à la suivre, en escarmouchant et en coupant la tête aux traînards. Le 1er décembre 1836, l'armée était de retour à Bône, après une marche de sept jours de retraite, et une campagne de vingt jours, dans laquelle elle n'avait guère perdu que cinq cents hommes tués ou blessés ; mais, en comptant les malades qui allèrent mourir dans les hôpitaux après cette funeste campagne, on peut porter sans exagération nos pertes à deux mille hommes : c'était presque le tiers des troupes engagées.

[1] Documents inédits.

III

SECONDE EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

L'insuccès de l'expédition de Constantine amena le rappel du maréchal Clausel, la nomination du général Damrémont et, bientôt après, les préparatifs d'une nouvelle expédition, car la France ne pouvait rester sous le coup d'un premier revers. La situation de nos affaires prenait, en effet, une fâcheuse tournure dans toute l'Algérie. Dans la province d'Oran, les garnisons de Tlemsen et de Tafna étaient étroitement bloquées, et Abd-el-Kader, à peu près maître absolu de la campagne, prenait ses dispositions pour soulever contre nous les tribus mêmes de la Mitidja. Dès que le général Damrémont eut pourvu au ravitaillement de ces postes et à la sécurité de la province d'Alger, il se hâta de faire ses préparatifs pour l'expédition de Constantine, après une négociation inutile pour obtenir la soumission volontaire d'Ahmed-Bey à des conditions honorables. Le duc de Nemours, comprenant ce qu'il devait au sang des Bourbons qui coulait dans ses veines, avait voulu avoir sa part dans la revanche de nos armes, après avoir assisté à l'échec de 1836; il commandait une brigade dans la nouvelle expédition.

Pendant que ces préparatifs s'achevaient, le général Rulhières que le général Damrémont avait laissé en avant de Bône, à Medjez-Hammar, sur la rive gauche de la Seybouse, qui devait être la base d'opération de l'armée expéditionnaire, fut attaqué pendant trois jours consécutifs, les 21, 22 et 23 septembre 1837, par sept ou huit mille hommes, infanterie et cavalerie, commandés par Ahmed-Bey en personne. Le principal effort de l'ennemi fut dirigé contre un mamelon situé à droite et en avant du camp. Le général Rulhières, comprenant l'importance de cette position, en avait confié la défense au lieutenant-colonel Lamoricière, qui s'y maintint avec la plus grande énergie. Ces trois jours de combat firent le plus grand honneur au général Rulhières ainsi qu'aux troupes qu'il commandait.

Les préparatifs de la seconde expédition de Constantine avaient été faits, non plus dans la prévision d'un coup de main heureux, aidé par les intelligences du dedans, mais d'une campagne laborieuse et d'une résistance opiniâtre. Le général Damrémont, commandant en chef, était un des hommes qui connaissaient le mieux l'Algérie, où il n'avait guère cessé de combattre après la campagne de 1830, à laquelle il avait pris une glorieuse part. Le lieutenant général

Valée commandait l'artillerie; quoique l'ancien de grade du général Damrémont, il avait consenti sans hésiter à servir sous ses ordres, en faisant passer avant tout le bien du service. C'était le représentant le plus illustre de l'arme de l'artillerie contemporaine, l'inventeur du nouveau système dont la supériorité avait été constatée dans la campagne de 1830, le Legris-Beauval de notre siècle, homme rare, dont le jugement égalait les connaissances spéciales. Le génie était commandé par l'homme qui avait la plus haute réputation dans cette arme, le général Rohaut de Fleury. Le corps expéditionnaire se composait de dix mille hommes divisés en quatre brigades, dont la première était commandée par M. le duc de Nemours, la seconde par le général Trézel, la troisième par le général Rulhières, la quatrième par le colonel Combes. L'artillerie de campagne et de montagne se composait de seize bouches à feu; le matériel de siége de dix-sept bouches à feu, avec un approvisionnement de deux cents coups par bouche à feu. L'artillerie présentait un effectif de douze cents hommes; le génie, un personnel de dix compagnies [1].

On avait eu raison de veiller avec sollicitude à la composition de l'armée. L'entreprise était

[1] *Moniteur.*

difficile. On avait affaire à un ennemi résolu, dont un premier succès augmentait l'ardeur et enflait la confiance; la position de la place était forte, ses défenses naturelles redoutables. Partie le 1er octobre 1837 de Medjez-Hammar, l'armée arriva devant Constantine le 6, après une marche laborieuse, mais moins contrariée par les éléments qu'en 1836. « Constantine, dit l'auteur des *Annales algériennes*, se présentait, comme l'année précédente, hostile et décidée à une résistance énergique; d'immenses pavillons rouges s'agitaient orgueilleusement dans les airs; les femmes, placées sur le haut des maisons, poussaient des cris aigus auxquels répondaient par de mâles acclamations les défenseurs de la place. C'est ainsi que furent salués le général Damrémont et le jeune prince qui marchait à ses côtés. Bientôt le son grave du canon, répété par des milliers d'échos, vint se mêler aux cris de ces créatures humaines, et de nombreux projectiles, habilement dirigés, tombèrent au milieu des groupes qui se présentaient sur la crête du ravin par lequel Constantine est séparée de Mansourah[1]. »

Sans entrer dans le récit circonstancié des opérations du siége, il suffira de dire que la ville fut vigoureusement défendue, que la batterie de

[1] *Annales algériennes.*

brèche fut établie, avec beaucoup de peines, à Coudiat-Ati, point d'avance indiqué; que l'armée eut à repousser plusieurs sorties impétueuses dont l'une donna à la légion étrangère, habilement et vigoureusement dirigée par le chef de bataillon Bedeau, l'occasion de faire ses preuves[1]; qu'on eut les plus grandes difficultés à surmonter pour concentrer les efforts de l'artillerie sur le plateau de Coudiat-Ati, et que ce ne fut que le 11 octobre que les feux de la batterie de brèche déterminèrent un éboulement, à dater duquel la possibilité de donner l'assaut fut certaine.

Le 12 octobre 1837, avant de lancer les colonnes d'attaques, le général Damrémont, dont les talents militaires étaient rehaussés par les qualités morales les plus élevées, fit sommer les assiégés de se rendre, en leur envoyant un parlementaire, chargé de les éclairer sur leur position. Ce parlementaire, qui était un jeune soldat du bataillon turc, revint le lendemain avec la réponse suivante: « Il y a à Constantine beaucoup de munitions de guerre et de bouche.

[1] On lit dans le rapport du général Valée : « Pendant la matinée du 7 (octobre), environ 800 hommes de pied sortirent de la place et attaquèrent le centre de la position de Coudiat-Ati. Les Arabes ayant planté un drapeau en face de la position occupée par la légion étrangère, le chef de bataillon Bedeau dirigea une sortie contre ce groupe. Le drapeau fut renversé et les Arabes dispersés. »

Si les Français en manquent, nous leur en enverrons. Nous ne savons ce que c'est qu'une brèche ni une capitulation. Nous défendrons à outrance notre ville et nos maisons. Les Français ne seront maîtres de Constantine qu'après avoir égorgé le dernier de ses défenseurs. » En recevant cette réponse, le général Damrémont s'écria : « Ce sont des gens de cœur, eh bien, l'affaire n'en sera que plus glorieuse pour nous ! »

Le succès des opérations du siége paraissait certain. Dans peu d'heures la brèche devait être praticable. Le temps était magnifique. Tout respirait, dans notre camp, la joie d'une prochaine victoire. Le général Damrémont partageait cette joie; l'avenir se présentait à ses regards avec un aspect riant; encore un peu de temps, il allait avoir réparé l'échec de nos armes, mis la France en possession d'une ville importante, et conquis le grade militaire le plus élevé auquel on puisse arriver. Il mit pied à terre avec M. le duc de Nemours, un peu en arrière des ouvrages et, se dirigeant vers la tranchée pour examiner les travaux de la nuit, il s'arrêta sur le chemin qui y conduisait, à un point très-découvert, d'où il se mit à observer la brèche : il était huit heures et demie du matin. Le général Rulhières, qui s'était porté au-devant de lui, lui rappela le

langer qu'il courait. « C'est égal, » répondit-il avec cette impassibilité qui était le caractère de son courage. Ce fut son dernier mot. Au même moment un boulet parti de la place le renversa sans vie. Il mourait de la mort de Turenne. Le général Perregaux, en se penchant sur lui, reçut une balle au front et tomba grièvement blessé sur le corps de son chef et de son ami.

Le général Valée, averti en toute hâte, fit couvrir d'un manteau le corps du général Damrémont, qu'on transporta silencieusement sur les derrières, et prit le commandement en chef. Dans les premières heures de la nuit du 12 au 13 octobre, on continua à tirer sur la brèche. Le 13 octobre, à trois heures et demie du matin, on la reconnut. A quatre heures, les trois colonnes d'assaut étaient à leur poste. La première était commandée par le lieutenant-colonel Lamoricière; la seconde, par le colonel Combes, ayant sous lui les chefs de bataillon Bedeau et Leclerc; la troisième, par le colonel Corbin.

A sept heures du matin, le signal de l'assaut fut donné par le duc de Nemours, désigné comme commandant du siége par le général en chef. On entendit alors une voix stridente et déjà bien connue des zouaves qui formaient la première colonne d'attaque avec quarante sapeurs du génie et deux compagnies d'élite du 2e léger,

jeter ces mots : « Mes zouaves, à vous ! Debout ! Au trot, marche ! » En quelques moments, la brèche était escaladée au milieu d'une vive fusillade qui couronna les remparts. La peinture a retracé la scène principale de ce terrible assaut de Constantine, fécond en épisodes à la fois douloureux et héroïques : Horace Vernet a montré le brave Lamoricière au sommet de la brèche, au moment de l'explosion qui fit de si grands ravages dans nos rangs, déjà décimés par l'éboulement qui écrasa le chef de bataillon de Sérigny ; le colonel Combes, arrivant après lui, va recevoir les deux blessures mortelles qui ne l'empêchèrent point d'aller rendre compte du succès à M. le duc de Nemours, chargé du commandement des troupes du siége. Il termina son rapport verbal par ces mots d'une simplicité et d'un calme stoïques : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement jouiront de ce beau succès. » Alors seulement on s'aperçut qu'une balle lui avait traversé la poitrine ; quelques heures après, ce héros avait cessé de vivre.

Entre les deux efforts successifs tentés par les deux colonnes d'assaut, avait eu lieu l'explosion terrible qui fit tant de victimes. La première section de la seconde colonne d'attaque arrivait sur la brèche, sous les ordres du chef de bataillon Bedeau, lorsque le lieutenant-colonel

Lamoricière qui, après avoir enlevé la brèche, avait enfin trouvé une issue conduisant à une porte intérieure où s'engagea un violent combat, sentit un mouvement d'oscillation qui ébranla le terrain : c'était une caisse contenant les réserves de poudre des indigènes qui, prenant feu, causa une première explosion. Cette explosion en amena presque immédiatement une seconde, le gaz enflammé ayant communiqué le feu aux sacs à poudre portés par les sapeurs du génie, et bientôt aux cartouchières même des soldats. La presque totalité des hommes du lieutenant-colonel Lamoricière furent atteints. Il demeura lui-même renversé sous les débris des murailles, et ses camarades portèrent un instant le deuil de cette jeune gloire.

La section du chef de bataillon Bedeau rencontra, en montant sur la brèche, une masse informe d'êtres humains noircis par la poudre, aux vêtements calcinés et fumants, aux chairs brûlées. De cette masse hideuse qui avait perdu la voix, la vue, l'ouïe, presque le sentiment, sortaient des gémissements inarticulés. La colonne d'attaque du colonel Combes, arrivant dans cette atmosphère de poussière, de poudre et de feu, couvrit ces gémissements par le bruit de ses tambours, de ses clairons et de ses cris : « En avant, en avant ! » mille fois répétés. Au

moment où le commandant Bedeau entraînait ainsi sa section électrisée, il rencontra une forme humaine qui, noircie par le feu, se soutenant à peine, répétait d'une voix éteinte ce cri des vaillants et des forts : « En avant ! en avant ! » C'était l'intrépide Leflô, alors capitaine de voltigeurs au 2e léger [1].

Au milieu de ces épisodes, les progrès de nos colonnes, déjà maîtresses des abords de la ville, continuaient. Le général Valée envoyait sans cesse de nouveaux détachements, composés chacun de deux compagnies, qui, pénétrant par la brèche sans désordre et sans confusion, allaient soutenir nos troupes engagées dans la ville, et avançaient peu à peu en livrant un combat meurtrier de barricade en barricade et de maison en maison. Ce combat dura plusieurs heures, et la troisième colonne d'attaque était déjà tout entière dans la ville, lorsque le commandant en chef y envoya le général Rulhières, en le chargeant de donner plus d'unité aux efforts énergiques de nos troupes. Le général Rulhières, en arrivant à la hauteur des tirailleurs les plus avancés, vit accourir un Maure tenant à la main une feuille de papier écrite : c'était une demande

[1] Remis de ses blessures, il devint chef de bataillon aux zouaves, lieutenant-colonel à Orléansville, sous le général Cavaignac, colonel du 32e de ligne, et enfin général de brigade en 1847, membre de l'Assemblée législative et l'un de ses questeurs en 1849.

le capitulation envoyée par le pouvoir munici-
pal de Constantine. La partie la plus énergique
de la population, ne pouvant plus défendre la
ville et ne voulant point se rendre, tentait en ce
moment même une retraite périlleuse à travers
les ravins escarpés dont elle est entourée, et nos
soldats eurent bientôt à détourner les yeux de
l'horrible spectacle qu'offraient ces ravins, où
gisaient, pêle-mêle, des morts, des mourants,
soldats, femmes, enfants, descendus dans ce
gouffre en tourbillonnant les uns sur les autres,
les uns pour fuir le péril, les autres pour ne pas
se rendre à l'ennemi.

L'envoyé du pouvoir municipal fut conduit au général en chef, qu'il trouva à la batterie de brèche; il apportait la soumission de la ville, qui se recommandait à la clémence du vainqueur, en rejetant l'opiniâtreté de la défense sur les Kabyles et les étrangers soldés. Le général Valée nomma aussitôt le général Rulhières commandant supérieur, et le chef de bataillon Bedeau commandant de la place de Constantine. Il chargea ce dernier de se rendre immédiatement chez le cheik El-Beled, où étaient réunis les principaux de la ville, et lui remit une note écrite ainsi conçue : « La religion, les propriétés, les usages, seront respectés. Qu'aucun habitant n'abandonne sa maison; que l'on se confie dans

la parole et la protection de la France. On déposera immédiatement les armes à la Kasbah. Les principaux habitants, soumis à l'autorité française, participeront à l'administration de la ville. »

Quand cette communication eut été faite, l'anxiété peinte sur les visages disparut aussitôt, et l'aga en chef de la plaine, qui était présent à la réunion, se leva et dit au commandant Bedeau: « Si tu me promets de pareilles conditions pour les habitants de la plaine, et si elles sont exécutées, j'affirme qu'avant huit jours le marché de Constantine sera mieux approvisionné qu'il ne l'a été au temps du bey [1]. »

Le général Valée, en dictant les termes de cette capitulation, inaugurait la pensée du système qui devait, dans un temps donné, conquérir l'Algérie à la France. En effet, il substituait au gouvernement renversé par nos armes un gouvernement immédiatement possible et qui, avec les perfectionnements que devait apporter le temps, devenait un bienfait pour les populations indigènes, admises, dans une juste mesure, à participer à la direction de leurs affaires sous la surveillance de l'autorité française.

A Constantine, les effets de cette heureuse pensée se firent sentir sur-le-champ. Les grandes

[1] Documents inédits, fournis par M. le général Bedeau.

amilles de cette province furent promptement menées à une soumission devenue facile pour lles. La chute du gouvernement turc ne fut pas uivie, comme elle l'avait été à Oran et à Titery, 'une dangereuse anarchie. La domination franaise s'établit sur une contrée assez étendue, sans voir à subir les frais d'entretien d'un effectif nilitaire considérable : elle put donner à la ontrée les plus précieux des biens, la paix, et n jouir elle-même[1].

[1] Parmi les noms des officiers qui se distinguèrent à la prise de onstantine, le général Valée cite en première ligne : M. le duc de Neiours, le lieutenant général baron de Fleury, les maréchaux de camp Trézel et Rulhières, le capitaine de Salles, major de tranchée. Dans artillerie : le colonel de Tournemine, les capitaines Courtois, Le Bœuf. ans le génie : les chefs d'escadron Vieux et de Villeneuve, les capiaines Niel et Boutault. Dans l'état-major : les chefs d'escadron Despioy, les capitaines Borel, Mac-Mahon, de Crény, etc. Dans l'infanterie : e colonel Combes, le lieutenant-colonel Lamoricière, des zouaves; les hefs de bataillon Montréal, Bedeau, Leclerc; les capitaines Levaillant, le Garderens, Hourreaux, Saint-Amand, Canrobert, Mayran, Marulaz, etc.

CHAPITRE IV

Seconde phase : Essai d'une transaction avec Abd-el-Kader.

I

CAUSES DE LA PUISSANCE D'ABD-EL-KADER.

Nous entrons, avec la prise de Constantine, dans la seconde période de notre domination en Afrique, celle de la paix relative qui suivit une première phase de luttes. On peut dire que le général Valée rendit à la France un service plus signalé par la manière dont il organisa le gouvernement à Constantine que par la prise même de cette ville. S'il n'avait point fécondé ainsi sa victoire, elle serait demeurée stérile pour nous, et le représentant de la nationalité arabe, l'heureux Abd-el-Kader, dont la puissance croissait de jour en jour, en aurait seul profité, comme il profitait de la chute du gouvernement turc à Oran et à Titery, de sorte que, dans ces deux provinces, nous semblions n'avoir triomphé que

pour lui. Abd-el-Kader avait espéré qu'il en serait de même à Constantine, et le général Damrémont, craignant que l'événement ne réalisât cette espérance, hésita un moment à entreprendre une expédition désirée par cet habile adversaire.

C'est ici le moment d'exposer et d'expliquer les progrès de cette domination, qui s'établissait de proche en proche dans tous les lieux où la chute du gouvernement turc, renversé par nos armes, ne laissait debout que l'anarchie, et de caractériser la situation de l'Algérie après la prise de Constantine.

Deux traités consacrant les succès militaires obtenus par Abd-el-Kader avaient fait sa fortune politique. Le premier avait été signé par le général Desmichels, commandant de la province d'Oran, qui après avoir guerroyé quelque temps contre Abd-el-Kader, crut faire une chose utile en mettant un terme à des expéditions militaires sans résultats décisifs, par une convention qui, selon lui, devait procurer à la province un repos durable. Celui qui a besoin de la paix en fait les frais. Le traité signé en 1834 par le général Desmichels, sans le congé du général Voirol, reconnaissait Abd-el-Kader comme prince des croyants, donnait aux Arabes la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du sou-

tre, tout ce qui concerne la guerre; ce qui équivalait à reconnaître leur indépendance. Enfin, ce traité plaçait le commerce d'Arzew, centre commercial de la province, sous le gouvernement d'Abd-el-Kader, et réduisait Mostaganem et Oran à ne recevoir que les marchandises nécessaires à leurs habitants.

Abd-el-Kader profita habilement de cette paix avec les Français, de la puissance réelle, du prestige et de la liberté d'action qu'elle lui assurait, pour réduire sous son obéissance toute la partie de la province d'Oran qui s'étend depuis le Chélif jusqu'à l'empire du Maroc. A partir de ce moment, il conçut l'espoir, et même il exprima prématurément l'intention de pacifier les tribus de l'Est, jusque dans la Mitidja. Il s'arrêta cependant devant une lettre très-ferme du maréchal Clausel, qui lui déclarait que le passage du Chélif par les troupes arabes équivaudrait à une déclaration de guerre contre la France. L'émir n'avait fait que suspendre l'accomplissement de ses projets. Lorsque le comte d'Erlon, après avoir provoqué, en 1835, le rappel du général Desmichels, à cause du traité signé par lui, fut retombé dans la politique des concessions, l'émir, qui entretenait auprès du gouverneur général un agent intelligent et actif, et savait ainsi tout ce qu'il pouvait oser impunément, ne craignit

point de passer le Chélif pour aller à la rencontre du chérif des tribus du désert qui marchaient contre lui et les Français. Le comte d'Erlon se résigna à subir la protection d'Abd-el-Kader, le remercia et lui envoya des présents par un ambassadeur, au lieu de le punir. Dès lors l'émir, traité en souverain, se considéra comme le maître de l'Algérie, et pensa que les Français se contenteraient d'y occuper quelques comptoirs sous sa protection.

Organisateur en même temps que guerrier, il pacifia les tribus, nomma le bey de Titery, celui de Miliana, institua un kaïd chez les Hadjoutes, qui habitaient dans la province d'Alger, un autre dans la tribu des Beni-Khalil, voisine de nos possessions. Ce fut immédiatement après ces événements (en juin 1835) que le brave général Trézel, commandant dans la province d'Oran, ayant voulu protéger, malgré la disproportion de nos forces avec celles de l'émir, des tribus qui avaient pris parti pour la France contre Abd-el-Kader, éprouva un échec très-grave sur la Macta, et fut sacrifié par le comte d'Erlon à la fortune de l'émir. Abd-el-Kader chercha plutôt à faire oublier sa victoire qu'à s'en prévaloir. Il comprenait qu'elle était un danger pour sa fortune, puisqu'elle intéressait l'honneur de la France à la renverser. En effet, l'année 1835 ne s'était

point écoulée avant que le maréchal Clausel, nommé de nouveau gouverneur de l'Algérie, revînt chargé de venger l'échec de nos armes dans la province d'Oran. Le jeune duc d'Orléans, qui avait voulu partager les périls de l'expédition, se conduisit de manière à mériter l'estime de l'armée dans cette campagne, dirigée par le maréchal Clausel avec cette haute expérience de la guerre et cette supériorité de tactique qui en firent une bonne école pour nos jeunes officiers; mais elle fut sans résultat politique, parce qu'au lieu d'établir un centre de domination française à Mascara, on se contenta de brûler à demi cette ville, dans laquelle Abd-el-Kader rentra dès que nos troupes furent éloignées.

C'était là la cause véritable de notre infériorité dans ces premières années de la guerre contre les Arabes, malgré notre supériorité militaire incontestable. Nous préparions longuement des expéditions contre des ennemis toujours prêts, qui n'acceptaient presque jamais des engagements à fond, se dérobaient devant nos colonnes après de vives escarmouches, et reparaissaient presque intacts pour inquiéter les retraites laborieuses qui suivaient toutes nos expéditions; c'est l'histoire de la campagne de Mascara, comme celle de Mostaganem, qui la suivit de près. Il faut ajouter que le maréchal Clausel, en

frappant de lourdes contributions de guerre sur les habitants du pays qui nous étaient favorables, nous aliéna tous les esprits. Ces promenades militaires ne pouvaient point affaiblir, à plus forte raison détruire la puissance d'Abd-el-Kader. Quand le gros de nos troupes s'était retiré, il prenait d'éclatantes revanches. Ce fut ainsi que le général d'Arlange éprouva, sur la Tafna, un revers qui rappela celui de la Macta.

Il fallut envoyer de France, en juin 1836, le général Bugeaud à la tête de trois régiments, pour dégager nos troupes renfermées dans le camp de la Tafna, et ravitailler celles qui occupaient le méchouar de Tlemcen, sous les ordres d'un chef d'une fermeté éprouvée, le capitaine Cavaignac. Le général Bugeaud, qui faisait sa première apparition en Afrique, s'acquitta avec éclat de cette mission, battit Abd-el-Kader, le mit en fuite, après lui avoir fait éprouver des pertes considérables, ravitailla le méchouar, se rendit à Oran, et s'y embarqua pour la France, où le grade d'officier général fut le prix de sa courte mais brillante campagne.

Abd-el-Kader se releva bientôt de ce revers, qui n'atteignait point sa puissance dans sa source, et la situation de la province d'Oran demeura ce qu'elle était : nos troupes étaient à peu près bloquées dans la ville; les Douairs et

es Smelas, nos alliés, étaient obligés de se réfugier sous notre canon, et l'on était contraint, pour ravitailler Oran et Tlemcen, de recourir à l'intermédiaire du juif Durand, l'agent ordinaire d'Abd-el-Kader, qui obtint le consentement de l'émir, sous la condition que lui-même recevrait les marchandises européennes dont il avait besoin, et obtiendrait la remise des prisonniers faits par le général Bugeaud l'année précédente.

Au commencement de l'année 1837, et peu de temps après cet événement qui, joint à la prise d'armes des tribus de l'est et au soulèvement de la Mitidja, démontrait que la puissance d'Ab-el Kader, loin d'avoir décru, avait grandi, le général Bugeaud arrivait dans la province d'Oran, avec un commandement qui le rendait de fait indépendant du général Damrémont, nommé gouverneur général de l'Algérie. Sa mission était de combattre l'émir à outrance, s'il ne parvenait point à signer avec lui une paix convenable.

On vit une fois de plus, dans cette circonstance, combien il importe de ne pas scinder les pouvoirs en présence d'un ennemi habile, qui sait profiter des divisions qui naissent naturellement d'attributions mal définies, même entre les hommes les mieux intentionnés. Les instructions du général Damrémont étaient rédigées

de manière à lui faire croire que le général Bugeaud ne pourrait rien faire sans l'avertir et rien conclure sans son attache [1], et celles du général Bugeaud le portaient à penser qu'il pouvait signer la paix sans la sanction du gouverneur général. Abd-el-Kader profita adroitement de cet antagonisme, s'adressa au général Damrémont de manière à piquer au vif le caractère irritable du général Bugeaud et à l'amener à des concessions qu'il aurait peut-être hésité à souscrire sans cela.

II

TRAITÉ DE LA TAFNA.

Le traité de la Tafna, signé en mai 1837, mettait le dernier couronnement à la grandeur d'Abd-el-Kader; il ajoutait à ses possessions territoriales, et il donnait à sa souveraineté sur les tribus le prestige moral attaché à la sanction de la France. La France ne gardait que quelques points dans la province d'Oran : Mostaganem, Mazagran, et leur territoire, Oran, Arzew, et un territoire étroitement limité, à l'est

[1] Voir la lettre du ministre de la guerre, écrite à la date du 2 avril 1837, au général Damrémont, et la lettre du général Bugeaud portant la date du 25 mai de la même année. (*Annales algériennes*, tome III, page 217.)

par la rivière de la Macta et le territoire d'où elle sort, au sud par une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac Sebgha, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Malch (Rio Salado), dans la direction de Sidi-Saïd, et le long de cette rivière jusqu'à la mer. Elle ne conservait même pas la province d'Alger tout entière. Alger, le Sahel, une partie de la plaine de la Mitidja, restaient sous sa domination; mais il demeurait convenu que l'émir administrerait la province d'Oran, celle de Titery, et toute la partie de la province d'Alger que le traité ne nous réservait pas.

L'émir devenait de fait souverain de toute l'ancienne Régence d'Alger, moins quelques territoires que le traité de la Tafna nous attribuait, et la province de Constantine que nous allions conquérir. Le texte dans lequel il reconnaissait la souveraineté de la France était équivoque, controversable; il devait être et fut controversé [1]. Il ne nous payait aucun tribut. Nous lui abandonnions le camp retranché que nous occupions à la Tafna, ainsi que Tlemcen et son méchouar. Il acquérait par ce traité une telle prépondérance, que la nationalité indigène trouvait en lui son représentant, et que les tribus

[1] Le texte arabe voulait dire mot à mot : « Abd-el-Kader reconnaît qu'il y a un sultan des Français. »

qui nous avaient été favorables n'avaient plus que la ressource de se faire pardonner les preuves d'amitié données à la France, en se livrant sans réserve à l'émir. Il était à craindre que, chef temporel de ces populations, il ne devînt bientôt leur chef spirituel, ce qui devait rendre son ascendant irrésistible.

Le général Damrémont adressait au ministère, au moment même où ce traité venait d'être signé, des observations qui en signalent les graves inconvénients avec tant de précision et de justesse, qu'on dirait qu'il raconte au lieu de prévoir.

« Cette convention, disait-il, rend l'émir souverain de fait de toute l'ancienne Régence d'Alger, moins la province de Constantine et l'espace étroit qu'il lui a plu de nous laisser sur le littoral autour d'Alger et d'Oran. Elle le rend souverain et indépendant, puisqu'il est affranchi de tout tribut, que les criminels des deux territoires sont rendus réciproquement, que les droits relatifs à la monnaie et à la justice ne sont pas assurés, et qu'il entretiendra des agents diplomatiques chez nous comme nous en entretiendrons chez lui. Et c'est lorsqu'on a réuni à Oran quinze mille hommes de bonnes troupes, bien commandées, abondamment pourvues de toutes choses, lorsque des dépenses

considérables ont été faites, lorsqu'une guerre terrible, une guerre d'extermination a été annoncée avec éclat, que, sans sortir l'épée du fourreau, au moment où tout était prêt pour que la campagne s'ouvrît avec vigueur à Oran comme à Alger; c'est alors, dis-je, que tout à coup on apprend la conclusion d'un traité plus favorable à l'émir que s'il avait remporté les plus brillants avantages, que si notre armée avait essuyé les plus honteux revers! Il y a peu de jours qu'on ne voulait permettre, sous aucun prétexte, à Abd-el-Kader de sortir de la province d'Oran, et voici que, d'un seul trait de plume, on lui cède la province de Titery, Cherchell, une partie de la Mitidja, et tout le territoire de la province d'Alger qui se trouve hors des limites qu'il a fixées, et sur lequel il n'avait encore ni autorité ni prétention! Enfin on abandonne sans pitié des alliés qui se sont compromis pour nous et qui payeront de leur tête leur dévouement!

« Si j'examine la délimitation qui résulte de l'article 2, je vois que, dans la province d'Oran, Mostaganem et Mazagran resteront séparés d'Oran et d'Arzew, c'est-à-dire qu'ils seront en état constant de blocus. Puisqu'on gardait ces deux villes, il était naturel de les lier à la zone que nous conservons. Pour cet effet, au lieu de

se borner à la Macta, il fallait garder les montagnes au-dessous de cette rivière qui s'étendent le long de la mer, et leurs versants dans la plaine, et ne s'arrêter qu'à l'embouchure du Chélif. Cette extension valait mieux que le Rio-Salado et les environs.

« Dans la province d'Alger, la délimitation est plus défectueuse encore. Qu'est-ce qu'une limite comme la Chiffa qui, dans les trois quarts de l'année, n'a pas d'eau, qu'on peut franchir partout et dont la rive opposée est habitée par la population la plus pillarde et la plus turbulente de la Régence? Pourquoi ne pas avoir au moins gardé toute la Mitidja? Pourquoi en abandonner une des parties les plus riches sans avantage et sans nécessité?

« Enfin quelle est la garantie de ce traité? Quel gage Abd-el-Kader donne-t-il à la France de son désir d'en observer les dispositions, de sa sincérité et de sa bonne foi? Aucun. Le général Bugeaud le dit lui-même : l'exécution du traité ne repose que sur le caractère religieux et moral de l'émir. C'est la première fois sans doute qu'une pareille garantie fait partie d'une convention diplomatique. Mais alors comment serons-nous à l'abri d'une rupture imprévue, d'une invasion subite et générale qui ruinerait nos colons et coûterait la vie à un grand nombre d'entre eux? »

Tel était le traité de la Tafna, qui rendait Abd-el-Kader trop grand en Algérie pour qu'il n'employât pas sa puissance à grandir encore, et qui faisait une position trop étroite à la France pour qu'elle s'en contentât longtemps. Le général Bugeaud, c'est la raison qu'il donne dans ses dépêches officielles, avait cédé à l'espoir de gouverner l'Algérie par les mains d'Abd-el-Kader, et c'était pour cela qu'il n'avait pas craint de le rendre si puissant[1]. Ce qu'il ne dit pas, et ce qu'il faut dire, c'est qu'il y avait une compétition d'amour-propre entre lui et le général Damrémont. Celui-ci était gouverneur général de l'Algérie, et cependant le général Bugeaud était dépêché à Oran auprès d'Abd-el-Kader avec l'ordre de recommencer la guerre s'il n'amenait pas l'émir à signer un traité favorable à la France. Le gouvernement de Juillet paya la faute qu'il avait commise de mal définir les pouvoirs du général Bugeaud, et de le rendre indépendant du gouverneur général. L'habile Abd-el-Kader profita de la rivalité qui existait entre eux, ouvrit à la fois des négociations avec

[1] « Je trouvais des avantages à lui céder plus, parce qu'il nous offrait plus de garanties, plus de sécurité et plus d'avantages commerciaux que des beys sans influence qu'on voudrait établir entre l'émir et nous. C'est cet ordre d'idées qui m'a déterminé à outrepasser mes instructions. » (Lettre du général Bugeaud à M. le comte Molé, président du conseil; 29 mai 1837.)

l'un et l'autre, et, en faisant craindre au général Bugeaud que le général Damrémont ne le gagnât de vitesse et de concession, il lui arracha le traité de la Tafna, vraiment désastreux pour la France. L'espérance que le général Bugeaud exprimait de gouverner l'Algérie par les mains de l'émir était téméraire et vaine. Abd-el-Kader était de la grande race des ambitieux; il avait des espérances trop hautes et, il faut le dire, des sentiments trop élevés, des idées trop fières, pour consentir à être notre instrument. Il se servait du général Bugeaud, qui avait cru se servir de lui. Ce fut alors qu'il tenta d'exécuter sur une grande échelle la pensée qu'il avait conçue d'élever un empire arabe sur les ruines de l'empire turc.

L'historien n'a point d'ennemis, et il a deux souveraines maîtresses, la justice et la vérité. Il faut être juste et vrai en parlant de l'émir Abd-el-Kader : il fut à la hauteur de la grande mission qu'il s'était donnée. Si nous fûmes ses maîtres dans l'art de la guerre, nous apprîmes beaucoup à son école, relativement aux méthodes de gouvernement applicables à l'Algérie. Au gouvernement exactionnaire des Turcs, il fit succéder un gouvernement régulier, équitable et ferme, appuyé sur la lettre du Coran, surtout en matière d'impôts et pour la distribution de la justice. Il substitua avantageusement aux

anciennes divisions par provinces ou beyliks des agglomérations de tribus groupées par affinités. Il y eut ainsi des kalifas, des agaliks et kaïdiks gouvernés par des kalifs, des agas, des kaïds. Mais, tandis que notre organisation française par départements, sous-préfectures, communes, repose sur des divisions territoriales, l'organisation imaginée par Abd-el-Kader reposa surtout sur le caractère et l'influence de l'homme qui, à ces différents degrés, lui servit de pivot.

Pour l'impôt, il réduisit ses exigences aux contributions prescrites par le Coran. Il demanda le *mahouna*, espèce de dîme sur les céréales, le quantum exigible sur le croît des troupeaux, tous les impôts écrits dans la loi, dont le mode de répartition est réglé d'avance dans chaque tribu, de manière qu'il ne puisse y avoir ni doute ni contestation. En même temps, avec une sage sollicitude, il surveilla la perception de l'impôt, pour prévenir, autant que possible, les exactions et les avanies qui avaient rendu le gouvernement turc si odieux. Si l'on en excepte les circonstances où les nécessités de la politique dominèrent ses choix, il montra un rare discernement dans la nomination des kalifs, des agas et des kaïds. A l'aide des impôts perçus, il réussit à former des troupes régulières, qui lui fournirent

un des éléments nécessaires d'un gouvernement normal.

Ce fut moins encore par ses succès militaires que par ce bienfait d'un gouvernement régulier et, toutes les fois qu'il le pouvait, équitable et modéré, qu'Abd-el-Kader fit accepter sa puissance aux tribus désolées par l'anarchie. Après le traité de la Tafna, il réussit en six semaines, à l'aide des relations qu'il avait nouées avec tous les chefs, à organiser son gouvernement dans le pays que lui abandonnait ce traité. A partir de ce moment, il se regarda comme le sultan de l'Algérie. Si l'on ajoute à cela l'influence si grande des idées religieuses dont Abd-el-Kader était le représentant, presque l'apôtre, en sa qualité de marabout, la joie de voir un gouvernement national réunir sous son empire les tribus jusque-là désunies, on comprendra combien notre position devenait critique. Que cet état de choses se prolongeât quelques années, et notre domination était détruite.

N'eût-il pas mieux valu pour l'Algérie qu'Abd-el-Kader triomphât? Question délicate, que nous ne craindrons cependant pas d'aborder. Non, le succès d'Abd-el-Kader n'eût pas mieux valu pour l'Algérie que le succès des armes françaises. Abd-el-Kader fit à l'Algérie tout le bien qu'il put, mais non pas tout celui qu'il vou-

lut. A chaque pas il était arrêté par les difficultés et dominé par les nécessités de sa situation. Ce qu'il aurait fallu faire, il le voyait; mais il ne pouvait le faire, parce qu'il avait besoin de se ménager le concours de certains hommes qui l'auraient abandonné s'il avait cédé à ses bonnes inspirations. Plus d'une fois les instruments violentèrent la main qui les employait et, sur la fin, le besoin de satisfaire les passions fanatiques de ses coreligionnaires l'entraîna à des actes sans excuse. Notre liberté d'action était plus grande que la sienne, parce que ce n'était pas en Algérie que nous prenions les éléments de notre force. Nous fûmes donc, dès l'origine, en position de détruire des abus que l'émir était obligé de supporter dans la pratique, quoiqu'en les condamnant en principe. En outre, nous représentions une civilisation supérieure, sortie du christianisme. Enfin Abd-el-Kader n'était qu'un accident heureux, et l'établissement fondé par lui en Algérie avait un caractère purement viager; il devait disparaître avec lui, tandis que nous apportions à l'Algérie des avantages permanents. Il valait donc mieux pour l'Algérie elle-même que la domination française finît par prévaloir.

Pendant les trois années de paix qui suivirent le traité de la Tafna, elle s'essaya dans les voies

que lui avait ouvertes le général Valée. Cette pensée intelligente de l'intervention des indigènes dans l'administration de leurs affaires, complétée par l'intervention chaque jour plus directe et surtout plus éclairée de l'autorité française dans la direction et la surveillance des chefs indigènes, produisit d'heureux fruits. Les tribus arabes et kabyles, soumises à notre domination, se gouvernèrent à forfait avec les Français, comme avec les Turcs; c'est-à-dire qu'elles payèrent un impôt débattu et convenu avec nous, qu'elles reçurent, tous les deux ou trois ans, de nos mains, leur kaïd. Elles le présentaient elles-mêmes, et chez les Arabes, dont l'organisation est aristocratique, c'était le chef d'une des familles distinguées par la race et la richesse; chez les Kabyles, l'homme le plus habile choisi par les siens à la capacité. Les Français intervinrent moins souvent dans le choix des cadis, à cause de la différence des religions. Les tribus arabes ou kabyles soumises faisaient les labours des terres de leur territoire appartenant à l'État; c'était l'ancienne corvée. Elles fournissaient, en cas de passage de troupes, une quantité convenue de vivres. En cas de guerre, la tribu arabe devait un corps à cheval, c'était l'ancienne chevauchée; la tribu kabyle, un corps de gens de pied, c'était l'ancien contingent communal. Ces

troupes marchaient à leurs frais. Comme signe de soumission, la tribu présentait un cheval; comme signe de puissance, le kaïd investi recevait un burnous. C'était l'investiture de l'autorité qu'il exerçait selon les us et coutumes de la tribu, dans les affaires de laquelle nous n'intervenions que comme tribunal d'appel. Le kaïd contractait envers nous l'obligation d'assurer l'ordre sur le territoire de la tribu par la répression des crimes et délits, et de maintenir sur le même territoire la liberté de circulation aux voyageurs par la répression des violences et des avanies.

Notre supériorité sur le gouvernement des Turcs, la voici : ils acceptaient pour kaïd le plus offrant, qui était celui qui prenait le plus, car, en matière d'impôt, pour donner il faut prendre. L'idée de moralité présida à nos choix, comme la passion de la cupidité aux leurs. Nous choisîmes celui qui prenait le moins à ses coreligionnaires, parce qu'en dehors de l'impôt convenu, nous étions résolus à ne rien recevoir. Le seul emprunt que nous eussions fait au gouvernement des Turcs, c'est que nous avions appris de lui à ne pas tenter la destruction de l'unité élémentaire et indestructible du pays, la tribu arabe ou kabyle. Pour le reste, tout fut différent. Nous fîmes connaître publiquement la quotité de l'im-

pôt que le kaïd devait verser dans nos mains pour le compte de la tribu. Chacun sut, dès lors, d'après les lois de répartition en usage dans la tribu à laquelle il appartenait, quelle somme il devait payer. Le bureau arabe demanda également la communication des amendes frappées, de sorte que le contrôle s'établit, et que le kaïd cessa de pouvoir, comme au temps des Turcs, prendre tout ce qu'il voulait aux contribuables, pourvu qu'il payât la somme promise aux dominateurs du pays.

L'école de probité et d'honnêteté qui conserva les nobles traditions du maréchal Valée rendit, à ce point de vue, un service inestimable à la France. Sauf de tristes exceptions, dont il faut détourner les yeux, les exacteurs disparurent avec le partage des exactions, habitude invétérée dans ce pays. La suppression des cadeaux, opérée par le refus qu'en firent les officiers français, qu'on cherchait à corrompre pour avoir le droit d'être soi-même corrompu, couronna cette utile réforme. Les chefs indigènes témoignèrent plus d'une fois leur étonnement naïf en présence d'une vertu militaire tellement inusitée chez eux, qu'ils avaient peine à la comprendre. — « Comment se fait-il, disait un jour l'un d'eux au général Bedeau, que chez vous, à mesure que l'on grandit en puissance, on travaille

davantage et l'on mange moins[1]? Nous ne désirons, nous, grandir que pour ne rien faire et manger beaucoup. » C'était l'égoïsme qui s'émerveillait à l'aspect d'un dévouement dont il ne pouvait découvrir la cause dans les régions les plus élevées de l'âme[2].

III

PAIX DE TROIS ANNÉES. — EFFORTS DU MARÉCHAL VALÉE POUR LA PROLONGER.

Les trois années de paix qui s'écoulèrent depuis la signature du traité de la Tafna jusqu'à la rupture prévue qui remit notre drapeau en présence de celui d'Abd-el-Kader, ne furent donc point stériles, puisqu'elles virent naître ce système de gouvernement fondé à la fois sur l'intelligence des besoins du pays et sur la probité militaire, qui fut l'honneur de nos armées et une des forces de la France.

Le traité de la Tafna, ratifié par le gouvernement, malgré ses inconvénients, reposait sur cette idée du général Bugeaud, qu'il était possible de gouverner la plus grande partie de l'in-

[1] Dans le langage arabe, ce mot *manger* prend ici la signification de manger abusivement, de tirer un profit illicite de son autorité.

[2] Documents inédits.

térieur de l'Algérie par l'intermédiaire d'une puissance indigène. Il n'était point le premier à l'esprit duquel cette idée se fût présentée. Le maréchal Clausel l'avait eue; après avoir voulu appliquer ce système, en appelant la famille du bey de Tunis à Constantine et à Oran, il avait songé à se servir d'Abd-el-Kader lui-même. Le général Desmichels, commandant la province d'Oran, avait commencé, on l'a vu, à l'appliquer dans un premier traité, qui contenait en germe le traité de la Tafna. Le comte Drouet-d'Erlon avait caressé la même espérance. Au fond, après tant d'engagements sans résultat décisif, on aspirait à la paix, et celle de la Tafna avait été accueillie avec joie, à cause de la lassitude universelle produite par un état de guerre prolongé pendant sept ans. Le général Damrémont seul avait prévu et annoncé que ce traité ferait grandir, dans l'Algérie, une influence qu'on aurait ensuite beaucoup de peine à abattre, et qu'il faudrait abattre cependant.

Le maréchal Valée fit de grands sacrifices à cette paix, à laquelle on attachait tant de prix en Algérie et en France. Ces sacrifices allèrent trop loin; ce fut là le côté faible de son administration. Mais cette faute doit être attribuée à la situation générale encore plus qu'à l'homme. Tout entier au désir d'organiser la domination

française sur les points que nous nous étions réservés, il supporta beaucoup d'empiétements et d'entreprises de la part d'Abd-el-Kader, dont l'audace s'accrut par ces concessions successives et qui, interprétant toujours à son avantage le traité de la Tafna, ne laissa pas échapper une occasion d'étendre son pouvoir et de resserrer les limites du nôtre. Ses prétentions grandissant avec ses succès, il conçut l'espoir de réduire les Français à conserver seulement quelques points sur le littoral, comme l'Espagne, qui a encore ses présides à la côte de Maroc. Pour atteindre ce but, il travailla à nous rendre la paix plus préjudiciable que ne l'aurait été la guerre. Point de commerce avec les Français : il agissait sur toutes les tribus soumises à son autorité ou accessibles à son influence pour les empêcher de commercer avec eux; défense de leur vendre des chevaux, dans un pays où l'on ne peut profiter de la victoire sans cavalerie. Le vide se faisait sur nos marchés, et, par contre, les tribus, chez lesquelles les vivres se vendaient à bon compte, jouissaient d'un bien-être inconnu depuis longtemps. Comme dans la province de Titery, et même dans une partie de celle d'Alger, il occupait la campagne, grâce à l'interprétation léonine qu'il donnait au traité de la Tafna, d'ailleurs rédigé avec assez peu de

précision [1], nous nous trouvâmes sous le coup d'une espèce de blocus continental.

Le maréchal Valée, après avoir supporté longtemps les inconvénients de cet état de choses, finit par éprouver, comme tout le monde, cette sensation pénible d'oppression qui gêne la respiration dans les lieux où l'air manque. L'expédition des Bibans, en octobre 1839, fut le résultat de cette sensation générale, combinée avec un incident particulier, le voyage de M. le duc d'Orléans en Afrique. Le besoin d'expansion existait déjà à l'époque de ce voyage; mais le désir de donner un but au voyage de M. le duc d'Orléans nous précipita plus vite dans l'action. Le prince avait visité Oran, Alger, Constantine. Depuis longtemps le maréchal Valée nourrissait la pensée d'établir une communication par terre entre cette dernière ville et Alger; il pensa qu'on produirait un grand effet moral sur l'esprit des soldats et sur l'imagination des indigènes en ramenant la colonne expéditionnaire à travers le territoire des Kabyles, route difficile qui, longue de plus de cent lieues, oblige de

[1] Le dissentiment portait principalement sur l'article 2 du traité, ainsi conçu : « La France se réserve, dans la province d'Alger, la plaine de la Mitidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara, et au delà. » Nous attachions une grande valeur à ces mots *au delà;* ils signifiaient, suivant nous, que nous n'avions pas entendu nous limiter dans la direction de l'est. L'émir prétendait que notre limite infranchissable était l'Oued-Kaddara, et que nous n'avions rien à prétendre au delà de cette rivière.

traverser le dangereux défilé qu'on appelle les Portes de Fer, nom plein de prestiges et de terreur[1].

Cette démonstration, qui pouvait rencontrer des obstacles armés, fut conduite avec vigueur, habileté et prudence, sans qu'aucune indiscrétion en eût indiqué d'avance le but. Les Kabyles, trompés par la première direction donnée à notre armée, crurent que nous voulions assiéger Bougie, et se portèrent de ce côté; de sorte que le défilé des Portes de Fer n'était pas gardé quand nous y arrivâmes. Les populations, surprises de voir nos bataillons apparaître tout à coup au milieu de leurs campagnes, nous laissèrent passer, et nous arrivâmes presque sans coup férir à Alger.

IV

RUPTURE AVEC ABD-EL-KADER.

L'expédition des Portes-de-Fer n'était certainement pas une campagne; la population d'Alger fit donc éclater un trop vif enthousiasme au retour de l'armée, qu'elle salua comme si elle avait remporté une victoire décisive; mais c'était cependant une démonstration très-har-

[1] Voir la description des Bibans.

die, trop hardie, quand l'on considère les événements qui suivirent, l'état où se trouvait la colonie, la colère qu'elle devait exciter et qu'elle excita chez Abd-el-Kader, et l'insuffisance de nos préparatifs pour résister à une attaque soudaine. Nous avions résolu, par le fait, la question pendante entre l'émir et nous, en traversant en armes le territoire sur lequel il refusait de nous reconnaître aucun droit de souveraineté. Il considéra la promenade militaire des Bibans comme une déclaration de guerre, et donna le signal aux tribus, qui se jetèrent sur la Mitidja, et la mirent à feu et à sang.

Un jour ou l'autre, à l'occasion d'un autre événement, si ce n'était pas à l'occasion de celui-ci, la guerre devait éclater. Les prétentions d'Abd-el-Kader étaient inconciliables avec nos projets. Il fallait qu'il nous chassât d'Afrique, ou qu'il en fût chassé par nous. Si nous ne lui avions pas déclaré la guerre, il nous l'aurait tôt ou tard déclarée. La marche militaire des Portes-de-Fer ne fut donc pas une faute; la faute consista à ne pas avoir prévu que la guerre, qui sortait des entrailles de la situation, éclaterait à l'occasion de cette démonstration. Par cela même que nous l'avions faite pour rétablir le prestige de notre domination en Algérie, l'émir ne pouvait la tolérer,

sous peine de voir diminuer le prestige de la sienne. Dans son désir ardent de prolonger la paix établie par le traité de la Tafna, le maréchal Valée n'avait pu se résoudre à croire qu'elle serait sitôt rompue, et la correspondance qu'il avait engagée avec Abd-el-Kader, après l'expédition des Portes-de-Fer, l'avait affermi dans l'espoir de la maintenir. Nous fûmes donc pris au dépourvu. Le 2 novembre 1839, le maréchal Valée était de retour avec le duc d'Orléans à Alger; huit jours après, le 10 novembre, les hostilités commencèrent dans la campagne d'Alger, par un coup de main des Hadjoutes.

Plus la confiance avait été grande, plus la panique fut irrésistible. Abd-el-Kader avait d'abord attiré à lui presque toutes les tribus qui habitaient notre territoire, en faisant autour de nous un vide menaçant; elles reparurent bientôt en armes. La plaine de la Mitidja fut envahie et succagée par cette rapide cavalerie; les établissements agricoles européens qui commençaient à s'y élever à la faveur de la paix furent dévastés et détruits; nos postes furent surpris et égorgés; le petit nombre de tribus indigènes qui nous étaient restées fidèles, ne trouvant, dans ce premier moment de surprise, ni protection ni secours, se virent contraintes de suivre le mouvement d'émigration générale. Nous de-

meurâmes, dans la province d'Alger, abandonnés et seuls.

La guerre, cependant, n'était pas encore déclarée; elle le fut. Le 18 novembre 1839, l'émir écrivit au maréchal Valée la lettre suivante :

« Le seigneur El-Hadj-Abd-el-Kader, prince des croyants, au maréchal Valée.

« Salut sur ceux qui suivent le chemin de la vérité.

« Votre première et votre dernière lettre nous sont parvenues; nous les avons lues et comprises. Je vous ai écrit que tous les Arabes, depuis Ouelassa jusqu'au Kef, sont d'accord pour faire la guerre sainte. J'ai fait ce que j'ai pu pour combattre leur dessein; mais ils ont persisté. Personne ne veut plus la paix, chacun se dispose à la guerre. Il faut que je me range à l'opinion générale pour obéir à notre sainte loi. Je me conduis loyalement avec vous et je vous avertis de ce qui se passe. Renvoyez mon consul qui est à Oran, afin qu'il rentre dans sa famille. Tenez-vous prêt. Tous les musulmans déclarent la guerre sainte. Vous ne pourrez, quoi qu'il arrive, m'accuser de trahison. Mon cœur est pur et je ne ferai jamais rien de contraire à la justice.

« Écrit le lundi soir à Médéah, le 11 de ramadan 1255 (18 novembre 1839). »

Ainsi la paix qui avait duré deux ans depuis le traité de la Tafna, signé en 1837, était rompue; la guerre était officiellement déclarée. Il y avait déjà huit jours qu'on nous la faisait; elle devait durer sept ans.

CHAPITRE V

Troisième phase. — Guerre contre Abd-el-Kader.

I

EXPÉDITION DE MÉDÉAH ET DE MILIANA.

Quand le premier moment de surprise fut passé, le maréchal Valée, avec cette fermeté d'esprit et cette expérience militaire dont il avait donné tant de preuves à Constantine, prit les mesures nécessaires. Il diminua les postes trop nombreux, par conséquent trop faibles, concentra les troupes et fut bientôt en mesure de prendre l'offensive. Il était entouré d'hommes habiles, actifs, énergiques, qui avaient déjà fait leurs preuves dans cette guerre. Le général Rulhières eut le premier un engagement heureux en ravitaillant Blidah (15 décembre 1839), et le colonel Changarnier, à la fin du même mois, opérant sous les ordres du maréchal, remporta dans les mêmes localités un succès signalé sur un corps d'infanterie arabe, qu'il chargea à la tête de son brave régiment, le 2e léger, avec

une précision et une vigueur remarquables, tandis que le général en chef assaillait la même colonne à la tête de sa cavalerie. Ce fut pour les Arabes une véritable déroute. Ils laissèrent plus de 300 morts sur le champ de bataille, nous abandonnèrent deux drapeaux, une pièce de canon et leurs tambours : leur cavalerie prit la fuite à toute bride, sans oser porter secours à l'infanterie. Cette première victoire releva le moral de notre armée, un peu affaibli par les échecs qui avaient suivi la reprise des hostilités.

Il faut ici expliquer la nature de cette guerre, dans les détails de laquelle le plan de cette histoire ne nous permet pas d'entrer et que nous ne pourrions d'ailleurs raconter sans tomber dans des redites. Nous occupions un certain nombre de villes et de points fortifiés; Abd-el-Kader tenait la campagne, et, sauf un très-petit nombre de villes, comme Médéah, Miliana, Cherchell, Mascara, Thaza, il n'était saisissable sur aucun point du territoire d'Alger, d'Oran, de Titery et de Constantine. Nous avions donc trois choses à faire : ravitailler les villes et les points fortifiés où nous avions des garnisons, et qui étaient comme autant d'îles disséminées, perdues dans des pays ennemis et bloquées par les tribus en armes; nous emparer des points où la puis-

sance d'Abd-el-Kader était fixe et sédentaire et détruire ses forces régulières ; l'atteindre dans l'espace, malgré la rapidité de sa cavalerie, détacher de lui les tribus en détruisant son prestige par les défaites réitérées que nous lui infligerions, et délier ainsi le faisceau qu'il avait renoué autour de lui par ses succès militaires et l'habileté de sa politique.

Il y avait là trois tâches, non pas précisément successives, car elles se mêlaient continuellement, mais différentes cependant. La première prédominait au début de la guerre, c'est-à-dire dans l'année 1840, pendant laquelle le maréchal Valée demeura à la tête de la colonie; la seconde et la troisième prirent peu à peu le dessus, sous le gouvernement du général Bugeaud qui, commençant ses fonctions de gouverneur général avec l'année 1841, eut la conduite de cette guerre jusqu'à la fin de 1846.

Rien de plus propre à donner une idée de cette guerre, dans sa première période, que les expéditions conçues et exécutées par le maréchal Valée, au mois de mai 1840, pour pénétrer dans la province de Titery et occuper Médéah et Miliana. Les forces d'Abd-el-Kader étaient alors entières, et il avait tout son prestige. Il s'agissait de partir de Blidah, de se diriger vers le col de Téniah, passage redoutable situé entre deux

crêtes de l'Atlas, qu'Abd-el-Kader avait fait fortifier à loisir; après avoir parcouru cette longue route et forcé cette position, l'armée devait se rendre à Médéah, l'occuper, y laisser une garnison, et revenir à Blidah en repassant le col de Téniah. Le chemin de Miliana était le même jusqu'à Haouch-Mouzaïah; mais de là il fallait redescendre plus avant dans le sens du cours du Chélif, pour atteindre cette ville.

La colonne expéditionnaire partit de Blidah le 25 avril 1840; elle se composait de deux divisions, commandées, l'une par M. le duc d'Orléans, qui avait voulu prendre sa part de périls et de gloire dans une campagne véritable; l'autre par le général de Rumigny, avec une réserve dont le maréchal commandant en chef avait voulu garder plus spécialement la direction. Après une marche plusieurs fois inquiétée par la cavalerie de l'émir, qui commandait ses troupes en personne, le maréchal reçut, à la gorge de l'Oued-Djer, la nouvelle que les Arabes avaient attaqué Cherchell, récemment occupé par nos troupes, et où nous avions une garnison commandée par le lieutenant-colonel Cavaignac, dont la fermeté militaire était connue, et qu'un détachement d'Arabes avait fait invasion dans le Sahel. Cette nouvelle lui fit modifier son plan. Il résolut de manœuvrer pendant quelques jours

entre la Chiffa et l'Oued-Djer, de se diriger sur la côte dans la direction de Cherchell, et d'aller prendre, dans cette ville, un renfort de deux mille hommes que le commandant d'Oran reçut l'ordre d'y envoyer par mer, puis de marcher avec ce renfort vers le col de Téniah.

Ce ne fut que le 12 mai 1840, jour qui devait laisser une date glorieuse dans nos annales militaires, que notre armée, après des marches et des contre-marches pénibles, mêlées d'engagements, se trouva en mesure de tenter le passage difficile du col de Téniah. Le col n'est abordable, en venant de Mouzaïah, que par la crête orientale, dominée tout entière par le piton de Mouzaïah. Abd-el-Kader, depuis six mois, avait fait exécuter de grands travaux pour le rendre inattaquable. Des redoutes reliées ensemble par des branches de retranchements couronnaient tous les saillants de la position, et, sur le point le plus élevé du piton, un réduit presque inaccessible avait été construit. Les crêtes environnantes avaient été également couvertes de redoutes, et le col lui-même avait été armé de batteries. Enfin l'émir avait réuni sur ce point toutes ses troupes régulières. Les bataillons d'infanterie de Médéah, Miliana, Mascara, Sébaou, avaient été appelés, et les Kabyles de toutes les tribus des provinces d'Alger et de

Titery avaient été convoqués pour défendre une position regardée comme la plus importante de l'Algérie.

« M. le duc d'Orléans, dit le maréchal Valée dans son rapport officiel, fut chargé d'enlever la position avec sa division. Le 12 mai 1840, à quatre heures du matin, il commença son mouvement. A midi, il fit faire tête de colonne à gauche au général Duvivier. Les troupes s'élevèrent vers le piton par un terrain d'un accès extrêmement difficile et sur lequel elles ne pouvaient cheminer qu'en s'aidant avec leurs mains. Ce fut un solennel moment que celui où ces braves soldats, dont un si grand nombre ne devaient plus nous revoir, s'éloignèrent pour accomplir une des actions de guerre les plus brillantes de nos annales d'Afrique. Nous étions calmes cependant, car à leur tête marchaient le général Duvivier, le colonel Changarnier et tant d'officiers qui, quoique jeunes encore, ont déjà des noms connus dans l'armée. »

Le général Duvivier, ayant sous lui les colonels Changarnier et Gentil, commandait la première colonne de la première division. Cette colonne était formée de deux bataillons du 2e léger, d'un bataillon du 24e et d'un bataillon du 41e de ligne; elle était destinée à s'emparer du grand pic de Mouzaïah, appelé par les Arabes

Djebel-Enfous. Le colonel Lamoricière commandait la deuxième colonne[1], composée de deux bataillons de zouaves, du bataillon des tirailleurs et d'un bataillon du 15e léger. Elle était destinée à se porter vers les crêtes, lorsque le mouvement de la première serait dessiné, mais en prenant moins à gauche. Le général d'Houdetot commandait la troisième colonne, composée du 23e de ligne et d'un bataillon du 48e. Elle devait suivre la route tracée qui conduit directement au col. Le quartier général était avec cette colonne. La deuxième division et le 17e léger, commandé par le colonel Bedeau, étaient chargés de couvrir le mouvement de la première.

La première colonne passa entre le contre-fort principal du grand piton de Mouzaïah, défendu par trois retranchements successifs, et le contre-fort d'un piton plus petit, situé à l'est du premier et armé d'une batterie, tourna les retranchements en essuyant un feu meurtrier et, après avoir repris haleine à la faveur d'un nuage qui, traversant ces régions aériennes, la cacha un moment aux regards de l'ennemi, elle reprit sa marche ascensionnelle, et couronna les crêtes placées immédiatement au-dessous du piton. Assaillie à la baïonnette par une réserve

[1] On lit dans le rapport du maréchal Valée : « Le capitaine de Crény a continuellement marché à la tête de la deuxième colonne. »

d'infanterie régulière, elle culbuta et détruisit presque entièrement cette troupe par son choc irrésistible. Restait le piton couvert par trois retranchements et couronné par une redoute. De toutes les positions, c'était la plus formidable. Deux bataillons de réguliers et des masses de Kabyles la défendaient. La charge battit sur toute la ligne. « Le 2e, électrisé par l'exemple de ses officiers et entraîné par la vigueur du colonel Changarnier, dit le maréchal Valée, se précipita sur les retranchements. Les redoutes furent enlevées. Les Arabes qui occupaient le pic voulurent essayer un retour offensif; mais, abordés eux-mêmes avec une vigueur peu commune, ils furent culbutés dans les ravins, et le drapeau du 2e léger, si connu en Afrique, flotta glorieusement sur le point le plus élevé de la chaîne de l'Atlas[1]. »

Pendant cette marche victorieuse de la première colonne, la seconde opérait son mouvement. « A trois heures, dit le maréchal Valée, nous arrivâmes à une arête boisée qui prenait naissance à droite du piton et par laquelle je prescrivis de faire gravir la deuxième colonne. Le colonel Lamoricière s'élança vigoureusement à la tête des zouaves, que toute la colonne suivit. Ces braves soldats montèrent péniblement

[1] Rapport du maréchal Valée. *Moniteur.*

sur une pente d'un accès presque impraticable. Une première redoute fut débordée et occupée rapidement, une autre enlevée par le premier bataillon des zouaves, et la deuxième colonne se trouva séparée, par une gorge à pentes abruptes, d'un troisième retranchement d'où l'ennemi dirigea contre elle un feu de deux rangs à demi-portée de fusil. Nous eûmes un moment d'anxiété pénible; mais bientôt nous entendîmes la marche du 2e léger qui débouchait sur les derrières de l'ennemi. Les zouaves arrivaient alors au pied du retranchement; par un élan d'enthousiasme, ils s'y précipitèrent et, quelques moments après, les deux colonnes faisaient leur jonction. »

Ce fut un beau et dramatique instant que celui où le chant guerrier des clairons du 2e, arrivant aux oreilles de la seconde colonne, placée dans une position difficile, lui annonça, comme à toute l'armée, que l'ennemi était tourné par le colonel Changarnier. Le sort de la journée était fixé. La jonction une fois faite, le général Duvivier dirigea vers le col les deux colonnes réunies. Elles enlevèrent en courant une dernière redoute et, suivant toujours les crêtes, arrivèrent au col, que les Arabes évacuèrent à leur approche. La troisième colonne, qui s'était mise en mouvement par la route, au moment où les troupes des deux premières colonnes pa-

raissaient sur le mamelon le plus voisin du col, y arriva presque en même temps, et l'on vit le duc d'Aumale donner son cheval au brave colonel de Guesvillers, fatigué par cette marche pénible, et courir à la tête des grenadiers pour atteindre un des premiers le but vers lequel on se précipitait. Les Kabyles et les Arabes réguliers se mirent alors en pleine retraite du côté de Miliana; les irréguliers se dispersèrent. Pendant que la première division s'acquittait d'une manière si brillante de sa tâche, la seconde avait eu à repousser des attaques très-vives de détachements arabes et kabyles, qui l'abordèrent en arrière et sur les flancs.

Le passage était emporté. Le maréchal Valée put marcher vers Médéah et l'occupa sans résistance; il y laissa le général Duvivier à la tête de deux mille hommes. Mais voici ce qui caractérise cette période de la guerre, dans laquelle on triomphait de l'ennemi sans parvenir à le détruire : au retour, on trouva Abd-el-Kader prêt à prendre l'offensive [1]. L'arrière-garde fut vivement attaquée sur la route de Miliana avant

[1] Salluste a décrit, il y a bien des siècles, cette guerre: « Eo tempore Jugurtha per collis sequi, tempus aut locum pugnæ quærere; modo se Metello, interdum Mario se ostendere; postremos in agmine tentare, ac statim in collis regredi; rursum aliis, post aliis minitari; neque prælium facere, neque otium pati, tantummodo hostem ab incepto retinere. » (*De bello Jugurth.*)

d'être arrivée au col de Téniah. « Le colonel Bedeau, du 17e léger, dit M. Pélissier de Renaud, fit face partout et se défendit avec autant d'habileté que de valeur[1]. » Le combat fut long, acharné, sanglant. L'émir avait plusieurs bataillons réguliers à gauche de la route, un corps d'infanterie à droite sur les bords de la Chiffa; sa cavalerie était à gauche du bois de Zboudj-Lazara. Le 17e léger eut, dans les premiers moments, toutes ces forces sur les bras. Il soutint vaillamment cette lutte disproportionnée et repoussa toutes les attaques à la pointe de ses baïonnettes. Plus tard, secouru, il prolongea ce combat d'arrière-garde pendant plusieurs heures, en gravissant la route qui conduit au col. Quand nous fûmes arrivés aux deux tiers des hauteurs, près de la mine de cuivre qui se trouve sur la route, l'ennemi lâcha prise. Le maréchal disait, en rendant compte, dans son rapport, de cette action brillante : « Dans cette mémorable journée, le 17e léger, commandé par l'habile colonel Bedeau, et le deuxième bataillon des zouaves, sous le commandement du brave commandant Renaud, se sont couverts de gloire[2]. »

Abd-el-Kader, presque toujours battu, et reparaissant le lendemain de sa défaite; des pointes

[1] *Annales algériennes*, tome II, page 390 (deuxième édit., 1854).

[2] *Moniteur* de juin 1840.

rapides et hardies, victorieuses, suivies, pour nos colonnes, de retraites pénibles, inquiétées par les retours offensifs de l'ennemi; des ravitaillements difficiles exécutés par des colonnes expéditionnaires, qui traversent des contrées peuplées de tribus d'une soumission équivoque ou d'une hostilité déclarée : voilà l'histoire des premiers temps de cette guerre, féconde en souvenirs militaires, auxquels se rattachent glorieusement les noms déjà connus de Duvivier, Changarnier, Lamoricière, Bedeau, et celui de Cavaignac, alors lieutenant-colonel, qui commence aussi à être répété. C'est l'histoire de l'expédition de Miliana, comme celle de Médéah, avec quelques modifications de détails, quelques variations dans les saisons, dans la disposition des lieux, quelques épisodes de plus ou de moins, mais au fond c'est la même guerre. L'esprit de nos officiers s'aiguise, leur coup d'œil s'exerce, leur jugement militaire se forme dans ces expéditions continuelles où il faut à la fois prévoir et pourvoir, combiner ses opérations en vue des difficultés connues, et aviser à la difficulté inopinée qui surgit tout à coup.

Quelques hommes commencèrent dès lors à sortir du rang. Ainsi, au premier ravitaillement de Miliana (le 20 juin 1840), le maréchal Valée, quoiqu'il y eût plusieurs généraux dans son

armée, chargea le colonel Changarnier d'exécuter, à la tête d'une colonne de 5,000 hommes, cette opération nécessaire et difficile, pendant que le reste de l'armée, harassée par une longue marche, prendrait quelque repos à Médéah. C'était le plus grand honneur qu'on pût faire à un militaire[1].

Le colonel Changarnier s'en montra digne par la manière dont il s'acquitta de sa mission. Parti avec un immense convoi, le commandant

[1] On était au col de Téniah, en marche vers Médéah, à une journée de Blidah, où l'on avait envoyé chercher les provisions et les munitions nécessaires pour ravitailler Miliana. La chaleur était accablante; l'armée, qui avait fait, le mois précédent, l'expédition de Médéah (en mai 1840), et qui venait de faire, au commencement du mois de juin, celle de Miliana, qu'elle avait récemment quitté en y laissant un approvisionnement incomplet, était très-fatiguée. On pensait généralement qu'il serait imprudent de retourner immédiatement à Miliana. Le maréchal Valée fit venir le colonel Changarnier, qui le trouva assis au col même de Téniah. Il le questionna sur le moral de l'armée, et lui communiqua les observations qui lui avaient été faites, en l'interrogeant sur les dispositions du 2e léger.

« Mon régiment fera ce que vous lui commanderez, et tous les autres régiments en feront autant, » répondit le colonel Changarnier. Puis, le maréchal Valée l'ayant questionné sur le parti qu'il trouvait le meilleur : retourner à Alger pour faire reposer les troupes, et différer le ravitaillement, ou le faire immédiatement, le colonel n'hésita pas à répondre que le second parti lui paraissait meilleur. « Si l'on retournait à Alger, la distance étant de 30 lieues, on allongeait de 60 la marche que les troupes avaient à faire pour ravitailler Miliana. Or, en calculant le temps que prendraient l'aller et le retour, et en tenant compte de l'époque où il faudrait nécessairement ravitailler Miliana, dont les vivres seraient épuisés dans un mois, on ne pourrait donner aux troupes que dix ou quinze jours au plus de repos. C'était tout juste de quoi détendre leurs nerfs. Elles étaient actuellement en haleine, il fallait en

de la colonne expéditionnaire, qui avait choisi le capitaine de Crény pour chef d'état-major, déroba deux marches à Abd-el-Kader, en faisant simuler à son arrière-garde un mouvement sur Blidah, ce qui décida l'émir à engager son infanterie dans cette direction; elle fit ainsi trois lieues, et se trouva séparée par un espace de six lieues de la colonne française, qui avait toujours marché, ce qui permit à celle-ci d'arriver sans engagement à Miliana, qu'elle atteignit le soir du deuxième jour. Comme l'avait prévu et

profiter. Quand les soldats sauraient qu'on les faisait marcher pour aller au secours de leurs camarades, ils useraient leurs jambes jusqu'aux genoux. »

Le maréchal exprima au colonel Changarnier sa satisfaction de lui entendre si bien soutenir une opinion qui était déjà la sienne. « Montez à cheval, lui dit-il, reprenez le commandement de votre brigade; et quand vous aurez établi votre bivouac au bois des Oliviers, vous viendrez me joindre. » Dès que le colonel Changarnier parut, le maréchal lui demanda s'il avait bien réfléchi à la conversation qu'ils avaient eue, et s'il persistait dans son opinion. — « Plus que jamais, répondit le colonel Changarnier; je n'en doute pas, vous réussirez.— Mais sommes-nous assez-nombreux? Abd-el-Kader a reçu des renforts. — Vous avez assez de troupes, vous passerez partout, et vous battrez tout ce qui se présentera. » Le maréchal répondit alors : « Je suis mal portant, c'est vous qui commanderez, parce que vous avez confiance. »

Le colonel Changarnier demeura très-surpris. Il fit remarquer au maréchal Valée qu'il y avait là plusieurs officiers supérieurs en grade. « Peu m'importe, répliqua brusquement le maréchal, vous êtes l'homme de la chose; ma décision est prise, vous commanderez. Maintenant laissez-moi dormir, et allez vous coucher. »

Ce ne fut que le lendemain, à Médéah, qu'on apprit, par un ordre du jour, que le colonel Changarnier prendrait le commandement d'une colonne qui contenait, en réalité, tout ce qu'il y avait de valide dans l'armée.

désiré le colonel Changarnier, elle ne fut attaquée qu'au retour, après s'être débarrassée du convoi. Tout se borna à des combats vifs, mais partiels. Abd-el-Kader ne voulait pas engager à fond ses troupes. Le cinquième jour, l'expédition était terminée avec un succès complet. C'est ainsi que ce brillant officier, pour qui les difficultés étaient une occasion de développer des facultés militaires de premier ordre, se sentait plus à l'aise en montant, comme les natures destinées au commandement. Il avait mis dix-sept ans à parvenir du grade de sous-lieutenant à celui de chef de bataillon, et ne devait en mettre que quatre et demi à parvenir du grade de chef de bataillon à celui de lieutenant général.

II

LE GÉNÉRAL BUGEAUD REMPLACE LE MARÉCHAL VALÉE.

Le maréchal Valée ne conserva pas ses fonctions au delà de l'année 1840. Malgré des fautes réelles, il laissa des souvenirs à jamais honorables en Afrique par l'école de haute probité militaire qu'il groupa autour de lui, par la manière intelligente dont il organisa la province

de Constantine, et la vigueur avec laquelle il rétablit les affaires que son désir de prolonger la paix de la Tafna et sa confiance peu motivée dans la durée de cette paix, après l'expédition des Bibans avaient un moment compromises. Quand il se retira devant le général Bugeaud, désigné pour lui succéder, la supériorité de nos armes était évidente, et Abd-el-Kader avait été battu partout où il avait accepté le combat. Mais il était loin d'être soumis. On l'avait souvent vaincu sans avoir encore trouvé le genre de guerre qui devait user sa puissance. Il était réservé au général Bugeaud d'introduire cette guerre en Afrique.

Le nouveau gouverneur, trop déprécié d'abord, trop exalté depuis, comme il arrive dans les temps de révolution, se présentait sous les auspices d'un fâcheux souvenir : il était l'auteur du traité de la Tafna. Mais, en revanche, il apportait des avantages qui le rendaient propre à la tâche qu'il avait à remplir. Son esprit, sans être très-vaste, était lucide, ferme et plein de ressources. C'était un homme d'expérience militaire et de bon sens pratique, quoique cherchant le paradoxe dans la discussion; trivial, souvent à dessein, dans la forme, mais d'une sagacité rare, d'une intelligence essentiellement applicable; cachant une finesse et une pénétration remar-

quables sous une rude enveloppe; du reste, énergique et infatigable dans l'action, ayant plusieurs des qualités éminentes de l'homme de guerre, clairvoyant dans ses plans, tenace, énergique dans ses entreprises, capable cependant de commencer des fautes et de ne pas les achever. Bon pour le soldat, du bien-être duquel il se montrait préoccupé, et auquel il savait inspirer la confiance; moins agréable aux chefs qui commandaient sous lui, et qui le trouvaient trop personnel et d'un commerce peu sûr, ayant les vertus intellectuelles du commandement plutôt que les vertus morales qui les rehaussent, et compensant, par la rectitude de son jugement, les inconvénients de son caractère sans les corriger; un de ces hommes qui n'imposent à leurs coopérateurs ni le dévouement ni l'affection, mais cette considération qu'on ne peut refuser à un sens puissant et à une nature vigoureusement trempée. En outre, le général Bugeaud, plus agréable au gouvernement que le maréchal Valée, devait obtenir des forces refusées à son prédécesseur. Le maréchal Valée n'avait disposé que de 63,591 hommes, disséminés dans toute l'Algérie, ainsi qu'il suit : à Alger, 30,738; à Oran, 15,260; à Constantine et Bône, 17,593. Le général Bugeaud devait peu à peu obtenir plus de 100,000 hommes.

Dès son arrivée (22 février 1841), le général Bugeaud déclara, dans une proclamation, que ses idées sur l'Algérie étaient changées. Bientôt il fit mieux que de le déclarer, il le prouva par ses actes. Lors de sa première apparition en Afrique, il était pour l'occupation la plus restreinte et ne voyait qu'une chose à faire en Algérie : sauvegarder l'honneur de nos armes, et se borner à occuper quelques points du littoral. Même dans les premiers instants de son arrivée à Alger comme gouverneur général, il inclinait pour l'évacuation de Ghelma, de Sétif et, si nous sommes bien informés, de Médéah et de Milianah; mais sa campagne de 1841 modifia profondément ses vues. Il vit les choses par lui-même, et, avec cette perspicacité qui était un des mérites de son esprit, il comprit comment il fallait combattre en Algérie pour arriver au succès. Il conçut dès lors le plan de cette guerre d'une activité sans pareille, guerre perpétuelle, permanente, qui, poursuivie sur tous les points à la fois, devait finir par fatiguer l'infatigable Abd-el-Kader lui-même, et lasser les tribus insoumises par la dévastation de leurs terres et la perte de leurs troupeaux.

La grande difficulté n'était pas tant de battre Abd-el-Kader que de l'atteindre. Nous étions plus forts que lui, mais il était plus léger que nous; il passait où nous ne passions pas. Sous le

maréchal Clausel, notre armée, traînant avec elle les pesants charrois et tout l'attirail des armées européennes, était obligée de suivre les grandes voies. Les Arabes savaient donc par où ils seraient attaqués et les tribus nomades, qui ne laissaient point de villes derrière elles et n'offraient point de prise, pouvaient, quand elles le voulaient, se dérober à une attaque prévue, en traversant des terrains inaccessibles à nos troupes [1]. Le général Bugeaud changea les conditions de la guerre. Il importa et développa en Algérie le système inauguré en Catalogne, pendant les guerres de l'Empire, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, quand celui-ci alla appuyer Macdonald. Il renonça à l'artillerie de montagne, et fit tout porter à dos de mulets, l'artillerie, les vivres, les munitions. On put donc suivre partout les Arabes, les suivre vite, arriver par où l'on voulait, par où l'on n'était pas attendu, trois conditions essentielles pour les atteindre et les surprendre.

Un de ses plus brillants lieutenants, le général Lamoricière, perfectionna encore ce système. Les Arabes avaient une dernière supériorité sur nous : ils ne portaient pas leurs vivres avec eux. A ceux qui demandèrent comment nous pourrions vivre sans emporter de vivres, le général

[1] Salluste parle des Numides comme ayant le même avantage sur les Romains : *Nostros asperitas et insolentia loci retinebat.*

Lamoricière répondit : « Les Arabes le font bien; nous ferons comme eux. » Les Arabes pouvaient se dispenser d'emporter des vivres, parce qu'ils trouvaient du grain dans leurs silos, greniers souterrains dont ils connaissaient l'emplacement. Nous eûmes donc une difficulté de plus à vaincre : il fallut découvrir les silos des Arabes. Cette difficulté n'arrêta point le général Lamoricière. On le vit partir, avec une colonne qui n'avait que quatre jours de vivres, et tenir la campagne pendant vingt-deux jours. Il fit ajouter seulement au fourniment ces petits moulins à bras en usage parmi les Arabes; nos soldats manutentionnèrent eux-mêmes leur galette après avoir découvert le grain. Pour opérer la découverte des silos, on formait sur un espace d'une ou deux lieues une chaîne de soldats qui s'avançaient en fouillant la terre avec des baguettes de fusils et des pointes de sabres, jusqu'à ce qu'on eût rencontré la pierre qui, placée à fleur de sol, recouvre l'entrée des silos. Alors chacun, se mettant à l'œuvre avec son moulin, réduisait le grain en farine, et bientôt la galette était pétrie. Les silos fournissaient le grain; la razzia, quand on trouvait l'occasion d'en faire une, fournissait la viande; on n'avait plus besoin d'approvisionnements [1]. On vivait moins bien, sans doute, mais

[1] Détails communiqués par M. le marquis de la Guiche, ancien aide de camp du général Lamoricière.

on marchait plus vite, et l'on se consolait, en battant les Arabes, des mauvais repas qu'on avait faits. Il y a bien des siècles que Tacite a écrit : « Tout ce qui manque aux soldats, ils le trouvent dans la victoire. »

Avec ce nouveau système de guerre, le problème de la réduction de l'Algérie était résolu, et il n'y avait plus là qu'une question de temps. Pour avoir raison d'un peuple, en effet, il faut pouvoir mettre la main sur ses intérêts. Dans un pays civilisé, il suffit de s'emparer des villes; les habitants, attachés au sol par leurs habitations, ne peuvent emporter leurs richesses. Les Arabes, tribus de pasteurs pour la plupart, campées sous des tentes et toujours prêtes à les reployer avec une merveilleuse rapidité pour s'enfuir avec leurs troupeaux, ne pouvaient être soumis par les mêmes moyens. Leurs intérêts mobiles étaient plus difficiles à atteindre. Ce n'était que par des pointes rapides, des razzias inattendues, des poursuites à vol d'oiseau, des battues militaires qui ne leur laissaient ni repos, ni trêve, ni refuge, qu'on pouvait contraindre ces ennemis presque insaisissables à accepter notre domination.

III

OPÉRATIONS DU GÉNÉRAL BUGEAUD EN 1841 ET 1842.

Les premières opérations du général Bugeaud, en 1841, furent des ravitaillements; c'était une des nécessités de la guerre. Il fallait sans cesse, on l'a déjà vu, porter des munitions et des vivres aux points fortifiés de la province de Titery et de celle d'Oran, occupés par des garnisons au milieu d'une campagne peuplée de tribus ennemies. Il fallait intimider celles-ci, rassurer le petit nombre de tribus qui nous étaient favorables, en leur montrant notre puissance et en battant devant elles les tribus à l'aide desquelles Abd-el-Kader ralliait par la terreur à son drapeau les populations disposées à préférer la paix à la guerre; enfin il fallait détruire les postes fortifiés occupés d'une manière permanente par l'émir. De là vient que la province d'Oran fut le théâtre le plus habituel et le foyer le plus incandescent de cette lutte acharnée. Là étaient les principaux établissements d'Abd-el-Kader; là résidait la puissante et belliqueuse tribu des

Hachem [1], qui, profondément dévouée à sa cause, était, on peut le dire, le lien qui nouait le faisceau des tribus soumises à sa domination [2]. Il fallait briser ce lien pour détruire l'unité arabe qu'Abd-el-Kader avait créée. Le caractère de cette guerre difficile était donc celui-ci : nous avions à défendre contre les tribus d'Abd-el-Kader les tribus qui avaient accepté notre domination, et qui étaient le point de mire des attaques et des razzias des tribus indépendantes; car, mal affermies dans leur obéissance, elles y renonçaient facilement dès qu'elles ne trouvaient pas dans nos armes la protection dont elles avaient besoin; nous avions à réduire les tribus indépendantes, à les détacher d'Abd-el-Kader par les défaites successives que nous lui infligerions; enfin il fallait atteindre et abattre ce drapeau vivant de l'indépendance arabe.

La première phase de cette lutte remplit les années 1841, 1842 et 1843. Le maréchal Bugeaud, c'est dans cette dernière année qu'il obtint le titre de maréchal, déploie une activité prodigieuse et une intelligence militaire remarquable. Il est dignement secondé par les généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, qui

[1] Le général Lamoricière évaluait à 10,000 hommes les forces des Hachem. (*Annales algériennes*, tome III, page 10.)

[2] Détails communiqués par M. le marquis de la Guiche, ancien aide de camp du général Lamoricière.

conquièrent leurs grades dans cette période laborieuse et deviennent des hommes de premier plan. On retrouve à chaque instant leurs noms dans les bulletins de cette époque [1].

Après avoir opéré les ravitaillements nécessaires, le gouverneur général (juin 1842) alla détruire Takdemt, très-probablement le *Gadum-castra* des Romains, dont l'émir avait commencé, dès 1836, à relever les ruines pour en faire le centre de sa domination. Le général Lamoricière, qui avait mis deux mois à préparer cette campagne, commandait une division; le duc de Nemours commandait l'autre. L'armée expéditionnaire atteignit son but sans pouvoir

[1] « Au débouché des montagnes, écrit le gouverneur général, dans le rapport du 3 avril 1841, en rendant compte du ravitaillement de Médéah, l'arrière-garde a été brusquement attaquée par le bataillon de Barkam, ex-bey de Médéah. Surprise dans le fourré, elle a perdu quelques hommes; mais le colonel Bedeau, qui s'y trouvait, lui ayant fait reprendre l'offensive, a refoulé vivement l'ennemi qui, à son tour, a éprouvé des pertes considérables. »

Le lendemain, 4 avril 1841, le général Changarnier qui, depuis la reprise des hostilités, avait été chargé de la partie la plus active de la guerre, comme le disent les *Annales algériennes*, est nommé à son tour. « Au moment où le convoi déchargé montait au col, dit le gouverneur général, l'arrière-garde, commandée par M. le général Changarnier, a été vivement attaquée au bois des Oliviers, en queue par la cavalerie, à gauche par les bataillons réguliers d'Abd-el-Kader. Cette arrière-garde a vaillamment soutenu le combat, qui a failli nous coûter cher; car le général Changarnier a reçu dans l'épaule une blessure qu'on a crue d'abord mortelle; mais, la balle ayant été extraite, le général s'est bientôt remis à la tête de sa troupe, qu'il n'a pas voulu quitter depuis. »

amener Abd-el-Kader à accepter un engagement décisif [1].

Tandis que le gouverneur général renversait Takdemt, dans la province d'Oran, le général Baraguay-d'Hilliers, son lieutenant à Alger, opérant à la tête d'une colonne de 9,000 hommes dans la province de Titery, allait détruire dans la vallée du Chélif Boghar et Ksar-el-Boukhari où l'émir faisait confectionner des habillements pour ses troupes, depuis que nous nous étions emparés de Médéah. Le général Baraguay-d'Hilliers, qui pendant toute cette période fit activement la guerre, se porta ensuite sur Thaza, située plus à l'ouest, et où l'émir avait un fort assez bien construit, des moulins, des manutentions et des magasins. Les Arabes, désespérant de pouvoir défendre ces points, les avaient évacués. On envoya à Paris une plaque de marbre,

[1] Le gouverneur général disait dans son rapport : « Monseigneur le duc de Nemours a été, comme dans la division d'Alger, ce qu'un prince de sa race doit être à l'armée : un exemple et un stimulant pour tous. M. le général Lamoricière m'avait rendu les plus grands services dans les préparatifs de la guerre. Il a prouvé que le soin si important des détails d'organisation et d'administration pouvait s'allier avec l'ardeur et le courage qu'il montre en toute occasion. »

Parmi les noms cités dans ce rapport, on remarquait encore ceux du lieutenant-colonel des zouaves, Cavaignac, du chef de bataillon Walsin-Esterhazy, du lieutenant d'état-major de la Guiche, et enfin celui de M. de Corcelles, membre de la Chambre des députés, qui avait accompagné la colonne expéditionnaire, « en assistant, disait le rapport, à tous ses engagements. »

placée au-dessus de la porte du fort et portant une inscription ainsi conçue : « Cette ville de Thaza a été construite et peuplée par le prince des Croyants, le seigneur El-Hadj-Abd-el-Kader (que Dieu le rende victorieux!) Lors de son entrée il a rendu témoignage à Dieu de ses œuvres et de ses pensées, et a dit : « Dieu m'est témoin » que cette œuvre m'appartient et que la postérité en conservera le souvenir. Tous ceux qui » se rapprocheront de moi et viendront sur nos » terres heureuses, recherchant avec empressement la paix et la tranquillité, trouveront » après moi et jusqu'à l'éternité l'exemple de » mes bonnes œuvres et de mes bienfaits. »

L'annaliste de l'Algérie, après avoir cité les termes de cette suscription, ajoute avec un grand sens : « Le plus grand mal que nous ait fait Abd-el-Kader a été de nous mettre dans la nécessité de ne représenter un moment qu'une idée brutale, une idée de destruction, tandis qu'il représentait une idée morale, une idée d'organisation [1]. » C'était là le tort du traité de la Tafna, dans lequel le général Bugeaud avait consenti à laisser un autre bâtir sur la table rase où nous voulions construire nous-mêmes. Il fallut détruire son édifice avant d'élever le nôtre.

C'est pendant la campagne de 1842 et dans

[1] M. E. Pélissier de Renaud (*Annales algériennes*, tome II, page 468).

celle de 1843 que les grands coups furent portés à Abd-el-Kader, dans les provinces d'Alger et de Titery, et dans celle d'Oran, où était le cœur de sa puissance. Dès le commencement de cette année, le gouverneur général, y défaisant, les armes à la main, ce qu'il avait fait par le traité de la Tafna, avait encore enlevé Tlemsen à l'émir et y avait placé le général Bedeau. Sur un autre point de la province, le général Lamoricière, établi à Mascara, avait réussi, par les prodigieuses ressources de son imagination, à y nourrir une division de 6,000 hommes. C'est alors qu'il appliqua ce hardi système de guerre dont il a été parlé, et qu'il tint la campagne, vingt-deux jours de suite, avec une troupe qui n'avait emporté que quatre jours de vivres. Sa présence sur ce point et ses excursions continuelles, ses combats heureux, eurent pour résultat de séparer Abd-el-Kader des tribus situées entre Oran, Mascara et Mostaganem, et de rendre possible leur soumission.

Le général Bedeau, avec la division de Tlemsen, opérait contre l'émir lui-même : celui-ci, ne pouvant se résigner à s'éloigner d'une contrée voisine du Maroc, qui lui fournissait un appui moral, souvent même des secours matériels, s'était refugié dans les montagnes des Trara. Dans les mois de mars et d'avril 1842, le

chef de la division de Tlemsen fit éprouver à l'émir trois échecs successifs[1]. Le dernier (29 avril 1842) obligea Abd-el-Kader à quitter le pays et à se rabattre sur Mascara, où le général Lamoricière était sur le point de réduire les Hachem. Le général Bedeau, selon les paroles de l'annaliste de l'Algérie, avait à la fois vaincu l'émir par les armes et par sa politique. Dès le début de la campagne, il avait réussi à inspirer assez de confiance aux habitants de Nedroma, ville kabyle de près de cinq mille âmes, située sur le versant septentrional des montagnes, et qui domine le pays des Souhalia, pour les décider à l'attendre dans leurs murs au lieu de les quitter. Il reçut leur soumission, leurs otages, et tint scrupuleusement les promesses qu'il leur avait faites. Cet esprit conciliant et plein d'équité, joint à un talent

[1] Il l'atteignit la première fois le 21 mars 1842, sur la Sikak, et le mit en déroute. Le général Bugeaud écrivait à la date du 27 mars 1842 (*Moniteur* d'avril 1842) : « Le combat de la Safsaf-el-Sikak fait beaucoup d'honneur au général Bedeau. C'est avec trois bataillons qu'il a battu le gros rassemblement conduit par Abd-el-Kader. » L'émir avait présenté dans cette affaire 1,500 cavaliers et plus de 3,000 fantassins. Le 11 avril de la même année, le général Bedeau étant de nouveau sorti de Tlemsen et ayant réussi à attirer l'émir sur la rive gauche de la Tafna, le mit en pleine déroute et le poursuivit jusque dans la rivière ; enfin, le 29 avril 1842, il atteignit et battit une troisième fois l'émir qui, ayant réussi à réunir quelques milliers de Kabyles du pays des Msirda, Souhalia et Trara, était venu bloquer Nedroma, restée fidèle à notre parti.

remarquable d'organisation, fut une des forces du général Bedeau dans cette guerre. Il consolidait par la confiance et l'estime qu'inspirait sa parole, qui valait un traité, les succès obtenus par sa glorieuse épée. « Débarrassé de l'émir, dit l'annaliste de l'Algérie, le général Bedeau s'occupa aussitôt à consolider par la paix ce qu'il avait obtenu par la guerre. La ville de Tlemsen sortit de ses ruines et se repeupla; de bonnes relations s'établirent entre les Français et les indigènes. Instruit de tout, mais assez sage pour discerner ce qu'il devait affecter ne pas voir, il ne tint jamais grand compte ni des exigences toujours exorbitantes des vainqueurs, ni de la mauvaise humeur quelquefois irritante des vaincus. Par cette conduite supérieure aux petites passions, il parvint en peu de mois à faire du pays le plus récemment conquis une des contrées les plus soumises de l'Algérie[1]. »

Le général Bedeau eut ensuite avec le kaïd marocain d'Oucheda une entrevue dont l'objet était de régler les différends qui commençaient à s'élever entre nous et le Maroc. Comme notre intérêt n'était pas d'amener une rupture ouverte avec cet empire, il accepta le désaveu et les excuses du kaïd, qui protesta que son gou-

[1] *Annales algériennes*, tome III, page 17.

vernement avait ignoré les secours accordés à Abd-el-Kader par les tribus marocaines, et qu'il avait pris les mesures nécessaires pour empêcher, à l'avenir, cette violation de la neutralité.

Au moment où la guerre s'apaisait dans la division de Tlemsen, elle se réveillait aux environs de Mascara, où la présence de l'émir suffisait pour détacher de nous les Hachem à moitié soumis. Le général d'Arbouville y commandait en l'absence du général Lamoricière, qui était allé refaire à Oran sa colonne fatiguée par cinq mois de la campagne la plus active. Mais, à la nouvelle de l'arrivée d'Abd-el-Kader, Lamoricière précipita son retour et, le 2 juin 1842, il rentrait à Oran. Alors commença une nouvelle poursuite des tribus qui nous avaient abandonnés pour se rallier à Abd-el-Kader. Le général Lamoricière, toujours infatigable, et le général d'Arbouville donnèrent la chasse à ce dernier, qui se dérobait et cherchait à surprendre nos colonnes dans des passages difficiles, tiraillait avec notre arrière-garde, et le plus souvent exécutait des razzias contre les tribus soumises à la France. C'était une étrange guerre, dans laquelle l'émir était presque toujours où nous n'étions pas, se glissant sur nos flancs pour nous inquiéter, derrière nous pour

soulever les tribus ou pour les punir; quelquefois suivi de près, au moment d'être pris; toujours vaincu, jamais découragé; disparaissant pour reparaître, comme ces animaux de proie qui, déconcertant par un crochet la meute lâchée sur leurs traces, semblent quelquefois poursuivre le chasseur. Cette course dura jusqu'au mois de septembre 1842.

Le gouverneur général déployait, de son côté, une activité infatigable. Il était parti le 14 mai 1842 de Mostaganem pour établir des communications par terre entre les troupes de la province d'Alger et celles de la province d'Oran, en suivant la vallée du Chélif, et le général Changarnier, sorti par ses ordres d'Alger avec sa division, marcha à sa rencontre et opéra sa jonction avec lui sur l'Oued-Rouina. Après cette jonction, le gouverneur général, voulant faire sillonner à nos troupes le plus de terrain possible, afin de montrer partout les armées françaises, prescrivit au général Changarnier de se rendre sur la Chiffa par le pays des Béni-Menacer, tandis qu'il se rendrait lui-même sur le même point par la route la plus directe. Ce fut comme une battue prolongée sur les montagnes de Soumata; elle amena la soumission de plusieurs tribus, entre autres les Mouzaïah, les Bou-Halouan, les Béni-Ménad, les Béni-Salah et les Hadjoutes.

Le général Changarnier, demeuré seul, continua pendant le reste de l'année ces courses militaires, soumettant les tribus sur son passage, recevant leurs promesses de fidélité, les organisant. Ce fut dans cette année qu'il fit une reconnaissance dans le Darha avec toute sa division et celle que le gouverneur général avait laissée sous son commandement. Cette reconnaissance fut plus complète que le gouverneur général n'avait pu l'espérer. Le général Changarnier, pénétrant le premier dans cette chaîne d'âpres montagnes, peuplées de Kabyles, dont les énergiques habitants rendaient l'accès plus difficile, la parcourut tout entière, de l'embouchure de la Mina jusqu'à Cherchell, en passant par Ténez. Dans la province de Constantine, toute la partie centrale était demeurée paisible; il n'y avait eu un peu d'agitation qu'aux extrémités.

IV

SUCCÈS DÉCISIF EN 1843. — PRISE DE LA SMALA. — DÉCLIN D'ABD-EL-KADER.

L'année 1843 fut décisive. En 1842, nous occupions, suivant le plan présenté en 1835 par le maréchal Clausel, toutes les places centrales du Tell, que le traité de la Tafna nous avait fait

abandonner, et toutes celles du littoral. Le maréchal Bugeaud fut conduit à penser qu'il était nécessaire d'établir sur les limites méridionales du Tell une seconde ligne de places, destinées à dominer les tribus extrêmes du Tell et à tenir en respect celles du Sahara, en leur ouvrant et en leur fermant à volonté la contrée d'où elles tirent le grain nécessaire à leur existence. Les Romains avaient suivi le même système, indiqué par la nature des choses, et « Abd-el-Kader, dont l'intelligence devinait ce que la tradition nous apprend, avait eu la même pensée[1]. »

Le fait le plus brillant de la campagne de 1843, pendant laquelle nos colonnes expéditionnaires ne cessèrent de sillonner, dans toutes les directions, les plaines habitées par les Arabes et les régions montagneuses occupées par les Kabyles, fut la prise de la Smala d'Abd-el-Kader par M. le duc d'Aumale. La Smala de l'émir, composée de trois cents douars présentant une population de plus de 20,000 âmes, dont 5,000 guerriers, campait aux sources de Taguin. Le duc d'Aumale, qui avait reçu l'ordre de chercher à la surprendre, en manœuvrant sur le haut Chélif de manière à s'appuyer sur Boghar, qu'il venait d'occuper comme base d'opération, battait la campagne avec la cavalerie

[1] *Annales algériennes.*

de sa colonne, montant à 500 chevaux. Il eut avis de la position de la Smala, cachée par un pli de terrain, lorsqu'il n'en était plus qu'à un quart de lieue. Il fallait prendre rapidement une décision grave. Attaquer avec un corps de 500 cavaliers un camp qui contenait 5,000 combattants, c'était sans doute un parti périlleux; mais il était plus périlleux encore de laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître, car il conservait l'avantage du nombre, et on perdait celui de la surprise. Le duc d'Aumale adopta sans hésiter le parti le plus hardi, le plus noble et le plus sûr. Il lança sa cavalerie sur la Smala, et l'assaillit par trois côtés à la fois, le colonel Morris par la gauche, Yousouf à droite, le prince au centre. Les Arabes ne purent se reconnaître ni se rallier et furent réduits à se défendre individuellement. Notre cavalerie, trop peu nombreuse pour tout prendre, fit une coupure dans cette ville nomade et chassa devant elle tout un quartier de la Smala, en laissant fuir le reste. « Il y eut 300 guerriers arabes tués; 3,000 prisonniers, hommes, femmes, enfants, quatre drapeaux, un canon et un immense butin, furent les trophées de la victoire [1]. » L'infanterie du duc d'Aumale arriva le même jour, à quatre heures; elle avait fait trente lieues en trente-six heures.

[1] *Annales algériennes*, tome III, page 71.

L'émir, après ce rude coup, reparut sur d'autres points; mais il trouva partout des colonnes prêtes à le poursuivre. Le général Lamoricière; le colonel Géry, homme de guerre intrépide, qui usa glorieusement les restes de ses forces et de sa vie dans cette poursuite acharnée, et qui fut deux fois sur le point de mettre fin à la guerre en prenant l'émir; l'infatigable colonel Morris[1], qui commandait la cavalerie du général Lamoricière, et le colonel Tempoure eurent la part principale dans cette course militaire qui fit perdre à l'émir ses meilleurs soldats, ses plus habiles lieutenants, et ne lui laissa plus qu'un parti à prendre, celui de se retirer sur les terres du Maroc.

Tout semblait indiquer que les avantages obtenus auraient cette fois des résultats décisifs. Le général Changarnier avait établi un camp permanent à Téniel-el-Had, clef des vallées par lesquelles on peut déboucher de l'ouest sur le Chélif, en suivant la corde du grand arc de cercle que décrit cette rivière au-dessus de Milianah. Il avait ensuite refoulé une grande masse de Kabyles sur le grand pic de l'Ouenseris, où il les bloqua jusqu'à ce que la faim et la soif les obli-

[1] Ce fut dans un combat livré par le colonel Morris que le trompette Escoffier mit pied à terre et donna son cheval au capitaine de Cotte, en risquant sa vie pour sauver celle de son chef.

geassent à se soumettre. Le général Bedeau, après avoir opéré dans le pays des Djaffra, avait établi sur l'Oued-Mekerra un poste-magasin qui lui permettait de tenir plus longtemps la campagne. Le colonel Yousouf, envoyé dans le Sahara avec une colonne mobile, avait reçu la soumission d'un grand nombre de tribus. Enfin le gouverneur général s'était multiplié pendant cette campagne. Il avait opéré contre les Kabyles de la division de Cherchell et déterminé, avec le concours des généraux Changarnier, de Bar, et le colonel Saint-Arnaud, la soumission des Béni-Menacer et des Béni-Menades; puis il avait établi le camp permanent d'El-Asnam entre Milianah et Mostaganem, à quarante-cinq kilomètres de la mer, à la hauteur de Ténez; un peu plus tard, il avait dompté, avec le général Lamoricière, les Béni-Ouragh et reçu leur soumission sur l'Oued-Telata; puis, après avoir poursuivi un des lieutenants de l'émir en avant de l'Oued-Ardjem, il s'était rendu à Ténez et s'était embarqué pour Alger, où il trouva des lettres qui lui annonçaient qu'il était élevé à la dignité de maréchal de France.

On croyait, en France, l'Algérie pacifiée; le maréchal Bugeaud partageait cette opinion. Il disait en effet, dans un banquet public, à la fin du mois de novembre 1843 : « Après la cam-

pagne du printemps, j'aurais pu proclamer que l'Algérie était domptée et soumise; j'ai préféré rester au-dessous de la vérité; mais aujourd'hui je vous dis hardiment que la guerre sérieuse est finie. Abd-el-Kader pourra bien, avec la poignée de cavaliers qui lui restent, exécuter quelques coups de main sur les Arabes soumis de la frontière; mais il ne peut rien tenter d'important. »

Toutes les vraisemblances autorisaient ces paroles, et le général Changarnier, qui avait eu quelques difficultés avec le gouverneur général, était reparti pour la France. Mais le maréchal Bugeaud avait compté sans le génie fécond en ressources et l'inébranlable constance d'Abd-el-Kader, qui devait donner encore deux étapes à cette guerre dont on proclamait la fin: la rupture avec le Maroc et l'insurrection générale de 1845.

V

ABD-EL-KADER DANS LE MAROC. — GUERRE AVEC LE MAROC. — MOGADOR, ISLY.

Au commencement de l'année 1844, l'Algérie semblait jouir d'une paix profonde. La voix de la poudre, comme parlent les Arabes, avait cessé de s'y faire entendre. Seulement il y avait sur

la frontière du Maroc un petit nuage noir, d'où la guerre devait sortir. Abd-el-Kader, qui joignait à de grands talents militaires l'esprit politique, avait fait, en entrant sur la terre du Maroc, un coup de partie; il avait attaqué des tribus en état de révolte contre le souverain de cette contrée, et lui avait envoyé ses prisonniers et une partie de son butin. Il semblait donc être venu pour rendre un service et non pour en demander un, et s'était posé devant les populations comme l'allié de l'empereur Abd-er-Rahman. Nous étions restés avec le Maroc dans de bons rapports officiels, dus à l'esprit à la fois conciliant et ferme[1] du général Bedeau. L'empereur craignait la guerre; il connaissait la puissance de la France, et la chute récente du dey d'Alger était pour lui une leçon. En outre, s'il révérait Abd-el-Kader comme un saint de l'islamisme, presque comme un prophète, il le craignait comme un compétiteur, car il connaissait son influence sur les tribus marocaines et il ne doutait pas de son ambition. De ces sentiments contradictoires résultait une politique équivoque. Il ne voulait pas s'engager avec Abd-el-Kader contre nous, et il ne voulait point agir en notre faveur contre Abd-el-Kader, qu'il regardait comme le champion sacré de l'islamisme,

[1] *Annales algériennes*, tome III, page 111.

et qui en outre avait dans son empire une force d'opinion qu'il eût été imprudent de heurter. C'était à peu près la situation de Bocchus vis-à-vis de Jugurtha[1].

Abd-el-Kader comprit que la guerre sortirait de cette situation s'il parvenait à nous attirer sur le territoire marocain, et, afin d'obtenir ce résultat, il commença à faire des razzias contre les tribus soumises à notre domination, qui avoisinaient le Maroc. Le général Lamoricière occupa aussitôt les points extrêmes de notre territoire sur la frontière, Sebdou et Lella-Magrinia, et y fit établir des camps retranchés destinés à surveiller l'émir, dont on demandait l'internement par les voies diplomatiques.

Dans ces contrées barbares, la délimitation des frontières est toujours incertaine. Les Marocains prétendirent que le territoire de Lella-Magrinia, que nous occupions, faisait partie de leur empire. Les esprits, déjà animés par la présence de l'émir, s'exaltèrent : la guerre sainte fut proclamée par la multitude depuis la frontière jusqu'à Mogador. Le gouvernement marocain, comme il arrive aux gouvernements faibles, se mit à la suite d'un mouvement qu'il regrettait,

[1] *Affinitatem, cognationem, præterea fœdus intervenisse; ad hoc metuere ne fluxâ fide usus popularium animos averteret quis et Jugurtha carus et Romani invisi erant.* (Salluste, *de Bello Jugurthino.*)

mais en dehors duquel il n'osait rester, dans la crainte d'être débordé et renversé par une révolution; il envoya des troupes sur ses extrêmes limites, en donnant des instructions pacifiques à son général. Dès lors la guerre devint inévitable. On était en présence.

A cette nouvelle, le maréchal Bugeaud qui, profitant du loisir que lui laissaient les Arabes, faisait une expédition dans les montagnes de Sébaou, afin d'y réduire les Kabyles de cette contrée, chez lesquels un des lieutenants de l'émir, Ben-Salem, trouvait asile, et de s'emparer de la petite ville de Dellys, reçut, sans beaucoup y compter, la soumission des Flissa, et accourut en toute hâte sur la frontière du Maroc. Un engagement avait déjà eu lieu; le général Lamoricière, attaqué à l'improviste par une partie de la cavalerie marocaine sortie de ce camp, où l'on ne savait ni commander ni obéir, avait taillé en pièces les assaillants. Malgré cet événement, le maréchal Bugeaud, comprenant que la France n'avait aucun intérêt à agrandir ses champs de bataille en Afrique, demanda au chef des forces marocaines, El-Guennaoui, une entrevue, afin de chercher à se mettre d'accord.

El-Guennaoui, qui avait pour instructions d'éviter la guerre, accepta volontiers cette proposition. Le général Bedeau, chargé de repré-

senter la France dans cette conférence (16 juin 1844), marcha au-devant du général marocain avec une escorte de quatre bataillons et toute la cavalerie commandée par le général Lamoricière. Avec des barbares, étrangers à toute notion du droit des gens, on ne pouvait se commettre sur la seule foi du drapeau parlementaire. L'événement le prouva, car à peine le général Bedeau et le chef marocain, laissant leur escorte en arrière et s'avançant l'un vers l'autre avec les interprètes, avaient-ils ouvert la conférence, que les cavaliers irréguliers des Marocains s'approchèrent des parlementaires et commencèrent le feu, malgré les efforts d'El-Guennaoui. La conférence se trouva naturellement rompue. Nos troupes rétrogradèrent vers le camp, suivies par les Marocains, qui tiraillaient avec notre arrière-garde. Le maréchal Bugeaud, averti de ce mouvement, se porta à la rencontre des nôtres avec quatre bataillons, leur fit prendre l'offensive, fit attaquer l'ennemi sur la droite par notre infanterie disposée en échelons, tandis que le général Lamoricière les chargeait par la gauche avec sa cavalerie. Les Marocains, mis en déroute, s'enfuirent en laissant trois cents des leurs sur le champ de bataille. Nos pertes furent légères, mais nous eûmes à regretter deux officiers de mérite et d'avenir,

les capitaines de spahis, Savary de Rovigo et de la Chèvre.

Cette double leçon ne suffit pas. En vain le maréchal Bugeaud engagea-t-il une correspondance avec le chef marocain, afin d'obtenir la satisfaction à laquelle la France avait droit. Celui-ci, ne pouvant pas faire la paix et ne voulant pas faire la guerre, rentra dans l'intérieur du pays. Le maréchal Bugeaud, décidé à ne pas prendre sur lui la responsabilité d'une déclaration de guerre, ne s'aventura pas à le suivre, et, après avoir assuré l'approvisionnement de son armée par le port de Djama-Ghazouat, il attendit que le gouvernement français eût pris une résolution. Cette résolution était subordonnée à l'ultimatum que M. le prince de Joinville, commandant de l'escadre française, avait fait signifier à l'empereur Mouley-Abd-er-Rahman. Cet ultimatum n'avait rien d'inacceptable; c'était le même que le maréchal Bugeaud avait formulé dans la lettre suivante, adressée à El-Guennaoui : « Nous voulons conserver la limite de la frontière qu'avaient les Turcs et Abd-el-Kader après eux; nous ne voulons rien de ce qui est à vous; mais nous voulons que vous ne receviez plus Abd-el-Kader pour lui donner du secours, le raviver quand il est presque mort, et le lancer de nouveau sur nous; cela n'est pas de la bonne

amitié, c'est de la guerre, et vous nous la faites ainsi depuis deux ans. Nous voulons que vous fassiez interner dans l'ouest de l'empire la deira, les chefs qui ont suivi Abd-el-Kader; que vous fassiez disperser ses troupes régulières, goum et asker, que vous ne receviez plus les tribus qui émigrent de notre territoire, et que vous renvoyiez immédiatement chez elles celles qui se sont réfugiées chez vous. Nous nous obligeons au même procédé à votre égard si l'occasion se présente. »

L'Angleterre avait à peu près pris, auprès du Maroc, le même rôle qu'elle jouait quinze ans auparavant auprès d'Alger : elle avait encouragé son mauvais vouloir et sa résistance. En outre, il était difficile à Mouley-Abd-er-Rahman de braver le mécontentement des populations de son empire, favorables à Abd-el-Kader. Notre ultimatum ne fut pas accepté. Le prince de Joinville, qui venait prendre sa part du péril et de la gloire dans les guerres d'Afrique, bombarda le 6 août 1844 Tanger, dont il réduisit bientôt les batteries au silence. Le jeune amiral fit aussitôt voile pour Mogador, et arriva le 11 août devant cette place avec trois vaisseaux, une frégate, trois bricks et cinq vapeurs.

L'accès de Mogador, bâti à peu de distance d'une petite île située au sud-ouest, sur une

pointe sablonneuse terminée par des récifs, est difficile; ses défenses sont formidables. Une batterie de quarante canons couvrait la partie de la ville qui fait face à la haute mer; la partie de la ville qui a vue sur l'île était défendue par une batterie de seize canons, établie sur le continent, par une autre batterie de vingt-quatre canons et par une grosse tour construite sur les récifs. L'île en outre était occupée et fortifiée. Le prince de Joinville prit son poste de combat dans l'endroit le plus dangereux, dans la passe qui sépare l'île du continent. Malgré la défense énergique des Marocains, qui se battirent avec courage, l'île fut enlevée; ceux qui l'occupaient furent tués ou pris, et le prince de Joinville, qui avait fait dans cette journée son devoir de chef et de soldat, y descendit de sa personne et y mit garnison. A cinq heures du soir le feu de la place était éteint.

Pendant que la marine française donnait cette leçon aux Marocains, le maréchal Bugeaud, averti par le prince de Joinville que les hostilités étaient commencées, gagnait la bataille de l'Isly, le 14 juillet 1844. Ce fut une journée plus brillante que meurtrière. Sidi-Mohammed, fils de l'empereur, commandait le camp marocain, auquel il avait amené de nombreux renforts. Le maréchal Bugeaud, dès qu'il eut reçu la nou-

elle de la rupture officielle, marcha droit au amp ennemi, établi sur les hauteurs de Djarf-l-Akhdar, à peu de distance d'Oudjeda, sur la roite de l'Oued-Isly, petit affluent de la Mououia. L'armée française comptait en tout 11,000 ommes; l'armée marocaine, entre 20,000 et 5,000 chevaux, avec quelque infanterie.

Toute la cavalerie qui composait les camps arocains, établis sur les collines de la rive roite, s'était portée en avant pour nous attauer au second passage de la rivière. Au milieu 'une masse de cavalerie, qui se trouvait sur la artie la plus élevée, on distinguait parfaitenent le groupe du fils de l'empereur, ses draeaux et son parasol, signe de commandement. ès que l'armée française, après avoir repoussé es nombreux cavaliers qui s'opposaient à son assage, eut traversé la rivière à gué, le maréhal Bugeaud s'empara du plateau inférieur à a butte la plus élevée où se trouvait le fils de 'empereur. Il dirigea sur ce point le feu de uatre pièces de campagne, et un grand trouble 'y manifesta. En ce moment, des masses énormes de cavalerie sortirent des deux côtés de derrière les collines et assaillirent à la fois nos deux flancs et notre queue. L'infanterie française, formant un grand losange, composé lui-même, sur les faces, de petits carrés, mar-

chant par un de ses angles armé d'artillerie, et renfermant dans son sein la cavalerie, forte seulement de 19 escadrons, partagea bientôt en deux, comme un coin, cette masse d'hommes à cheval, qui ne réussit point à l'entamer. Alors le losange s'ouvrit, et notre cavalerie, formée par échelons, fut lancée par le maréchal sur le tronçon de droite de l'armée marocaine. Ces bandes de cavaliers, chargées avec vigueur, ne soutinrent pas le choc, et s'enfuirent en laissant plusieurs centaines des leurs sur le sol. L'attaque sur nos flancs ayant échoué, la butte fut enlevée. Alors, d'après les ordres du maréchal, le colonel Yousouf, qui commandait le premier échelon, composé de six escadrons de spahis, soutenus par trois escadrons de chasseurs et par le goum des Douairs et des Zmélas, le lança sur le camp marocain, couvert par onze pièces de canon, qui ne tirèrent qu'une seule fois et furent enlevées. L'infanterie, d'ailleurs peu nombreuse, ne put tenir contre cette attaque impétueuse. Sur sa gauche, l'ennemi fit une vigoureuse résistance. Le colonel Morris, qui commandait les deuxième et troisième échelons, voyant une grosse masse de cavalerie se précipiter sur notre côté droit, passa l'Isly, pour attaquer l'ennemi par son flanc droit. « L'attaque contre notre infanterie échoua, dit le maréchal Bugeaud; mais

alors le colonel Morris eut à soutenir le combat le plus inégal. Ne pouvant se retirer sans s'exposer à une défaite, il résolut de combattre énergiquement jusqu'à ce qu'il lui arrivât des secours. Cette lutte dura plus d'une demi-heure; ces six escadrons furent successivement engagés et à plusieurs reprises; nos chasseurs firent des prodiges; trois cents cavaliers Berbères tombèrent sous leurs coups. Le général Bedeau, commandant l'aile droite, ayant vu l'immense danger que courait le 2e de chasseurs, détacha le bataillon des zouaves, un bataillon du 15e léger et le 9e bataillon de chasseurs d'Orléans, pour attaquer l'ennemi du côté de la montagne. Ce mouvement détermina sa retraite. »

L'infanterie, qui avait suivi la cavalerie dans le camp marocain, le dépassa bientôt, et comme l'ennemi se ralliait en masse sur la rive gauche de l'Isly, nos troupes traversèrent rapidement ce cours d'eau, pendant que l'artillerie en batterie sur la rive droite lançait de la mitraille sur « cette vaste confusion de cavaliers se réunissant de tout côté. » La retraite des Marocains, assaillis de nouveau par nos troupes, devint une déroute. Ils s'enfuirent, partie par la route de Thaza, partie par les vallées qui conduisent aux montagnes des Béni-Znassen. Il était midi. La journée, qui n'avait pas été un moment douteuse,

était à nous. La poursuite cessa, et le maréchal Bugeaud ramena dans le camp marocain ses troupes fatiguées. Les vaincus nous laissaient pour trophées onze pièces de canon, dix-huit drapeaux, et le parasol de commandement du fils de l'empereur [1].

Après le bombardement de Tanger et de Mogador et la bataille de l'Isly, l'Empereur du Maroc put signer le traité qu'il aurait voulu signer avant ces faits militaires. Il accepta à peu près les conditions posées avant la rupture par le maréchal Bugeaud, sauf à ne pas exécuter celle qui concernait l'internement d'Abd-el-Kader. Quoi qu'il en fût, il y avait une chance de moins dans le jeu de l'émir, celle de l'inter-

[1] On lit dans le rapport du maréchal Bugeaud, daté du 7 août 1844 : « J'ai été parfaitement secondé dans cette bataille, qui dura quatre heures, par M. le lieutenant-général Lamoricière, par M. le général Bedeau, qui commandait l'aile droite, par MM. le colonel Pélissier, commandant la colonne de gauche, le colonel Cavaignac, du 32e, commandant la tête de colonne du centre; le colonel Gachot, du 3e léger, commandant l'arrière-garde, le colonel Tartas, commandant toute la cavalerie; par MM. les colonels Yousouf, qui s'est hautement distingué dans le commandement des neuf escadrons, composant le premier échelon de cavalerie, et le colonel Morris, qui a soutenu avec autant d'intelligence que de vigueur le combat sur la rive gauche de l'Isly. M. le capitaine Bonamy, commandant mes seize pièces d'artillerie, a dirigé son feu avec une grande intelligence et rendu de très-grands services. Je citerai dans l'état-major général : mon aide de camp, M. le colonel Eynard, M. le lieutenant-colonel de Crény, chef d'état-major de la colonne, MM. les chefs d'escadron de Gouyon et de Martinprey, M. le commandant Caillé, MM. les capitaines de Courson, Espivent, de Cissey et Trochu, » etc., etc.

vention du Maroc dans sa querelle; elle venait d'être jouée et perdue.

VI

PRISES D'ARMES DE 1844 ET 1845.

Le maréchal Bugeaud, nommé duc d'Isly, libre du côté du Maroc, retourna aux Kabyles de Dellys, dont il acheva, non sans efforts, la réduction. Ce n'était pas le dernier acte de la lutte. Notre puissance était trop nouvelle dans toute une partie de l'Algérie, la lisière du Tell, la soumission d'un grand nombre de tribus, trop récente, trop forcée, trop peu sincère, les préventions religieuses trop ardentes, pour qu'il n'y eût pas encore une explosion.

Le repos dont l'Algérie avait joui pendant l'année 1844 avait rendu à nos ennemis la force et le ressort qu'une longue lutte leur avait ôtés. La grande insurrection de 1845 était donc dans le cours naturel des choses. Les ennemis que nous avions récemment vaincus en détail, Arabes ou Kabyles, ne se contentaient point de cette première épreuve; ils prenaient les armes pour demander une revanche.

L'esprit d'indépendance et les antipathies religieuses se mêlaient en proportions à peu près égales pour fomenter l'insurrection. Les sectes

fanatiques et peu connues qui s'agitent dans les bas-fonds de l'islamisme eurent sans doute une influence dans ce mouvement, qui s'annonça par le sinistre et sanglant guet-apens de Sidi-Bel-Abbès, tenté en pleine paix par des membres de la confrérie de Derkaoua. L'action des passions religieuses se trahit encore par l'apparition de Bou-Maza, qui s'annonça comme le prophète promis par le Coran le Moul-'es-Saâ, « le maître de l'heure, » comme on l'appela, parce qu'il se présentait comme celui qui devait venir à l'heure marquée pour la délivrance de l'Algérie [1]. Il s'éleva sur plusieurs points des Bou-Maza à l'instar du premier; de sorte qu'on douta un moment de l'existence personnelle du véritable, et qu'on prit ce nom pour un titre ou pour un type.

De là le caractère plus violent et plus sombre de la guerre. Le colonel Pélissier, chef d'état-

[1] Les réponses du frère de Bou-Maza indiquent le caractère religieux de l'insurrection de 1845.

« Qu'avaient à reprocher aux Français les tribus qui se sont révoltées contre eux? lui demandait le président du conseil de guerre : des exactions, des vols, des injustices, des crimes? Dites sans crainte la vérité.

« — Rien de tout cela. Les Arabes vous détestent, parce que vous n'avez pas la même religion qu'eux, parce que vous êtes étrangers, que vous venez vous emparer de leur pays aujourd'hui, et que demain vous leur demanderez leurs vierges et leurs enfants. Ils disaient à mon frère : « Guidez-nous, recommençons la guerre ; chaque jour qui s'écoule consolide les chrétiens. »

major du maréchal Bugeaud, et placé par lui à la tête d'une colonne d'expédition, se trouve dans une position à la fois douloureuse et redoutable. Ce chef militaire, qui, après 1848, devait arriver en Algérie au premier rang et préluder par deux expéditions conduites avec sagacité et vigueur, celle de la grande Kabylie chez les Zouaouas, et celle du Sahara, dans laquelle il s'empara de Laghouat (El-Aghouat), à la grande action militaire accomplie sur un plus grand théâtre [1], est arrêté par les Ouled-Riah, qui se réfugient dans leurs grottes. Après les avoir en vain fait sommer de se rendre, ne pouvant les forcer dans ces grottes, ni les laisser sans un grave danger sur ses derrières, il fait allumer devant l'ouverture de grands feux. Cinq cents personnes, hommes, femmes, enfants, périssent dans cette circonstance; action terrible qui arrive aux dernières limites du droit de guerre [2].

[1] La prise de Sébastopol.

[2] On se souvient de l'impression que produisit en France la nouvelle de ce fait de guerre. L'histoire, qui juge à distance, d'après la raison et non d'après les impressions, doit restituer à ce fait son véritable caractère. Le colonel Pélissier avait deux genres de responsabilités : responsabilité envers son général en chef, car, dans la guerre d'Algérie, les opérations des colonnes étaient combinées, et le ralentissement de la marche d'une colonne pouvait compromettre toute une expédition ; responsabilité envers les troupes qui lui étaient confiées : or, il y aurait eu compromission pour ces troupes à laisser derrière elles des ennemis énergiques et exaltés jusqu'au fanatisme. Il ne pouvait donc ni s'arrêter et attendre, ni laisser derrière lui les Ouled-Riah. Enfin,

Abd-el-Kader, qui n'avait point donné jusque-là des preuves d'inhumanité, soit que la longueur de la lutte eût exaspéré son caractère, soit que ses revers multipliés et l'état désespéré de ses affaires l'eussent précipité dans la cruauté, ou qu'enfin il eût voulu, par politique, se mettre au niveau du fanatisme et de la fureur de ses coreligionnaires, signala la fin de la campagne en faisant massacrer des prisonniers de sang-froid.

Le commandant de Cognord, enveloppé par 4,000 Arabes, s'était retranché, avec 60 hommes,

il ne pouvait les attaquer avec les moyens ordinaires, car il exposait ses troupes à une catastrophe imminente en les lançant dans des grottes dont elles ne connaissaient ni les détours ni les issues.

D'après la loi terrible qui régit cette terrible chose qu'on appelle la guerre, on a le droit de faire à l'ennemi le mal nécessaire. Le fait des grottes des Ouled-Riah fut l'application de cette loi. Le colonel Pélissier, après avoir sommé les Ouled-Riah, qui prolongeaient au delà des limites posées par les lois de la guerre une résistance inutile et funeste aux siens, employa le seul moyen qui pût vaincre cette résistance. Il renouvela encore inutilement la sommation pendant que ses ordres étaient en voie d'exécution. Les Ouled-Riah, au lieu de se rendre, ouvrirent une issue à la fumée, en pratiquant une ouverture dans la grotte, et amenèrent ainsi la catastrophe. Le courant d'air qui s'établit poussa l'incendie dans les grottes, et ceux qui y avaient cherché un refuge y périrent consumés. L'humanité en gémit, mais comme elle gémit de la guerre et de tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite. Le colonel Pélissier se trouva dans une circonstance exceptionnelle, et il agit sous le coup d'une impérieuse nécessité ; toute sa carrière militaire, remarquable par la prévoyance dans le commandement et une politique éclairée vis-à-vis des Arabes, sert de commentaire à cet acte unique. C'est pour cela que nous n'avons pas hésité à dire, plus bas, que les hommes de premier plan firent la guerre en Algérie avec l'humanité qu'elle comporte.

sur un mamelon, et là il s'était défendu pendant deux heures avec une héroïque opiniâtreté. Il fallut qu'Abd-el-Kader en personne se mît à la tête de ses troupes pour forcer la position de cette poignée de braves, et il eut, dans cette occasion, le bout inférieur de l'oreille emporté par une balle. Le commandant de Cognord, ayant été blessé et renversé à terre, les Arabes se rendirent maîtres du terrain, et un d'eux commençait déjà à lui couper la tête, lorsqu'un khalifa, reconnaissant le blessé à ses galons pour le chef de la cavalerie française, arrêta à temps le yatagan. Le commandant guérit, contre toute espérance, de cette blessure et de la première, il devint le prisonnier d'Abd-el-Kader, qui le traita avec quelque considération, dans l'espoir d'obtenir de son captif une forte rançon. Quant aux soldats français, compagnons de sa captivité, l'émir, après les avoir traînés pendant six mois à sa suite, en leur faisant distribuer chaque jour, pour leur nourriture, un peu d'orge et de grain, leur fit couper la tête pour se dispenser de les nourrir plus longtemps. Aussi lorsque le commandant de Cognord fut au moment de quitter l'émir, après lui avoir payé une rançon de trente mille francs, dont les fonds furent fournis par le gouverneur du préside espagnol de Mellila, il refusa avec indignation le magnifique cheval

dont Abd-el-Kader, qui aimait à étaler une fastueuse générosité, voulut lui faire présent : — « Dites, répliqua-t-il, que je ne saurais rien accepter d'un homme qui a fait égorger mes pauvres soldats. » Les détails de cette guerre ont quelque chose d'atroce, et l'on peut douter souvent si nous étions venus apporter aux Arabes la civilisation ou leur apprendre la barbarie. Dans le combat où succomba le commandant de Cognord, l'émir vainqueur fit charger nos soldats blessés sur des mulets, qui portaient déjà deux paniers de têtes coupées, c'étaient celles des Français qui avaient péri. Quelquefois, dans la rapidité de la marche, ces têtes roulaient par terre; on les ramassait alors, et, après les avoir lavées, on les replaçait dans le panier. En arrivant au camp d'Abd-el-Kader, les Arabes les présentaient aux secrétaires de l'émir, qui les inscrivaient comme des valeurs au compte de ceux qui les avaient coupées, et qui recevaient le prix de ces sanglants trophées. Puis on envoyait ces têtes dans les tribus afin de les exciter à la guerre sainte. Malheureusement l'horrible usage de décapiter les morts avait été porté dans nos rangs par les spahis nos auxiliaires, les Français avaient fini par se familiariser avec ces hideux trophées, et j'ai entendu raconter par un officier des plus brillants de l'armée d'Afrique

qu'il avait déjeuné souvent sous la tente de son général, sans songer qu'on avait jeté dans un coin de cette tente plusieurs sacs remplis de têtes coupées : — « On s'habitue à tout, ajoutait-il, et nous n'y pensions plus. »

Dans cette lutte, où le maréchal Bugeaud, les généraux Lamoricière, Bedeau, d'Arbouville, Marey, Cavaignac, les colonels Géry, Lamirault, Pélissier, Walsin-Esterhazy, Saint-Arnaud, jouent les principaux rôles, le dénoûment n'est pas un instant douteux, quoique nous éprouvions, sur quelques points, des pertes sensibles, et, comme on vient de le voir, de douloureux accidents. C'est comme un vaste incendie que nous éteignons sous les pieds de nos soldats. La guerre s'éparpille sur tous les points, et l'ensemble se perd dans les détails.

Comme il arrive dans les incendies dont la flamme languit et paraît parfois s'éteindre sous les décombres qui ne font que la couvrir, la guerre semble finie vers la mi-juin de l'année 1845. Abd-el-Kader a encore une fois cherché un asile sur les terres du Maroc, en échappant à l'ardente poursuite de nos colonnes; et le gouverneur général, convaincu que tout est fini, est parti pour la France en laissant l'intérim au général Lamoricière. Ce qu'on avait pris pour un dénoûment n'était qu'un entr'acte. Abd-el-

Kader, assis sur les terres du Maroc, attirait à lui, non plus des tribus tout entières, comme dans les premiers temps, les routes étaient trop bien gardées, mais les guerriers les plus intrépides des tribus à la tête desquelles il avait combattu et, cette migration partielle recrutant son armée, sa deira se composait, à la fin de l'été 1845, de 6,000 tentes. Les tribus marocaines, au milieu desquelles il campait, lui étaient sympathiques et lui fournissaient des auxiliaires.

Presque aussitôt après le départ du maréchal, de fâcheux symptômes éclatent; au mois de septembre, la guerre se rallume avec une nouvelle fureur. Abd-el-Kader fuit encore une fois au Maroc. Sur tous les points à la fois, on voit surgir des Bou-Maza. Nous éprouvons, dans l'arrondissement de Tlemsen, un sinistre de guerre, causé par la témérité de l'infortuné Montagnac, qui s'aventure malgré des ordres précis, avec une colonne peu nombreuse, au milieu de forces supérieures commandées par l'émir. Plusieurs centaines d'hommes périssent ou restent prisonniers. Le général Lamoricière expédie des dépêches au gouvernement et au maréchal Bugeaud et, avec son intelligence, son activité et sa vigueur ordinaires, il court à Oran, afin de faire face au péril le plus pressant. Le 15 octobre, le gouverneur général arrive à

Alger avec des renforts considérables, et trois jours après il entre en campagne; le général Bedeau, revenu comme lui de France, prend le commandement de la province de Titery. Rien n'égale l'activité de cette campagne. Notre armée d'Afrique atteint le chiffre de 115,000 hommes. Nous avons à la fois en mouvement jusqu'à quatorze colonnes. Elles sillonnent le pays, et, tantôt concertant leurs mouvements, tantôt agissant séparément, accablent les populations qui se lèvent, portent partout le fer, la flamme, la dévastation [1], partout poursuivant l'émir.

Le maréchal use en même temps les forces ennemies et son armée : plusieurs de ses lieutenants, entre autres le colonel Géry, ne survivent pas à ces fatigues surhumaines. C'est moins une guerre qu'une chasse ardente, obstinée, dans laquelle tantôt les uns, tantôt les autres mènent l'émir, noble gibier qui, traqué partout et par tous, fuit en combattant toujours et en cherchant des ennemis à la France. Enfin, au mois de février, il arrive chez les Kabyles du Djurjura et, pris entre les colonnes conduites par le

[1] Le maréchal Bugeaud ne faisait que renouveler le système de guerre appliqué par Métellus : *Igitur Metellus ubi videt iniquum certamen cum hostibus, minore detrimento illos vinci quam suos vincere, statuit alio more bellum gerendum. In Numidiæ loca opulentissima pergit, agros vastat, multa castella et oppida temere munita aut sine præsidio capit incenditque.* (Salluste, *de Bello Jugurthino.*)

maréchal Bugeaud, les généraux Bedeau, d'Arbouville, Gentil, il tente en vain de soulever les tribus kabyles, découragées par le nombre et la force de ses adversaires, et il est obligé de se diriger vers la frontière du Maroc.

A partir de ce moment, l'insurrection décline pour s'éteindre bientôt. Comme il arrive aux partis malheureux, nos adversaires se divisent. Abd-el-Kader perd son crédit en Algérie et dans le Maroc, et les derniers efforts des passions religieuses et de l'esprit d'indépendance se fractionnent et s'éparpillent. La longue et constante infortune de l'émir, signe de réprobation aux yeux des musulmans, a lassé le dévouement de ses anciens partisans. On le considère comme trop politique; ses lumières même lui nuisent, et les fanatiques lui préfèrent Bou-Maza. L'unité de la résistance musulmane se brise, et nous avons affaire à des forces anarchiques. Ce sont les dernières convulsions d'une résistance expirante. L'émir, après avoir fait égorger de sang-froid 270 prisonniers par ses fantassins réguliers de la deira, sur le territoire du Maroc, a vu crouler les dernières espérances de sa fortune; sa gloire s'obscurcit en même temps que sa puissance tombe.

VII

EXPÉDITION CONTRE LA GRANDE KABYLIE.

Le gouverneur général, pour couronner les succès obtenus contre les Arabes, voulut diriger en personne, au commencement de 1847, une expédition contre la grande Kabylie, c'est-à-dire contre cette partie montagneuse de la province de Constantine qui avoisine Bougie. Il croyait utile, c'est le motif qu'il a donné, de montrer au moins la puissance de la France aux petites républiques indépendantes et guerrières qui peuplent ces montagnes et, sans occuper d'une manière permanente leur pays, de leur faire reconnaître du moins notre supériorité.

Il est plus que douteux que cette expédition fût nécessaire; mais à cette époque le maréchal Bugeaud, enivré de ses succès, n'attendait plus les ordres du gouvernement pour prendre l'initiative, et le brillant état-major dont il était entouré accueillait avec joie les occasions de se distinguer sur le champ de bataille. Il est certain qu'on délibérait encore à Paris sur l'expédition de la grande Kabylie, quand elle était déjà commencée en Afrique. Le maréchal Bu-

geaud mit ses troupes en marche le 6 mai 1847, et, le même jour, M. Dufour, à propos d'un crédit supplémentaire demandé pour l'Algérie, interpella le ministre de la guerre, et lui demanda comment, en dehors des crédits régulièrement votés et sans jamais invoquer l'urgence des circonstances, le gouvernement avait fait une dépense de 60 millions. Le général Moline de Saint-Yon, qui tenait à cette époque le portefeuille de la guerre, répondit qu'en raison des troubles qui avaient éclaté dans la province de Constantine, 3,000 hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie avaient été envoyés en Afrique.

Alors M. Gustave de Beaumont prit la parole à son tour, et serrant de plus près la question, il exprima le regret qu'on entreprît en Algérie des expéditions qui n'avaient pas l'assentiment du ministre responsable.

« Ainsi, dit-il, on va entreprendre ces jours-ci une campagne qui sera longue et coûteuse, et que n'approuve certainement pas M. le ministre de la guerre. La chambre, dans toutes les occasions, s'est prononcée contre toutes les expéditions, et pourtant ces expéditions ont lieu. Des lettres ont été communiquées à la commission chargée d'examiner les cadres d'Afrique par M. le ministre de la guerre; ces lettres, soit

qu'elles émanent de M. le maréchal gouverneur, ou de M. le ministre de la guerre, établissent que M. le gouverneur agit comme il l'entend et que l'opinion de M. le ministre de la guerre n'a pas prévalu. »

La réplique de M. Moline de Saint-Yon fut loin d'être péremptoire. Évidemment il avait des raisons pour ne pas être précis. Il dit que, lorsque pour la première fois, l'idée de faire une expédition dans la grande Kabylie avait été mise en avant, son avis personnel avait été de donner à cette expédition le caractère d'une démonstration pacifique et non d'une attaque à main armée. Ce but avait été en partie atteint. On avait soumis sans guerre de nombreuses peuplades de la Kabylie, et l'on s'était engagé à ne pas entrer en armes sur le territoire de ces peuplades.

— « Que signifie, s'écria alors M. de Beaumont, cette démonstration pacifique qu'on nous annonce? Une démonstration avec des régiments et du canon. C'est à ne pas croire ce qu'on entend. Quoi! vous voulez engager dans ces montagnes si fièrement indépendantes une armée française, une armée en campagne, et vous osez parler du caractère pacifique qu'elle doit conserver! Celui qui la commande aurait-il sincèrement cette intention, est-ce qu'il sera maître

des événements? L'opinion du maréchal Bugeaud est bien connue. Il nous l'a dit ici : « Assurément on pouvait s'engager dans ces montagnes sans tirer un coup de fusil, mais il a ajouté que ce serait vraiment bien regrettable. » En face de ce souvenir, quel sens prêter aux paroles de M. le ministre de la guerre? Je demande qu'il nous montre à présent s'il est véritablement et s'il sera toujours ministre de la guerre? »

Le débat prenait un caractère embarrassant. M. Guizot, président du conseil, souleva les questions constitutionnelles. Le gouvernement, dit-il, disposait des forces militaires en Algérie comme en France. Il était contraint à la prérogative de soumettre préalablement aux Chambres les expéditions qu'il croyait ou ne croyait pas nécessaires. Il agissait sous sa responsabilité. La Chambre aurait à juger plus tard, si l'expédition était bonne ou mauvaise.

Ensuite MM. de Tocqueville et Dupin cherchèrent à ramener le débat à son point de départ : « Oui ou non, le gouvernement avait-il autorisé l'expédition ? » M. Guizot refusa de répondre.

Ce fut M. Dufaure qui se chargea de clore la discussion :

« Pour éviter le débat, s'écria-t-il, M. le ministre a répondu que le moment n'était pas

venu de voter la question. C'est une erreur. Le débat était imminent; il ne pouvait être différé... Nous avons été très-étonnés d'apprendre qu'il y allait avoir une expédition, alors que M. le ministre nous avait déclaré avec des transports de joie que la Kabylie était soumise... Quelques jours après, des journaux arrivant d'Alger nous apprennent que cette expédition va se faire, qu'elle va commencer précisément aux jours où M. le ministre de la guerre nous avait annoncé, il y a deux mois, qu'elle commencerait, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de mai. Il y a là un renversement de toute chose. Il reste toujours une question à adresser au gouvernement: Avez-vous autorisé ? N'avez-vous pas autorisé ?

« M. le ministre de la guerre répond : « Je ne peux pas répondre. »

« Vous ne voulez pas répondre ? Je vous en demande pardon, vous avez répondu, lorsque vous avez dit que vous n'examinez pas si l'expédition était bonne ou mauvaise; si vous n'avez pas encore résolu la question de savoir si l'expédition est bonne ou mauvaise, c'est que vous ne l'avez pas examinée. Je fais trop d'honneur au chef du cabinet et au cabinet tout entier pour croire qu'ils aient autorisé une expédition avant de s'être demandé si elle était bonne ou mauvaise. La réponse a été faite, il est clair que

l'expédition commence sans avoir été autorisée !... »

Ce débat était intéressant à citer; il montre l'ascendant toujours croissant du maréchal Bugeaud. Il s'était constitué une espèce de vice-royauté en Afrique. Le gouvernement le couvrait de sa responsabilité, mais il ne le dirigeait guère, et les Chambres, toutes favorables qu'elles fussent au ministère, commencèrent à voir avec une certaine impatience cette espèce de dictature militaire qui ne relevait pas même de l'assemblée. Le maréchal Bugeaud, qui pressentait ces dispositions, se hâtait de courir à un but dans la crainte d'être arrêté en chemin.

Quelques historiens de l'Algérie se sont demandé quelles étaient les raisons qui rendaient le gouvernement de Juillet si indulgent pour les fantaisies militaires du maréchal Bugeaud, et comment, après s'être efforcé à son début de renfermer la lutte dans les limites les plus étroites, il s'était laissé entraîner à la fin à faire la guerre sur une si grande échelle.

On pourrait répondre que ce sont précisément les tâtonnements du début qui ont exigé les grands efforts de la fin. On avait laissé grossir et s'accumuler les obstacles; il a fallu les renverser à coups de canons. On avait travaillé comme à plaisir à élever sur le pavois la for-

tune d'Abd-el-Kader et un empire arabe; il a fallu l'abattre. Qu'une fois cette grande lutte engagée, le maréchal Bugeaud l'ait étendue et prolongée à cause du rôle prépondérant qu'elle lui donnait, que nos officiers y aient trouvé avec joie une occasion de gloire et d'avancement rapide; il n'y a dans ces suppositions rien qui puisse surprendre ceux qui connaissent le cœur humain. Qu'en outre le gouvernement ait vu dans la guerre d'Algérie un moyen de satisfaire sans troubler l'Europe les aspirations militaires de l'armée dont il pouvait avoir besoin, et en même temps de préparer cette armée aux éventualités de l'avenir; que le prince qui gouvernait alors la France n'ait pas été insensible à l'avantage que tirerait sa dynastie de ces campagnes brillantes, où ses fils contractaient avec de vaillants officiers une fraternité d'armes; tout cela est dans l'ordre des choses.

Il en résulta que la guerre fut poussée en Algérie au delà de l'utile à outrance. Les occasions d'expéditions furent recherchées, au lieu d'être seulement acceptées, et l'expédition de la grande Kabylie fut certainement au nombre de celles qu'on aurait pu éviter. Déjà en 1842 et en 1844, le maréchal Bugeaud avait pénétré en Kabylie; mais en 1842, il s'y était seulement présenté, en remontant la vallée de l'Isser

pour choisir un khalifa qui pût tenir tête à Ben-Salem, khalifa d'Abd-el-Kader. L'expédition de 1844 fut beaucoup plus importante. Mais ici, avant d'aller plus loin, il importe d'ajouter quelques détails aux renseignements trop sommaires que nous avons donnés sur les Kabyles.

Ce peuple sédentaire, habitant sous des toits et non sous des tentes, essentiellement agricole, industrieux, constitué en communes démocratiques au lieu d'être organisé en tribus, groupées autour de grandes familles, n'avait qu'un lien avec les Arabes, la communauté de religion. Encore le mahométisme des Kabyles était modifié par des superstitions locales. Entre l'origine et le caractère de chacun de ces deux peuples, leurs mœurs, leurs manières de vivre, de se gouverner, de combattre, pas un seul trait de ressemblance. Les fiers montagnards du Jurjura n'avaient pas plus subi le joug des Arabes que celui des Turcs; Abd-el-Kader, quand il était dans la période ascendante de sa fortune (en 1839), avait éprouvé leur esprit d'indépendance. Il s'était présenté dans leurs montagnes avec une escorte de 100 cavaliers seulement, et par conséquent sans arrière-pensée d'agression, afin de tenter de leur faire accepter sa suzeraineté à l'aide du prestige attaché à ses succès et à sa personne.

Quand il fut au milieu d'eux, il leur demanda où étaient les chefs qui les commandaient. Et le général Daumas nous a conservé, dans son ouvrage sur la *Grande Kabylie*, l'échange de paroles qui eut lieu à ce sujet entre l'émir et les Kabyles. Rien de plus propre à faire connaître ces derniers que le dialogue dont il s'agit.

Les Kabyles répondirent qu'ils n'avaient pas de chefs étrangers à leur nation; leurs chefs sortaient de leurs rangs; ils obéissaient aux Amines et aux Marabouts. Les Amines vinrent saluer l'émir qui, avec ses idées arabes, cherchait toujours la personnification du pouvoir dans un homme; il leur demanda donc quel était celui qui réunissait à lui seul la volonté de tous. — « Personne ici, lui répondirent-ils, n'exprime, à lui seul, la volonté générale. Chez nous, elle se concentre dans la réunion des Amines élus par le peuple. »

C'était, on le voit, le type d'une république municipale.

« — Puisqu'il en est ainsi, reprit Abd-el-Kader, je recommande aux Amines d'être bien avec mon vieux khalifa, de le servir et d'obéir à ses ordres.

— Nous ne demandons pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec votre khalifa, répliquèrent les Amines; mais qu'il ne nous parle

jamais d'impôts, comme il l'a déjà fait dans les plaines; car nos ancêtres n'en ont jamais payé et nous voulons suivre le même chemin.

— Vous donnerez au moins la zaccat et l'achour, reprit l'émir; ces contributions sont d'origine divine. »

Le dialogue s'animait. — « Nous donnerons la zaccat et l'achour prescrits par la loi religieuse, s'écrièrent vivement les Kabyles; mais nos Zaouïas le recueilleront et nos pauvres en profiteront, c'est notre coutume. »

En ce moment, la diffa, c'était le repas de l'hospitalité, fut apportée. L'émir refusa d'y toucher jusqu'à ce que les Kabyles lui eussent dit s'ils maintenaient leur résolution. Il renouvela ses questions sur l'impôt.

Les Amines l'interrompirent. — « Vous vous êtes annoncé chez nous comme un pèlerin, lui dirent-ils, et nous vous avons offert la diffa. Cessez donc de tenir un langage dont vous auriez à vous repentir. Sachez-le bien, si vous étiez venu comme Magzem, au lieu de couscoussou blanc, nous vous aurions rassasié de couscoussou noir. »

Ce couscoussou noir, c'était la poudre. Abd-el-Kader se tut. Un mot de plus, la guerre éclatait. Quelques jours après, il disparut sans avertir personne. Le général Daumas, auquel nous em-

pruntons ces détails, consignés dans son ouvrage sur *la Grande Kabylie*, termine ainsi son récit :

« Tel fut l'accueil qu'Abd-el-Kader, aux plus beaux jours de sa puissance, reçut dans les montagnes de la haute Kabylie. Certes, il était encore bien éloigné d'y établir son autorité absolue, celui qui, sur un frivole soupçon, courait ainsi danger de mort et se voyait réduit à la fuite la plus précipitée. A part cet incident, d'ailleurs, il n'avait pu prononcer en aucun lieu le mot d'impôt sans provoquer un orage, et ceci renfermait la condamnation sans appel de toutes ses espérances antérieures. »

Cet insuccès d'Abd-el-Kader auprès des Kabyles renferme en même temps la condamnation des expéditions du général Bugeaud dans leur pays. A aucune époque, ils ne s'étaient montrés hostiles à la France, et lorsque, peu de temps après la tentative d'Abd-el-Kader, le duc d'Orléans, parti de Constantine, fit la fameuse promenade militaire des Portes-de-Fer, avec une colonne expéditionnaire, les habitants du pays vinrent apporter à notre camp des provisions de toute nature. Du haut de leurs montagnes, ils regardaient, avec une curiosité sympathique, le défilé de nos troupes, et quand on les fit avertir par des interprètes que s'ils s'op-

posaient à notre passage, on détruirait leurs villages : « Point de menaces, répondirent-ils ; elles sont inutiles. Aucun de nous n'est mal disposé pour les Français. »

Comment peut-il donc arriver que, dès 1844, la guerre ait éclaté entre les Français et les Kabyles ? Je répondrai à cette question en reproduisant un fragment du manifeste adressé par le maréchal Bugeaud aux tribus kabyles, et quelques passages de la réponse de ces derniers au maréchal Bugeaud.

« Tout le pays gouverné autrefois par Abd-el-Kader, disait le premier, est maintenant soumis à la France. De tant de tribus, vous êtes les seules qui ne soient pas venues à nous. Plus d'une fois, je vous ai dit : Soumettez-vous, car vous obéissez au vaincu, vous devez obéir au vainqueur. Chassez de vos montagnes le khalifa Ben-Salem, à moins qu'il ne vienne demander l'*aman* au roi des Français qui le lui donnera. Non-seulement vous n'avez tenu aucun compte de mes avertissements paternels, mais encore vous avez recueilli Ben-Salem le rebelle, et les débris de sa troupe régulière ; vous avez souffert que, de chez vous, il portât le vol et le meurtre dans nos tribus.....

» Venez me trouver dans mon camp sur l'Isser, chassez Ben-Salem de votre pays, soumettez-

vous à la France, il ne vous sera fait aucun mal.

» Dans le cas contraire, j'entrerai dans vos montagnes, je brûlerai vos villages et vos moissons, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls. »

A cette lettre les Kabyles avaient ainsi répondu :

« Lorsque la guerre était active entre vous et El-Hadj-Abd-el-Kader, vous nous écriviez dans ces termes : « Je n'ai d'autre ennemi que El-
» Hadj-Abd-el-Kader; quant à vous, vous êtes
» Kabyles, gardez la neutralité, et il ne vous
» arrivera aucun mal de notre part. Nous n'exi-
» geons rien de vous, nous ne prétendons créer
» aucun usage; vous jouirez d'une protection
» toujours croissante. Nous ne vous demandons
» que la tranquillité, la sécurité des routes et
» le commerce. »

» Forts de ces promesses, nous avons gardé la neutralité, nous vous avons laissés lutter avec votre ennemi.

» Vous vous en êtes pris ensuite aux Arabes. Alors vous nous avez écrit : « Vous êtes des mon-
» tagnards et aucun des usages introduits chez
» les Arabes ne vous sera appliqué. Livrez-vous
» au commerce, nous n'avons aucun dessein sur
» vous. »

» Nous vous avons encore laissé combattre les Arabes jusqu'à ce qu'ils soient devenus votre proie.

» L'année dernière, vous nous avez écrit en d'autres termes. Cette année, vous nous avez renouvelé vos lettres nous ordonnant d'aller vous trouver, de vous servir, nous menaçant, à défaut, de marcher contre nous, de brûler nos demeures, de couper nos arbres...

» Nous ne donnons rien et ne recevons aucune investiture, nous ne l'avons jamais fait. En notre qualité de *Kabyles* nous ne reconnaissons pour chefs que des Kabyles comme nous, et pour arbitre souverain que Dieu, qui punit l'injuste!...

» Si votre dessein formel est de posséder toute l'Algérie, si vous mettez votre ambition à conquérir des gens qui ont pour refuge des montagnes et des rochers, nous dirons : « La main » de Dieu est plus élevée que la vôtre. »

Il est difficile de le méconnaître, la raison était du côté des Kabyles; mais la raison du plus fort était du côté du maréchal Bugeaud. Il en usa. Il conduisit son expédition avec cette habileté, cette promptitude et cette vigueur qui étaient le caractère de son talent militaire, s'empara sans coup férir du port de Dellys, gagna la vallée de l'Oued-Sebasu et pénétra dans les montagnes. Il y avait de son côté une telle supériorité de forces que les Kabyles, comprenant l'impossibilité de la résistance, avaient entamé des négociations. Leurs femmes, indignées de les voir traiter sans

avoir tiré un coup de fusil, les obligèrent à les rompre. Ils n'étaient pas des hommes, s'ils se soumettaient ainsi aux Français sans tenter le sort des armes, leur répétaient leurs fières moitiés, à la manière de ces orgueilleuses Germaines que Tacite a décrites; elles ne les reconnaîtraient plus désormais pour leurs maris; qu'ils cherchassent qui ils voudraient pour préparer leur couscoussou.

Le maréchal Bugeaud, voyant les négociations rompues, marcha rapidement en avant, et, par un habile et vigoureux coup de main, il s'empara d'une position centrale qui dominait les villages kabyles.

Alors, l'impossibilité de prolonger la résistance sans provoquer des désastres, apparut aux yeux des montagnards. Leurs envoyés se présentèrent sous la tente du maréchal Bugeaud, et, s'excusant sur l'insistance qu'avaient mise leurs femmes à les faire combattre, ils demandèrent pour toute grâce à être dispensés de payer l'impôt, en rappelant qu'ils n'en avaient jamais payé ni aux Turcs ni à Abd-el-Kader. — « Je ne me règle, répondit le maréchal, ni sur Abd-el-Kader, ni sur les Turcs; la France est autrement puissante que ne l'était le dey d'Alger. Elle veut qu'Arabes, Kabyles, Français, tous soient traités avec égalité : vous payerez l'impôt comme les autres. »

Les Kabyles étaient les plus faibles, ils payèrent. Ainsi finit l'expédition de 1844.

Après le grand soulèvement de 1845, conduit là par Abd-el-Kader et par Bou-Maza, et qui obligea le maréchal Bugeaud à faire dans l'ouest une de ces terrible battues, accompagnées de razzias, auxquelles ne résistaient pas longtemps les tribus arabes, il arriva qu'Abd-el-Kader, bientôt réduit à toute extrémité, chercha encore un refuge sur les cimes du Jurjura. Vainqueur et heureux, il y aurait trouvé peu de sympathie. Vaincu et malheureux, il en trouva encore moins, et fut attaqué dans les gorges du Jurjura par des partis kabyles. Bientôt assailli par nos colonnes, il quitta le Jurjura et chercha un asile plus sûr que dans la Kabylie.

Il ne semblait point qu'il y eût là une raison suffisante de diriger une expédition contre la grande Kabylie. Abd-el-Kader y avait un instant cherché un asile, il est vrai, mais il y avait été mal reçu, et il n'avait pu y rester. N'importe, dans la pensée du maréchal Bugeaud, il était urgent de saisir cette occasion de donner une leçon aux Kabyles et de leur prouver ce qu'il y avait d'irrésistible dans les armes de la France. La leçon fut plus digne d'un peuple barbare, comme les Turcs, que d'une nation civilisée comme la France. Au milieu de l'année

1845, le maréchal mobilisa la garde nationale d'Alger, attira à lui la garnison d'Alger, mit en réquisition toutes les bêtes de somme employées à la culture, et envahit la grande Kabylie par plusieurs points à la fois. L'ordre de faire au pays une guerre de dévastation avait été donné. Le maréchal, sans réfléchir que les razzias, qui avaient leur raison d'être contre des populations nomades, qu'on ne pouvait atteindre que dans leurs moissons et leurs troupeaux, prenaient un caractère bien autrement grave quand il s'agissait de populations sédentaires, dont on livrait les maisons aux flammes, et dont on coupait les arbres auxquels il fallait un grand nombre d'années pour repousser, mit à l'ordre du jour l'incendie et le massacre[1]. Ce fut une sorte de guerre d'extermination comme celle du Palatinat. On égorgea les femmes, les enfants, les vieillards comme les hommes capables de porter les armes; on coupa dix-huit mille pieds d'arbres, perte immense pour le pays. Il y eut des actes atroces commis dans cette guerre. Les femmes kabyles portent des espèces de bracelets, d'argent aux bras et même aux jambes; ces cercles sont rivés aux membres auxquels ils servent d'ornements. On vit, chose affreuse à dire, des soldats couper les quatre

[1] Cette réflexion est de M. de Baudicour.

membres à des femmes pour s'emparer de leurs cercles d'argent. Les Kabyles vinrent de tout côté faire leur soumission, il est vrai, et le maréchal Bugeaud, qui sentait le besoin de faire croire que la domination de la France en Algérie avait couru d'immenses périls, pour excuser cette exécution militaire, rassembla la garde nationale, lors de son retour à Alger, en février 1846, et adressa aux colons un discours dans lequel il leur disait : « Nous avons beaucoup incendié, beaucoup détruit. Peut-être, on me traitera de barbare; mais je me place au-dessus des reproches de la presse, quand j'ai la conviction que j'ai accompli une œuvre utile à mon pays. » Puis il ajouta encore : « L'armée n'est pas faite pour protéger les intérêts des colons, mais pour marcher à la conquête de l'Algérie et s'illustrer par des victoires. »

L'histoire, dont le langage est plus grave que celui de la presse, dira que le maréchal Bugeaud outrepassait les droits de la conquête et compromettait le renom de la France, en autorisant ses ennemis à demander si elle avait chassé les Turcs pour leur emprunter leurs moyens de gouvernement. Il faisait craindre, mais en même temps haïr la France.

Il ne semblait pas comprendre que l'impôt qu'il faisait payer aux Kabyles par ces dispen-

dieuses expéditions, coûtait vingt fois plus qu'il ne rapportait, et qu'il laissait derrière lui des rancunes et des haines qui, dans le cas où notre colonie serait attaquée par une puissance étrangère, deviendraient de graves dangers pour notre domination en Afrique. Il le comprit si peu qu'en 1847, on l'a vu, il songeait, avant de quitter l'Algérie, à aller planter notre drapeau sur les cimes auxquelles il n'était pas encore parvenu. Cette expédition était encore moins motivée que celle de 1845, et l'on a vu que la Chambre des députés était loin de l'approuver. Mais le gouverneur général de l'Algérie mettait une sorte de point d'honneur à ne rien laisser à faire après lui: le jour même où des interpellations avaient eu lieu dans la Chambre des députés au sujet de l'expédition de la grande Kabylie, c'est-à-dire le 6 mai 1847, il entrait en campagne, et après dix jours de marche, il descendait les pentes du Jurjura pour aller attaquer des villages kabyles, parmi lesquels il y en avait un, Azrou, qui passait pour inexpugnable.

L'attaque des positions fut si vive et si vigoureuse que les Kabyles qui avaient fait incendier quatre de leurs villages par la population hors d'état de combattre, et qui s'y étaient défendus pied à pied comme dans autant de

places d'armes, en furent bientôt délogés et obligés de se replier vers les positions supérieures. Le combat recommença à travers des natures abruptes, des rocs impraticables, des blés à hauteur d'hommes. Nos bataillons gagnèrent toujours du terrain. Les deux hameaux inférieurs qui servent de postes avancés à la place d'Azrou sont serrés de près, et l'on voit la population épouvantée qui n'avait pas cru que nous arrivions jusque-là, en sortir en désordre et gravir les raides sentiers qui conduisent au village d'Azrou. Bientôt, malgré le feu des maisons assaillies, la place est emportée.

« Alors, continue l'officier de l'armée d'Afrique auquel nous empruntons ces détails, les Kabyles s'enfuient dans toutes les directions par les pentes du sud. Nos bataillons sont répartis dans les villages emportés pour en faire un terrible exemple. Bientôt les flammes s'échappent noires, épaisses, fétides, par la combustion des grands approvisionnements d'huile qui s'y trouvaient. Les deux tours qui dominaient le pays et que le khalifa Mo-Krand nommait les *Cornes du taureau*, tombent avec fracas sous le coup de l'artillerie.

« Cependant trois coups de canon donnent le signal de la retraite; les clairons retentissent et se répondent de proche en proche. On voit

les troupes sorties de chaque village, se former en bataillons, puis continuellement s'écouler sur la plaine vers différents chemins; elles laissent derrière elles, comme un terrible souvenir de leur passage, les coteaux sillonnés de larges bandes noires; ce sont des champs de céréales grillées sur pied et au-dessus des pitons d'alentour quelques nuages de fumée qui les font ressembler à autant de coteaux.

« Les corps qui ont séjourné dans les villages supérieurs, tels que les zouaves, les tirailleurs indigènes, les chasseurs d'Orléans, le goum redescendent chargés de butin. Ils emportent des armes en grande quantité, de longues pièces d'étoffe, des tapis, des burnous dont plusieurs ont été saisis chez le fabricant même, car ils ne sont pas achevés; les plus heureux ont ramassé des bracelets, des anneaux de pieds, des pendants d'oreille, des plaques d'argent ciselé, des ceintures brodées d'or....

» On s'informe le plus tôt possible des pertes éprouvées dans cette brillante attaque. Elles ne se montent qu'à quarante-sept hommes de tout grade, sur lesquels huit ou dix déjà morts ou blessés mortellement. Rien ne prouve combien on épargne de sang à mener les affaires avec une extrême énergie.

» Le lendemain, avant trois heures de l'après-

midi, tous les chefs des Beni-Abbès étaient rendus devant la tente du gouverneur et les conditions de l'Aman leur étaient dictées.

» On fixa leur impôt annuel à 50,000 fr.; on leur enjoignit d'obéir dorénavant à notre khalifa Mo-Krand.

» Le chef qui s'était présenté la veille répondit simplement : « *Nous sommes vaincus, nous exécuterons tes volontés.* » Puis, se tournant avec une fierté sauvage vers le vieux Mo-Krand : « *Nous lui obéirons,* ajouta-t-il, *non à cause de lui, mais à cause de toi. C'est toi seul qui nous as vaincus. Lui, sans cela, ne nous eût jamais commandé. Aucun homme, ni de sa race ni d'une autre, ne l'avait pu faire avant toi.* »

» L'orgueil républicain du Kabyle tenait ainsi à constater la nature de sa soumission vis-à-vis d'un grand chef arabe. »

Ce récit d'un témoin oculaire permet de lire profondément dans le caractère des Kabyles, et en même temps d'apprécier ce qu'il y avait de peu politique de la part du maréchal Bugeaud à déclarer cette guerre à outrance à un peuple qu'il eût été plus sage et plus habile de conquérir par le contact et les bienfaits de notre civilisation. Ce peuple n'avait, on l'a vu, aucune prétention contre nous; on alluma dans son cœur des rancunes et des ressentiments. Et quels fruits

la France recueille-t-elle de ces expéditions dévastatrices ? L'avantage équivoque de faire payer à ces populations pauvres et laborieuses un impôt insignifiant pour nous, environ 100,000 fr., lourd et surtout pénible pour elles, car elles le regardent comme un outrage. Ajoutez à cela l'avantage plus équivoque encore de les obliger à obéir à un khalifa qui n'est pas de leur race, obligation qu'ils regardent comme une mortelle injure. Sans doute, la nouvelle de la prise de l'imprenable village d'Azrou qui se répandit de proche en proche dans les montagnes amena tous les Kabyles des environs à faire leur soumission, à fournir les bêtes de somme qui leur étaient demandées et à payer l'impôt. Mais, encore une fois, la France perdit beaucoup plus qu'elle ne gagna à ce terrible jeu : elle appuya sur le ressort barbare de la terreur, quand elle aurait pu agir par les influences civilisatrices de la protection, des bienfaits et des secours rendus.

Veut-on une preuve de plus qu'il nous eût été facile de nous concilier l'élément kabyle en Algérie ? On la trouvera dans le récit que nous avons fait dans l'introduction de ce livre et qui nous a été fait par le général Bedeau.

Ce vaillant homme de guerre commandait une des deux colonnes qui, en 1847, opérèrent dans

la grande Kabylie, le maréchal Bugeaud s'était réservé le commandement de l'autre. Le général Bedeau conduisit avec beaucoup de vigueur l'attaque, et, après le succès militaire, il parcourut les montagnes kabyles, pour recevoir les soumissions des tribus.

Après avoir opéré sa jonction avec la colonne du général Bedeau, le maréchal Bugeaud, qui aimait les scènes à effet et qui avait la prétention de manier la parcle comme l'épée, réunit les chefs kabyles et leur adressa un discours. Il leur dit qu'il était animé envers eux d'intentions toutes pacifiques; il était venu pour leur apporter l'ordre et la prospérité. Désormais il ne devait plus y avoir entre eux de guerres intestines; l'autorité française jugerait leurs différends. La fête se termina au bruit de la musique militaire et des salves de l'artillerie, par la distribution des burnous et d'un grand nombre de cadeaux. En échange, les tribus livraient, selon l'usage, un cheval ou un mulet de soumission.

Ce fut le dernier acte du maréchal Bugeaud en Algérie. Le lendemain, il alla s'embarquer à Bougie, en laissant l'intérim au général Bedeau. Avant de s'embarquer pour Toulon, il dit aux nombreux officiers qui étaient venus le reconduire jusqu'au vaisseau, qu'il considérait

sa mission en Algérie comme terminée, et qu'il rentrait en France pour se démettre de ses fonctions de gouverneur général.

Il y rentrait avec le bonheur d'avoir, après six années d'efforts, réparé la faute commise par la signature du traité de la Tafna, avec l'honneur d'avoir glorieusement terminé, par la conquête de l'Algérie, l'œuvre si glorieusement ouverte, dix-sept ans auparavant, par le maréchal de Bourmont, vainqueur d'Alger et destructeur de la piraterie sur la Méditerranée. Cette gloire, malgré les fautes que nous avons signalées, suffit à la vie d'un homme; elle accompagnera le nom du maréchal Bugeaud devant la postérité. Quelque opinion qu'on puisse avoir d'ailleurs de son caractère, singulier mélange de qualités et de défauts, ce fut un véritable homme de guerre. Sans doute, il eut la bonne fortune d'être soutenu par des lieutenants habiles et pleins d'ardeur; il disposait de forces qui, mesurées avec parcimonie à ses devanciers, lui furent prodiguées, ce qui facilita sa tâche. Mais enfin, si les moyens ne lui manquèrent pas, il ne manqua pas aux moyens mis à sa disposition, déploya des talents incontestables et accomplit son œuvre.

VIII

LE DUC D'AUMALE, GOUVERNEUR GÉNÉRAL. — REDDITION D'ABD-EL-KADER.

Les fonctions de gouverneur général étaient déjà depuis quelque temps destinées au jeune duc d'Aumale. Les quatre princes de la famille d'Orléans, comprenant que le glorieux sang des Bourbons oblige, et que lorsque la France combat, il doit toujours y avoir une place au feu pour ses princes, avaient voulu partager les périls et la gloire de nos soldats. Tous avaient fait leur devoir. Le duc de Nemours, devançant ses frères, avait fait les deux laborieuses campagnes de Constantine avec le maréchal Clausel et le général Damrémont, et il était revenu à plusieurs reprises pour prendre des commandements en Afrique. Le duc d'Orléans l'y avait bientôt suivi et y avait combattu à son tour. Sur la fin de la guerre, on vit le duc de Montpensier servir d'aide de camp à un de ses frères, et le prince de Joinville, chef d'escadre en 1844, avait conduit en bon marin et en vigoureux soldat l'expédition de Tanger et de Mogador. Le duc d'Aumale était celui de tous les princes de sa famille qui était revenu le plus

souvent en Algérie et qui y avait le plus longtemps résidé. En 1840, officier d'ordonnance de son frère aîné, M. le duc d'Orléans; lieutenant-colonel du 24e en 1841, colonel du 17e léger la même année, commandant de la division de Médéah en 1843, de la division de Constantine en 1844, il avait obtenu tous ses grades d'une manière régulière et sérieuse. Si l'activité des opérations militaires ne lui permit de s'occuper que secondairement de l'administration pendant son commandement de Médéah, il laissa, en 1844, à Constantine les preuves d'une parfaite intelligence des intérêts du pays et des moyens les plus propres à leur donner satisfaction. Il arrivait donc au mois d'octobre 1847, comme gouverneur général de l'Algérie, non-seulement avec une aptitude naturelle, mais avec une expérience administrative acquise et une connaissance complète des hommes et des choses.

On l'avait entouré de dignes lieutenants. Il ramenait de France le général Changarnier, appelé à prendre le commandement de la province d'Alger, et qui avait conquis tous ses grades en Afrique, de 1836 à 1843, par tant de glorieux services; il y trouvait le général Bedeau, commandant la province de Constantine, et le général Lamoricière, commandant la province d'Oran. Ces trois chefs militaires étaient l'ex-

pression la plus pure de la gloire de l'armée d'Afrique. Ils étaient, en effet, dans cette armée, la haute personnification des traditions de cette école de désintéressement, de probité militaire, d'honneur et de modération intelligente, qui remontait au maréchal Valée et qui, malgré les écarts de quelques individus, avait conservé dans la plus grande partie de l'armée de nombreux adhérents. Tous trois, malgré la vigueur de leur caractère, étaient restés, comme le maréchal Bugeaud, étrangers à ces sévices qui avaient obscurci, chez quelques personnages d'arrière-plan[1], des qualités militaires incontestables. On avait vu le général Bedeau concilier à notre domination les populations, par la loyale intégrité et la bienveillante équité de son caractère, après les avoir subjuguées par les armes. Le général Changarnier, lorsqu'en 1843 il eut refoulé les Kabyles au pied du grand pic de l'Ouenseris, se contenta de les bloquer jus-

[1] « Il est à remarquer qu'en Algérie ceux de nos généraux qui à cette époque s'étaient le plus distingués, tels que MM. Changarnier, Bedeau, Lamoricière, que le maréchal Bugeaud lui-même, quoique son amour pour le paradoxe lui ait fait quelquefois soutenir des thèses contraires aux inspirations de son cœur, se sont constamment montrés ennemis des mesures sanguinaires, tellement que certaines gens les auraient volontiers accusés de faiblesse, si la vigueur de leurs actes militaires n'eût pas rendu impossible une pareille accusation; des reproches de cruauté n'ont pesé que sur des personnages d'arrière-plan. » (*Annales algériennes*, tome III, page 104. Paris, 1854.)

qu'à ce que la faim et la soif les obligeassent de se rendre à discrétion, et alors il les renvoya humainement chez eux. Enfin, le général Lamoricière, dans la dernière période de la guerre, alors que les passions étaient au plus haut point surexcitées, ayant vaincu les tribus des Trara qui, malgré leurs serments récents, s'étaient soulevées sur leurs montagnes à l'appel d'Abd-el-Kader, et les ayant resserrées jusqu'à la mer, arrêta ses colonnes au moment où elles allaient accomplir notre vengeance, parce que « dans la disposition d'esprit où étaient les soldats, — ces belles et touchantes paroles sont extraites du rapport du général, cette vengeance aurait été peut-être trop sévère. »

Les noms des hommes dont s'était entouré le duc d'Aumale, son empressement à désigner comme chef d'état-major général le colonel de Crény, qui avait fait avec beaucoup de distinction, comme chef d'état-major du général Lamoricière, les campagnes des six dernières années[1], indiquaient d'avance dans quel sens seraient dirigés le gouvernement et l'adminis-

[1] M. de Crény avait fait la campagne de 1830; il était aide de camp du général Rulhières en 1836, 1837, 1838, 1839. Il était à l'état-major du duc d'Orléans au moment de la campagne de 1840. De 1840 à 1846, il avait été chef d'état-major du général Lamoricière, commandant de la province d'Oran, et l'avait parfaitement secondé dans toutes ses opérations.

tration de l'Algérie. C'était par la supériorité morale de notre civilisation, par l'influence de l'exemple encore plus que par la supériorité matérielle de nos armes, que nous pouvions consolider et justifier nos victoires. Les Turcs avaient eu le second genre de supériorité sur les indigènes, et leur domination avait été subie pendant trois siècles sans être acceptée; il fallait donc quelque chose de plus. Le duc d'Aumale le comprit. A son arrivée à Alger, il réunit les commandants des provinces, les chefs de l'administration civile, et voulut discuter avec eux, en présence du conseil supérieur de la colonie, non-seulement le système général du gouvernement indigène, mais aussi et surtout les mesures à prendre pour favoriser le développement graduel de la colonisation européenne. Cette réunion eut l'avantage de déterminer un parfait accord entre tous ceux qui devaient coopérer à la même œuvre, et de concilier au nouveau gouverneur la confiance de tous ses coopérateurs, frappés de l'élévation d'idées et de l'expérience pratique qu'il déploya dans cette réunion.

A mesure que notre conquête faisait des progrès, on avait cherché à organiser notre domination. Dans la division nouvelle, il n'y eut plus que trois provinces, ou plutôt trois grandes di-

visions militaires, Alger, Oran, Constantine. La province d'Alger, d'une superficie de 113,000 kilomètres carrés, contint six subdivisions, dont les chefs-lieux furent Alger, Blidah, Médéah, Aumale, Miliana et Orléansville. La province d'Oran, d'une superficie de 102,000 kilomètres carrés, compta cinq subdivisions, Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen. La province de Constantine, de 175,000 kilomètres carrés, n'eut que quatre subdivisions, Constantine, Bône, Sétif et Batna. Dans chaque province il y eut onze cercles commandés par des officiers supérieurs, avec un bureau arabe auprès de chaque commandant militaire chargé du gouvernement des indigènes. Les Arabes gardèrent leur organisation propre; seulement les grandes tribus, les kaïdiks formés de plusieurs tribus, furent placés sous la haute direction du commandant militaire de chaque cercle; les kalifes, les kaïds, les agas, les cheiks, furent désignés par l'autorité française, sur la notoriété de leur influence ou sur présentation. C'était la pensée du maréchal Valée. On conserva, comme intermédiaires entre la France et les tribus les plus éloignées et les plus indépendantes, ceux qui avaient sur elles une action acquise. Ce fut surtout le système qu'on adopta vis-à-vis des tribus kabyles et de celles du Sahara. C'est en con-

formant ainsi son gouvernement à la nature des choses, au lieu de chercher à plier violemment la nature des choses aux idées inflexibles d'un gouvernement conçu *à priori*, que la France devait parvenir à régner sur les 1,145 tribus, formant une population d'à peu près 3 millions d'âmes, qui reconnaissent aujourd'hui la domination française.

L'Algérie était soumise; mais Abd-el-Kader, libre encore sur les terres du Maroc, menaçait de ses tristes regards notre domination, qu'il avait si longtemps combattue. Il était réservé à la courte administration de M. le duc d'Aumale de voir tomber ce dernier danger.

Abd-el-Kader avait un point d'appui naturel dans l'empire du Maroc : deux grandes tribus de l'Algérie, celle des Hachem, qui s'étendaient sur tout le territoire de Mascara, et celle des Beni-Amer, qui occupaient le centre de la province d'Oran, depuis Mascara jusqu'à Tlemcen, avaient émigré au Maroc après la défaite de l'émir, dont elles avaient toujours été les partisans les plus zélés. Elles avaient demandé des terres à l'empereur Abd-er-Rhaman, et celui-ci leur en avait assigné aux environs de Fez. Abd-el-Kader, une fois dans le Maroc, se posa comme le champion du mahométisme contre les chrétiens, et il exerça une puissance d'opinion qui

ne tarda pas à balancer le pouvoir de fait de l'empereur. Les Ouled-Moled-Taïb, qui exerçaient une grande influence dans le pays, s'étaient déclarés pour Abd-el-Kader, le champion de l'islam, contre les chrétiens, avec lesquels Abd-er-Rhaman avait été contraint de faire alliance après la bataille d'Isly. Plusieurs fois l'empereur avait fait dire à l'émir : « Sors de mes terres! » Celui-ci avait toujours répondu : « Je ne suis pas dans tes mains. Je n'ai peur ni de toi ni des Français. Si tu viens me trouver, je te rassasierai de poudre; j'en ferai autant aux Français, si ce sont eux qui viennent. »

L'émir, suspect depuis longtemps à l'empereur du Maroc, qui était cependant partagé entre sa vénération pour le marabout et la crainte que lui inspirait le compétiteur, augmenta tellement, par ses manéges, les appréhensions de son hôte involontaire, que la crainte et par suite la haine finirent par l'emporter sur le respect.

Il s'agissait désormais de savoir qui commanderait dans le Maroc, Abd-er-Rhaman ou Abd-el-Kader. Celui-ci avait invité la tribu des Beni-Amer à venir le joindre. Elle leva ses tentes et se mit en marche; mais Muley-Mohammed, fils de l'empereur, se mit à sa poursuite, la surprit, et après l'avoir défaite, fit égorger tous ses guerriers. La tribu des Hachem, qui avait voulu

aussi rejoindre Abd-el-Kader, subit le même sort. On coupa les têtes des morts et on les fit promener à Fez et à Maroc; ceux qui les montraient aux peuples criaient : « Voilà le sort des traîtres, le sort réservé aux partisans d'Abd-el-Kader l'étranger. »

Après le massacre des deux tribus, l'empereur voulut qu'on attaquât l'émir lui-même. Une première attaque ayant été tentée contre lui par les troupes marocaines conduites par Moulay-Hachem, neveu de l'empereur, Abd-el-Kader les attaqua à son tour et mit en déroute le camp ennemi. Plusieurs tribus marocaines, croyant que sa fortune abattue en Algérie allait se relever au Maroc, où peut-être une révolution s'opérerait à son profit, se déclarèrent en sa faveur. Ce fut le signal de sa perte. Abd-er-Rhaman, poussé à bout, renonça alors à sa conduite équivoque, prit son parti et se mit franchement d'accord avec les Français pour donner la chasse à l'émir. Le général Lamoricière, averti, accourut à la frontière pour mettre la main sur cette noble proie.

Refoulé par les troupes marocaines, commandées par Muley-Mohammed, et devenues trop nombreuses pour qu'il pût les vaincre, Abd-el-Kader commença à éprouver cet abandon, précurseur des déchéances. Ses deux frères eux-

mêmes, Sidi-Mustapha et Sidi-Saïd, le quittèrent et allèrent se rendre aux Français. L'opiniâtre Abd-el-Kader voulut résister encore. Quelques compagnons de ses luttes, hommes d'élite, éprouvés par tant de combats, restaient fidèles à l'agonie de la fortune de leur général. Il envoya sur le territoire français toute la partie de sa deira impropre au combat : les femmes, les enfants, les vieillards, les malades, les blessés, bel hommage rendu à la générosité française, et aussi à la supériorité de la civilisation chrétienne, par celui qui avait livré nos soldats prisonniers à la pointe du sabre de ses réguliers, et qui nous honorait assez pour ne pas craindre de représailles. Il espérait pouvoir gagner le désert avec ce qui lui restait de combattants, et s'enfoncer ainsi avec les débris de sa fortune dans les solitudes immenses du Sahara, ce refuge ouvert aux proscrits.

On était arrivé au 21 décembre 1847. Abd-el-Kader, traqué par les Marocains, traversa sous leur feu, à peu de distance de la mer, près d'Aguedden, la rivière de la Moulouia, dont les eaux étaient grossies par les pluies. Ses derniers compagnons honorèrent par leur courage cette suprême journée de combat, et ne laissèrent derrière eux que les cadavres des leurs mêlés à ceux des Marocains. « Pas un bagage, pas un

mulet ne fut enlevé, » dit le rapport du duc d'Aumale.

L'émir, après avoir franchi la rivière, traversa la plaine de Trifa jusqu'au Kis; là s'arrêta la poursuite des Marocains, avec le territoire du Maroc, sur la frontière française. La deira campa un moment sur le territoire français pour prendre haleine, puis Abd-el-Kader se dirigea, avec une poignée des siens, vers le col de Kerbous, la seule issue qui pût le conduire au Sahara. Quand il en approcha, il fut reçu à coups de fusil. Le général Lamoricière avait fait occuper le col de Kerbous par les spahis, et se tenait à peu de distance avec ses troupes. Abd-el-Kader comprit que tout était fini pour lui, et qu'il ne lui restait plus qu'à se rendre. Il fit parlementer avec le chef du poste des spahis, Bou-Khouia. Il ne demandait qu'une chose, c'était d'être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, exprimant d'ailleurs l'intention d'aller finir ses jours à la Mecque. La religion est partout le refuge de ces grands vaincus, dont le cœur demeure haut dans l'abaissement de leur fortune. Bou-Khouia alla porter au général Lamoricière l'expression des vœux d'Abd-el-Kader. Le général Lamoricière le fit assurer d'abord verbalement que ses désirs seraient accueillis. La pluie qui tombait par torrents et l'obscurité de la nuit ne lui avaient pas

permis d'écrire; mais dès que le jour parut, il lui envoya, par Bou-Khouia, une lettre d'aman, ou sauf-conduit, et ratifia par écrit la convention verbale qui lui promettait sa translation à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Les heures se succédaient, et comme Abd-el-Kader ne paraissait pas, le général Lamoricière crut qu'à la faveur de cette négociation, engagée à dessein, et servi d'ailleurs par les ombres de la nuit, l'émir avait atteint le Sahara. Il fut confirmé dans cette opinion par l'arrivée successive de plusieurs cavaliers de la deira, qui venaient se rendre. Tous croyaient ou affectaient de croire que l'émir devait avoir gagné la route du désert. « L'émir, dit le duc d'Aumale dans son rapport sur cet événement, a pour lui l'obscurité, un pays difficile, sillonné de sentiers inconnus de nos éclaireurs; la fuite lui était encore facile. »

Le général Lamoricière ordonna au colonel Montauban de partir avec toute la cavalerie et de chercher à retrouver ses traces. Le colonel arriva, sans le rencontrer, jusqu'à la deira, encombrée de blessés, et déjà attaquée par les Kabyles de notre territoire, qui voulaient la piller. Il la prit sous sa protection, lui laissa ses chirurgiens, et fit avertir le général Lamoricière, qui prescrivit au colonel Mac-Mahon de

se porter avec une colonne d'infanterie à la défense de la deira, et au colonel Montauban de se remettre en marche pour continuer sa recherche. Notre cavalerie arrivait à la hauteur du marabout de Sidi-Brahim, douloureusement célèbre par la catastrophe du colonel Montagnac, lorsqu'on vit se diriger vers nous quelques cavaliers qui, en signe de paix, agitaient les pans de leurs burnous. C'était l'avant-garde des cinquante ou soixante cavaliers qui restaient à l'émir. Bientôt parut Abd-el-Kader lui-même. Il était accompagné de Mustapha-ben-Tami, de Kaddour-ben-Hallal et de quelques autres de ses vaillants chefs, fidèles jusqu'à la fin à leur émir. Le lieutenant des spahis, Bou-Khouia, ne l'avait pas quitté depuis qu'il lui avait remis l'aman. Sa famille était à quelques pas en arrière sous la protection d'un détachement de spahis. Abd-el-Kader demanda à faire sa prière au marabout de Sidi-Brahim, après quoi il fut conduit au général Lamoricière, qui l'accueillit avec le respect dû à la gloire et au malheur.

Le jour même, on le mena à Nemours. Le duc d'Aumale, prévoyant l'événement qui allait s'accomplir, venait d'y débarquer, après avoir quitté, malgré une violente tempête, Oran, où il s'était établi pour surveiller de plus près le der-

nier acte de ce drame. Une première entrevue eut lieu immédiatement. L'émir était ému, troublé; son visage était pâle, ses traits contractés. Ce n'était pas son malheur seul qui pesait sur lui, il le portait dignement: c'était le souvenir du massacre de nos prisonniers, une de ces journées néfastes qu'on voudrait, quand vient la réflexion, effacer de sa vie avec son propre sang. Il salua le duc d'Aumale avec toutes les formes qui, chez les Arabes, expriment le respect. Les premières paroles qui sortirent de sa bouche furent celles-ci: « Il y a longtemps que tu devais désirer ce qui s'accomplit aujourd'hui; tout arrive selon la volonté de Dieu. » Belles paroles qui expriment le juste sentiment que le captif avait de sa valeur et sa soumission aux décrets de la Providence, dernière dignité de la grandeur déchue. Il ajouta quelques mots pour recommander à la générosité du prince les braves soldats fidèles jusqu'au bout à son infortune, et, alléguant son extrême fatigue, il demanda à se retirer. Le lendemain, l'entrevue officielle et publique eut lieu. Le duc d'Aumale reçut avec une noble courtoisie, au pied du perron de la maison du commandant, l'émir vaincu et malheureux. L'émir s'y était rendu monté sur une belle jument noire; il l'offrit au duc d'Aumale en lui disant: « Je t'offre

la seule chose que je possède et que j'estime en ce moment. » Le duc d'Aumale répondit : « Je l'accepte comme un gage de ta soumission à la France et de la paix de l'Algérie. » Abd-el-Kader rappela alors les promesses qui lui avaient été faites par le général Lamoricière, et le prince les ratifia. « Je ratifiai, écrit-il dans son rapport, la parole donnée par le général Lamoricière, et j'ai le ferme espoir que le gouvernement lui donnera sa sanction. » On se sépara ensuite, et Abd-el-Kader retourna à pied vers sa tente. Le même jour il s'embarquait pour Oran ; de là il partit pour Marseille.

Ainsi finissait la dernière phase de la conquête de l'Algérie. La souveraineté arabe, qui avait essayé de se substituer à la souveraineté turque, échouait dans sa tentative. Après neuf années d'efforts heureux et habiles, tolérés ou favorisés par la France, et sept années de lutte ouverte, le drapeau vivant de cette souveraineté disparaissait de l'Algérie. La France triomphait une seconde fois.

V

CONCLUSION.

Il semble que, de nos jours, cette terre d'Afrique soit fatale à ses vainqueurs, et que les victoires y deviennent le testament des gouver-

nements qui les remportent. Par une étrange coïncidence, le gouvernement de Juillet ne survécut pas beaucoup plus longtemps à la chute d'Abd-el-Kader, que la Restauration à celle du dey d'Alger. Deux mois après l'entrevue dont il vient d'être parlé, la Révolution de février 1848 éclatait, et le jeune duc d'Aumale était obligé, à son tour, de quitter Alger, exilé, fugitif, mais entouré au moins jusqu'à son départ des égards, des regrets, des respects affectueux de ses dignes lieutenants.

Il emportait, comme son frère, le prince de Joinville, présent comme lui à Alger, la consolation de laisser la domination française établie en Afrique, et d'avoir indiqué, après le maréchal Valée, la voie où il faut marcher pour la consolider. Les conquêtes commencent par la force; elles s'achèvent par la raison et la justice. C'est la supériorité de la civilisation qui fait le droit du vainqueur, parce qu'elle lui donne sa mission; et l'amélioration de la condition humaine au moral et au matériel, dans le pays conquis, est le véritable titre du conquérant. Ceux-là donc qui firent humainement la guerre; qui, même dans ce jeu sanglant de la force, firent sentir la supériorité de nos idées, de nos sentiments, de nos mœurs ; qui apprirent à ces populations mises aux pillage par leurs administra-

teurs et leurs maîtres ce que c'est que la probité, la dignité, la moralité dans le commandement, l'intégrité et l'équité dans l'administration de la justice, ceux-là firent plus pour asseoir notre domination en Afrique que les armes seules n'auraient pu faire.

La religion apporta aussi son tribut, et cette prédication muette des vertus, souvent plus efficace que la plus éloquente prédication. Malheureusement, elle fut, sauf d'honorables exceptions, plutôt entravée qu'encouragée, et les plaintes de l'évêque démissionnaire d'Alger, Mgr Dupuch, retentissant en 1846, révélèrent à la France et à la chrétienté les épreuves, les douleurs, les efforts de son épiscopat, traversé par l'indifférence, les outrages et le défaut de concours de l'administration [1]. L'ardent et pieux évêque y usa son zèle, sa santé, sa fortune, celle de ses amis, et succomba à la peine, en laissant après lui un déficit financier qui ne faisait que dénoncer l'étendue des besoins, l'insuffisance

[1] Mgr Dupuch a exposé, dans trois mémoires, les tribulations de son épiscopat : 1° Mémoire au roi en son conseil, Alger, 24 janvier 1845 ; 2° Notes intéressantes à consulter, 1er janvier 1834 ; 3° A S. S. le pape Grégoire XVI, l'évêque d'Alger, 29 janvier 1846. Il faut lire aussi, pour s'édifier sur cette question, l'écrit court et substantiel rédigé par M. Charles de Riancey, et publié sous ce titre par le comité électoral pour la défense religieuse : *De la situation religieuse de l'Algérie* (Paris 1846, chez Jacques Lecoffre). C'est à cet écrit que nous empruntons la plupart des détails que nous donnons sur le catholicisme en Algérie.

des ressources mises à sa disposition et l'intrépide confiance de sa charité [1]. Cependant son zèle ne fut pas stérile, et avant de succomber à l'œuvre il la fit avancer. Lorsqu'en 1838 il mit le pied sur le littoral de son diocèse, qui égalait en étendue les deux tiers de la France, il y avait à Alger une seule église, desservie par un seul prêtre, et dépourvue des objets les plus nécessaires à l'exercice du culte, un établissement de sœurs, des sœurs à l'hôpital civil; à Oran, un vieillard épuisé qui tombait sous la charge; à Bône, une chapelle aussi misérable, un prêtre zélé, mais sans ressources, et le commencement d'une communauté de sœurs. Quand Mgr Dupuch se retira, au commencement de 1846, il laissa derrière lui quatre-vingt-onze prêtres, soixante églises ou oratoires, pourvus des objets les plus indispensables au culte, seize établissements religieux, cent quarante sœurs

[1] Mgr Dupuch disait dans son mémoire au pape : « Sachez que j'ai été prévenu officiellement que je n'étais chargé que des chrétiens romains, et que je ne devais pas oublier que sur nul autre je n'avais de juridiction. Sachez qu'une autre fois il me fut ordonné de réprimander sévèrement un de mes prêtres, parce qu'il avait poussé l'imprudence jusqu'à dire à un Arabe, avec lequel il échangeait quelques discussions religieuses, que le mahométisme était absurde. Sachez que, plus tard, un prêtre auxiliaire, qui me devait arriver des montagnes de la Syrie, fut menacé être arrêté s'il mettait le pied sur le rivage de Philippeville, parce qu'il savait et parlait l'arabe, et qu'il était possible, je le crois bien, qu'il fût tenté de parler de religion aux Arabes. »

de différents ordres, Saint-Vincent-de-Paul, Hospitalières, Trinitaires, Ursulines, des Trappistes, des Jésuites, des Lazaristes, des Frères, un séminaire, d'excellentes maisons d'éducation, des œuvres pour les orphelins, pour les orphelines, pour les pauvres, des refuges, de saintes associations, des sociétés de charité, notamment celles de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-François-Régis.

Le grain de sénevé poussait ainsi déjà de tous côtés des rameaux. Les Trappistes, protégés par le maréchal Soult et le maréchal Bugeaud, développaient rapidement leur magnifique établissement, sur le lieu même où le général Lamoricière, alors lieutenant du génie, construisait, dans la campagne de 1830, un blokhaus, en avant de Staouéli, après la bataille de ce nom. « C'est le 14 septembre 1843, écrivait le révérend père abbé, général de la Trappe, Marie-Joseph, que la première pierre du monastère de Staouéli a été posée avec grande cérémonie sur un lit de boulets ramassés dans la plaine. M. le gouverneur général et son état-major, Mgr l'évêque et son clergé, avec les autorités de l'Algérie, étaient présents. Le prélat a prononcé un charmant discours qui a fait battre le cœur de tous les guerriers, au nombre desquels se trouvait un de nos religieux, qui avait combattu

à Staouéli, quand l'armée française y débarqua[1]. » Soixante religieux, fécondant à la fois le sol moral et matériel, offraient aux Arabes le spectacle d'une école modèle d'agriculture, gouvernée par la charité. En 1847, le couvent de Staouéli distribua du pain pendant la disette à tous ceux qui en manquaient dans les villages voisins. On avait vu, dès 1835, les religieuses hospitalières prodiguer aux victimes du choléra, sans distinction de nationalité et de religion, des soins courageux qui produisirent une vive impression. En 1841, l'évêque d'Alger alla soigner lui-même, dans la citadelle de la Casaubah, les Arabes prisonniers; il donna à leurs femmes et à leurs enfants les marques de l'intérêt le plus touchant, et cette conduite évangélique facilita un échange de prisonniers[2]. Le père Brumault, de la compagnie de Jésus, créa quelques années plus tard une maison de refuge pour les orphelins à Ben-Aknoun, entre Alger et Dely-Ibrahim. Les dames du Bon-Pasteur eurent à El-Biar, près d'Alger, une maison où elles ouvrirent aux jeunes filles abandonnées un

[1] Voir l'intéressante notice consacrée au révérend père Joseph-Marie, par M. de Corcelles. (*Ami de la Religion*, 15 septembre 1855.)

[2] Mgr Dupuch disait, dans son mandement du 14 mai 1841 : « Il est vrai que ces femmes désolées, ces pauvres petits enfants, appartiennent à des tribus ennemies, sauvages; mais ne sommes-nous pas chrétien, ne sommes-nous pas évêque ? »

asile que la reconnaissance publique appela la *maison des Préservées*. Les Hospitalières fondèrent à Oran et à Constantine une maison de la même espèce. Dès qu'on ouvre au catholicisme un champ, il y entre pour le fertiliser. Il rentrait dans le sien en transportant ses œuvres sur ce rivage fécondé jadis par saint Augustin, et où vint mourir saint Louis.

Peu à peu l'on découvrait que ce qui choquait le plus les indigènes, chez qui le sentiment religieux est très-développé, ce n'était pas notre religion, mais l'indifférence de plusieurs de nos administrateurs en matière de religion. Quand ils nous virent construire la première église catholique, loin de se formaliser, ils témoignèrent leur approbation. « Ils furent bien aises que nous consentions à prier Dieu, » dit l'annaliste de l'Algérie [1]. Plus d'une fois il arriva à nos officiers, comme il en convient lui-même, de se rappeler avec quelque honte, en voyant prier les Arabes, qu'eux aussi avaient appris, étant enfants, des formules de prières oubliées depuis longtemps et, pour ne pas scandaliser leurs [illegible], ces chrétiens, ramenés au signe de la [illegible] par la piété des sectateurs du croissant,

[1] [illegible] ces détails à M. le capitaine d'état-major Pélis-[illegible] ses impressions et ses observations. Voir le [illegible], page 243 (première édition, 1838).

élevèrent leur cœur vers le Dieu qui leur a donné la religion à laquelle nous devons la supériorité de notre civilisation, l'équité de nos lois, la douceur de nos mœurs.

C'est dans ces grandes influences morales que réside l'avenir de notre colonie. Sans doute, il y avait beaucoup à faire sur ce point, en 1848, et nous n'étions qu'à l'entrée de la carrière. Ces premières et laborieuses années de notre domination en Algérie ont été mêlées d'ombre et de lumière. A côté de la vigueur nécessaire paraît la violence inutile et dangereuse, les excès de la force à côté de son légitime emploi. Nous avions encore plus détruit que fondé. Les mains n'avaient pas été également pures, et le sentiment de la dignité du commandement n'avait pas paru au même degré chez les chefs qui se sont succédé. Cependant, à la fin de l'année 1847 déjà, c'est-à-dire au moment où nous fermons les premières phases de cette histoire, les Arabes avaient conçu une si haute idée de la justice française, que lorsque les pèlerins algériens, se rendant à la Mecque, avaient quelques différends sur la route avec des coreligionnaires, si ceux-ci leur proposaient d'aller chez le cadi, ils répondaient aussitôt, en hommes qui avaient expérimenté les deux justices et qui connaissaient l'excellence de la nôtre: « Non, nous sommes Français, et

nous voulons aller chez le consul. » Ainsi la supériorité de notre justice les avait conquis à notre nationalité, malgré l'esprit de religion et de patriotisme indigènes, au moment même où ils accomplissaient un pèlerinage mahométan. C'est le dénoûment qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la justification de nos efforts, la sanction de notre victoire, l'indication de notre rôle, car c'est par là que la France s'est montrée fidèle à la mission morale et civilisatrice qu'elle est allée remplir en Algérie.

On dirait que la Providence a voulu récompenser la France des services déjà rendus par elle en Afrique à la cause générale de la civilisation. Alger, cette conquête dont l'utilité avait été contestée, n'a pas seulement ajouté à nos possessions un vaste territoire, sur lequel une population européenne de plus de 133,000 âmes, réalisant le vœu de la Restauration, qui voulait appeler toute l'Europe à profiter de notre conquête, commence à se répandre [1]; cette expédition nous a donné un littoral éten-

[1] D'après les documents officiels publiés par l'administration, la population civile européenne s'élevait, à la fin de 1853, à 133,192 individus, ainsi répartis : provinces d'Alger, 62,440 ; d'Oran, 41,464 ; de Constantine, 29, 288. Les Français entrent dans ce chiffre total pour 74,558 ; les Espagnols, pour 36,615 ; les Italiens, pour 7,573 ; les Maltais, pour 5,966 ; les Allemands, pour 4,663 ; les Suisses, pour 1,656, etc. La population indigène est évaluée à 2,323,855.

du qui agrandit et fortifie notre position dans la Méditerranée. Elle a ouvert un champ nouveau à l'activité et à l'industrie nationales, un marché plein d'avenir au commerce, une France africaine à l'exubérance de notre population, de nouvelles routes à l'Évangile. Dès l'Exposition universelle de 1855, les produits si riches et si variés de l'Algérie ont frappé tous les regards et fait entrevoir le grand avenir agricole et commercial de cette colonie. Les céréales, les fruits, les bois précieux, les huiles, les laines, les soies, les plantes industrielles, les marbres de l'Algérie, ont brillé au premier rang. Dans ce temps où les profondeurs inexplorées des continents deviennent accessibles à la civilisation européenne, cette fille du christianisme; où la Chine elle-même, ce vieil empire si longtemps muré, s'agite, ébranlé par ses révolutions intérieures, et cesse d'être impénétrable; où tout marche vers l'unité, la conquête de la côte septentrionale de l'Afrique par la France est un événement immense qui commence à ouvrir dans le Sahara, sillonné depuis longtemps par les caravanes arabes qui vont au Soudan, une route nouvelle à la civilisation et au commerce, vers l'intérieur si peu connu de l'Afrique.

Ce n'est pas tout encore : l'Algérie a été pour

nous une école pratique de la guerre. Là s'est formée une vaillante armée, commandée par des généraux habiles qui, après être allés porter la civilisation française en Afrique, ont été le bouclier et l'épée de la civilisation en France, lorsqu'en 1848 elle a été menacée par l'anarchie: Changarnier, Duvivier, Lamoricière, Bedeau, Cavaignac, Damesme, noms doublement inscrits dans les souvenirs reconnaissants de la patrie, illustrée au dehors, sauvegardée à l'intérieur; là se sont préparés à une guerre plus redoutable, portée sur un théâtre plus en vue, les cadres de ces vaillantes troupes qui, conduites par des chefs valeureux, la plupart aussi formés dans les guerres de l'Algérie, ont soutenu avec tant de persévérance et de courage, dans une entreprise lointaine et périlleuse, la guerre de Crimée, le renom toujours grandissant de l'armée d'Afrique, et ont ajouté de glorieuses pages à l'histoire militaire de la France.

CHAPITRE SIXIÈME.

Les Insurrections.

I

INSURRECTIONS KABYLES.

La soumission d'Abd-el-Kader consacra et assura la conquête de l'Algérie, deux mois avant la chute du gouvernement de Louis-Philippe, comme la prise d'Alger avait déterminé la chute du dey et l'introduction de la domination française en Afrique, trois semaines seulement avant le renversement de la royauté de Charles X. Chose digne de remarque! si en 1830, la prise de la ville avait été retardée de quelques semaines, Alger ne nous aurait jamais appartenu, et si, en 1847, la reddition d'Abd-el-Kader avait été différée de deux mois, l'émir aurait trouvé dans la chute du gouvernement de juillet, un moyen d'échapper à son sort. Il semble que la branche aînée et la branche cadette de la maison de Bourbon aient eu juste le temps d'accomplir leur œuvre sur la côte septentrionale de

l'Afrique avant d'être emportées par la révolution.

A partir du jour où Abd-el-Kader, le plus habile et le plus glorieux représentant de la race arabe, vint faire sa soumission sous la tente du duc d'Aumale, la guerre de la conquête put être regardée comme terminée. Il devait y avoir, il y eut encore des insurrections et des expéditions; il n'y eut plus de ces luttes dont l'issue est douteuse. Nous combattîmes de temps à autre pour consolider, pour défendre ou étendre notre domination, nous ne combattîmes plus pour l'établir.

La paix régna donc en Algérie, paix souvent troublée par des soulèvements dans les tribus, quelquefois aussi, par ce goût des expéditions militaires que le maréchal Bugeaud avait légué à ses successeurs. Il faut ajouter que la faute qu'avait commise le conquérant de l'Algérie en ne sachant pas distinguer l'élément kabyle de l'élément arabe et en imposant des conditions dures et humiliantes aux populations du Jurjura, devait contribuer à amener des soulèvements dans les montagnes. L'impôt que les Kabyles n'avaient jamais payé sous les gouvernements précédents leur était odieux, mais ils regardaient comme bien plus intolérable encore l'obligation d'obéir à un khalifa étranger à leur race. Ils étaient donc plus disposés à écouter les prédica-

tions des imposteurs qui, se disant inspirés de Dieu, venaient leur prêcher contre nous la guerre sainte.

Ce fut ainsi qu'à la fin de 1850, un Arabe, originaire du Maroc, qui, condamné pour vol, avait passé plusieurs années au bagne de Toulon, s'étant avisé de se donner pour un marabout, commença à répandre l'agitation parmi les Kabyles de la subdivision d'Aumale, puis, quand il se vit suivi de trop près par l'autorité française dans cette province, il se réfugia parmi les Kabyles de Constantine. Il avait un assez remarquable talent de prestidigitation qu'il avait perfectionné à Toulon, et il s'en servait pour éblouir les populations ignorantes et superstitieuses. Il allait de tribu en tribu, faisant le commerce des amulettes, se vantant d'avoir le pouvoir de chasser les *djinns* (les mauvais génies), et donnant ses tours d'escamotage pour des miracles. Dans la subdivision d'Aumale, il s'était présenté sous le nom de Mohammed-el-Ghasbi (Mohammed de l'Ouest). Dans la province de Constantine, il prit le nom de Bou-Baghla (Père de la Mule), et il trouva les Beni-Abbes assujettis, on s'en souvient, par le maréchal Bugeaud, au pouvoir du khalifa arabe, Mo-Kroui, qui traitait leur pays en pays conquis, disposés à accueillir une influence hos-

tile à la nôtre. Mais ce fut surtout en 1851, qu'en continuant à prêcher la guerre sainte, il réussit à soulever les Beni-Melikeach, que le gouverneur général avait entrepris de soumettre, parce qu'ils commandaient le seul passage qui conduit chez les Zouaouas restés indépendants, et que nous avions affamés en établissant chez les Beni-Mansour un poste qui empêchait toute communication entre les Kabyles soumis et les Kabyles insoumis. Cette tribu, soulevée par les prédications de Bou-Baghla, se rua contre le marabout Sidi-Ben-Ali-Sherif, ami des Français, et mit tout à feu et à sang dans la Zaouia. Enhardi par ce succès, Bou-Baghla se jeta avec sa troupe, recrutée de tous les bandits des environs, sur les Kabyles soumis qui, surpris à l'improviste, payèrent l'impôt qu'il exigea, et se laissèrent, en certain nombre, entraîner à sa suite.

Les fâcheux résultats du système suivi par le maréchal Bugeaud venaient ici s'écrire dans les faits. Il avait détruit l'ancienne organisation de la Kabylie sans y substituer une organisation nouvelle. En outre, par ses exigences impolitiques et ses exécutions militaires, il avait laissé de profonds ressentiments dans les âmes ulcérées. Un misérable jongleur réussissait ainsi chez les Kabyles près desquels Abd-el-Kader

lui-même, avec son prestige et son génie, avait échoué.

Cependant, ceux qui commandaient alors en Algérie crurent qu'ils n'y avait pas autre chose à faire que d'appliquer le système de répression impitoyable et de dévastation déjà suivi A quelque temps de là, le *Moniteur Algérien* annonçait que le général Camou, qui commandait en chef l'expédition, et que le général Bosquet avait rejoint, était entré en campagne le 1er juin 1851, et que le 18 du même mois tous les villages de Ourzellaguen étaient « pillés ou brûlés, » que le 3 juillet les marabouts des Beni-Aïdel, qui avaient donné asile à Bou-Baghla pendant qu'il insurgeait la rive de l'Oued-Sahel, s'enfuyaient à l'approche des colonnes qui détruisaient leur village, et que « ce village, par les ordres du général Camou, avait été rasé. »

Ce qu'il y eut de pis, c'est qu'on traita en ennemies toutes les populations qui, par une crainte assez naturelle plutôt que par hostilité, s'enfuirent à notre approche, et qu'on ne fut pas moins sévère pour celles qui ne réunirent pas assez promptement la contribution de guerre exigée d'elles. On pilla et on brûla leurs maisons; il n'y eut pas moins de trois cents villages incendiés. On vit aussi des méprises déplorables. Il y eut des Kabyles, appartenant à

des tribus soumises, égorgés, comme s'ils étaient ennemis. Le kaïd de leur village attesta leur fidélité à la vue de leurs cadavres, qu'il reconnut. Il y eut un village entier dont les habitants furent décapités, sur un soupçon, quoiqu'ils fussent demeurés tranquillement assis dans leurs maisons quand nos chasseurs pénétrèrent chez eux. La différence de langues, le pêle-mêle des populations soumises et insoumises expliquent, dans une certaine mesure, ces méprises déplorables; mais il faut faire aussi la part de l'espèce d'ivresse de destruction et de meurtre qui s'empare des hommes qu'on accoutume à cette guerre d'extermination. Une fois précipités dans cette voie, on ne les arrête plus quand on veut. Chacun cherche à se distinguer par des sévices. On finit par compter comme des trophées les têtes coupées, les maisons dévastées, les villages brûlés. C'est à ceux qui commandent de se souvenir qu'on ne peut jouer impunément ni avec le sang ni avec le feu. Comme dans les campagnes précédentes du maréchal Bugeaud, on ajouta à toutes ces destructions celle des arbres fruitiers. Les oliviers du bassin de l'Oued-Sahel, qui produisent chacun par an de 30 à 50 francs d'olives, furent coupés par milliers, dommage presque irréparable pour toute une génération, car il faut plus de trente ans de

croissance à de nouveaux plants pour produire une récolte aussi fructueuse. Qui oserait affirmer que ces dévastations périodiques, ces incendies, ces abattis d'arbres, ces destructions, n'aient pas contribué à produire dans l'Algérie ces famines qui ont épouvanté la France dans ces derniers temps ?

Malgré toutes ces rigueurs, on n'avait pas atteint le but de la campagne; Bou-Baghla avait échappé à la poursuite de nos colonnes, et il recommençait à agiter le versant septentrional du Jurjura, occupé par les Zouaouas et les Gueth-toula, au-delà desquels étaient les Mâatka, puis les Flissa, fixés sur les bords de l'Isser, et, après eux, un grand nombre d'autres petites confédérations cantonnées dans la vallée de l'Oued-Sébaou. Le général Pélissier, alors gouverneur par *intérim* de l'Algérie, entra le 1er novembre 1851 en Kabylie, à la tête d'une colonne expéditionnaire, après avoir averti, dans une proclamation hérissée de textes du Coran, les populations kabyles du châtiment dont il allait les frapper.

Cette nouvelle campagne ressembla à toutes celles qui avaient précédé. Ce fut une suite d'exécutions militaires et de dévastations dont souffrirent les Kabyles, sans que le général Pélissier, plus que le général Camou, pussent

atteindre l'agitateur, dont les prédications étaient l'origine du mal.

Quelques fragments du *Moniteur Algérien* donnent une idée suffisante du caractère de cette campagne:

« Le bach-agha, Ben-Kassem-ou-Kassi, dit-il, crut reconnaître Bou-Baghla au milieu d'une cinquantaine de cavaliers, qui essayèrent quelque résistance, le lieutenant-colonel Bourbaki les fit pousser jusqu'au pied du Jurjura par l'escadron dont il disposait. *Pendant cette fuite honteuse, le colonel allumait partout l'incendie* et achevait sa mission brillante par une habile retraite sur Pizitt-Mahmmoud. *Vingt-neuf villages, dont plusieurs très-considérables, ont été brûlés dans cette journée.* Ces rigueurs nécessaires diminueront, il faut l'espérer, la résistance.... De son côté, le général Cuny *portait la dévastation* autour du camp, chez les Màatka terrifiés. On comprend qu'il fallait achever la ruine morale de Bou-Baghla et briser tout espoir de résistance chez les Màatka. Ce but fut atteint, grâce à l'élan des troupes, au *saccagement et à l'incendie de trente villages, dans un rayon de quatre lieues*, malgré la présence de nombreux contingents.

« Lorsque le gouverneur général vint asseoir ses tentes au pied des Beni-Koussi, la majeure

partie des Guechtoula s'empressa de solder les conditions de l'aman. Mais les Beni-Koussi n'avaient pas imité cet exemple et, à l'expiration du délai qui leur avait été fixé sur leur demande, ces *imprudents* n'avaient rempli que d'une manière dérisoire les promesses qu'ils avaient jurées. Leur pays s'étend jusqu'aux derniers sommets du Jurjura. Dans la journée du 14 novembre (1851), le gouverneur général qui, dès son arrivée, s'était saisi par une forte grand' garde d'un point culminant, clef du pays, gravit la montagne avec le général Camou, deux bataillons de zouaves, le bataillon indigène et le 25e léger. Le lieutenant-colonel Bourbaki fut placé immédiatement, avec l'un de ses bataillons, sur une crête dominante, *d'où nos obusiers, postés au sommet de la montagne, et le feu de son infanterie pouvaient atteindre la population fugitive, et, en arrière de ce coteau, le reste des troupes détruisit à son aise tous les autres villages de cette tribu récalcitrante.*

« Il n'eût pas été impossible, si la journée n'avait pas été si avancée, *d'arriver jusqu'à ces misérables et d'en faire complète justice ;* mais le gouverneur général *répugna à un pareil massacre, qui ne lui parut pas d'ailleurs valoir le sang des braves qu'il eût certainement coûté. On foudroya l'ennemi avec des obus, les cara*

bines à tige des canonniers et une fusillade habilement dirigée....

« Que faisait cependant Bou-Baghla ? N'osant plus se montrer dans la région qu'il nous est permis d'envahir, il s'était sauvé chez les Zouaouas, et, abandonnant les malheureux qu'il avait séduits, y prêchait sans succès la guerre sainte. Les Beni-Sedka, qui lui avaient donné asile, lui promirent de défendre sa personne, mais lui refusèrent de nourrir les chevaux de son goum. Sa parole est sans crédit, et les Zouaouas se refusent à toute démonstration qui attirerait chez eux les maux de la guerre. »

Ce récit officiel en dit plus que tous les commentaires. Nous nous étions présentés en 1830 aux populations de l'Algérie comme des libérateurs destinés à les affranchir du joug intolérable des Turcs, et peu à peu nous nous laissions aller à employer les moyens de gouvernement de ces premiers dominateurs du pays. Au lieu de nous en prendre aux imposteurs qui agitaient ces populations de l'agitation que leurs prédications faisaient naître, nous ne savions que brûler les villages, dévaster les terres, couper les têtes non-seulement de ceux qui nous résistaient, mais de ceux qui fuyaient devant nous, non-seulement de ceux qui refusaient de payer la contribution de guerre, mais de ceux qui ne la

payaient pas assez vite. Nous traitions de *misérables* des gens qui, au fond, ne faisaient que défendre leur indépendance, tant l'enivrement de la force altérait en nous le sens moral de la justice. Nous ne songions pas aux haines que nous accumulions ainsi contre nous, aux nouveaux ferments de révoltes que nous jetions dans les âmes, et avec lesquels nous aurons à compter plus tard. Et pourquoi toutes ces rigueurs? Pour punir les populations kabyles, je ne dirai pas d'avoir suivi Bou-Baghla, car ceux qui le suivirent furent le petit nombre, mais de ne pas avoir chassé un homme qui leur prêchait la guerre sainte, de lui avoir accordé une hospitalité qu'ils ne refusent à aucun musulman, hospitalité circonspecte, presque partout, peu enthousiaste et limitée à sa personne. C'est pour cela que nous avons frappé indistinctement les ennemis déclarés, les mécontents, les amis tièdes et indécis, les neutres, les soumis défectionnaires et les indépendants.

Avant que le général Pélissier commençât à opérer dans la grande Kabylie, le général Saint-Arnaud entrait à la tête d'une colonne expéditionnaire de neuf mille hommes dans la petite Kabylie entre Sétif, Djidjelli et Philippeville. Cette expédition, commencée au mois de mai 1851, fut terminée le 22 juillet de la même année,

après quatre-vingts jours de campagne et vingt-six combats.

On ne comprit pas très-bien dans le temps cette campagne, à laquelle on assignait comme objet le besoin de montrer nos armes et nos drapeaux à des populations qui ne les connaissaient pas. Le général Saint-Arnaud traversa leur territoire plus qu'il ne les soumit, et de neutres ou d'indifférentes qu'elles étaient, les rendit hostiles, comme on ne tarda pas à le voir. On ne connut que plus tard le véritable but de l'expédition de la petite Kabylie. M. de Saint-Arnaud n'était que général de brigade, il fallait qu'il conquît les épaulettes de général de division pour être appelé au ministère de la guerre, où le président de la République, à l'approche du coup d'État du 2 décembre, croyait sa présence nécessaire à ses projets. Les populations de la petite Kabylie firent les frais de son avancement; mais cette campagne incomplète en rendit une seconde indispensable, et, dès 1852, le général Mac-Mahon, successeur du général Saint-Arnaud dans le gouvernement de Constantine, fut obligé de faire une nouvelle expédition dans la petite Kabylie; soutenu par le chérif Bou-Seba, il la soumit complétement. C'est ainsi que les événements qui se passaient ou se préparaient en France avaient un fâcheux contre-coup en Algérie.

On put craindre un moment en 1852 que des combinaisons du même genre n'amenassent encore une campagne dans la grande Kabylie. Le général Saint-Arnaud, devenu ministre de la guerre au moment où le président de la République avait accompli le coup d'État du 2 décembre, désirait le bâton de maréchal; mais il était d'usage de n'accorder cette grande dignité militaire qu'aux généraux qui avaient commandé en chef dans une guerre, et le général Saint-Arnaud n'avait pas encore eu cet honneur. Il fut question alors d'une nouvelle guerre dans la grande Kabylie, dont le ministre de la guerre, laissant à un de ses collègues l'intérim de son ministère, prendrait la direction, comme en 1830 M. de Bourmont l'avait fait, quand il laissa son portefeuille au prince de Polignac, président du Conseil, pour aller prendre le commandement de l'expédition d'Alger. La grande Kabylie aurait ainsi achevé de faire la fortune militaire de M. de Saint-Arnaud, après avoir contribué à faire sa fortune politique. Heureusement pour elle, la rivalité du général Randon avec le général de Saint-Arnaud devint un obstacle à cette combinaison. Le premier avait dû céder le portefeuille de la guerre au second, à l'approche du coup d'État, et il avait reçu comme compensation le poste de gouverneur général de l'Algé-

rie. Quand il sut qu'on s'occupait de préparer une expédition contre les Zouaouas, qui, jusqu'à ce moment, on l'a vu, avaient conservé leur indépendance et refusé de subir la domination française, il revendiqua son droit de gouverneur général, représenta qu'il était tout aussi capable que M. de Saint-Arnaud de conduire cette expédition, et déclara qu'il regarderait la préférence accordée à ce dernier comme une injure, et qu'il donnerait sa démission. Malgré ces protestations, il avait à craindre que l'influence que le 2 décembre avait donnée à son compétiteur, l'emportât sur toutes les considérations. Que fit-il ? Il tourna la difficulté, et, par une négociation habilement conduite, il rendit inutile, impossible, une guerre dont il prévoyait qu'il n'aurait pas la direction suprême. Les Zouaouas n'avaient pas encore combattu contre nous, mais ils avaient vu de près la force de nos armes dans la dernière expédition que le général Pélissier avait faite en Kabylie; ils savaient donc ce qu'elles avaient d'irrésistible. Le gouverneur général leur envoya un émissaire adroit qui leur fit comprendre le péril dont ils étaient menacés, et le seul moyen d'y échapper, et, dans le *Moniteur de l'Armée* du 17 avril 1852, on lut les lignes suivantes :

« D'après les dernières nouvelles parvenues

par le courrier d'Alger, en date du 8 avril, sur la situation politique de l'Algérie, toutes les conditions que le gouverneur général avait imposées aux Zouaouas venaient d'être acceptées par eux et leur représentant Sid-el-Djoudi. Elles consistent dans l'expulsion de Bou-Baghla de leur territoire, dans le payement immédiat d'une lezma de cent douros (500 francs) imposée à chaque fraction des Zouaouas,[1] la libre circulation de nos colonnes à travers le pays, le percement des routes qu'il nous sera convenable d'ouvrir, et la libre fréquentation de leurs marchés pour nos négociants munis de permis. En outre des cent douros de lezma annuelle, chaque fraction de la confédération des Zouaouas devra payer, dans le courant de l'année, à l'époque qui sera ultérieurement fixée, une pareille somme à titre d'amende.

« Dans la matinée du 6 avril, Sid-el-Djoudi, en présence de quatre-vingt-douze Zouaouas, représentant les dix-sept fractions de la confédération, a prêté au palais du gouverneur, entre les mains du muphti et des ulémas de la ville d'Alger, le serment de soumission et de fidélité à la France. Cette cérémonie a été terminée par son investiture, comme *bach-agha* du Jurjura.

[1] Il y avait, comme on le voit dans la suite de l'article, 17 fractions de Zouaouas, c'était donc un tribut de 8,500 francs.

« Voilà un premier fait considérable accompli. Le besoin de notre commerce et les craintes que nos armes inspirent aujourd'hui aux Zouaouas, permettent de croire qu'ils n'ont pas manqué de sincérité, et que leur chef a compris la nature et la gravité des engagements qu'il vient de contracter.

« Le Bach-Aggaldk du Jurjura dépendra de la subdivision d'Alger, en relevant de l'annexe de Dra-el-Nusan.

« Le blocus d'ailleurs ne cessera son effet que du moment de l'expulsion de Bou-Baghla du territoire de Bach-Aggaldk et du payement de la lezma annuelle. »

Qui oserait affirmer que la difficulté aurait eu ce dénoûment pacifique, s'il n'y avait pas eu une compétition de commandement entre le gouverneur général et le ministre de la guerre, et si le premier n'eût pas été bien aise d'ôter à son rival une occasion de gloire que celui-ci voulait lui enlever? Quoi qu'il en soit, cet événement prouva une fois de plus qu'il n'était pas absolument nécessaire de détruire la grande Kabylie pour la réduire, et qu'en sachant employer à propos la diplomatie, on arrivait plus sûrement au même but que par la guerre, et par un chemin meilleur, car il n'est ni semé de ruines ni arrosé de sang.

Comme le corps expéditionnaire était prêt à entrer en campagne, on ne voulait pas l'avoir inutilement réuni, seulement nos soldats échangèrent leurs fusils contre les outils de l'ouvrier, et aidés par les Kabyles, toujours empressés au travail quand il devient pour eux lucratif, ils ouvrirent des routes carrossables à travers leurs montagnes.

Nouvelle preuve que le général Daumas, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre et qui avait longtemps servi dans l'état-major du général Bugeaud, jugeait sainement les choses lorsqu'il écrivait ces lignes dès l'année 1847 : « Est-il bien nécessaire de recourir aux armes pour obtenir la soumission des Zouaouas, pour les châtier toutes les fois qu'ils l'auront mérité? Nous sommes loin de le penser. Ces montagnards inaccessibles dépendent de la plaine, ils sont dans la main d'une autorité régulière qui sait se faire obéir du reste du pays. Qu'on les bloque sur leur territoire improductif, qu'on leur ferme les issues peu nombreuses de l'Oued-Sahel et de l'Oued-Sabaou par lesquels ils se rendent en pays arabe, qu'on fasse saisir par nos kaïds, sur tous les marchés de l'Algérie, les Zouaouas qui seraient parvenus à violer la consigne, on réduira de la sorte les tribus les plus pauvres en cent jours, les autres

en un an, les plus riches en dix-huit mois, et on les réduira, sans coup férir, par la seule efficacité d'une mesure administrative. »

Quand le général Daumas portait ce jugement, il ne le portait pas à la légère. Il raisonnait d'après la complète et parfaite intelligence du caractère kabyle, des besoins et des nécessités de la Kabylie qu'il avait profondément étudiés. Il savait, comme il l'a dit dans son ouvrage sur la *Grande Kabylie*, que le pays des Zouaouas embrasse la partie la plus haute et la plus aride des montagnes, que les terres cultivables y sont très-rares, qu'on les travaille à la pioche et qu'il s'en faut de beaucoup qu'elles fournissent le grain nécessaire à l'alimentation des habitants. Il savait que les Zouaouas sont encore plus industriels qu'agriculteurs, qu'ils sont forgerons, serruriers, tuiliers, potiers, tanneurs, teinturiers, et que de tous les moyens qu'ils emploient pour lutter contre la misère de leur pays natal, le plus répandu comme le plus infaillible, c'est l'émigration temporaire : « Ils sont les Auvergnats de la grande Kabylie, ajoute-t-il. Leurs pérégrinations s'exerçant même sur une échelle plus étendue que celles de nos montagnards besogneux, non-seulement on les voit en tournées lointaines s'engager comme domestiques, maçons, moissonneurs ou soldats, amasser

un petit pécule et revenir au pays pour s'y marier, non-seulement chaque famille compte presque toujours un de ses fils en excursion prolongée de ce genre, mais encore beaucoup d'autres exercent, à proprement parler, le métier de colporteurs entre la montagne et la plaine. »

Ce que le général Daumas savait si bien dès 1847, d'autres pouvaient et devaient le savoir. Ils devaient en outre ne pas avoir oublié que ces fiers Zouaouas, avec lesquels il semble qu'il ait été impossible de traiter, avaient été les premiers à descendre de leur montagne, lors de la conquête d'Alger par le maréchal de Bourmont, pour lui offrir leurs services, et qu'ils avaient formé les cadres du premier régiment des zouaves, auxquels ils ont laissé leur nom. J'insiste sur ce point, parce qu'une des grandes fautes commises pendant et après la conquête de l'Algérie, a été la conduite tenue envers les Kabyles, le mauvais choix des moyens qu'on a employés pour les amener à accepter notre domination, la guerre à outrance et sans merci qu'on leur a faite, quand on pouvait les attirer par des bienfaits et les opposer avec avantage à l'élément arabe, beaucoup plus éloigné de nous que l'élément kabyle.

On a de la peine à s'expliquer la tendance à

donner partout l'ascendant aux Arabes, quand on songe que la race kabyle ou Bisben atteint le chiffre d'un million d'individus, et que les Arabes, qui en comptent treize cent mille, ne la surpassent que de trois cent mille [1], en Algérie. L'étonnement augmente quand on voit les chefs militaires les plus haut placés, les plus compétents sur la question algérienne, les plus influents enfin, proclamer la différence qui existe entre les Kabyles et les Arabes, l'antagonisme qui règne entre les deux races, les services que peuvent nous rendre les premiers, auxiliaires bien plus utiles pour nous par leurs habitudes sédentaires, leurs aptitudes agricoles, leur goût du travail, leurs mœurs, que ne sauraient l'être les tribus arabes habituées à la vie nomade [2].

[1] Voir la *Géographie générale* de Dussieux, page 785.

[2] Voici les paroles prononcées dans la séance du 14 avril 1869, par M. le maréchal Niel, ministre de la guerre :

« J'en viens maintenant à la race kabyle. Celle-là, permettez-moi de vous dire que nous ne l'avons pas changée. Nous l'avons trouvée ce qu'elle est aujourd'hui.

« Le Kabyle ne ressemble pas du tout à l'Arabe.

« Il a une autre constitution physique, des mœurs et un langage complétement différents.

« Tandis que la femme arabe est une femme à peu près esclave, la femme kabyle prend une grande part dans les affaires du ménage et souvent elle en a la direction. On a même supposé que les Kabyles étaient d'anciens chrétiens. Dans tous les cas ils n'ont jamais ressemblé aux Arabes, avec lesquels ils sont toujours restés dans un état d'antagonisme très-prononcé.

La dernière expédition contre la grande Kabylie date de 1857. Le pays que nous désignons sous ce nom était encore insoumis à cette époque. Il est circonscrit dans le quadrilatère, dont les ports de Bougie et de Dellys sont les points principaux au Nord, et Aumale et Sétif au Sud. L'étendue de la contrée peut être évaluée à huit mille kilomètres carrés. Un officier, qui faisait partie de cette expédition[1], décrit ainsi l'impression que laissa l'aspect du pays kabyle quand nos colonnes enlevèrent les cinq grands villages des Beni-Heoud, au mois de juin 1857: « Les villages kabyles, couverts en tuiles ou en chaume, dit-il, blanchis à la chaux, entourés de vignes, de jardins, perchés sur le sommet des montagnes ou accrochés à leurs flancs, ressemblent beaucoup à nos bourgs de France; ceux que nos colonnes enlevèrent au mois de juin étaient de véritables villes avec des bazars, des rues, des cafés.... Lorsque la colonne expéditionnaire descendait aux Beni-Illiten, c'était un coup d'œil pittoresque de voir les nombreux

« Les Kabyles sont des peuples agriculteurs, laborieux. Ils ont une sorte d'industrie, ils vivent de leurs propres ressources, ils ont des jardins et se rapprochent beaucoup plus de nos mœurs.

« Aussi fondons-nous de bien plus grandes espérances sur cette race que sur l'autre, car elle nous est déjà beaucoup plus utile. »

[1] Le baron Henri Aucapitaine. Voir sa brochure: *Le pays et la société kabyle (Expédition de* 1857).

villages élevés sur les contreforts qui bordent l'Oued-Djema. Au milieu des toitures d'un rouge sombre, se dressaient orgueilleusement les blancs minarets des mosquées. Nous savons cependant que les Kabyles sont de rudes musulmans: pour eux l'islamisme est un fait accepté. Ceci me rappelle une circonstance qui ne doit pas être omise: c'est que dans quelques tribus les Kabyles portent tatouée aux tempes une croix grossière, symbole dégénéré dont ils n'ont conservé qu'un vague souvenir. Ce fait, remarqué, dès 1610, par le chanoine espagnol Don Diego de Hœdo, se perpétue encore. »

Ainsi tous les témoignages concourent à établir qu'en s'y prenant plus habilement, on aurait pu éviter l'effusion du sang et se faire des Kabyles de précieux auxiliaires.

II

INSURRECTION DES OASIS DU SAHARA.

Ce qu'on aurait dû faire dans la grande et la petite Kabylie, on aurait dû le faire aussi parmi les oasis du Sahara. Les populations des oasis ont beaucoup de traits de ressemblance avec les Kabyles, et selon toutes les probabilités, elles ont la même origine. Quand la conquête romaine et plus tard la conquête arabe, chassèrent les

anciens habitants du pays, ils se réfugièrent soit dans les montagnes, soit dans le désert, et commencèrent à peupler les oasis. Les oasis plus ou moins étendues, dont le désert est semé de distance en distance, sont produites par des sources qui fécondent les terres qui les entourent. Lorsque nous vînmes en Algérie, et que notre domination commença à s'étendre, les Sahariens furent les premiers à accepter notre protectorat. Ils espéraient trouver en nous des amis utiles qui les pressureraient moins et leur rendraient des services plus efficaces que les Turcs. Pendant la longue guerre que nous fîmes contre Abd-el-Kader, les Sahariens refusèrent de se rallier à sa cause, et demeurèrent fidèles à la nôtre. Cette résistance des Sahariens aux prétentions d'Abd-el-Kader avait été si vive et si énergique, que l'émir, voyant l'oasis de l'Aghanat repousser par la force le khalifa qu'il prétendait lui imposer à l'aide de ses réguliers et de ses canons, s'écria avec fureur : « Je jure de faire arracher les yeux à tous les habitants de l'Aghanat qui tomberont entre mes mains, de les faire écorcher et de faire faire des tambours avec leur peau. »

Le général Daumas, dans son livre sur le *Sahara algérien*, a dit de cette oasis : « Autrefois, point de zekkat, point d'achour,

le gouvernement des deux quartiers vivait des amendes nombreuses levées sur les délits de tous genres et des droits sur les marchés. Les pauvres étaient nourris à frais communs; à la saison des dattes, chaque famille était obligée de désigner un palmier de son jardin dont les fruits, versés à la mosquée, étaient distribués aux nécessiteux. Les habitants d'El Aranak ont la réputation d'être bons, humains, hospitaliers; si quelqu'un se réfugie chez eux, disent les Arabes, ils mourraient plutôt que de le livrer. A la saison des fruits, les voyageurs peuvent entrer dans les jardins, et manger de ces fruits à discrétion. Les mœurs sont généralement pures dans l'intérieur des villes. »

Ajoutons à ces détails que lorsque le général Marey se rendit à l'Aghanat pour faire reconnaître le khalifa choisi par le gouvernement français, cette mission s'accomplit sans coûter un seul homme, un seul mulet, un seul coup de fusil, bien que l'Aghanat soit à 428 kilomètres du littoral.

Comment donc est-il arrivé que dans une contrée si bien préparée à recevoir la domination de la France, se soit élevée une insurrection qui a motivé une de ces expéditions terribles qui ne laissent après elles que du sang et des ruines ? Ce qui rend en apparence le problème

plus inexplicable, c'est que l'oasis de l'Aghanat, qui nous avait si volontiers reçus, a été au nombre des oasis insurgées contre nous.

Il est difficile de douter, d'après les renseignements recueillis sur les lieux mêmes par M. l'abbé Berbrugger, que ce soulèvement, attribué d'abord au fanatisme, a été réellement causé par l'exagération ou la mauvaise assiette des impôts que nous avons levés. C'est ordinairement sur la moyenne du produit des palmiers que sont établis les impôts des oasis. L'unité imposable est fixée à 100 palmiers. Autrefois, la contribution pour chaque centaine de palmiers dans certaines oasis du Hard, s'élevait à un double réal de Tunis, environ 1 fr. 60 cent. de notre monnaie. La quotité de l'impôt varie naturellement suivant les oasis. Le produit des palmiers est en effet plus ou moins grand, en raison de la situation favorable ou défavorable des jardins, et de la facilité ou de la difficulté qu'on trouve à les irriguer. Le gouvernement, mal renseigné sans doute, dit M. Berbrugger, n'a pas tenu assez compte de ces différences, et a imposé uniformément à 25 centimes par pied de palmier, les habitants des oasis. Il en est résulté que beaucoup étaient trop imposés et que d'autres ne l'étaient pas assez, ce qui indisposait contre nous une partie de la population. Si l'on

ajoute à cela le choix de nos khalifas, qui n'a pas toujours été heureux, les vexations qu'ils ont fait subir aux populations qu'ils auraient dû protéger, on aura indiqué les causes les plus vraisemblables des soulèvements des oasis.

Là, comme en Kabylie, le gouverneur général de l'Algérie, c'était alors le général Pélissier, ne songea qu'à une chose, c'est à faire une exécution qui épouvantât à l'avenir ceux qui seraient tentés de lever le drapeau contre nous. Le souvenir de la prise de Zaatcha, pendant l'expédition commandée par le général Pélissier et le général Gassuff, est demeuré au nombre des légendes les plus glorieuses et en même temps les plus douloureuses de nos guerres d'Afrique, et si nos soldats y montrèrent dans l'attaque cette intrépidité et cet élan auquel rien ne résiste, la défense des Kabyles du Sahara fut héroïque. Ce fut un épisode qui rappela en petit le siége et la prise de Saragosse. Quand nos troupes eurent pénétré dans la ville, il fallut faire le siége de chaque maison. Dès le matin, nos soldats avaient franchi les remparts; à quatre heures de l'après-midi on se fusillait encore sur les ruines fumantes. Pas un des assiégés ne demanda la vie, tous périrent les armes à la main.

L'opiniâtreté de la défense avait exaspéré les

zouaves. Notre victoire fut déshonorée par les excès et les crimes dont les murailles fumantes de Saragosse avaient été témoins. Rien ne fut sacré, ni le sexe ni l'âge. Le sang, la poudre, la fureur du combat avaient produit cette terrible et homicide ivresse devant laquelle les droits sacrés de l'humanité, la sainte pitié et les notions de la morale n'existent plus. Il y eut des enfants dont la tête fut broyée contre la muraille devant leurs mères ; des femmes qui subirent tous les outrages avant d'obtenir la mort qu'elles demandaient à grands cris comme une grâce.

Les bulletins militaires insistèrent sur l'effet que produisit, dans toutes les oasis du désert, la nouvelle de la destruction de Zaatcha, bientôt répandue de proche en proche avec toute l'horreur de ces détails. Il est possible, en effet, qu'on ait encore augmenté la terreur qu'inspirait les armes de la France. Mais je répéterai ici ce que j'ai dit pour la Kabylie : Cette terreur fut mêlée de haine. Au lieu de gouverner les oasis par l'influence d'une institution supérieure et par l'ascendant de nos bienfaits, nous fûmes réduits au triste ressort du gouvernement de la force. Nous courbions les populations au lieu de nous les attacher. Nos sévices nous obligeaient désormais à sévir, et nous devions nous attendre que si une occasion de nous nuire se présentait, elle

serait saisie, et que si les circonstances européennes nous obligeaient à diminuer nos moyens de répression en Algérie, notre domination sur ces parties éloignées de notre empire africain, pourrait être compromise.

Il ne faudrait pas trop se fier au proverbe arabe qui dit que *le Sahara est lié au Tell par le ventre*, ce qui signifie que le maître du Tell peut affamer à son gré les Sahariens. Cela est vrai sans doute, mais, comme le fait observer l'abbé Berbrugger, seulement pour celui qui posséderait le Tell tout entier. Mais il y a un Tell marocain et un Tell tunisien, et tant que la France ne sera pas maîtresse de Maroc et de Tunis, les Sahariens pourront se procurer par ces deux points tout ce qui leur est nécessaire. Si l'on avait eu cette vérité présente à l'esprit, on aurait compris que c'était par les influences de la civilisation, par celles des services rendus qu'il fallait chercher à ramener à nous les oasis du Sahara, au lieu d'entreprendre de les réduire par la terreur. Si nous ne leur sommes pas nécessaires, nous pourrons leur être utiles. Mais la violence dont nous avons usé envers celles qui étaient les plus rapprochées de nous, a engagé celles qui nous échappent par leur éloignement à tourner d'un autre côté leurs aspirations et leurs espérances. A cette époque,

nous fermions les portes de l'Algérie au commerce étranger, pour favoriser nos colons, et nous interdisions la vente de la poudre et des armes aux Sahariens. « A quoi bon fermer une porte, c'est l'abbé Berbrugger qui l'a dit, quand il y a deux autres portes qui restent ouvertes ? » Ces deux portes ouvertes sont le territoire marocain et le territoire tunisien. Par là la poudre, les armes arrivent aux Sahariens, elles arrivent d'Angleterre et de Belgique; les vivres, du Tell de Tunis et du Tell de Maroc. Les Sahariens ont donc la possibilité de rester indépendants de nous; nous leur avons donné le goût de cette indépendance par nos procédés de gouvernement et d'administration. Ce n'est qu'en reprenant notre mission civilisatrice, en protégeant le commerce, en lui ouvrant une voie sûre à travers le désert, en donnant aux Sahariens des débouchés pour leurs marchandises, et en leur apportant les nôtres, en établissant une suite de forts échelonnés le long de cette voie, qui mènerait au Soudan, des forts qui ne menaceraient pas le bien-être, la sécurité des populations, mais qui les garantiraient; ce n'est qu'en prenant ce rôle de civilisateur que nous réparerons les fautes commises, et que nous préparerons à notre colonie un bel avenir.

Je n'en dirai pas plus long sur ce sujet. Ce

n'est pas l'histoire de l'Algérie que j'ai entrepris d'écrire, c'est l'histoire de la conquête de l'Algérie. A proprement parler, la conquête de l'Algérie est terminée à la fin de 1847, au moment où l'émir Abd-el-Kader se rend sous la tente du général Lamoricière, puis sous celle du duc d'Aumale, comme la conquête d'Alger est commencée quand le dey, vaincu, fait traiter de la capitulation de sa ville, et se rend auprès du maréchal de Bourmont. J'ai voulu seulement indiquer les causes qui contribuèrent à provoquer les insurrections qui ont été une des difficultés du gouvernement de l'Algérie; la plus grave a été celle de 1864 qui a eu un caractère presque général. Je ne dis pas que les fautes commises ont causé, mais seulement qu'elles ont contribué à provoquer les insurrections, parce qu'il faut faire la part de l'esprit turbulent d'un grand nombre de tribus arabes, de leur opposition naturelle au gouvernement d'une puissance chrétienne, et de leur facilité à se laisser entraîner par ces sheriffs, qui se lèvent tout à coup pour prêcher la guerre sainte. Le personnage de Bou-Baghla est un type qui se retrouve à chaque page de l'histoire des tribus. Déjà si souvent trompés, les Arabes le seront longtemps encore, parce que les prédications de ce genre flattent leur orgueil, leur antipathie

contre les chrétiens, leur goût pour les aventures de la guerre et le pillage. Après le récit de la longue lutte soutenue contre nous par Abd-el-Kader, le récit de ces soulèvements et des moyens que nous avons employés pour les repousser aurait un médiocre intérêt. Ce ne seraient que les épreuves après la lettre d'une belle gravure. Les incidents seuls changent, le fond reste le même.

L'histoire complète du gouvernement de l'Algérie, c'est-à-dire des efforts qui ont été faits pour organiser notre domination en Afrique, demanderait son volume à part; je ne l'écrirai pas. Cependant, sans entrer dans le détail de cette grave question, je craindrais de laisser ce livre incomplet, si je n'essayais pas d'indiquer, au moins en traits généraux, la situation de la domination française en Afrique, trente-neuf ans après la prise d'Alger, vingt-deux ans après la reddition d'Abd-el-Kader. J'apprécierai ainsi l'action qu'a exercée le gouvernement actuel en Afrique. La Restauration a pris Alger; le gouvernement de Louis-Philippe a conquis l'Algérie, quels sont les progrès accomplis depuis vingt ans? Tout s'est-il borné à la répression des insurrections, ou bien, a-t-on fait quelque chose au delà?

CHAPITRE VII

Gouvernement de l'Algérie de 1851 à 1859.

I

TABLEAU DE L'ALGÉRIE AU MOIS DE JANVIER 1851.

Au mois de janvier 1851, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre de la guerre, présentait au Président de la République un rapport sur l'Algérie qui nous servira de point de départ, et dont nous analyserons les principales parties.

A cette époque, comme aujourd'hui, l'Algérie nous apparaît partagée en trois provinces qui forment autant de divisions militaires. Celle d'Alger comprend six subdivisions, dont les chefs-lieux sont Alger, Blidah, Medeah, Aumale, Miliana et Orléans-Ville. La province d'Oran est divisée en cinq subdivisions: Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen. La division de Constantine compte quatre subdivisions : Constantine, Bône, Sétif et Batna. Chaque subdivision comprend un ou plusieurs

cercles, commandés par un officier supérieur; ils sont au nombre de onze dans chacune des trois provinces. Il y a un bureau arabe auprès de chaque commandant militaire chargé du gouvernement des indigènes.

L'organisation des tribus est déterminée d'après la fixation des circonscriptions militaires. Le *douar* (réunion de tentes rangées en cercle) est considéré comme la base de la constitution sociale des Arabes, l'unité. Un certain nombre de douars réunis forment une *ferka* (fraction) obéissant à un *cheikh*. L'assemblage d'une ou plusieurs ferkas compose une *tribu*. La tribu ne renferme quelquefois qu'une ferka qui, alors, est plus considérable. La tribu est commandée par un *kaïd*. Plusieurs tribus groupées constituent soit un grand *kaïdat*, soit un *aghalik* sous les ordres d'un *kaïd-el-kead* (kaïd des kaïds) ou d'un *agha*. Des aghaliks peuvent former une circonscription relevant d'un *bac-agha* (chef des aghas) ou d'un khalifa. Voilà toute la hiérarchie des pouvoirs arabes.

Le cercle comprend ordinairement plusieurs kaïdats qui, lorsque l'état du pays le permet, sont placés sous les ordres directs du commandant supérieur, sans obéir à un agha. Le khalifa ou le bach-agha relève, soit du commandant de la subdivision, soit du commandant de

la division. A tous les degrés, les bureaux arabes ont pour mission de diriger et de surveiller les chefs indigènes, sous l'impulsion immédiate de l'autorité militaire.

Le douar ne constitue pas, à proprement parler, une division administrative, mais seulement une réunion de familles formées par la communauté d'origine ou d'après des sympathies et des intérêts particuliers. On pourrait comparer le douar au hameau de France, en tenant compte cependant des dissemblances qui résultent de la différence des mœurs et des habitudes. Le douar suit l'impulsion d'un ou de plusieurs notables, investis par l'opinion d'une sorte d'autorité toute morale. Le chef ou les notables du douar aident le cheikh à assurer l'exécution des ordres transmis à la ferka.

Le cheikh reçoit l'investiture de l'autorité politique ; à ce titre, il est un véritable fonctionnaire. Il est nommé par le commandant de la subdivision, sur la présentation du kaïd. Il agit sous la direction du chef de la tribu, règle dans sa ferka les contestations relatives aux labours, concourt aux opérations pour l'assiette, la répartition et la rentrée des amendes et des impôts ; il rassemble les bêtes de somme requises pour le service des rentrées militaires ; il exerce enfin sur ses administrés une surveillance de

simple police et des fonctions qui lui donnent une position analogue à celle du maire dans la commune française. La réunion des principaux notables des douars placés sous ses ordres forme un conseil *(djema)* qui l'assiste dans toutes les occasions importantes.

Le kaïd est choisi parmi les hommes les plus marquants de la tribu ; il est nommé par le commandant de la division, sur la présentation du commandant de la subdivision ; ses attributions sont très-variées ; il est directement responsable de l'exécution des ordres du commandant français, qui lui sont transmis, soit par les bureaux arabes, soit par les grands chefs indigènes ; il perçoit l'impôt dans toute la tribu, accompagné du cheikh de chaque ferka. Il est chargé de la police intérieure ; il préside le marché, il juge les actes de désobéissance, les rixes et les contestations de minime importance dans lesquelles les intérêts soumis au règlement de la loi civile ou religieuse ne sont pas engagés. Comme sanction pénale de ses décisions, il peut frapper des amendes jusqu'à la concurrence de 25 fr. Enfin, il réunit les contingents de cavaliers demandés pour suivre nos expéditions. Les kaïds ne reçoivent pas de traitement fixe ; ils touchent des frais de perception sur le produit des impôts et des amendes.

Les aghas sont nommés par le ministre de la guerre sur la proposition des commandants de la subdivision, transmise par la voie hiérarchique. Ils surveillent les kaïds et reçoivent, en général, des ordres du bach-agha ou du kalifa; cependant, dans beaucoup de cas, ces ordres leur sont donnés par l'autorité française. Ils jugent avec les mêmes attributions que les kaïds, mais dans des causes plus graves, les individus appartenant à des tribus différentes. Ils peuvent imposer des amendes de 50 fr. Ils centralisent, pour les tribus placées sous leurs ordres, les opérations relatives à l'impôt, et commandent les contingents armés, convoqués par l'autorité militaire. Il y a trois classes d'aghas dont les traitements ont été fixés, au mois de décembre 1847, à 1,200, à 1,800 et à 3,000 francs. Quelques-uns d'entre eux ont conservé exceptionnellement une rétribution plus forte, pour des services hors ligne.

Les khalifas, bach-aghas et aghas indépendants sont aussi nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition du commandant de la division, transmise par le gouverneur général. Ces chefs exercent, sur leur territoire, une autorité politique et administrative. La plupart disposent d'une troupe indigène armée et soldée par la France pour maintenir la tranquillité.

Ces forces ne peuvent faire aucune opération sans l'assentiment du commandant de cercle ou de subdivision. Les khalifas et bach-aghas prononcent des amendes jusqu'à concurrence de 100 francs contre ceux qui ont accordé l'hospitalité aux espions, aux rebelles et aux criminels poursuivis, contre les vendeurs ou acheteurs d'armes ou de munitions de guerre, contre les détenteurs de biens ou d'objets appartenant à l'État. Les khalifas touchent un traitement annuel de 12,000 fr. et ont des droits proportionnels sur la perception des impôts et des amendes. Lorsque, comme cela arrive dans la province de Constantine, ils ne sont pas rétribués, ils obtiennent une part plus forte dans les frais de perception. Le traitement des bach-aghas est de 5,000 fr.

Dans chaque tribu, à côté du kaïd, chargé des fonctions administratives, il y a un kadi chargé de rendre la justice, d'après la jurisprudence civile et religieuse. Il est nommé par le commandant de la subdivision, après avoir obtenu un certificat de capacité du tribunal supérieur indigène *(medjles)* le plus voisin. Il règle les contestations civiles, dresse les actes de mariage, prononce les divorces, procède à la liquidation des héritages. Auprès de chaque bureau arabe, il y a un kadi qui exerce ses

fonctions sous la surveillance immédiate des officiers chargés des affaires des tribus. Les kadis des villes et des bureaux arabes reçoivent des traitements; ceux des tribus ne sont pas rétribués. Ils touchent des droits pour les actes qu'ils rédigent et jouissent, en outre, de certaines immunités relativement aux corvées imposées aux tribus. Ils rendent la justice sur les marchés, dans une tente dressée à côté de celle du kaïd; ils prononcent des dommages-intérêts dans les causes civiles, mais ils ne peuvent condamner à la prison ou à des peines plus fortes sans l'attache de l'autorité française. On appelle des jugements des kadis de tribus devant un medjles spécial, convoqué par les soins des bureaux arabes au chef-lieu de la division ou de la subdivision.

Ces renseignements, tout sommaires qu'ils soient, donnent une idée suffisante de l'organisation administrative à l'aide de laquelle la France a gouverné et administré les tribus, et du régime auquel est soumis le territoire militaire. Il importe maintenant de dire quelques mots des impôts.

Les impôts demandés aux tribus sont de deux natures : l'*achour* (le dixième) impôt sur les recettes de céréales; le *zekket* ou *zekkat* (taxe d'origine religieuse), ou impôt sur les trou-

peaux. Dans la province de Constantine, où la nature du pays interdit la pâture, la seconde de ces redevances n'existe pas; elle est remplacée par le *hokor* (représentation du corps de la terre), impôt en argent qui se perçoit d'après les mêmes bases que l'*achour*. Au commencement du printemps, les kaïds ou les aghas fournissent des listes constatant, par tribu, l'étendue des terres cultivées et le dénombrement des bestiaux; ces listes sont soumises à la commission consultative de la subdivision, qui arrête les rôles de l'impôt. Les ordres, pour la perception du zekket, sont immédiatement transmis à chaque kaïd par l'intermédiaire du bureau arabe. La rentrée de l'achour a lieu après la moisson; dans la province de l'Est, les deux perceptions se font en même temps. Les sommes provenant de l'impôt sont versées dans la caisse du receveur des contributions directes; il en décompte ensuite à chaque chef arabe la part qui lui est attribuée dans les frais de recouvrement.

La base d'après laquelle est établie l'achour est la mesure agraire appelée *zouidja* ou *djebda* (étendue de terrain qu'une paire de bœufs peut labourer dans une saison, sept à dix hectares). Chaque *zouidja* donne à l'État une mesure de blé et une mesure d'orge. Déjà depuis quelques

années, en 1851, l'impôt sur les grains se percevait en argent pour soulager les tribus dont les récoltes ont été fort médiocres. L'impôt de sept à dix hectares était évalué, pour la province de Constantine, à la somme de 25 fr.

Le *zekket* est établi d'après les proportions suivantes : un mouton sur cent, un bœuf sur trente. On détermine, par subdivision, le prix moyen pour chaque espèce d'animaux, et la contribution est acquittée en numéraire. Dans l'est, la contribution du *hokor* est fixée à 25 fr. par *djebda;* on perçoit, en outre, 5 fr. alloués au kaïd comme frais d'administration, ce qui porte à 55 fr. la contribution de chaque dix hectares.

Les Kabyles, qui ne payaient aucun impôt au gouvernement turc, acquittent une contribution en argent, appelée *lezma*, dont la quotité est peu élevée. La répartition de cet impôt est faite par les chefs indigènes, d'après des errements particuliers à chaque localité.

Les tribus et les populations sahariennes sont soumises à la *lezma*. Leurs habitudes nomades ne permettent pas de leur appliquer les procédés usités dans le Tell. Cet impôt est fixé d'après la richesse de chaque tribu, en bestiaux, sans entrer dans les détails de répartition.

Telle était, en se bornant aux traits généraux, notre situation en Algérie au commence-

ment de 1851, vis-à-vis de la population indigène, qui se montait, dans la province d'Alger, à 900,000 individus, établis sur un territoire de 113,000 kilomètres carrés; dans la province d'Oran, à 600,000 individus établis sur un territoire de 102,000 kilomètres carrés; dans la province de Constantine, à 1,300,000 individus sur un territoire de 175,900 kilomètres carrés.

On voit que la population indigène de l'Algérie est loin d'être proportionnée à son territoire. Trois millions d'âmes à peu près sont répandues sur un espace de 390,000 kilomètres carrés, espace à peu près égal aux quatre cinquièmes du territoire français.

II

LES COLONS. — VICISSITUDES DE LA COLONISATION.

En racontant la conquête de l'Algérie, je n'ai point parlé des colons. Cette omission a été volontaire. Pour que la colonisation de l'Algérie se fît sur une grande échelle, il fallait plusieurs conditions : d'abord, que la sécurité régnât dans le pays; or, comment la sécurité aurait-elle régné pendant la guerre incessante que nous eûmes à faire contre Abd-el-Kader jusqu'en 1847? Il était nécessaire, en outre, qu'il y eût

des routes ouvertes, qui permissent de transporter les produits de la culture, soit aux ports du littoral, soit dans les marchés du pays. Il était indispensable enfin que la propriété fût assise sur des titres bien certains, et que les colons, tout en étant défendus par les armes de la France, fussent placés sous la protection de lois civiles, que la dictature militaire ne pût enfreindre.

Aucune de ces conditions ne pouvait être réalisée tant que la conquête de l'Algérie ne serait pas terminée. Aussi, en suivant les chiffres de la population européenne, on demeure frappé de la manière lente et presque insensible dont elle s'accrut pendant la période de la guerre. En 1833, il n'y a que 7,812 colons en Algérie. En 1840, c'est-à-dire au bout de sept ans, la population européenne n'est encore que de 27,204 Européens. Il faut arriver à l'année qui suivit la reddition d'Abd-el-Kader, pour qu'elle s'élève au chiffre de 115,701 personnes, et enfin, en 1855, elle ne dépasse pas 155,707 individus. Encore faut-il remarquer que dans les chiffres que j'ai donnés, on doit comprendre les femmes et les enfants. Ainsi, le dernier chiffre, celui de 155,707 se décompose ainsi : 55,250 hommes, 43,135 femmes et 57,317 enfants.

Ces colons sont loin d'être tous originaires de la France. Il y a des Espagnols en grand nombre, et ce sont peut-être ceux qui ont le mieux réussi, préparés qu'ils étaient au climat qu'ils trouvaient en Algérie, et endurcis aux privations par la modération de leurs goûts. Les Maltais ont aussi prospéré dans notre colonie. Les Italiens n'ont guère habité que les villes. Enfin, les Allemands, après avoir eu de la peine à s'acclimater et avoir payé cher leur bienvenue, commencent à prospérer dans leurs établissements agricoles. En 1855, la population française comptait 86,969 individus en Algérie; la population étrangère, 68,638, sur lesquels 42,569 Espagnols, 9,082 Italiens, 6,536 Maltais, 6,040 Allemands, 2,105 Suisses. Je néglige les individus appartenant aux autres nationalités, comme étant trop peu nombreux pour être mentionnés.

On était si peu fixé au moment où la conquête de l'Algérie venait d'être accomplie, sur les meilleurs moyens de coloniser notre France africaine, que le maréchal Bugeaud différait d'opinion avec deux de ses plus illustres lieutenants, le général Bedeau et le général Lamoricière, sur le plan à suivre. Le maréchal Bugeaud aurait voulu (et conformément à son idée, le ministre de la guerre présentait, à cet effet,

une loi le 24 février 1847) qu'on pourvût à la colonisation au moyen de camps agricoles. La loi se divisait en trois articles. On créerait en Algérie des camps agricoles, où des terres seraient concédées à des militaires de tous grades et de toutes armes, servant ou ayant servi en Afrique; le temps passé dans les camps agricoles par les officiers et soldats devait leur être compté pour la pension de retraite, comme s'il avait été passé sous les drapeaux, mais seulement jusqu'à un *maximum* de cinq années. On demandait une somme de trois millions pour subvenir aux dépenses prévues par la loi, pendant les exercices de 1847, 1848 et 1849.

M. de Tocqueville, nommé rapporteur par la commission de la Chambre des députés à laquelle avait été renvoyée le projet, présenta les considérations les plus fortes pour le faire rejeter. Voici une partie de ces considérations.

« Dans tous les pays nouveaux, où les Européens se sont établis, disait-il, l'œuvre de la colonisation s'est divisée naturellement en deux parts. Le gouvernement s'est chargé de tous les travaux qui avaient un caractère public, et qui se rapportaient à des intérêts collectifs. Il a fait les routes, creusé les canaux, desséché les marais, élevé les écoles et les églises. Les particuliers ont seuls entrepris tous les travaux qui

avaient un caractère individuel et privé. Ils ont apporté le capital et les bras, bâti les maisons, défriché les champs, planté les vergers. Ce n'est pas par hasard que cette division, dans le travail colonial, s'est établie partout; elle n'a, en effet, rien d'arbitraire si l'État quittait la sphère des intérêts publics pour prendre en main les intérêts particuliers des colons, et essayer de fournir à ceux-ci le capital dont ils manquent; il entreprendrait une œuvre tout à la fois très-onéreuse et assez stérile.

« Onéreuse, car il n'y a pas d'établissement agricole dans un pays nouveau, qui ne coûte très-cher relativement à son importance. Nulle colonie n'a fait exception à cette règle, si le particulier y dépense beaucoup quand il prend l'argent qu'il emploie dans sa propre bourse, à plus forte raison quand il puise dans le trésor public.

« L'œuvre est de plus stérile ou du moins peu productive. L'État, quels que soient ses efforts, ne peut pourvoir à tous les frais que supposent l'établissement et le maintien d'une famille. Les secours, qui suffisent pour faire commencer l'entreprise, ne sont presque jamais suffisants pour qu'on la mène à bien; ils n'ont eu, le plus souvent, pour résultats que d'induire des hommes imprudents à tenter plus que leurs forces ne leur permettent de faire.

« Il ne faut pas croire qu'il n'y ait qu'à fournir à un colon l'argent nécessaire à la culture du sol, pour qu'il parvienne à en tirer parti : celui qui n'a pas le capital nécessaire à une telle entreprise, a rarement l'expérience et la capacité voulue pour y réussir. N'exposant pas ses propres ressources, ne comptant pas seulement sur lui-même, il est rare d'ailleurs qu'il montre cette ardeur, cette ténacité, cette intelligence qui font fructifier le capital, quelquefois le remplacent, mais dont le capital ne tient jamais lieu.....

« En matière de colonisation, d'ailleurs, il faut toujours, quoi qu'on fasse, en revenir à cette alternative : ou les conditions économiques du pays qu'il s'agit de peupler, seront telles que ceux qui viendront l'habiter, pourront facilement y prospérer et s'y fixer : dans ce cas, il est clair que les hommes et les capitaux y viendront ou y resteront d'eux-mêmes ; ou une telle condition ne se rencontrera pas, et alors on peut affirmer que rien ne saurait jamais la remplacer. »

Ces sages réflexions de M. de Tocqueville firent repousser la proposition présentée à l'instigation du maréchal Bugeaud, et elles ne devaient pas tarder à trouver une éclatante justification dans les faits. Un an, jour pour jour, après la lecture du rapport de M. de Tocqueville, la Révolution de février éclata. L'interruption

du travail à Paris et dans presque toute la France, les misères du présent et les craintes de l'avenir, préoccupèrent vivement la société tout entière. Sous le règne précédent, l'armée avait trouvé la gloire sur la côte septentrionale de l'Afrique; on espéra, sous la République, que la société française y trouverait son salut. La constituante vota une somme de cinquante millions pour coloniser l'Algérie, et les clubs et les ateliers parisiens en chômage fournirent la plus grande partie des colons.

Cet essai tourna mal. Des hommes qui eussent été très-propres à renverser une société ancienne, si on leur avait lâché la bride, étaient essentiellement impropres à créer une société nouvelle. Les colons parisiens, transplantés en Algérie, y portèrent les goûts que la Révolution de février avait développés en eux, le goût des cafés, des théâtres, des clubs, des débats passionnés. Les travailleurs discoururent à perte de vue sur la république démocratique et sociale, et ne travaillèrent pas. La saison des cultures sollicita en vain leurs bras paresseux,ils avaient bien autre chose à faire que de s'occuper de leurs champs! Ne fallait-il pas lire les journaux démocratiques, pérorer dans les clubs, danser dans les succursales africaines de la Chaumière de Paris, qu'on avait fondées de tout côté au

milieu des nouvelles colonies agricoles, boire surtout au succès de la colonisation dont on ne s'occupait pas ? Il est juste de dire que presque aucun des ouvriers qui s'était enrôlé pour coloniser l'Algérie, n'appartenait aux classes agricoles. Ils changeaient donc à la fois de climat et de genre d'occupation, condition fâcheuse pour mener à bien une entreprise de ce genre. Quand ils eurent fait tellement quellement la moisson que, d'après les ordres de l'autorité militaire, les Arabes avaient gardée pour eux, ils n'en pouvaient plus. Presque tous avaient la fièvre. Un grand nombre demandaient, dès l'année suivante, à rentrer en France, en laissant derrière eux les belles espérances qu'ils avaient apportées.

A la fin de l'année 1849, une commission, nommée par l'assemblée législative pour aller examiner la question sur les lieux, choisit pour rapporteur un économiste distingué, M. Louis Reybaud. Celui-ci déclarait, dans son rapport, que la commission avait reconnu que le plus grand obstacle éprouvé par l'administration dans la fondation des colonies agricoles, provenait du choix défectueux des colons, recrutés presque en totalité dans les ateliers de Paris, et tout à fait impropres au travail des champs. Il signalait aussi parmi les empêchements la pré-

sence des hommes qui, animés de passions politiques, propageaient l'agitation autour d'eux. Dès lors, l'administration militaire avertie par une courte mais décisive expérience, cherchait à rapatrier, dès qu'elle le pouvait, les ouvriers parisiens degoûtés de l'agriculture et de l'Algérie, et à les remplacer, soit par d'anciens militaires, soit par des ouvriers depuis longtemps acclimatés dans le pays.

Il est facile d'expliquer cet empressement. La commission nouvelle, chargée d'examiner le rapport de M. L. Reybaud, choisit M. Lestiboudois pour rapporteur. Celui-ci constata que l'effectif des colons de 1848, hommes, femmes et enfants, au moment du départ, s'était élevé à 12,666; que jusqu'au 31 décembre 1850, il s'était accru de 7,836 : total, 20,502; que les départs jusqu'à cette époque avaient été de 7,038, et les décès de 3,359. C'était une mortalité de 1 sur 6, et il avait fallu installer deux populations pour une.

« L'inaptitude de la majorité des colons pour les travaux agricoles, continuait M. Lestiboudois dans son rapport, la difficulté des défrichements, les ensemensements inhérents à l'administration militaire, les maladies, l'insuffisance des instruments et surtout des bestiaux, le travail en commun rendu souvent nécessaire par l'état des

établissements nouveaux, le dénûment d'une population qui n'avait pas de ressources et à laquelle l'État donnait difficilement tout ce qui est nécessaire à la vie civilisée, enfin tous les maux qui résultent d'entreprises trop hâtées par des circonstances impérieuses, paralysèrent, jusqu'à un certain point, les efforts du gouvernement, et vinrent montrer tous les obstacles que rencontre une colonisation faite aux frais de l'État. Une telle entreprise n'est sérieuse qu'autant qu'elle est tentée par des hommes qui savent et qui veulent travailler, qui poursuivent la création d'un établissement à leurs risques et périls.....

« Il n'y a de succès que par les efforts de la liberté et de l'intérêt individuel. Vous pouvez compter sur lui, si vous favorisez ses intelligentes combinaisons. L'État a d'autres devoirs à remplir, et a pour mission d'assurer les indispensables conditions de la prospérité coloniale. Ce sont : 1° la sécurité ; 2° l'étendue des terres ; 3° un régime libre, c'est-à-dire la libre action des personnes, la libre disposition des biens 4° les voies de communication ; 5° un marché où les colons puissent placer, d'une manière assurée, leurs produits. La France a donné aux colons la sécurité par ses armes ; elle leur a donné le marché par ses lois douanières ; elle

tend tous les jours, par les institutions qu'elle fonde, à leur donner la liberté des biens et des personnes. Deux des cinq nécessités primordiales doivent attirer l'attention d'une manière plus spéciale. Si on veut que la colonisation prenne son essor, il faut bien lui donner des terres et des routes. »

On revenait ainsi aux sages idées de M. de Tocqueville, et le gouvernement y revenait comme l'assemblée. Il abandonnait le système établi par la loi du 19 septembre 1848, et se déclarait résolu à peupler les douze villages construits en 1849 par des cultivateurs de France et d'Algérie, pouvant justifier des ressources suffisantes pour pourvoir à leur installation.

Le rapport de M. Lestiboudois constate que l'Algérie commençait à obtenir ce dont toute colonie a besoin pour prospérer, un marché. Au mois de janvier 1851, en effet, le ministre de la guerre, frappé des graves inconvénients qui établissaient une ligne de douane entre notre colonie africaine et sa métropole, présenta à l'assemblée législative une loi destinée à faire cesser un état de choses vraiment ruineux pour l'Algérie. Avant cette loi, tous les produits français entraient en franchise sur le marché d'Alger, et tous les produits algériens étaient taxés à leur entrée en France. Le résultat de ce

système était représenté au commencement de 1850 par les chiffres suivants : depuis 1830, l'Algérie avait reçu 1,070 millions de marchandises, dont 535 millions de marchandises françaises, et elle n'avait exporté de ses produits indigènes que pour une valeur de 115 millions, dont 57 millions seulement en France. La balance, on le voit, était écrasante pour l'Algérie. Si le projet de 1851, défendu par le général Daumas, directeur des affaires de l'Algérie, ne détruisit pas complétement cette injustice douanière, il la modifia sensiblement. La loi du 11 janvier 1851 abaissa les barrières de la France devant les produits naturels de l'Algérie et quelques-uns de ses produits industriels spécifiés dans les tableaux annexés à la loi. C'est de cette époque que date la grande impulsion donnée à la culture algérienne. Les établissements agricoles sortirent du marasme où ils étaient plongés. On vit se créer de nouveaux villages et de nouvelles fermes, et le retour aux véritables principes de la colonisation coïncidant avec ces issues ouvertes aux produits agricoles, on put enfin prévoir que les perspectives d'un bel avenir se dérouleraient devant notre colonie.

Parmi les causes qui contribuèrent à accélérer les progrès en Algérie, il faut placer au premier

rang l'influence de la religion catholique. Sans doute, la part qu'on lui a faite a été trop petite, comme nous l'avons déjà dit, et elle continua à l'être sous l'empire comme sous le gouvernement précédent. On l'a entourée de précautions jalouses, de restrictions soupçonneuses, et il semblait que le clergé dût tout compromettre par un zèle intempestif. Ce n'était pas là l'avis des chefs les plus intelligents, parmi lesquels nous nommerons le maréchal Bugeaud et le général Bedeau. Nous avons entendu raconter par ce dernier que, lorsque la première église catholique s'ouvrit à Alger, les Arabes, loin de s'en formaliser, dirent: «Voilà qui est bien, enfin vous allez prier Dieu.» Ils ne nous demandaient pas d'être de leur religion, ils nous demandaient d'en avoir une. Au commencement de la paix de la Tafna, Abd-el-Kader avait présenté les observations les plus vives et les plus pressantes à ce sujet. Il ne nous cachait pas combien l'absence de toute pratique religieuse nous déconsidérait aux yeux des Arabes et à ses propres yeux. Lorsqu'en 1841, M. de Corcelles, membre des assemblées du gouvernement de juillet, vint visiter l'Algérie, il insista vivement dans ce sens auprès de M. Bugeaud, gouverneur général, et ce fut lui qui lui suggéra l'heureuse idée d'appeler les trappistes à Staouéli: « Une société

nouvelle, lui dit-il, exige une loi morale plus sévère, s'il est possible, que celle de la société ancienne qui a été son berceau, surtout si elle est en contact avec des peuplades inférieures. Si la société nouvelle est pire que la société ancienne, dont elle est la fille, les abus de la force vis-à-vis de la faiblesse, les tentations de la violence et de la cupidité y multiplient sans cesse les désordres, et l'émulation n'existe que pour le mal. Ce résultat est surtout à craindre quand il s'agit d'une nation comme la nôtre, qui a un vif penchant à l'imitation. Les conséquences funestes de ces relations redoutables avec les races déchues, ont frappé l'attentiou des plus anciens chroniqueurs. La foi des croisés eux-mêmes n'y a pas toujours résisté. Quelques-uns devenaient fatalistes avec les musulmans. « J'ai vu, raconte le sire de Joinville, aucuns des loyaux chrétiens qui tenaient la loi des Bédouins et disaient que nul ne pouvait mourir qu'à son jour. Il faut autant dire que Dieu n'a pas le pouvoir de nous aider. »

« Au Canada, les colons qui s'éloignaient trop du centre de la population civilisée se dépravaient. Vous désirez que nous francisions les sauvages, écrivait à Versailles le gouverneur général, M. Dénouville, malheureusement les Français qui les hantent deviennent Hurons. »

Ces observations de M. de Corcelles étaient pleines de justesse. Si l'on ne parvenait point à introduire en Algérie la religion, cet arôme qui conserve et parfume toutes choses, au lieu de civiliser les populations chez lesquelles nous étions venus planter le drapeau de la France, nous risquions d'être corrompus par elles. Le maréchal Bugeaud, convaincu de l'influence salutaire qu'exercerait le christianisme, résolut, comme on l'a vu, d'appeler dans la colonie un de ces types de la perfection chrétienne, dont le rayonnement se fait sentir au loin par les exemples donnés et les services rendus. Il fit offrir aux Trappistes une concession de 1020 hectares de terres en Algérie. L'emplacement qui fut offert à la colonie monastique était bien choisi, quant aux souvenirs qu'il rappelait : c'était le champ de bataille de la première victoire remportée par le maréchal de Bourmont sur la terre d'Afrique : Staouéli. Malheureusement, le nombre de ceux qui ont compris la vérité que le maréchal Bugeaud, le général Bedeau, M. de Corcelles avaient hautement proclamée, a été petit. Il y a peu d'années, un mot fâcheux a été prononcé, et il est devenu le texte de commentaires plus fâcheux encore : « L'Algérie est un royaume arabe, une colonie européenne, un camp fran-

çais. » Si l'on prenait ces paroles à la lettre, l'Algérie appartiendrait aux Arabes, ce qui est matériellement faux. Si l'on admet, en effet, le droit de priorité dans l'occupation, elle appartient aux Kabyles descendants des Berbères. Si l'on invoque le droit de la conquête, elle appartient à la France dont l'épée victorieuse a biffé l'acte écrit à la pointe du cimeterre des Arabes. En réduisant notre position à celle d'un camp français placé en face d'une colonie européenne et d'un royaume arabe, nous nous déshériterions nous-mêmes de tout avenir : on lève, en effet, un camp comme on le pose.

Si ces idées exprimées en 1865 dans une lettre impériale ont été plus ou moins abandonnées à la tribune, elles ont été souvent appliquées dans les faits. Il suffira de rappeler le sénatus-consulte du 22 avril 1863 qui a brisé avec les traditions de la loi de 1851 qui avait reconnu la nécessité de s'acheminer, aussi rapidement que possible, vers la constitution de la propriété individuelle, tandis que le sénatus-consulte de 1863 a constitué pour les Arabes la propriété collective par tribu. Or, qui ne comprend que le communisme des tribus est destructif de tout travail, qu'il abolit la dignité humaine chez l'individu, en le livrant aux exactions de tous les chefs superposés sur lui, et qui

ne songent qu'à l'exploiter[1] ? Cela est si vrai que lorsque deux années de sécheresse et de mauvaises récoltes, l'insurrection de 1864, les sauterelles, jointes au choléra, ont affamé l'Algérie en 1867, on a vu se produire un fait constaté par M. Frémy, rapporteur du projet de loi qui ouvrait un crédit de 2 millions pour venir au secours des misères inénarrables de cet infortuné pays, et à qui sa position donnait une si grande autorité dans cette matière : c'est qu'il a été impossible de déterminer les Arabes à gagner leur vie en travaillant : « Le travail n'a jamais manqué aux Arabes, a dit M. Frémy[2] ; ils n'ont eu qu'à se présenter pour trouver un emploi utile de leurs bras. D'Alger à Oran, dans la vallée du Chélif et dans la province de Constantine, les travaux exécutés pour la compagnie des chemins de fer ont dépassé la somme de 25 millions par an, et de plus, au moyen des ressources mises à sa disposition par la société générale algérienne, l'État a dépensé depuis deux ans 37 millions pour les grands travaux publics. Malheureusement, les Arabes ont pour le travail une répugnance instinctive et même religieuse; et jusqu'à ce jour ils ont abandonné

[1] Voir au *Moniteur* le discours de M. Jules Favre dans la séance du 24 mars 1868.

[2] Séance du 24 mars 1868.

presque exclusivement les ateliers qui leur étaient ouverts, aux Marocains et aux Kabyles. »

Ainsi le Kabyle investi de la propriété individuelle travaille; l'Arabe emprisonné dans les liens de la propriété collective ne travaille pas. N'est-ce pas la condamnation prononcée par les événements du sénatus-consulte de 1863, qui tend à prolonger le maintien de la propriété collective de la tribu, même dans les zones où la propriété individuelle est possible?

J'ajouterai que le sénatus-consulte, en maintenant cette propriété collective, a eu en outre le grave inconvénient de faciliter les insurrections arabes. La propriété collective rend, en effet, les individus plus impénétrables à notre civilisation; elle fait d'eux les membres d'un corps qui les entraîne dans ses mouvements; elle ôte à l'individu tout à la fois l'initiative, la force de résistance et la responsabilité personnelle, pour les transmettre aux chefs que l'ambition, l'orgueil, le fanatisme peuvent soulever contre nous.

Le sénatus-consulte de 1863 n'a pas été la seule mesure prise dans ce sens. Deux autres mesures extrêmement graves ont été adoptées et concourent à maintenir l'impénétrabilité de la nationalité arabe à notre civilisation, — qu'on me passe cette expression, — qui rend exactement mon idée. Par la première on a aboli, ou

du moins rendu moins accessible dans les affaires arabes la juridiction de la cour impériale d'Alger, devant laquelle les Arabes pensaient appeler des jugements des cadis, et l'on a institué, au grand préjudice de la moralité de la justice musulmane, une cour d'appel formée de magistrats musulmans. Enfin, on a eu pour les musulmans d'Algérie une susceptibilité et un zèle qu'on n'a pas pour les catholiques en France, où les colléges sont ouverts à des enfants de toutes les religions. Outre les nombreuses écoles primaires musulmanes, on a créé à Alger un établissement d'instruction secondaire exclusivement musulman, au lieu de se borner comme autrefois à instituer pour les jeunes Arabes riches des bourses au lycée d'Alger. On a ainsi oublié que l'enseignement musulman étant fondé tout entier sur le Coran, et que le Coran ayant pour objet de former des défenseurs fanatiques de l'islam et des ennemis des chrétiens, nous semions le vent, comme on dit, pour récolter des tempêtes [1].

[1] Cette institution, dit M. de Baudicourt, est considérée comme une source d'embarras pour l'avenir par les officiers les plus éclairés sur les affaires arabes. Ils craignent que l'instruction donnée à des enfants dont le cœur est toujours nourri par le fanatisme musulman, ne serve qu'à augmenter leur influence sur leurs coreligionnaires, au grand détriment de l'influence française... La base de toute instruction arabe est le Coran; un collége arabe forme des musulmans, un musulman a toujours été et sera toujours l'ennemi des chrétiens. (*Histoire de la Colonisation de l'Algérie*, page 529.)

Tous les hommes qui ont étudié l'Algérie sur place ont été frappés du grave inconvénient de cette mesure. M. Léopold le Hon, membre du Corps législatif, et chargé par cette Chambre de faire sur la situation de l'Algérie une enquête dont j'aurai plus d'une fois à citer les conclusions, signale le même fait : « C'est à nous, dit-il, d'accomplir une grande tâche, l'amélioration de cette race que nous n'avons voulu ni refouler dans le désert, ni comprimer. Il faut pour cela faire appel aux moyens moraux qui découlent de l'action seule, par exemple à l'instruction; à cet égard, il a peut-être été commis certaines fautes. On a multiplié les établissements d'instruction publique qui ont un caractère purement arabe, au lieu de tendre à développer le principe de la fusion en l'appliquant aux écoles primaires, là où vous trouvez de jeunes natures très-accessibles au contact et au frottement de la civilisation, là où il n'y a pas de souvenirs des passions du passé, pas de souvenirs de la lutte, là où tout est espérance, là où l'on sourit à l'avenir. Eh bien, là aussi, il y a de la part du régime militaire une tendance à former des établissements ayant un caractère spécialement et purement arabe. »

Par ce système, au lieu d'abaisser les murailles entre la population française et la population

arabe, nous les exhaussons. Nous favorisons tout ce qui nous est contraire, et, en revanche, nous contrarions tout ce qui peut nous être favorable.

Ainsi le gouvernement actuel a mis plus de restrictions et plus d'obstacles à l'action catholique qu'on n'en avait mis jusque-là. Il ne faudrait pas croire que la plainte douloureuse et éclatante qu'a fait entendre en 1868 Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, à l'occasion des obstacles suscités par le gouvernement français à la charité catholique, à laquelle on refusait le droit de créer des orphelinats pour élever les pauvres enfants arabes abandonnés par tout le monde dans la famine de 1867-1868, signalât un grief isolé. Non, il y a eu quelque chose de systématique dans les obstacles créés à l'expansion de la charité chrétienne. Certainement, la lettre du gouverneur de l'Algérie, M. le maréchal de Mac-Mahon, qui conteste à l'archevêque actuel d'Alger le droit d'élever les enfants arabes qui seraient morts sans son assistance, appartient au même système que l'arrêté qui interdisait aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul le droit d'utiliser un petit marabout abandonné dans leur voisinage, et où elles voulaient ouvrir une salle d'asile pour les enfants maures, et recevoir les indigènes malades ou blessés. Le conseil municipal

d'Alger faisait les frais d'installation; le maréchal Randon, alors gouverneur, était favorable à cette mesure; un ordre parti de Paris est venu prescrire de renoncer à cette idée. Afin d'ôter à la charité catholique jusqu'à l'espérance de voir révoquer cette interdiction, un décret a institué une espèce d'assistance musulmane. Chose étrange! la charité catholique ne peut pas faire à Alger, sous un gouvernement chrétien, ce qu'elle fait en Egypte avec l'assentiment d'un gouvernement musulman.

Le motif allégué est toujours le même; il ne faut pas alarmer les Arabes par un esprit de prosélytisme. Entre le prosélytisme tracassier qui heurte les idées et violente les volontés et l'influence salutaire d'une religion qui attire à elle les cœurs par ses bienfaits, il y a une différence dont le gouvernement n'a pas tenu assez compte. Il a renoncé ainsi à un des plus puissants et des plus admirables moyens d'asseoir la domination française en Algérie.

Les obstacles mis à l'action pacifique du catholicisme qui, surtout chez les Kabyles, eût pu exercer une influence salutaire; la lenteur de la colonisation qu'il faut attribuer au peu de sécurité matérielle et morale dont ont joui les colons; le retard mis à l'établissement de la propriété individuelle chez les Arabes, sur les

points où elle peut être établie; les efforts à contre-sens tentés pour flatter chez les Arabes l'esprit et l'orgueil d'une nationalité séparée, pour maintenir la propriété collective par tribu, et pour leur donner l'idée que la France n'a qu'un camp sur une terre qui demeure leur propriété; enfin le zèle maladroit déployé pour conserver chez eux l'esprit de l'islam, que certes nous ne devons pas persécuter, mais qu'il ne nous appartient pas d'encourager, d'abord parce qu'il entretient contre nous un foyer de haine, ensuite parce qu'il y a quelque chose de peu sensé à croire qu'il sortira de là une civilisation musulmane parallèle à la civilisation chrétienne sans lui être opposée, tels sont les principaux motifs du peu de progrès réalisé par le gouvernement actuel en Afrique.

III

SITUATION DE L'ALGÉRIE CONSTATÉE DANS LES DÉBATS PARLEMENTAIRES DE 1868 ET 1869.

Les discussions qui ont eu lieu sur l'Algérie dans les Chambres de 1868 et 1869, nous permettront d'appuyer notre appréciation définitive sur des faits incontestables et des documents officiels, car nous pouvons établir, à l'aide de ces documents, où en est aujourd'hui l'Algérie.

On a vu qu'en 1855 la population européenne, qui représente la force colonisable de l'Algérie, s'élevait à 155,707 individus. En 1869, quatorze ans après, elle n'atteint, nous empruntons ces renseignements au maréchal Niel, ministre de la guerre, que le chiffre de 240,000 individus, y compris les femmes et les enfants, et l'élément français n'a pas sensiblement gagné sur les éléments venus de tous les points de l'Europe, pour que sur ces 240,000 individus, le ministre de la guerre constate que les Français inscrits pour les élections municipales n'ont pas dépassé, en 1868, le nombre de 29,678 [1], et que les dernières statistiques donnent 120,000 individus français contre 100,000 appartenant aux nations de l'Europe.

La colonisation depuis 1855 n'a donc pas fait les progrès qu'on pouvait attendre, vingt ans accomplis depuis la conquête de l'Algérie, trente-huit ans depuis la conquête d'Alger. N'oublions pas que M. Frémy, président du conseil d'administration de la société algérienne, en signalant ce que cette société doit procurer à l'Algérie, s'exprime ainsi : « Ce qui manque à l'Algérie pour faire de cette belle conquête si merveilleusement dotée par la nature une province pros-

[1] Dans le *Journal officiel*, séances des 14 et 15 avril 1869, voir les deux discours du maréchal Niel.

père, ce que nous devons chercher à lui procurer avant tout, c'est de l'*argent*, de l'*eau* et des *bras* [1]. »

Ce qui manque encore à l'Algérie en 1869, on le reconnaît, puisqu'on veut s'efforcer de le lui donner, lui manquait à plus forte raison, lorsqu'en 1851 le gouvernement actuel reçut l'Algérie conquise des mains du gouvernement précédent. Il est à regretter que l'on ne se soit pas avisé plus tôt de lui procurer des bras, de l'argent et de l'eau.

Je sais ce qu'on peut dire : la grande insurrection de 1865, les années de stérilité et de disette de 1866 et de 1867 s'y sont opposées. Mais je sais aussi ce qu'on peut répondre : Si de la fin de 1850 jusqu'au commencement de 1865, c'est-à-dire pendant un laps de quinze années, des efforts intelligents, suivis et efficaces avaient été faits pour coloniser largement l'Algérie, est-ce qu'en présence d'une colonisation beaucoup plus forte, d'une population européenne beaucoup plus nombreuse, la grande insurrection de 1865 aurait eu lieu ? Au fond de toutes les insurrections il y a une espérance, l'espérance de renverser notre domination en Afrique. Si l'on avait fait plus tôt pour l'Algérie ce qu'on promet de faire aujourd'hui, si dès 1852

[1] Voir au *Journal officiel* le rapport de M. Frémy, 18 avril 1869.

l'*eau* et l'*argent* n'avaient pas manqué aux *bras*, certes les bras auraient été plus nombreux; plus nombreux pour cultiver et aussi pour défendre l'Algérie, et devant cette colonisation puissante, les mauvais vouloirs découragés n'auraient pas osé lever le drapeau de l'insurrection. Cette réflexion pourrait être étendue à la disette de 1866-1867. D'abord, si l'insurrection de 1865 n'avait pas eu lieu, ces mauvaises années n'auraient point ruiné le pays déjà épuisé par la guerre. En outre, l'Algérie, colonisée dans des proportions beaucoup plus étendues, aurait été beaucoup plus fertile et beaucoup plus riche, et aurait mieux résisté à cette épreuve.

C'est ainsi qu'on se trouve toujours ramené à la question de la colonisation de l'Algérie. Quoi qu'on dise ou qu'on fasse, c'est le nœud de la question algérienne. L'intéressant débat qui s'est élevé, à la fin de la session de 1869, sous la dernière législature, entre M. Léopold le Hon, chargé par la Chambre de faire une enquête sur la situation de l'Algérie, et M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, a fait toucher du doigt l'importance hors ligne de cette question de la colonisation, et elle a fait comprendre pourquoi on se trouvait toujours ramené à ce point.

Sans doute le ministre et le député diffèrent

souvent d'opinion sur les moyens à employer, mais il y a un principe que l'un et l'autre déclarent incontestable, et ce principe n'est pas nouveau, car celui qui l'a posé, c'est le conquérant de l'Algérie, c'est le maréchal Bugeaud. Voici ses propres paroles, citées par M. le Hon, dans la séance du 15 avril 1869 :

« Si l'on ne peut ni refouler graduellement le peuple arabe, ni le refouler brusquement, ni l'exterminer, il faut se résigner à vivre avec lui.

« Nous devons tendre par tous les moyens possibles à nous assimiler les Arabes, à modifier graduellement leurs mœurs. Nous ne devons pas prétendre à leur attachement, du moins ce résultat ne peut être obtenu qu'après plusieurs générations. Mais en leur rendant notre joug tolérable, nous affaiblissons beaucoup l'esprit de révolte dont ils ont toujours été animés sous tous leurs dominateurs. Pour atteindre ce but, il ne faut pas, selon nous, les mettre dans une zone et nous dans une autre, cela serait d'ailleurs moralement et matériellement impraticable.

« On peut diviser chaque tribu sur son territoire, mais on ne peut pas, sans ramener immédiatement la guerre, jeter plusieurs tribus sur le territoire de leurs voisins. D'ailleurs, en con-

tenant ainsi les Arabes séparément, on formerait deux camps ennemis en présence l'un de l'autre. L'agglomération des indigènes ferait fermenter les esprits, et, sans se compter, ils se croiraient capables de secouer le joug, surtout s'ils se voyaient en face d'une société aussi mal constituée que celle que nous leur avons présentée jusqu'à présent.

« Il nous paraît infiniment plus sage de les mêler à notre société et de les faire jouir de tous les avantages qu'elle comporte. C'est par le contact continuel que leurs mœurs se modifieront, qu'ils prendront d'autres habitudes agricoles : le goût de la propriété bâtie et des cultures sédentaires et soignées leur viendra par l'exemple. Quand ils auront ce goût, il y aura un grand pas de fait, sinon vers la fusion des deux peuples, du moins vers un état de résignation et de calme. On tient à sa maison, à ses arbres, à ses vergers, à ses prairies, et l'on est bien moins disposé à se jeter dans les aventures de l'insurrection. »

Ce n'est pas d'hier que l'on sait ce qu'il y a à faire en Algérie, car ces paroles du maréchal Bugeaud datent de 1848. Seulement on savait ce qu'il y avait à faire et on ne l'a pas fait assez vite et sur une assez grande échelle, dans ces dix-huit dernières années. En organisant forte-

ment, largement la colonisation, non-seulement on aurait fortifié, au point de vue moral comme au point de vue matériel, la domination française en Afrique; mais, comme l'a reconnu le maréchal Niel, on aurait créé un attrait qui devait nous conquérir les Arabes par la meilleure et la plus douce des influences, celle des bienfaits de notre civilisation. « Il faut, a dit le ministre de la guerre, organiser le territoire civil de telle sorte qu'il soit pour ainsi dire le type de la colonie; il faut que les colons y usent de la loi française avec toutes les garanties qu'elle peut leur présenter, et qu'à côté d'eux les Arabes, placés sous notre domination, sous notre législation, se trouvent dans une situation assez prospère pour que leurs coreligionnaires puissent se dire : « Quand on est à côté des Français et avec les Français, on est heureux, on apprend à résister à toutes les catastrophes qui, par la force des choses et les effets du climat, peuvent affliger les populations [1]. »

Ces paroles du maréchal Niel sont, on le sait, un sage commentaire des sages paroles prononcées en 1848 par le maréchal Bugeaud. Mais si dans ce passé de dix-huit ans, qui remplit l'intervalle entre 1851 et 1869, on avait appliqué le

[1] Voir le discours du maréchal Niel, dans le *Journal officiel* du 15 avril 1869.

texte, on ne serait pas réduit à le commenter aujourd'hui, en promettant de l'appliquer à l'avenir.

Ce sont ces lenteurs qui découragent les colons algériens, et qui ont fait dire à M. Léopold le Hon, membre de la majorité de la dernière législature, et dont le dévouement absolu au gouvernement impérial n'est pas suspect, mais qui s'est éclairé par une longue enquête faite dans le pays : « Pourquoi toujours marcher à pas lents dans cette voie? Pourquoi toujours des réserves, des restrictions...? Je n'entends pas coloniser tout entier le territoire de l'Algérie; je ne crois pas que cela soit possible pour toutes les parties du territoire, pour ces grands parcours qui ne peuvent servir qu'au pâturage des bestiaux. Je ne crois pas qu'il faille aller jeter là immédiatement les éléments de la colonisation. Mais il faut chercher, par tous les moyens possibles, à attacher petit à petit ces parties à notre action, afin que le contact soit permanent; il faut le faciliter, l'étendre, de façon à ce qu'on ne vienne pas nous reprocher, tout en voulant la colonisation, d'y apporter par nos actes des restrictions de nature à faire douter de la réalité de nos intentions. »

Le député qui s'exprimait ainsi dans la séance du 15 avril 1869, appartenait, il importe de le

rappeler encore une fois, à la majorité gouvernementale. Bienveillant pour le gouvernement, il était en même temps compétent dans le sujet qu'il traitait. Il avait pu dire, en effet, au début de son discours : « J'ai fait dans l'Algérie, non pas une excursion pour me rendre compte de l'esprit du pays, mais un voyage consciencieux. J'ai parcouru l'Algérie presque en tous sens, visitant presque tous les centres de colonisation; j'y ai fait trois mille cinq cents kilomètres, ce que peu de civils avaient fait avant moi. J'y ai entendu deux ou trois mille personnes appelées à l'enquête. Puis j'ai présidé des réunions où ont été appelés par le gouvernement lui-même tous les hommes considérables et compétents..... J'ai pu résumer l'enquête en compulsant plus de trois cents questionnaires que je regrette bien vivement de ne pouvoir placer sous les yeux de la Chambre, et qui ont exposé, développé toutes les questions, soit de politique locale, soit d'économie politique, soit d'administration, qui constituent aujourd'hui tout le débat. »

Et quelle est la formule générale du jugement porté sur la situation de l'Algérie par cet homme si bien renseigné? Voici, en un mot, sa réponse : « Je poursuivrai tant que je pourrai la prédominance de l'élément civil en Algérie. » Puis il ajoute que le mal de l'Algérie est dans la cons-

titution vicieuse de la propriété arabe, et il explique de quelle manière est organisée cette propriété. La population agricole est divisée en trois classes différentes, les propriétaires de la terre; les Fellahs, possesseurs du nombre de bestiaux nécessaires à la culture, et qui sont comme des espèces de métayers; enfin les Khammes, qui forment la partie la plus misérable de la population, et qui sont des espèces de manouvriers qui labourent et ensemencent le champ, moyennant quelques avances; ces avances, ils doivent les rembourser sur le cinquième de la récolte qu'on leur alloue pour salaire. Cette manière de posséder et de cultiver la terre exclut le progrès agricole, et voici pourquoi : jamais les Fellahs, encore moins les Khammes, ne savent s'ils auront, l'année suivante, la terre qu'ils ont cultivée cette année; ils n'ont donc aucune raison pour l'améliorer; toute avance qu'ils feraient au sol destiné à passer dans d'autres mains, serait pour eux une avance perdue. Cette situation des classes agricoles, cette organisation de la propriété terrienne sont les principales causes des effroyables désastres qui ont suivi les deux années de disette 1866 et 1867.

M. le Hon ne donne pas ici une opinion purement individuelle Cette opinion est appuyée

par un témoignage imposant, celui de la chambre consultative d'agriculture d'Alger. On a demandé à cette chambre, nommée par le gouvernement, il ne faut pas l'oublier, quelle influence le caractère de la propriété a exercé sur les conditions de la production depuis la création des centres européens et depuis la soumission des tribus. Voici sa réponse que je transcris textuellement d'après le *Journal officiel*[1] :

« La création de centres européens et les acquisitions particulières faites par les Français, en soumettant la propriété aux règles du Code Napoléon et en la rendant individuelle, ont eu une immense influence sur le développement de la production agricole. Les récoltes ont doublé sur ces terres[2].

« Les Européens ont introduit la culture de plusieurs plantes utiles, inconnues des indigènes, telles que le coton, le lin, les pommes de terre, la patate, la luzerne, le blé tendre, beaucoup de cépages de vignes, d'arbres à fruit, etc.

[1] Voir le numéro du 15 avril 1869.

[2] M. Léopold le Hon ajoute ici sous forme de commentaire, en transcrivant l'opinion de la Chambre d'agriculture : « Si on parle de rendements, on peut se rendre compte facilement des conditions de production des différents territoires. En territoire civil, si les colons produisent 25 ou 30 pour un, les Arabes produisent 15, les Arabes qui sont à côté de ces mêmes Arabes du territoire civil en territoire militaire, à la porte même de ces territoires, produisent péniblement 5 ou 6. Telles sont les conditions de la production agricole en Algérie. »

« Chez les indigènes du territoire civil, le caractère de la propriété a été généralement modifié, et la production a augmenté partout où l'indivision a cessé.

« En territoire militaire, les Kabyles, depuis leur soumission définitive, ont fait beaucoup de progrès, en plantations surtout; ils ont amélioré leurs constructions, leurs étables et leur industrie. Ces conditions, jointes à l'habitude du travail, assurent l'existence de ces populations.

« En pays arabe, le caractère de la propriété n'ayant pas changé, son influence a été nulle sur la production. L'indivision existe, même pour les biens *melk*, à ce point que certaines familles possèdent beaucoup moins d'un centième de la propriété d'un premier auteur, que ces fractions vont toujours en se divisant, et que l'indivision, c'est-à-dire la confusion, règne entre les nombreux propriétaires de tous ces centièmes.

« Il ne faut pas chercher ailleurs la cause déterminante de la misère et de l'état rétrograde de ces populations. Comment auraient-elles pu, en effet, conjurer les malheurs qui ont frappé successivement l'Algérie entière ! Il n'y a dans les tribus que deux classes : d'un côté, les propriétaires, toujours indivis, et les détenteurs annuels des terrains *arch* ou communaux par-

tagés chaque année, partagés de telle façon que les chefs sont souvent accusés d'arbitraire. Cette classe possède les bestiaux, le matériel agricole, les semences, le numéraire, en un mot tous les capitaux et la terre. De l'autre côté, il y a les fellahs, la plèbe, les khammes, c'est-à-dire les métayers au cinquième, qui louent leurs bras pour la culture des céréales.

« Les premiers possédant indivisément, souvent pour une seule année, ne peuvent pas songer à la moindre amélioration dont ils ne seraient pas certains de recueillir les fruits.

« On ne voit, en pays arabe, ni constructions, ni étables, comme en Kabylie, ni plantations de figuiers, d'oliviers, de vignes ou de caroubiers, lesquelles sont d'un grand secours et généralement à l'abri des intempéries. Sur ces immensités désolées, on ne voit que pâtures et maigres céréales; on ne saurait même les cultiver avec soin. Il est interdit par la force des choses de faire au sol des avances d'engrais et des labours profonds, qui ne rentreraient qu'en plusieurs années, puisque la jouissance n'est pas assurée.

« Si la récolte est mauvaise, et elle l'est trop souvent avec de pareilles cultures, les propriétaires du sol rencontrent, comme un obstacle au crédit, la funeste indivision, qui les empêche 'offrir aux prêteurs un gage précis. Sans ré-

coltes, sans argent, dans l'impossibilité souvent de faire la moindre avance à leurs métayers, ils cessent de cultiver et renvoient, comme cette année, des familles de cultivateurs en proportion immense.

« La chambre consultative ne peut considérer sans une pitié profonde le sort de ces malheureux. Elle exprime la conviction réfléchie que le salut du peuple arabe ne se trouve que dans une organisation nouvelle, dans la constitution et la division de la propriété entre chaque famille, même des plus pauvres.

« La transformation des fellahs en une classe de petits propriétaires apprenant à travailler sur leur propre champ, et l'extension, irrésistible d'ailleurs, mais hautement avouée, de la colonisation européenne, qui doit — elle a assez fait ses preuves — initier les indigènes à nos méthodes agricoles, leur apporter le capital qui leur manque, leur apprendre à honorer le travail et leur en fournir, sont les deux ancres de salut, les bases inébranlables de la nouvelle société que la France a pour mission de fonder ici.

« L'exemple de la Kabylie et des territoires civils est là, irréfutable : tandis que les Arabes du territoire militaire meurent par milliers, le nombre des autres indigènes augmente. Il faut

transformer les Arabes du Tell en Kabyles, sous peine de les voir disparaître. Tous les autres remèdes, les secours, ne sont que d'insuffisants palliatifs. L'heure est venue de se mettre résolûment à l'œuvre.

« L'Algérie tout entière, sauf quelques chefs et quelques Arabes de grande famille, intéressés au maintien du régime féodal et de l'indivision, soupire après l'application de la troisième disposition du sénatus-consulte, si formellement promise et qui devait être appliquée dans le plus bref délai possible, c'est-à-dire après l'attribution de la propriété individuelle avec titre régulier et liberté de transaction; mais rien n'a encore été fait à cet égard. »

Il est impossible d'ébranler l'autorité de ce témoignage qui conclut, comme tout ce qui précède, d'abord à l'extension de la colonisation européenne destinée à devenir pour les indigènes le type du progrès intellectuel et agricole, l'exemple vivant des avantages du travail, une école pratique et un aimant puissant de civilisation; ensuite à la transformation de la propriété arabe partout où elle est possible.

Que cette transformation ne soit pas possible partout, c'est ce que le maréchal Niel a affirmé, et c'est ce que n'avait pas nié M. Léopold le Hon. Il est d'avance convenu que l'on ne demande

que ce qui est possible, cela tombe sous le sens; mais entre ce qui est possible et ce qu'on a réalisé jusqu'ici, la marge est grande. Alléguer ce qu'on n'a pas pu faire, ce n'est pas se justifier de ne pas avoir fait tout ce qu'on aurait pu faire. Il y a beaucoup de terres où la création de la propriété individuelle est immédiatement réalisable; c'est par là qu'il aurait fallu commencer. On aurait, en même temps, travaillé à augmenter la proportion des terres arables, et, comme le reconnaît M. Frémy dans son rapport à la société algérienne [1], ce résultat pourrait être

[1] « Parmi les questions sur lesquelles la société algérienne a porté son attention dès qu'elle a été constituée, dit M. Frémy, celle des barrages est à la fois une des plus importantes et des plus difficiles. La création des barrages est en Algérie une œuvre d'utilité publique. Eux seuls peuvent utiliser d'immenses espaces que le manque d'eau rend aujourd'hui presque improductifs. Mais la construction et l'exploitation de ces immenses retenues sont partout, en Algérie plus que partout ailleurs, sujettes à des risques... Une telle industrie est de celles qui ne peuvent naître sans le concours de l'Etat. Le gouvernement est d'ailleurs le premier à le reconnaître, et il paraît disposé à participer dans une notable proportion à la dépense de l'établissement des barrages. Mais pour que l'industrie privée puisse se charger sans imprudence de l'opération, il ne suffit pas que l'Etat diminue par ses subventions l'importance du capital engagé, il faut encore, ou que les risques de l'exploitation soient atténués au moyen d'engagements contractés d'avance par les propriétaires intéressés, ou que ces risques soient compensés par l'attribution au profit des concessionnaires d'une partie des terres dont les barrages doivent augmenter la valeur. Nous avons tout lieu d'espérer que nos négociations ne tarderont pas a aboutir, et que la société pourra se mettre prochainement à l'œuvre. Les études de nos ingénieurs sont complétement terminées pour huit barrages-réservoirs pouvant contenir ensemble 140 millions de mètres cubes d'eau, et féconder

atteint au moyen de barrages des rivières qui auraient facilité les irrigations. Malheureusement les barrages, comme à peu près tout le reste en Algérie, sont encore en projet.

Il importe de marcher rapidement pour regagner le temps perdu en tâtonnements, en hésitations, en marches et en contre-marches. « L'Algérie, comme l'a dit M. le Hon, n'a eu que trop à souffrir de continuels et permanents changements de systèmes. On a pu compter jusqu'à quinze ou vingt modes de gouvernement, jusqu'à quinze ou vingt systèmes d'administration différents qui ont pesé sur ce malheureux pays. »

Le moment est venu de sortir de cette indécision.

Puisqu'on est d'accord sur la nécessité de hâter la colonisation et d'élargir sa base, il faut donner satisfaction à l'élément civil, en agrandissant le territoire qui lui est assigné, et en diminuant, partout où cela est possible, le territoire militaire, parce que l'enchevêtrement de ces deux territoires régis par des autorités et des lois différentes est une des grandes difficultés de la

75 mille hectares. Cinq de ces ouvrages en projet seraient situés dans la vallée du Chéliff, à laquelle il ne manque que de l'eau pour devenir la partie de l'Algérie la plus recherchée par les Européens. Les trois autres barrages seraient construits dans la plaine de la Métidja et dans la vallée du Saf-Saf, où la colonisation a déjà pris un certain développement. »

Voir le rapport dans le *Journal officiel* du 18 avril 1869.

colonisation. Il faut donner satisfaction aux colons qui demandent à jouir en Algérie des droits dont ils jouissaient dans la mère patrie [1], et ne pas oublier la plainte de ce magistrat, président d'un tribunal en Algérie, que M. Jules Favre reproduisait dans la séance du 24 mars 1868, en demandant que l'Algérie fût représentée au Corps législatif : « Je me résume en deux mots: en dépit de la force invincible des principes, des légitimes exigences de l'esprit, du sens le plus manifeste des textes de notre droit public, en dépit des inspirations les plus puissantes de la politique, de la raison et de la justice, un décret impérial peut-il, contrairement à plusieurs lois et à deux constitutions, priver les Français d'Algérie d'un droit non moins sacré et non moins inviolable pour eux que pour les Français de France, et abaisser ainsi le premier et le plus courageux des Français d'Alger, eût-il arboré l'étendard glorieux de la France sur le sommet humilié de la Casbah, au-dessous du dernier et du plus timide des Français annexés d'Annecy ou de Roquebrune? »

Puisqu'on est d'accord sur la nécessité de modifier partout où cela est possible le système de l'organisation vicieuse de la propriété arabe, et l'opinion d'un chef de bureau arabe citée par

[1] Une loi sur l'élection des conseils généraux algériens est au conseil d'État.

M. Léopold le Hon[1] vient appuyer celle de tous les colons et celle de la chambre consultative d'agriculture que nous avons reproduite plus haut, et il faut, sans hésiter, marcher d'un pas ferme et rapide dans cette voie.

Là est la grandeur et peut-être le salut de notre colonie. N'oublions pas, afin de profiter du présent, que l'avenir n'appartient qu'à Dieu. La Restauration a conquis Alger en 20 jours; le 14 juin 1830, en effet, notre armée débarquait sur le sol d'Afrique, et le 5 juillet de la même année, elle plantait son glorieux étendard sur le faîte de la Casbah. Le gouvernement de juillet a mis dix-huit ans à conquérir l'Algérie. Vingt ans se sont écoulés depuis cette époque, et, sans vouloir dire que ces vingt années aient été perdues[2],

[1] Voici l'opinion de ce chef d'un bureau arabe que M. le Hon considère comme un homme très-distingué : « La constitution patriarcale de la famille de l'islamisme est essentiellement opposée à tout progrès agricole. C'est la famille des peuples pasteurs, ce n'est pas celle des peuples agriculteurs constituée par le christianisme. Pour que l'indigène devienne sérieusement agriculteur, il faut donc que son état social se modifie, il faut que l'individualité se constitue. Le sentiment de l'intérêt privé fera naître alors le goût du travail. Le morcellement du personnel de la tente multipliera la main-d'œuvre; l'instruction privée se développera à la suite de l'émancipation de l'homme, mais tant que tout restera dans la tente, dans l'indivision et dans une promiscuité commune, ne fondons pas de grandes espérances sur le progrès agricole. » (*Journal officiel*, 15 avril 1869.)

[2] Nous donnons à la fin du volume, comme pièce justificative, tout le chapitre consacré à l'*Algérie* dans *l'Exposé officiel de la situation de l'Empire*, communiqué aux Chambres au commencement de 1869. On y trouvera le tableau complet des progrès réalisés et des progrès en voie de réalisation, tracé par le gouvernement.

on peut, on doit regretter qu'elles n'aient pas produit, pour l'établissement et la consolidation de notre domination, pour les progrès moraux et matériels de l'Algérie, tous les fruits qu'on était en droit d'attendre d'une si longue période de temps.

Trois paroles, trois aveux, trois cris d'effroi sortis, dans la séance du 15 avril 1869 au Corps législatif, de la bouche de M. Léopold le Hon d'abord, puis de la bouche encore plus autorisée de M. le maréchal Niel, ministre de la guerre, puis dans la séance du 30 avril, de la bouche du général Daumas, si longtemps directeur des affaires algériennes au ministère de la guerre, témoignent que le but que nous devons nous efforcer d'atteindre n'est pas atteint.

« N'oublions pas, s'est écrié M. Léopold le Hon, que si une guerre maritime venait à couper nos communications avec l'Algérie, nous pourrions avoir là, derrière nous, une race frémissante, se rappelant l'ancien temps, prêtant l'oreille aux prédications du fanatisme, et que cette population pourrait avoir des velléités qui semblent aujourd'hui complétement perdues. Pour conjurer ce danger de l'avenir, — Dieu nous garde que jamais il arrive! — c'est à nous d'accomplir cette grande tâche : l'avenir de cette race que nous n'avons voulu ni refouler dans le désert, ni comprimer. »

M. Niel, ministre de la guerre, a tenu un langage à peu près analogue. Lui aussi pense que telle circonstance étant donnée, nous nous apercevrions, à notre dam, que l'ère des insurrections arabes n'est pas finie.

Mais de ces trois témoignages, celui qui est de nature à produire la plus profonde impression, est certainement le témoignage du général Daumas. J'ai eu plus d'une fois l'occasion d'insister dans ce livre sur ses sympathies constantes pour les Arabes, sur l'opinion qu'il a toujours professée qu'il fallait donner satisfaction à cet élément de la population algérienne. Il a été l'inspirateur de la plupart des mesures prises dans ce sens. Eh bien, cet homme qui a étudié de si près les affaires algériennes, qui a vécu si longtemps au milieu des Arabes, qui a tant demandé pour eux et tant obtenu, est venu réclamer, après avoir récapitulé tout ce que la France avait fait pour les Arabes, le maintien du gouvernement militaire, attendu que si la conquête s'était faite par l'épée, la colonisation ne pouvait s'établir que sous la protection de l'épée; lui aussi est convenu que le nœud de la question algérienne est dans une forte et puissante colonisation; ses paroles doivent être citées :

« La pensée d'un gouverneur civil me souri-

rait dès à présent — s'écriait-il — si, en don de joyeux avénement, ce gouverneur civil devait nous apporter les moyens infaillibles de placer au milieu des Arabes les cinq cent mille Européens qui sont indispensables à la solution complète de la question algérienne. Je lui donnerais ma voix dans ce cas, sinon non. » Et M. Ferdinand Barrot, interrompant l'orateur, reprend aussitôt : « Et moi je donnerais ma voix à un gouvernement militaire qui ferait la même chose. »

De l'aveu de toutes les opinions, la colonisation est donc la grande affaire. Pourquoi alors l'a-t-on traitée comme une affaire de second plan? Le général Daumas a énuméré tout ce qu'on a fait pour les Arabes, et certes l'énumération est longue. Mais quels résultats a-t-on obtenus par cette politique, je ne dirai pas seulement prodigue de bienfaits, mais prodigue de concessions? Si ces résultats ont été nuls, il est évident qu'on a fait une faute capitale en ne tournant pas son principal effort, sans d'ailleurs molester les Arabes, vers la colonisation de l'Algérie. Reproduisons d'abord les déclarations du général Daumas qui, sur plusieurs points, sont des aveux :

« Jamais, sous les gouvernements musulmans qui nous ont précédés, a-t-il dit, on n'a montré

pour le peuple arabe autant d'égards, autant de bienveillance, autant de longanimité. »

Pour mettre le Sénat à portée d'en juger, le général Daumas a commencé par la religion, et il a cité des actes parmi lesquels il y en a qui, d'après son propre aveu, peuvent être qualifiés de fautes :

« Le culte musulman est libre, et les Arabes peuvent suivre leur religion en toute sécurité, a-t-il dit. On a fait plus, on a réparé leurs mosquées, leurs zaouyas et leurs marabouts; *on a même facilité leurs voyages à la Mecque, dont ils reviennent plus fanatiques et plus intolérants que jamais*[1]. »

Le général Daumas, en parlant de ce que le gouvernement français a fait pour l'instruction publique en faveur des indigènes, donne une nouvelle autorité aux critiques présentées plus haut sur nos efforts maladroits pour conserver à l'élément arabe son impénétrabilité à notre civilisation.

« On a créé des colléges arabes impériaux à Alger, à Oran et à Constantine, s'est-il écrié, on a créé pour les enfants arabes des deux sexes des écoles primaires gratuites et des écoles

[1] On a facilité ces voyages en accordant aux pèlerins de la Mecque un passage gratuit sur nos vaisseaux, ce qu'on n'a jamais fait pour les pèlerins chrétiens de Jérusalem. Or l'on sait, par l'aveu du général Daumas, ce que l'on y a gagné.

d'adultes. Il en existe aujourd'hui un grand nombre, sans compter les écoles libres, les orphelinats, les salles d'asile et les ouvroirs d'apprentissage où l'on enseigne aux jeunes filles pauvres les divers travaux à l'aiguille. Comme complément de cet ensemble de mesures libérales, on a nommé un inspecteur des établissements d'instruction publique ouverts aux indigènes, et l'*œuvre a été couronnée par l'ouverture, à Alger, d'une école normale d'instituteurs. Vous le voyez, après la fondation des écoles, on n'a point oublié de pourvoir au recrutement des professeurs.* »

C'est ainsi qu'au lieu d'attirer les Arabes à la civilisation chrétienne, on s'est imprudemment efforcé de raviver les sources d'une civilisation fondée par l'islam, qui élargit la séparation entre les Arabes et nous, et entretient contre nous leurs sentiments d'hostilité.

S'agit-il de la justice? « La loi musulmane, continue le général Daumas, régit toutes les conventions et toutes les contestations civiles et commerciales entre les indigènes et, quand il s'agit d'un crime ou d'un délit intéressant la société française, et, pour ce motif, déféré aux tribunaux français, le tribunal appelé à prononcer s'adjoint deux assesseurs musulmans choisis parmi les plus instruits et les plus recommanda-

bles. Ces assesseurs ont voix délibérative sur la question de culpabilité. »

Le général Daumas insiste ensuite avec beaucoup de force sur l'immense concession faite aux Arabes par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, relativement au droit de propriété.

« Par ce sénatus-consulte, dit-il, on a transformé les droits de jouissance des tribus en titres incommutables de propriété, s'imposant par ce fait la lourde tâche :

« 1° De délimiter sans retard le territoire de 850 à 900 tribus, qui, sans compter les Kabyles, ont été reconnues propriétaires des terres dont elles n'avaient que la jouissance;

« 2° De répartir d'une manière collective ces mêmes territoires entre toutes les fractions des tribus, et Dieu sait si elles sont nombreuses!

« 3° De constituer la propriété individuelle dans chaque douar de toute tribu, c'est-à-dire — en mettant la Kabylie en dehors — chez trois cent mille familles à peu près;

« 4° Enfin, d'assurer immédiatement la liberté complète des transactions entre Européens et indigènes, aussi bien en territoire militaire qu'en territoire civil. En vue de favoriser cet état de choses, les terres distribuées aux Arabes ont été déclarées insaisissables. Pouvait-on, je le demande, se montrer plus généreux? Vous

demeurerez convaincus qu'en obéissant aux sentiments les plus nobles et les plus élevés, on n'a rien négligé pour adoucir les amertumes de la conquête, quand vous saurez que nous avons ainsi donné douze millions d'hectares à 1,500,000 Arabes qui, jusqu'ici, n'avaient pu en cultiver plus de deux millions cinq cent mille au maximum. »

On le voit, il y a là tout un système qui se résume dans cette phrase célèbre : « L'Algérie est un empire arabe. » On a donc essayé de donner sur tous les points satisfaction à l'élément arabe; satisfaction sur la religion, sur l'instruction, sur la justice, sur la propriété, et l'on est allé jusqu'à reconnaître en toute propriété à l'élément arabe le quintuple du territoire qu'il peut cultiver. Ce n'est pas tout. Dans les derniers temps, quand l'Algérie a été épuisée par tant de fléaux successifs, tremblements de terre, sécheresse prolongée, disette, choléra, typhus, sauterelles, la France est venue au secours des populations arabes avec une générosité sympathique qui couronnait tous les bienfaits qu'elle leur avait prodigués en les faisant jouir de la sécurité du pays, des routes et des voies ferrées qui sillonnent l'Algérie, des progrès agricoles, des nouvelles voies et des nouveaux débouchés ouverts au commerce. Par tant d'efforts, de

sacrifices, de bienfaits et de concessions, quels fruits avons-nous obtenus ?

Le général Daumas s'est chargé de la réponse : « Le peuple arabe, s'est-il écrié devant le sénat, se montrera-t-il reconnaissant de nos bienfaits? C'est une autre question. On était en droit de le penser. Tout le monde le croyait, lorsqu'une nouvelle insurrection est venue de la manière la plus inopinée détruire toutes les illusions. Comme toujours, on n'a pas manqué de faire remarquer que les scènes de violence avaient eu lieu loin de la zone de colonisation, mais c'est une erreur. Tout coup tenté contre la sécurité de l'Algérie est moralement près de la zone de colonisation, car il arrive jusqu'au littoral, jusqu'en France, où il porte une atteinte funeste à la confiance, sans laquelle il n'y a pas de colonisation possible. Comment, Messieurs, ne seriez-vous pas frappés de ce qui se passe? Voilà un peuple plus que décimé par la faim, par la misère, par le choléra, qui perd 200,000 individus suivant les uns, 300,000 suivant les autres, que l'on croyait abattu pour longtemps, dans tous les cas reconnaissant des services que nous lui avons rendus, et qui, tout à coup, sans provocation aucune, se joint à une poignée de dissidents venus, comme des hirondelles, d'une oasis du Maroc, lui ouvre les portes d'une ville fortifiée, d'Aain-Mahdi, que

l'émir Abd-el-Kader lui-même a assiégée pendant neuf mois sans pouvoir la prendre, et vient offrir le combat à la garnison de Laghouat avec 3,000 cavaliers et 800 fantassins. Grâce à la vigueur de M. le colonel de Sonis, à la solidité de nos troupes et à la supériorité de notre armement, les révoltés ont été complétement battus, sévèrement punis, et ils n'ont pu poursuivre leur succès, le mot existe dans le *Journal officiel.* C'est heureux; un échec pouvait avoir moralement les plus fâcheuses conséquences, car nous étions très-inférieurs en nombre; mais ce qui n'a pas été malheureusement détruit, *c'est la haine qu'on nous porte, c'est le désir de recommencer à la première occasion favorable* [1]. Il faut dire la vérité, il faut qu'elle soit connue. Partant de là, puisque, malgré notre patience, nos efforts et notre mansuétude, *le peuple arabe n'a pas fait un pas dans la voie de la tolérance et de la civilisation,* organisons avant tout, je le répète, avant tout, un bon et solide gouvernement des indigènes qui, s'appuyant sur la bienveillance, la justice et l'humanité, sache néanmoins paralyser leur mauvaise volonté à notre égard et les réduire à l'impuissance. Ce gouvernement existe déjà, c'est vrai, mais améliorons-

[1] Ici de nombreuses voix se sont élevées dans le Sénat et ont répété : « C'est vrai. »

le encore et réprimons sévèrement toutes les tentatives de révolte. C'est là qu'est la garantie du succès, car sans une sécurité continue et complète, personne ne voudra jamais quitter ses foyers pour aller en Algérie. Le maréchal duc d'Isly, cet illustre gouverneur général de l'Algérie, qui avait pris pour devise : *Ense et aratro,* et sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur d'être longtemps directeur des affaires arabes, nous répétait souvent : — « N'oubliez pas, Messieurs, que pour bâtir une maison, défricher un champ, labourer, semer, récolter, dépiquer les grains, moudre ces mêmes grains, en faire du pain et le manger, la première de toutes les conditions c'est d'avoir la tête sur les épaules. »

A la fin de son discours, le général Daumas revient à sa conclusion habituelle : le maintien du gouvernement militaire, c'est l'idée de toute sa vie. Mais cependant, il en convient, ce gouvernement existe déjà. Il existe, vingt ans accomplis depuis la conquête de l'Algérie, et il n'a pas fait avancer la solution du problème. Toutes les fois qu'il y a eu des insurrections, la répression a été prompte, elle a été terrible, et néanmoins les insurrections ont toujours recommencé. Aujourd'hui encore, le général Daumas le déclare, avec l'autorité de son expérience : « La haine qu'on nous porte, le désir de recommencer

à la première occasion favorable subsistent chez les Arabes. » Malgré l'étendue des bienfaits qu'on leur a prodigués, malgré la sévérité de la répression déployée contre eux quand ils ont pris les armes, « ils n'ont pas fait un pas, » le général Daumas le déclare, « dans la voie de la tolérance et de la civilisation. »

Que fera donc le gouvernement ?

C'est avec regret que je le constate, il l'ignore, il l'ignore si bien que le 2 juin 1869, sur la proposition du maréchal Niel, l'empereur a nommé une commission « chargée » d'examiner toutes les questions fondamentales touchant à la constitution de l'Algérie et dont le travail sera soumis au Sénat, au début de la session [1].

On étudie les questions fondamentales, ainsi elles ne sont pas résolues. On cherche, donc on n'a pas trouvé.

En attendant qu'on trouve, proclamons qu'il est du moins hors de doute qu'on s'est engagé dans une mauvaise voie en voulant faire de l'Algérie un « empire arabe. » Il est évident qu'un empire arabe travaillera toujours à nous rejeter de son sein comme un élément étranger et odieux.

[1] Voir le rapport à l'Empereur dans le *Journal officiel* du 3 juin 1869. Les membres de cette commission sont : MM. Ferdinand Barrot, Béhic, Allard, Chamblain, Gastambide, Paulin Talabot, le général Desvaux, le colonel d'état-major Gresley, et Tassin, directeur du service de l'Algérie au ministère de la guerre.

Tout ce qui tend donc à créer cet empire, c'est-à-dire à fortement constituer la nationalité arabe en dehors de nous, à en grouper ensemble les éléments, à raviver le fanatisme musulman, qui surexcite contre les vainqueurs les populations, tout cela est fait contre nous. Tout ce qui rapproche les Arabes de l'Islam les éloigne de la France. Puisque la main pleine de bienfaits n'y a rien pu; puisque la main armée du glaive n'a pas réussi à trancher le nœud gordien que la main purificatrice et généreuse n'avait pu délier, que reste-t-il donc à faire?

Le général Daumas l'a indiqué au commencement de son discours, quand il s'est écrié : « Si un gouverneur civil devait nous apporter les moyens infaillibles de placer au milieu des Arabes les cinq cent mille Européens qui sont indispensables à la solution de la question algérienne, je lui donnerais ma voix. » Là est la vraie solution de la question algérienne, parce qu'une colonisation, représentée par cinq cent mille Européens et qui s'élèvera bientôt à un million, ôtera aux Arabes l'espoir même de nous évincer d'Algérie, et leur donnera un tel sentiment de notre force et de leur impuissance qu'ils se résigneront à la fatalité de notre domination et consentiront alors à profiter de ses bienfaits. La véritable formule est donc celle-ci, et le jour où

elle sera appliquée, l'œuvre commencée par la Restauration, continuée par le gouvernement de Louis-Philippe, sera consommée : « L'Algérie est une province française, défendue par une armée brave et dévouée, et appuyée sur une colonisation européenne nombreuse, compacte, et assez prépondérante et assez inébranlable pour décourager les attaques, comme assez prospère pour attirer, par l'influence du bien-être et l'exemple de tous les progrès, la population arabe et la population kabyle dans le maintien de la civilisation de l'Occident. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

Ce que le gouvernement a fait en Algérie.— Situation en 1869. — Chemins de fer. — Propriété.

La crise alimentaire, déterminée par une succession de calamités presque sans exemple, a continué de sévir en Algérie pendant les premiers mois de l'année 1868 et a causé de grandes pertes parmi les indigènes. Tous les moyens que pouvait inspirer l'humanité ont été mis en œuvre pour soulager la misère des populations. Les ressources du travail partout multipliées; les souscriptions recueillies en France, en Algérie, à l'étranger; les œuvres de charité organisées par le clergé; les asiles ouverts aux nécessiteux, aux femmes, aux enfants, aux vieillards; enfin, les secours généreusement votés à deux reprises par le Corps législatif, ont permis, sinon de conjurer entièrement des souffrances inévitables, du moins d'en atténuer la rigueur et d'en abréger la durée.

Grâce à ce concours d'énergiques efforts, la situation s'est améliorée peu à peu. Dès le 1er juin 1868, les dépôts de mendicité étaient évacués; les malheureux que la faim avait poussés aux abords des centres de population étaient rapatriés; la confiance se ranimait dans les tribus, et chacun se préparait à réparer les désastres.

L'administration a mis tous ses soins à préparer un ensemble de mesures destinées, d'une part, à donner aux ensemencements prochains la plus forte proportion possible, de l'autre, à venir en aide, pendant l'hiver, aux plus éprouvés. Elle a fait

[1] Extrait de l'*Exposé officiel de la situation de l'Empire*, communiqué aux Chambres au commencement de 1869.

appel aux traditions hospitalières de la race indigène, et cet appel a été entendu. Dans beaucoup de tribus, il a été formé des approvisionnements de grains qui, joints aux produits des récoltes d'automne, suffiront aux besoins les plus pressants pendant la saison rigoureuse. Les ensemencements sont aujourd'hui assurés sur les quatre cinquièmes des terres cultivées, et, si les circonstances permettent de continuer les labours dans les conditions favorables où ils ont été commencés, on arrivera à une année normale.

Si le souvenir de ces souffrances doit rester profondément gravé dans la mémoire des indigènes, il y laissera aussi un sentiment de reconnaissance envers la population européenne qui leur est venue puissamment en aide, et ce sentiment contribuera au rapprochement des races et des intérêts que le gouvernement s'efforce de placer sous l'égide des mêmes institutions.

Un progrès considérable a été fait dans cette voie par l'organisation nouvelle qu'un arrêté du gouverneur général de l'Algérie, du 20 mai 1868, a donné aux territoires placés en dehors de la zone civile. Cet arrêté institue des communes *mixtes* dans les localités où la population européenne n'est pas encore assez compacte pour former une commune de plein exercice, mais où elle est cependant assez nombreuse pour qu'il y ait lieu de l'admettre, avec les indigènes qui vivent au milieu d'elle, à la gestion des intérêts communs. Ces communes mixtes, qui sont au nombre de dix-sept pour les trois provinces, et qui occupent un territoire de 343,000 hectares, sont appelées à la jouissance de la vie municipale dans certaines conditions transitoires, indispensables pour préparer les populations à une assimilation plus complète.

D'après le même arrêté, les douars constitués par les décrets d'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863, et les tribus dans lesquelles la colonisation n'a pas pénétré encore, ont été groupés en communes dites *subdivisionnaires*. L'administration de ces communes, dont l'organisation est basée sur notre législation municipale, est centralisée au chef-lieu de

chacune des quinze subdivisions militaires de l'Algérie. Les douars forment dans chaque commune subdivisionnaire des sections distinctes dont les intérêts sont gérés par les *djemâas* (assemblées de notables), qui assument une partie des attributions et de la responsabilité des conseils municipaux.

D'un autre côté, un décret du 18 août 1868, en supprimant dans les territoires civils les attributions spéciales des bureaux arabes départementaux pour l'administration des indigènes, a remis cette administration aux maires des communes. Les conditions de cette situation nouvelle ont été déterminées de manière à s'assurer, avec les tempéraments nécessaires, le fonctionnement des institutions municipales vis-à-vis des populations musulmanes.

Persévérant dans le même ordre d'idées, le Gouvernement poursuit avec activité et énergie l'œuvre considérable que doivent accomplir la reconnaissance et la constitution de la propriété arabe, en exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. Au 1er décembre 1868, 561 tribus avaient été désignées aux travaux des commissions administratives chargées de préparer l'application de cette grande mesure; 248 tribus étaient complétement délimitées et réparties en 446 douars ou communes occupant une superficie de 3,894,040 hectares.

Les diverses catégories de propriétés qui se dégagent de cet ensemble présentent les chiffres suivants:

	hectares.
Terres *melk* (propriétés privées).....	1,882,353
Terres *arch* (propriétés collectives destinées à être converties en propriétés individuelles).............	861,136
Terrains communaux...............	532,049
Terrains litigieux...................	15,973
Forêts appartenant à l'État..........	449,001
Terres et biens divers à l'État......	92,404
Domaine public....................	64,124
Total égal.........	3,894,040

En outre, les opérations entreprises sur les *azels* (terres domaniales) ont porté jusqu'à ce jour sur 293,450 hectares, dont 222,269 hectares ont été réservés à l'État pour les besoins de la colonisation et 71,181 hectares ont été attribués aux indigènes qui s'étaient créé des titres par une longue possession.

Enfin, 50 douars ont été choisis dans le voisinage des centres européens et des exploitations forestières, pour commencer la constitution en propriétés individuelles des terres *arch* : c'est désormais sur cette opération complémentaire de l'exécution du sénatus-consulte que sera porté le principal effort des commissions.

La branche la plus importante des revenus publics en Algérie, l'impôt arabe, a été affectée, pendant les années 1867 et 1868, par la crise qui a pesé sur le pays, mais la diminution ne sera que passagère. Des modifications importantes vont d'ailleurs être apportées dans le système compliqué des contributions arabes, qui seront réunies en un impôt unique assis sur la terre, et dont le contingent annuel sera fixé pour dix ans.

Le réseau télégraphique de la colonie se développe sur une étendue de 5,458 kilomètres ; il satisfait, dans l'intérieur de trois provinces, à tous les besoins généraux des opérations militaires, de l'administration et du commerce, pour lesquels il est un auxiliaire d'autant plus précieux, que les distances qui séparent les centres sont plus considérables. Les compléments qu'il recevra désormais auront pour but d'en étendre les ramifications jusqu'aux localités rurales. La loi du 4 juillet 1868, sur la réduction des taxes dans l'intérieur de l'Empire, a déjà reçu son application en Algérie, qui emprunte à la télégraphie de la métropole son personnel, ses règlements et ses méthodes. Des dispositions sont prises pour établir prochainement entre la France et la colonie un câble direct, qui affranchira nos relations du tribut auquel les assujettit, envers deux pays étrangers, la communication actuelle par Biserte et Marsala.

La situation commerciale continue à être satisfaisante. Les importations et les exportations, réunies, se sont élevées, en 1867, au chiffre de 261,228,291 francs, supérieur de 12,780,148

francs à celui de l'année 1866. Les résultats de 1868 ne sont pas encore connus. Certains produits présenteront sans doute des diminutions qui tiennent aux événements calamiteux de ces derniers temps; mais d'autres, tels que les céréales et les bestiaux, ont donné lieu à un accroissement sensible du trafic.

L'influence favorable de l'abolition, depuis le 1er janvier 1867, du droit de tonnage imposé aux navires étrangers, s'est affirmée en 1868 par le grand nombre de bâtiments qui ont fréquenté les ports. Les armements locaux prendront nécessairement une part active au mouvement ascensionnel de la navigation, grâce au décret du 16 octobre 1867, qui leur donne pour champ d'action tout le bassin méditerranéen, depuis Malte jusqu'à Gibraltar.

La suppression toute récente des quarantaines et du régime prohibitif établis en Espagne contre les provenances de l'Algérie prépare au commerce un nouvel élément de prospérité. Déjà la compagnie des Messageries impériales a rétabli son service régulier sur Malaga et Cadix, qu'elle avait abandonnés, et l'administration est sur le point de traiter pour l'introduction de l'escale de Carthagène dans le service hebdomadaire de Marseille à Oran. Un projet est également à l'étude, dans le but d'attirer sur nos marchés, par une réorganisation du régime douanier des frontières de terre, les caravanes qui font le commerce de l'Afrique centrale.

Les établissements de crédit, qui donnent la mesure exacte de la prospérité commerciale, sont tous en voie de progrès. La Banque de l'Algérie, dont le privilége a été prorogé de dix ans, a fondé une nouvelle succursale à Bône. Les escomptes, qui pendant le dernier exercice s'étaient élevés à près de 98 millions, et dépassaient déjà de 18 millions les opérations de l'année précédente, ont atteint, en 1868, 112,340,898 francs, réalisant ainsi une augmentation nouvelle de plus de 14 millions d'affaires, nonobstant la concurrence des comptoirs de la Société générale algérienne.

L'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863 a amené l'annexion au domaine forestier de nombreux massifs boisés qu

étaient demeurés jusqu'alors en dehors de l'action de ce service. Malgré les désastres causés par les incendies de 1865 aux exploitations de chênes-liéges, l'exportation du liége a atteint, pour les neuf premiers mois de 1868, le chiffre de 768,152 kilogrammes, représentant une valeur de 921,782 francs. Il n'est pas douteux que le chiffre de l'année entière ne s'élève à plus de 1,200,000 francs, tandis qu'en 1867 il a été seulement de 1,075,758 francs.

Un crédit de 266,000 fr. a été employé en 1868 à la continuation des reboisements précédemment entrepris dans les banlieues d'Alger, d'Orléansville, d'Oran et de Constantine. Les travaux effectués pendant les précédentes campagnes ont déjà produit, au point de vue des conditions climatériques et de la conservation des sources, des résultats sensiblement appréciables. Divers projets sont à l'étude pour donner à ces utiles travaux une extension nécessaire, soit en créant de nouveaux massifs, soit en régénérant les anciens peuplements compromis par les incendies et l'abus du pâturage.

Enfin, s'attachant toujours à rapprocher de plus en plus les institutions de celles de la mère patrie, le Gouvernement vient de rendre exécutoire en Algérie la législation nouvelle sur les conseils de préfecture, et d'octroyer aux conseils municipaux des communes algériennes celles des attributions que la loi du 24 juillet 1867 a conférées à ces assemblées dans la métropole, et qui peuvent recevoir une application immédiate dans la colonie. En outre, la population sera prochainement appelée à élire ses représentants dans les conseils généraux.

Telle est la situation de l'Algérie : la misère s'atténue au milieu des populations indigènes ; l'espoir renaît, l'année agricole s'annonce féconde ; la régénération de la société arabe se prépare sans secousses et ouvre de nouveaux horizons à la colonisation. Les vrais colons, qui voient chaque jour les ports, les phares, les routes se créer ou s'améliorer, les établissements d'utilité publique se multiplier, les institutions civiles prendre leur développement normal, apprécient la protection qu'un Gouvernement libéral et fort a su leur assurer en face des dangers

d'une crise alimentaire, et ils sauront lui en tenir compte en le secondant dans l'œuvre difficile qu'il poursuit avec persévérance et avec foi dans l'avenir.

L'administration s'est également préoccupée des entraves que l'état de la propriété arabe et les coutumes qui la régissent pouvaient opposer aux transactions immobilières entre les indigènes et les Européens, et elle a recherché les moyens de donner toute sécurité à ces transactions en les assujettissant à la transcription hypothécaire. Notre législation sur cette matière ne saurait évidemment être utilement appliquée dans toute l'étendue du territoire algérien ; mais le Gouvernement est disposé à la rendre obligatoire pour les populations musulmanes des territoires civils qui sont mieux préparées, par notre contact, à la pratique de nos institutions. Des dispositions seront prises également pour prévenir les fraudes qui pourraient empêcher la mise en circulation de terres détenues par les indigènes dans les tribus, et certaines garanties seront exigées des cadis pour assurer la sincérité des ventes.

La population européenne, dont l'intelligence et l'énergie ne se sont pas démenties, a traversé la crise sans en ressentir les atteintes. Une bonne récolte est venue réparer les pertes des dernières années, et nos colons ont trouvé dans le haut prix de leurs céréales une juste récompense de leurs travaux, en même temps qu'un encouragement pour l'avenir. Un membre du Corps législatif a d'ailleurs été chargé de poursuivre en Algérie l'enquête qui a eu lieu, dans les départements de l'Empire, sur la situation et les besoins de l'agriculture ; son rapport fournira d'utiles éléments pour l'appréciation des intérêts du pays.

L'esprit libéral qui anime le Gouvernement et son désir de faciliter le développement des institutions civiles et de la colonisation se sont manifestés hautement pendant l'année 1868. On s'est appliqué, par une extension donnée aux départements, à faire cesser les difficultés d'administration qui résultaient du morcellement de leur territoire, et on y a fortifié le régime municipal, soit en élargissant les anciennes communes, soit en constituant des communes nouvelles. C'est ainsi que, par des

décrets récents, 300,000 hectares environ ont été ajoutés dans les trois provinces à la zone civile, et que 18 communes nouvelles ont été créées : 11 dans le département de Constantine, 3 dans le département d'Alger, 4 dans le département d'Oran. Là ne s'arrêteront pas ces accroissements, qui suivront le progrès successif du peuplement et de l'exploitation du sol.

Le degré d'avancement obtenu dans l'application du sénatus-consulte sur la propriété, l'achèvement prochain des premières lignes de chemins de fer, les facilités de communication assurées par l'exécution des routes, ont permis de songer à étendre le champ de la colonisation. L'administration, venant en aide à l'initiative individuelle, se propose de jalonner, par des centres, les grandes voies récemment ouvertes, ainsi que les points plus particulièrement indiqués pour l'assiette d'une population européenne. Déjà un village vient d'être installé à 79 kilomètres d'Alger, au pont de Beni-Hini, sur la route d'Alger à Constantine, et cinq autres seront établis sur le parcours de la même route. En même temps, des études se poursuivent pour la création de quatre centres sur la ligne du chemin de fer d'Alger à Oran, et de plusieurs autres sur les routes qui pénètrent du littoral dans le Tell. Enfin, indépendamment du village que la Société générale algérienne va fonder sur ses terres de l'Oued-Besbès, dans la commune Randon, un périmètre de colonisation comprenant 6,500 hectares vient d'être ouvert dans la vallée de l'Oued-Cherf, sur la route de Bône à Guelma. Il y a lieu d'espérer que ces créations nouvelles activeront l'émigration, qui sera d'ailleurs encouragée par le bas prix des terres et par les avantages offerts aux émigrants.

Sur les crédits constitués à l'Etat au moyen de l'emprunt de 100 millions contracté avec la Société générale algérienne, une somme de 23 millions a été affectée, pour l'exercice 1868, à l'exécution des grands travaux d'utilité publique. Au nombre des ouvrages qui ont été dotés sur cet emprunt, il faut mentionner particulièrement : le prolongement de la jetée nord du port d'Alger, qui doit compléter cette vaste création ; les ports d'Oran, de Bône et de Philippeville, dont la construction est *déjà fort* avancée ; les phares, dont neuf sur douze sont entiè-

rement terminés ; les routes, qui ont été améliorées ou prolongées sur un parcours considérable; les dessèchements, et enfin les barrages, sur lesquels l'administration ne cesse pas d'appeler l'attention de l'industrie privée, qu'elle aidera par de larges subventions.

Une somme de 28 millions aura été employée, en 1868, par la Compagnie concessionnaire des chemins de fer. La section d'Alger à Blidah, entièrement ouverte depuis 1863, continue à donner des recettes satisfaisantes. Celle d'Oran à Relizane, d'une longueur de 130 kilomètres, a été inaugurée le 1er novembre 1868. La ligne de Philippeville à Constantine, dont les travaux avancent rapidement, sera achevée dans le courant de 1869.

En résumé, indépendamment des travaux de bâtiments civils et de ceux de diverses catégories qui ont été exécutés sur les fonds des bugets locaux, près de 50 millions ont été consacrés, en 1868, aux grands travaux qui intéressent la prospérité du pays sous les rapports industriel, commercial et agricole. Les avantages résultant de l'achèvement de plusieurs d'entre eux influent déjà, dans une proportion sensible, sur la consommation locale, qui s'accroît proportionnellement à l'abaissement des frais de transport et aux facilités d'approvisionnement pour les marchés.

Ce résultat sera plus marqué encore lorsque les provinces auront obtenu, par l'assiette sur la propriété européenne de centimes additionnels à l'impôt foncier, des ressources qui leur sont indispensables pour développer les travaux de viabilité de second ordre. C'est pour atteindre plus promptement ce but que les budgets provinciaux ont été temporairement dotés d'un sixième dixième des produits de l'impôt arabe, à l'aide duquel on a pu imprimer aux opérations cadastrales une activité plus efficace. Poursuivies dans les trois départements, par les soins d'un service spécial récemment constitué, ces opérations sont aujourd'hui à divers degrés d'avancement sur une étendue de 382,628 hectares, et rien ne sera négligé pour qu'elles soient promptement terminées.

TABLE DES MATIÈRES

6

Ruines du Bastion de France

C. Rosa

La Calle

I. Tabarque

37

C. de Garde

Fort Génois

BÔNE

C. Sigli

C. Carbon

Bougie

O. el Kebir

O. Sahel

Petite Kabylie

Tafrena

Hanencha

O. Medjerda

Kef

O

D'OU

Ouar

32

ions et des mots.

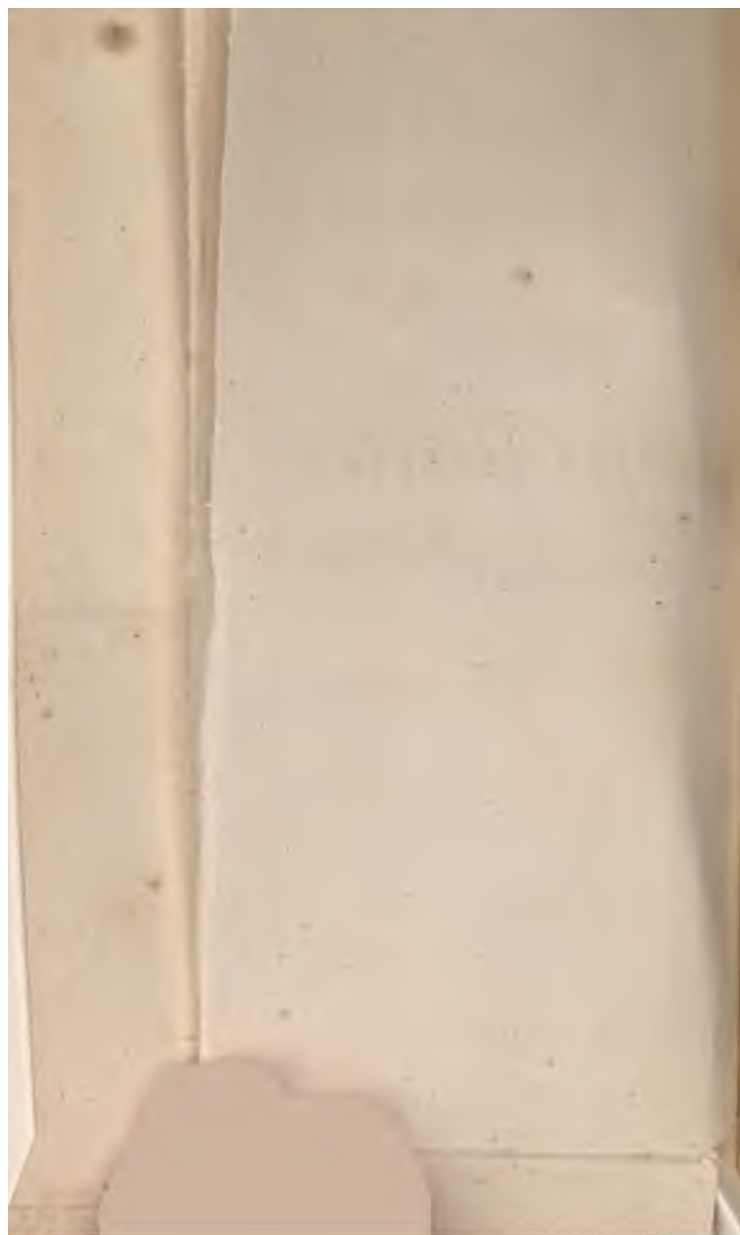
ligne de fond aride qui sert
es dans le Sahara.

xploite le sel dans cette saison;
eau pendant la saison des pluies,
ds de vase et des fondrières
ux de s'engager.

igne aussi la Sebkha. Le chott
fondrières de la Sebkha.

31

6



Une Chaîne invisible. 1 vol.
Une Histoire intime. 1 vol.

AUBRAY (Michel).
Les Roses d'Antan. 1 vol.

AUDEVAL (Hippolyte).
Les Douze Enfants de la veuve. 1 vol.
La Vierge de mai. 1 vol.

BONNEFONDS (Élisabeth).
Mes Souvenirs. 1 vol.

CAUVAIN (Henry).
Maximilien Heller, ou le Philanthrope sans le
1 vol.
Le Roi de Gand. 1 vol.

COUSIN (Despréaux), annoté par Desdouits.
Le Livre de la nature. 3 vol.

DROHOJOWSKA (Comtesse).
Les Femmes pieuses de la France. 1 vol.

DUSSIEUX (L.).
Histoire générale de la guerre de 1870-1871, second
pagne de France. 2 vol.

ÉTHAMPES (Gabrielle d').
L'Héritage du Croisé. 1 vol.

FULLERTON (Georgina).

Rose-Mary. 1 vol.

LA LANDELLE (G. de).

Aventures d'un gentilhomme. 2 vol.

Phylon Binome, ou le Jeu de la Fortune. 1 vol.

Les Quarts de jour, l'Orient et l'Occident. 1 vol.

Les Deuxièmes Quarts de jour, les Épaulettes d'amiral. 1 vol.

Les Troisièmes Quarts de jour, Galères et Caravanes. 1 vol.

Les Quarts de nuit, Contes et Causeries d'un navigateur. 1 vol.

Les Deuxièmes Quarts de nuit, Récits maritimes. 1 vol.

Les Troisièmes Quarts de nuit, Contes d'un marin. 1 vol.

Les Quatrièmes Quarts de nuit, Tablettes navales. 1 vol.

Les Cinquièmes Quarts de nuit, Aventures de Madurec. 1 vol.

Sixièmes et Derniers Quarts de nuit, les Enfants de la mer. 1 vol.

LE PAS (André).

Sous le manteau de la cheminée, Légendes et contes 1re série. 1 vol.

MARCEL (Étienne).

Avec et sans dot. 1 vol.

Juliette. 1 vol.

Souvenirs d'une jeune fille. 1 vol.

ARQUIGNY (P.).

Une Femme forte. 1 vol.

)r

COLLECTION LECOFFRE

MERCIER (P.).
Madame de Maintenon. 1 vol.

NETTEMENT (Alfred).
Henri de France, Quarante ans d'exil. 2 vol.
Quiberon, Souvenirs du Morbihan. 1 vol.
Souvenirs de la Restauration. 1 vol.
Suger. 1 vol.
Vie de madame de la Rochejaquelein. 1 vol.
Vie de Marie-Thérèse de France. 2 vol.

QUATREBARBES (Comte de).
Une Paroisse vendéenne sous la Terreur. 1 vol.

RICHARDAYS (Renée de la).
Isabelle de France et la Cour de saint Louis. 1 vol.

RONDELET (A.).
Les Réunions publiques et les Congrès d'ouvriers. 1 vol.

Paris. Imp. A. Dutemple, 7, rue des Canettes.

MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE M. ALFRED NETTEMENT

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN. in-8.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE D'ALGER. 1 vol. in-12.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE LA RESTAURATION. 2 vol. in-8.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE LE GOUVERNEMENT DE JUILLET. 2 vol. in-8.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION. 8 vol. in-8. vente ; tomes I, II, III, IV, V, VI et VII.

NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE. In-8.

POÈTES ET ARTISTES CONTEMPORAINS. 1 v. in-8.

LE ROMAN CONTEMPORAIN. 1 vol. in-8.

LES RUINES MORALES ET INTELLECTUELLES. in-12.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES.

SOUVENIRS DE LA RESTAURATION. 1 vol. in-12.

SUGER ET SON TEMPS. 1 vol. in-8.
— Le même ouvrage. 1 vol. in-12.

VIE DE MADAME DE LA ROCHEJAQUELEIN. in-12.

VIE DE MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE. 1 vol. in-8.

A ANNOTÉ :

DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE BO 1 vol. in-12.

LES EMPIRES DE BOSSUET. 1 vol. in-12.

ORAISONS FUNÈBRES DE BOSSUET, FLÉCH 2 forts vol. in-12.

